





No. ~~4049811~~

The Public Library of the City of Boston.



From the Beckford
Collection.

DC36

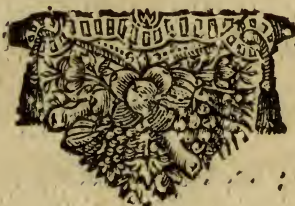
8
187637

1665

REMARQUES
DE MONSIEUR
LE MARESCHAL
DE BASSOMPIERRE.

*Sur les Vies des Roys Henry IV.
& Louys XIII.*

DE D V P L E I X.



A PARIS,
Chez CARDIN BESONGNE, au Palais,
en la Galerie des Prisonniers, aux
Roses vermeilles.

M. DC. LXV.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

DE MONSIEUR

LE MARÉCHAL

DE BASSOUILLE

Charles A. and Nathaniel T. Kidder

in the name of the late

Henry T. Kidder

Trustee 1873



NOTICE

STATE

1873



A V

LECTEUR.

J'AY crû deuoir
adjoûter aux Ob-
servations sur l'Hi-
stoire des Guerres civiles de
Dauida, celles qu'a faites
Monsieur le Mareschal de
Bassompierre sur Dupleix,
afin que vous en eussiez un
Recueil raisonnable. Le nom
& le merite de cét Auteur

AV LECTEUR.

vous estant assez connus, il n'est pas necessaire de vous rien dire en sa faueur, ny de vous recommander son Ouvrage. Je me contenteray seulement de vous dire, qu'il vivoit au temps que s'est passé ce qu'il remarque, & qu'il estoit tres-bien informé des affaires de son temps. Ses Remarques nous apprenant la verité des choses, j'espere que vous approuverez le dessein que j'ay eu de les donner au Public; & qu'à son exemple plusieurs personnes intelligentes

AV LECTEUR.

tes & bien informées , tra-
vailleront sur nostre Histo-
re , & nous en feront voir
les defauts. Si cét Ouvra-
ge vous agrée , ie vous en
donneray bien-tost d'autres
de semblable.



Extrait du Priuilege du Roy.

PAR grace & Priuilege du Roy donné à Paris le troisieme iour d'Octobre 1665. signé par le Roy en son Conseil LE MARECHAL, & scellé : Il est permis à PIERRE BIENFAIT, Marchand Libraire à Paris, d'imprimer vn Liure intitulé, *Observations des fautes remarquées en l'Histoire de Dupleix, sous les Regnes de Henry IV. & de Louys XIII.* & ce pour le temps de sept ans, à compter du iour qu'il sera acheué d'imprimer pour la premiere fois; faisant defences à toutes personnes d'imprimer, vendre, ny debiter ledit Liure, ny extraire aucune chose d'iceluy, sous peine de tous despens, dommages & interests, & de quinze cent liures d'amende, ainsi qu'il est contenu plus au long, & aux charges portées par lesdites Lettres.

Et ledit BIENFAIT a associé audit Priuilege CARDIN BESONGNE, aussi Marchand Libraire, pour en jouyr conjointement avec luy.

Registré sur le Liure de la Communauté, le 7. May 1665. Signé MARTIN.

Acheué d'imprimer pour la premiere fois, le 23. Iuin 1665.



OBSERVATIONS

DES

FAVRES REMARQ'VEES
EN L'HISTOIRE

DE DVPLEIX.

Sous le Regne de Henry IV.

Page 2. article 4.



UPLEIX dit: Ayant fait plus de combats qu'il n'avoit véscü de iours.

BASSOMPIERRE. Ces extravagantes hyperboles se souffrent aux Poëtes ; mais à vn Historien, elles ne sont pas seulement mal-seantes.

A

2 OBSERVATIONS DE M.

Pag. 2. art. 5.

D. Sa rauiffante moderation, fa genereufe clemence.

B. Ces épithetes & attributs ne fe donnent ny à la moderation, ny à la clemence.

Pag. 3. art. 6. p. 2. art. 6.

D. Et de dix, mefmes aucuns en comptent malicieufement onze, de la fouche de tous les deux.

B. Aux descendans on ne fe fçauroit méconter, puis que l'on va de pere en fils, qui aux grands Princes font trop connus & auerez pour en eftre en doute.

Page 4. art. 11. p. 3. art. 10.

D. Aucuns par erreur luy donnent vn quatriefme fils, qui estoit pourtant vne fille.

B. Vn fils qui estoit vne fille, quelle façon de parler est-ce-là ?

DE BASSOMPIERRE. 8

Pag. 6. I. pag. 4. nombre 14.

D. Henry le Grand , Pere de Louys le Iuste , à present regnant; de Gaston Iean Baptiste, & de trois filles.

B. Il a oublié feu Monsieur le Duc d'Orleans , qui a suruescu le Roy Henry le Grand son pere, d'vn an & demy.

Pag. mesme.

D. Le Prince de Condé fut marié deux fois avec Eleonore de Roye , de laquelle il eut quatre fils & trois filles ; les fils furent Henry Prince de Condé ; Charles François, Prince de Conty ; Charles Cardinal , & Louys , gemeaux; ces quatre derniers sans enfans.

B. Quelle contrariété , de dire qu'il n'a eu que quatre fils , & il en nomme cinq ? & puis il dit que les quatre derniers sont morts sans enfans.

4 OBSERVATIONS DE M.

Pag. 9. art. 1. p. 6. nom. 1.

D. Apres auoir consulté secrettement avec Guitry , Sancy , & aucuns autres Seigneurs Religioneux.

B. Sancy estoit lors Catholique, & ne se fit Huguenot que plus d'un an apres.

Pag. mesme, art. 2. p. 6. nom. 2.

D. Il prit le deuil violet selon la coustume des Roys Tres-Christiens.

B. A quel propos vn Historien qui recherche d'épitomer, affecte-il cette particularité sçeuë de tout le monde , & qui est inutile à dire?

Pag. 9. art. 2. p. 6. n. 2.

D. Employa avec grande commodité la tapisserie & autres garnitures.

B. Qu'il sied mal à vn Historien de dire ces fadaïses!

Pag. 12. art. 10. p. 8. nom. 10.

D. Quoy qu'ils s'obligent fort rarement à deffendre Places assiegées , ny à donner assauts aux bresches.

B. Aussi ne font les autres soldats , mais les vns & les autres ne laissent pas de le faire. Pourquoy les met on donc en garnison ? est-ce pour sortir des Places quand on les attaque ? c'est vne vieille erreur , & ces articles ne sont dans leurs capitulations.

Pag. 13. art. 16. p. 9. n. 16.

D. Et entr'autres le Duc d'Espernon , quelque instance que luy en fist le Roy, qui fut contraint de luy octroyer son congé.

B. Cela est faux, Monsieur d'Espernon le reconnut pour son Roy, luy presta le serment , & luy demanda congé d'aller donner ordre à ses Gouvernemens.

6 OBSERVATIONS DE M.

Pag. 19. art. 17. pag. 9. n. 17.

D. Que iamais il ne le reconnoistroit pour Roy de France, tandis qu'il seroit d'autre Religion que de celle de ses Ancestres.

B. Je demanderois volontiers à cét Historien, sous qui Monsieur d'Espernon gouverna la Xaintonge & l'Angoulmois, de quel party estoient lors ces Prouinces. Cela est absurde.

Pag. 24. art. 18. pag. 9. n. 18.

D. Il estoit aussi à present de leur haine, & particulièrement du Marechal d'Aumont.

B. Monsieur d'Espernon n'eut aucune broüillerie avec le Marechal d'Aumont, mais vne simple contestation sur les frais de la conduite du corps de Henry III. à Compiègne.

Pag. mesme, art. mesme. ibid.

D. A cause que souuent il l'auoit

contre-quarré depuis son arriuée en l'Armée Royale.

B. Cela n'est point , Monsieur d'Espéron a esté tres-étroit seruiteur du Roy de Nauarre, & mesme ses ennemis luy tournoient à crime l'étroite intelligence qu'il auoit avec luy , & mesme depuis que ledit Roy fut venu trouuer le Roy Henry III.

Pag. 14. art. 20. p 10. n. 20.

D. Prit son chemin droit à Tours , & delà à Loches.

B. Il épitome ce qu'il deuroit étendre , & où il n'en est besoin, il compte les gistes des particuliers.

Là mesme en suite. ibidem.

D. Pour se retirer de son Gouvernement d'Angoulmois , Xaintonge , pays d'Aulnis & de Limosin.

B. Je ne me sçauois assez étonner , qu'un homme qui se veut

3 OBSERVATIONS DE M.

méler de faire Histoire, soit si ignorant des affaires, que d'ignorer que Monsieur d'Espernon n'eut le Gouvernement de Limosin joint à ses autres, qu'après qu'il fut revenu de Prouence, & que le Roy le retira lors des mains de Madame d'Angoulesme, qui le possédoit, pour le luy donner.

Pag. 20. chap. 7. p. 14. n. 7.

D. Le plus signalé exploit qui se fit depuis la mort de Henry III. fut ce fameux duel d'entre les Sieurs de Marolles & l'Isle Mariuaut, &c. Le défy fut accepté par Mariuaut de tirer, &c. puis en suite Mariuaut estant terrassé roidement de ce coup, Marolles retourna aux siens, ramenant le cheval de son aduersaire.

B. Autant de mots, autant de fautes; il qualifie vn signalé exploit, & le plus signalé qui se soit

fait depuis la mort du Roy ; rompre vne lance , il appelle cela vn fameux duel. Il dit que l'Isle accepta le défy , & ce fut luy qui de déplaisir de la mort de son Maistre , enuoya semondre vn des Ligueurs de donner vn coup de lance (qu'il dit tirer vn coup de lance , comme s'il parloit d'vn pistolet ;) & finalement impose que l'Isle fut terrassé , & que Marolles emmena son cheual ; & est tres-vray que le cheual de Mariuaut rapporta son Maistre dans la troupe des siens , & ne tomba que parmi eux.

Pag. 21. chap. 11. p. 14. nom. 11.

D. Le Duc de Mayenne ayant eu aduis que le Roy auoit diuisé ses forces , & qu'il menaçoit Roüen.

B. Il ne les diuisa pas , si elles le quitterent contre son gré , & est

impertinent de dire, que le Roy menaçoit la grãde Ville de Roüen avec vne poignée de gens.

Pag. 22. chap. 15. p. 15. n. 15.

D. Les retranchemens estoient de sept à huit pieds de hauteur, & de six pieds à la gueule.

B. Qui a iamais oüy parler de la sorte, des retranchemens six pieds de gueule?

Pag. mesme. pag. 15. nom. 15.

D. Et la terre iettée deuers luy, rehaussoit le bord du fossé.

B. Il nous dit vne chose bien estrange, & nouvelle.

Pag. 26. chap. 3. pag. 18. n. 30.

D. Entre lesquels estoit le Comte de Sault.

B. Le bon homme ignore que le Comte de Sault estoit mort quatre ans auparauant, lors que Monsieur d'Espernon alla la premiere fois en Prouence. Celuy de qui il

veut parler , estoit le Baron de saint André , frere dudit Comte de Sault.

Pag. 33. chap. 2. p. 22. nom. 2.

D. Entr'autres Jacques Corbionelly y contribuoit toutes sortes de diligences & d'artifices ; il portoit tousiours en sa main les aduis, comme les pieces d'un procez, pressant sa Majesté sur l'execution de son dessein ; il ne luy escrivoit que ces trois mots ; *venez, venez, venez, &c.*

B. Il n'y a rien de plus froid & de plus impertinent , que tout ce Chapitre ; Il n'y auoit point d'autres bons François à nommer, sans alleguer ce banny de Florence pour trahison, la belle inuention de porter ses aduis dans sa main, qui estoient fort importans ; puis-que celuy qu'il décrit par excellence estoit son *venez, venez, venez,*

le Roy eust esté bien fin de s'embarquer sur cét aduis. L'Histoire de France a bien affaire d'estre remplie de l'extraction de ce Corbinelly, & ce deuroit estre quelque homme de bien, d'estre de la conspiration de tuer son Prince avec le Chef Pandolto Puccio, qui fut pendu en vn croc pour son forfait, & ce aux fenestres du Palais.

Pag. 33. chap. 11. pag. 24. nomb. 11.

D. Il agença luy-mesme ses calçons, afin qu'en la separation des quatre membres, les parties que la nature enseigne de cacher ne fussent point découuertes.

B. Belle remarque certes, & digne d'estre inserée dans l'Histoire de Henry le Grand, dans laquelle il obmet mille bonnes choses qui y conuiendroient mieux.

Pag. 47. chap. 2. pag. 32. n. 2.

D. Depuis que le Sieur Desfiat

fut arriué en Auuergne , avec Commission du Roy Henry III. pour y commander avec pouuoir de Lieutenant de ſa Majesté , &c. il remit plusieurs Places en l'obeiffance du Roy.

B. Je l'excuse de tout ce qu'il dit en ce Chapitre de Monsieur Deffiat ; car il vouloit estre payé de quelque Ordonnance par son fils. Il ne fut iamais Lieutenant de Roy en Auuergne , & ne remit aucunes Places en l'obeiffance du Roy ; & en cette forme de parler (il remit) on ne ſçait comprendre ſi c'est luy qui les rendit au Roy, ou ſ'il les reconquit ; & il ne défit point Randan , comme l'Autheur dit en ſuite.

Pag. 55. chap. 12. pag. 38. n. 12.

D. Vne vache ſe vendoit quatre-vingts eſcus , &c.

14 OBSERVATIONS DE M.

B. Belle supputation, & digne d'une telle Histoire.

Pag. mesme. chap. mesme. ibidem.

D. Le Roy mesme permettoit aux Princes de faire entrer ce qui estoit necessaire pour leurs bouches.

B. Tant s'en faut qu'il reprit aigrement Giury, qui en cachette leur avoit enuoyé quelque gibier.

Page 57. chap. 20. pag. 39. nomb. 20.

D. Adjoûtant que la perte de cette Ville luy estoit plus importante que tous les progresz que les Armées des Hollandois sçauroient faire durant son absence; Ainsi parloit-il de la Ville de Paris, comme si elle eust esté sienne; car si elle n'estoit pas à luy, il ne la pouvoit pas perdre.

B. Quel syllogisme pour prouuer que le Roy d'Espagne voyoit que Paris fust sien; parce qu'il es-

criuoit , dit il , que la perte de Paris luy estoit importante , comme si le Roy disoit que la perte de Ratisbonne luy est importante , si pour cela il croiroit que Ratisbonne fust à luy.

Pag. 6. chap. 1.

D. Se repentit trop tard de ne l'auoir pas assaillie de viue force, lors qu'il luy estoit aisé de la forcer.

B. Ce bon homme ne sçait gueres ce qu'il dit sur ce sujet ; le Roy eust bien entrepris de forcer Paris, où il y auoit six mil hommes de guerre , & cinq mil Habitans portans armes , & ce avec quinze cens hommes de pied , & n'eut iamais pour tirer cinq cens volées de canon.

Pag. 64. chap. 17.

D. Il fut arresté par la valeureuse resistance de la Grange-le-

16 OBSERVATIONS DE M.

Roy , Gouverneur de la Place, &c. le Gouverneur fut fait prisonnier.

B. Jamais la Grange-le-Roy ne fut Gouverneur de la Ville de Corbeil , ny ne la deffendit contre le Duc de Parme , ny ne fut fait prisonnier. Il estoit Gouverneur de Melun.

Pag. 65. chap. 22.

D. Et sans descendre de cheual, il prit du vin de la main de sa Maîtresse.

B. Y a-t'il rien de si impertinent ?

Pag. 71. chap. 4.

D. Estoit composée de cinq mil Italiens, trois mil Suisses, mil cheuaux legers , & cent hommes d'armes.

B. Il n'y auoit pas la moitié de ce nombre , qu'il fait à plaisir , & mesme n'y auoit aucun Suisse.

La mesme.

D. Sous le commandement d'Hercules Sfondrat, Comte de Monté-Marciano, son neveu.

B. Il estoit Duc, & non Comte.

Pag. 73. chap. 14.

D. Luy fit porter à Mantes vne tres-hardie parole par Charles Duret, son Secretaire.

B. C'est vn conte fait à plaisir, car il ne luy porta aucune parole.

Pag. 78. chap. 6.

D. De Catherine de Balsac, Comtesse de Lenox.

B. Elle n'a iamais esté nommée que Comtesse.

Pag. 82. chap. 19.

D. Cependant le Duc attaqua le Chasteau de Blany.

B. Il veut dire le Chasteau de Belain.

Page 83. chap. 25.

D. Que le Duc d'Espéron

18 OBSERVATIONS DE M.
auoit intelligence avec l'Espagnol.

B. Tout ce chapitre est faux, car leur debat vint sur ce que Monsieur de Longueville vouloit auoir certains prisonniers que Monsieur d'Espernon emmenoit, & refusoit de luy donner; à quoy il le força.

Page 94. chap.33.

D. Le Sieur de Crequy son fils la suiuant, fut pris par les Royaux, & amené à la Vallette, qui le traita doucement, & relascha sans rançon.

B. Tout cela est faux, il ne fut iamais prisonnier de Monsieur de la Vallette.

Pag. 87. chap.6.

D. Et au Sieur de Lesdiguières, Gouverneur de Dauphiné.

B. Il s'appelloit Desdiguières, & n'estoit pas lors Lieutenant de Roy en Dauphiné, & ne l'a esté

qu'à la Paix , lors qu'Alfonse Sforce en quitta la Lieutenance, pour prendre celle de Guyenne.

Pag. 97. chap. 45.

D. Il enuoya la prouision au mesme Duc, qui luy en auoit aussi fait requeste.

B. Cela est faux aussi , le Roy ne leur en enuoya point ; & luy pretendoit que le feu Roy Henry III. luy auoit donné ce Gouvernement.

Page 107. chap. 2.

D. Sous la conduite de Robert d'Yorck, Comte d'Essex.

B. Il s'appelloit Robert d'Evreux, & non pas Robert d'York.

Page 108. chap. 7.

D. Au grand mécontentement des Ducs de Lorraine & de Nevers, qui desiroient cette heritiere pour leurs fils aisnez.

B. L'vn ny l'autre n'y auoient

20 OBSERVATIONS DE M.
aucunement pretention ny deſſein,
à cauſe de ſa Religion , où elle
eſtoit opiniaſtrée.

En ſuite.

D. Il y auoit vingt-cinq mil
hommes de pied , & quatorze mil
cheuaux.

B. Iamais le Roy ne s'eſt veu fix
mil cheuaux à la fois , dans aucune
de ſes Armées.

Là meſme , art. 10.

D. Vignolles , Bel....Pilles &
Breſſe , auoient le principal com-
mandement.

B. Ils n'ont iamais eu comman-
dement aucun aux Armées de ce
Roy , que de ſimples Meſtres de
Camp.

Pag. 109. art. 13.

D. Et entr'autres Edoüard
d'York , venu du Comte d'Effex.

B. Il n'y a aucun en Angleterre
qui porte le ſurnom d'Yorck.

Pag. 110. art. 17.

D. Suiuy seulement d'un Gen-
darmerie de Daubigné.

B. C'est un conte fait à plaisir
par Daubigné, dont le feu Roy se
mocquoit.

Pag. III. art. 21.

D. Et trois mil Reistres choisis
par le Prince d'Anhalt.

B. Comment eust pu le Prince
d'Anhalt choisir trois mil Rei-
stres parmy les siens, puis qu'en
tout il n'en auoit que mil, qui lors
n'estoient pas complets?

Là mesme, art. 22.

D. Bassompierre, les Suisses, &
la Motte l'Artillerie.

B. Il s'est imaginé parce que le
Mareschal de Bassompierre est Co-
lonel general des Suisses, que son
pere le deuoit aussi estre, & luy
n'en commanda iamais; si bien des
Reistres; & de plus, depuis la

22 OBSERVATIONS DE M.
bataille d'Ivry, la Ligue n'a eu au-
cuns Suiffes.

Là mesme.

D. Luy defarmé les pantouffes
aux pieds.

B. Belle remarque!

Pag. 112. art. 25.

D. Edmond Ambassadeur d'An-
gleterre.

B. Il estoit lors simple Secretai-
re du Mareschal de Bouillon.

Là mesme, art. 26.

D. Que nul autre Historien n'a
remarquées.

B. Aussi n'ont-elles point esté.

Pag. 113. art. 29.

D. Le Duc de Parme mesme
l'y exhortant & l'y obligeant par
les offres de telle condition qu'il
voudroit.

B. Au contraire, le Duc de Par-
me le vouloit perdre, pour auoir
osé tenir dans cette Bicoque; mais

enfin il acquiesça aux instantes prieres de Monsieur de la Chastre, beau-pere de Giury.

Pag. 114. art. 30.

D. Le Duc de Parme en remit la décision au Roy mesme.

B. Cela est vn conte fait à plaisir.

Là mesme, art. 31.

D. Le quartier du Duc de Guise, luy absent.

B. Il y estoit present, mais il n'y demeura gueres.

Page 115. art. 36.

D. Le Duc de Mayenne qui auoit vn bon nez.

B. Belle forme de parler d'vn General d'Armée.

Pag. 119. art. 1.

D. Incommodé d'vne carnosité à la verge.

B. Belle chose à mettre dans vne grande Histoire !

Là mesme.

D. Et eust executé sa resolution.

B. Elle estoit lors mariée au Sieur de Liancourt de Picardie.

Pag. 127. art. 10.

D. Resniés Seigneur de la mesme Place.

B. L'Historien qui est Gascon, deuroit au moins sçauoir que Villemur appartenoit au Roy de Navarre, & non à Resniés.

Pag. 128. art. 16.

D. Messillac Gouverneur d'Auvergne.

B. Pouuoit-il ignorer que lors & à plus de vingt ans apres, Monsieur d'Angoulesme ne fut Gouverneur d'Auvergne, & que Messillac n'en estoit pas mesme Lieutenant de Roy?

Page 132. art. 30.

D. Affricain d'Anglurre, Sieur d'Amblise,

d'Amblise , grand Marechal de Lorraine.

B. Il ne le fut iamais ; c'estoit le Comte de Saline qui l'estoit lors, & plus de dix ans apres.

-Pag. 134. art. 3.

D. Bernard de la Vallette Admiral de France , Gouverneur de Dauphiné & Prouence.

B. Il ne le fut iamais du Dauphiné.

Pag. 135. art. 14.

D. Aucuns ont tenu que Philippes II. luy fit auancer ses iours par poison , l'ayant tonsiours hay depuis qu'il eut opinion qu'il n'auoit pas fait son deuoir à secourir son Armée nauale, qui fut dissipée l'an 1578.

B. Ceux qui ont eu cette opinion , ne la fondoient pas sur ce sujet (car il ne se pouuoit prendre de cette occupation qu'aux vents,

mais bien à cause du Royaume de Portugal , que le Roy Philippe auoit occupé, sur lequel le droit du Duc de Parme estoit plus apparent que le sien.

Page 142. art. 5.

D. Que le Duc de Guise seroit preferé à son fils le Duc d'Aiguillon.

B. Il n'a iamais esté parlé du Duc d'Aiguillon pour le mariage de l'Infante , & il ne le deuoit nommer de ce nom , qu'il ne prit que quatre ans apres.

Page 158. art. 13.

D. Fit trois Mareschaux de France , la Chastre , Rosne , & Bois-Dauphin.

B. Il en fit quatre , & le quatriesme fut saint Paul.

Page 169 chap. 4.

D. Monsieur Molé luy dit particulièrement ces mots.

B. Ces mots sont bien necessaires en l'Histoire , lesquels il y a mis seulement pour penser obliger Monsieur le Procureur General son fils.

Pag. 170. art. 7.

D. Guillaume du Vair & Michel de Marillac , firent plus d'instance que nuls autres.

B. Impudente flatterie à Monsieur le Garde des Sceaux de Marillac , que chacun sçait auoir esté des principaux & plus zelez Ligueurs.

Pag. 17. chap. 1.

D. Avec Jacques Dauil , Sieur du Perron , nommé à l'Euesché d'Evreux.

B. Il se trompe , car il n'y fut nommé que plus de deux ans apres.

Pag. 133. art. 8.

D. Le seul Cardinal de Bour-

18 OBSERVATIONS DE M.

bonfut exclus de cette Conferen-
ce, par le commandement de sa
Majesté, à qui il estoit suspect.

B. C'est vne insigne menterie,
le Roy eust exclus d'une Confe-
rence pour la Foy, vn Cardinal
son cousin germain, Chef de son
Conseil, & qui pour le reduire à
la Religion Catholique, auoit mes-
me suscité le tiers party.

Page 174. art. 11.

D. Le Roy couuert d'un voile
blanc se presenta à eux.

B. Cela est encores faux, & ceux
qui ont veu faire des conuersions
à la Foy, sçauent bien que l'on n'en
vse pas ainsi.

Page 182. art. 3.

D. Ayant bloqué Poictiers, &c.
mais le Comte de Brissac s'estant
ietté dedans, & fit de si frequen-
tes sorties, &c. C'est chose remar-
quable, &c.

B. Poictiers ne fut point bloqué, le Comte de Brissac en estoit Gouverneur pour la Ligue, lequel allant vn iour à la guerre avec plus de cent vingt cheuaux, ne se doutant de trouuer aucun ennemy si fort que luy, estant à la teste de sa troupe, & desarmé sur le Pont de Sauce. Espaunes, avec dix cheuaux, se trouua sur ledit Pont si pressé, qu'il chargea le Comte, luy rompit la main d'vn coup de pistolet, & du choc porta son cheual par terre espaulé; mais Espaunes y fut tué, & la pluspart des siens. Sainte Gemine, ieune Gentil-homme, releua le Comte de Brissac, & luy donna son cheual pour le reporter à Poictiers.

Pag. 187. art. 21.

D. Cefut le sixiesme Connestable de cette illustre Maison.

B. La Maison de Montmorency

se vante seulement d'en auoir eu quatre , & aucune Histoire n'en compte dauantage ; sçauoir Matthieu & Matthieu second, Anne & Henry.

Pag. 188. art. 21.

B. Il n'entend pas l'Histoire ; la dignité estoit tousiours sur les armes, mais elle fut auparauant donnée à celuy qui auoit la Charge de Grand Escuyer , dont elle retient le nom.

Pag. mesme. art. 22.

D. Traita avec René de Clermont d'Amboise.

B. C'est René d'Amboise , & non de Clermont d'Amboise.

Pag. 198. art. 9.

D. Bellegarde seul deuant, armé de toutes pieces, vn jaelot à la main, & le Lieutenant de ses Gardes deuant luy, qui portoit la peruisane dudit Seigneur.

B. Il y entend bien ; on ne porte pas vn jaelot à la main, quand on est armé de toutes pieces , & entrant dans vne Ville ennemie ; & Monsieur le Grand , ainsi se nommoit alors , n'auoit point de Gardes , & par consequent point de Lieutenant de ses Gardes.

Pag. mesme. art. 12.

D. Le canon y fut mené, & ayant fait bresche.

B. On n'y mena iamais de canon, & on peut voir s'il y eut iamais bresche faite.

Pag. 204. art. 3.

D. Et traitant en son particulier, se conserua le Gouvernement de Poictou.

B. Quelle menterie ; qui a iamais oüy dire que Monsieur d'Elboeuf ait esté Gouverneur de Poictou ?

Page. 205. art. 6.

D. Et mesme de ce qu'il auoit fortifié la garnison, &c. Les Gouverneurs de Prouinces n'ont aucune authorité sur les Mareschaux, &c. Luy trauerfa le corps de part en part auant que l'autre eust tiré la sienne, &c. Le peuple accourut au secours du Duc, les autres gagnerent la Citadelle, ou furent arrestez prisonniers.

B. Quel terme, fortifier la garnison? Les Mareschaux de France reconnoissent s'ils en sont Lieutenans de Roy. Saint Paul auoit aussi l'espée à la main, le peuple n'y accourut point au secours; mais le Capitaine qui estoit en garde avec sa Compagnie, nommé Montbron, nourry Page de feu Monsieur de Guise, ne bougea; Monsieur du Maine y estoit avec ses Gardes, & force Noblesse. Fina-

lement, il n'y auoit point de Citadelle à Rheims, & nul ne fut arresté prisonnier. Le debat fut sur ce que saint Paul vouloit faire entrer huit cens Espagnols dans la Ville, & non pour y en auoir fait entrer.

Pag. 221. art. 18.

D. A cause du credit qu'auoit auprès du Roy Bellegarde, grand Escuyer de France, qui auoit espousé Anne, fille vniue & heritiere de Fontaines.

B. Il ne l'épousa pas que plus d'un an apres leur capitulation.

Au mesme lieu.

D. Sans leur donner aucun Gouverneur particulier.

B. Au contraire, le Roy leur donna pour Gouverneur le Marquis de Coasquin, qu'eux-mesmes demanderent.

34 OBSERVATIONS DE M.

Pag. 229. art. 4.

D. Soit mesme que dès lors il eust projeté la conjuration qui esclatera cy-apres.

B. Il y a bien de l'apparence qu'il eust couué huit ans durant vne entreprise dans son cœur, sans la découvrir.

Page 234. art. 15.

D. Le Baron d'Ausonville, & les Sieurs de Tremblecourt & de saint Georges.

B. Le Baron d'Ausonville dont il parle, s'appelloit lors saint Georges; & nostre Historien bien informé, d'un homme en fait deux.

Pag. 235. art. 2.

D. Il se fourra dans la foule à son entrée dans le Louvre, entra en sa chambre.

B. En vne chose si importante, vn Historien d'une telle Histoire estre si mal informé, que de ne

fçauoir pas que ce coup fut donné dans l'Hostel du Bouchage, où le Roy estoit venu loger avec Madame de Liancourt, depuis Duchesse de Beaufort.

Pag. 236. art. 3.

D. Le Comte de Soissons se trouuant près de luy le retint, luy disant.

B. Ce fut Montigny qui le retint, & luy dit cela.

Pag. mesme. art. 5.

D. Et mesme qu'il auoit attenté sur la pudicité de sa sœur puiffinée.

B. Il ne parla point de cela.

Page 246. art. 17.

D. La Compagnie du Duc de Vendosme.

B. On le nommoit lors Cesar Monsieur.

Pag. 249. art. 26.

D. Le pria de prendre com

mandement de tout ce qui estoit sous sa charge.

B. S'il auoit connu le Marechal de Biron, il ne diroit pas qu'il offrit le commandement à vn autre; car il estoit trop accoustumé de commander aux Princes; & puis il n'eust pas pû le faire quand il eust voulu.

Page mesme. art. 17.

D. Et le Roy aussi bien que le Duc de Guise, en tesmoignoit auoir grand regret.

B. Le conte est fait à plaisir; & ce pour obliger celuy de qui il parle.

Page 252. art. 1.

D. C'estoit Pierre de Gusman, Comte de Fuentes.

B. C'est bien rencontré, il se nommoit *Pedro Henriques de Toledo.*

Page 252. art. 1.

D. C'est à dire de Fontaines.

B. Iudicieuse annotation!

Page mesme. art. 2.

D. Il tira sa salade, & en arma le Marechal.

B. Tout cela est faux.

Page 153. art. 3.

D. Il fut condamné à estre tiré à quatre cheuaux.

B. Il se trompe, sa condamnation porte la teste tranchée, & les membres mis par quartiers aux principales aduenuës de Paris.

Pag. 254. art. 7.

D. Furent contraints de se mettre sur la retraite gaillarde.

B. Il veut dire à vne entiere déroute.

Pag. mesme. art. 8.

D. Il donna l'ordre de la retraite à l'Admiral de Villars.

B. Au contraire, il auoit l'a-

uant-garde à conduire, en laquelle combattant vaillamment il y fut tué.

Pag. 256. art. 18.

D. Rhouffey frere du Sieur d'Haraucourt.

B. Quelle ignorance, prendre Rouffay pour frere d'Haraucourt! il estoit cadet de Piennes.

Pag. 287. art. 15.

D. Avec la perte de deux Princes de marque.

B. Il se connoist bien en Princes de qualité, tels que les Comtes Philippes de Nassau & de Soluis.

Pag. 259. art. 23.

D. Et rétablir leur Archeuesque en la seigneurie de la Ville.

B. Quel autre que luy peut ignorer que Cambray est vn Euesché, & non Archeuesché? Il continuë la mesme faute és articles 26. & 34.

Pag. 265. art. 6.

D. S'en alla assieger & camper.

B. C'est comper, il ne sçait pas appeller.

Pag. mesme. art. 8.

D. Vignolles qui ne chancela jamais au service du Roy.

B. Que diroit il d'un grand Prince, ou Officier, souvent pratiqué, toujours constant & fidel, puis qu'il parle ainsi d'un ieune Mestre de Camp depuis sept ans seulement en employ & hors de page?

Page 267. art. 13.

D. Disans que ce n'est pas leur ordre d'assaillir des Places.

B. Pourquoi donc font-ils bons, s'ils ne deffendent, n'y attaquent les Places, ne vont aux assauts, aux tranchées, aux escarmouches, ny sur la mer, au dire de cét Historien?

Pag. 270. art. 27.

D. Lufon aagé de dix-huit ans, Enseigne pour le Duc d'Espéron, leur donna beaucoup de peine par sa resistance.

B. Il veut donner de la reputation à ce sien amy, qui n'y pensoit pas ; car vn garçon de cét aage peut bien resister à vne garnison entiere.

Page 271. art. 28.

D. Le Duc se trouua assis dans sa Chaire, sans estre blessé.

B. L'affaire se passa tout autrement qu'il ne dit ; le Duc sauta plus haut que la maison, emporté dans sa chaire par la poudre ; tomba en bas, fut blessé au visage & au bras, & vint empescher ses gens de tuer son hoste, qu'ils pensoient autheur du fait.

Pag. mesme. art. 30.

D. Vn des plus soupçonnez estoit Mesplais.

B. Il fait soupçonner vñ homme qui estoit desia ouuertement declaré deux mois auparauant.

Page 274. art. 3.

D. Et sous le nom d'obedience rendre les submissions accoustumées par les Roys Tres-Chrestiens.

B. Quelle ignorance en toutes sortes de choses ? Le pardon fut demandé & obtenuë l'absolution, & six ans apres Monsieur de Luxembourg fut rendre l'obedience.

Pag. 276. art. II.

D. Et entr'autres le Pere Commelet.

B. Il estoit lors refugié en Lorraine, zelé Ligueur s'il en fut iamais.

Pag. 281. art. 22.

D. Cela est bon à vous, qui ne vous en approchez que de cent lieuës.

B. Ceux qui auront connu le feu Roy , ne croiront iamais ces paroles estre iffuës de fa modestie, & dites à vn Prince qu'il honoroit , qui l'auoit bien seruy , qui lors conduisoit son Armée.

Pag. 291. art. 4.

D. Si on luy eust fourny assez à temps vingt mil escus qui luy auoient esté accordez pour se dégager à Bruxelles.

B. Comme si vn homme qui trompe vn party , auoit soin de payer ses debtes en le quittant : il ne tint qu'au Roy de l'auoir ; mais le iugeant incompatible avec le Marefchal de Biron, il aima mieux garder ce dernier qui l'auoit bien seruy , & auquel il estoit accoustumé.

Pag. 291. art. 5.

D. Lequel depuis le deceds de son frere estoit qualifié Archiduc.

B. Qu'il s'entend mal aux qualitez ! Quel empeschement luy faisoit son frere de s'y qualifier auparavant, ou quelle permission plus grande en auoit-il lors, luy restant encores outre l'Empereur, deux freres aisnez ?

Pag. 295. art. 14.

D. Ce qui fauorisa le succez de ce siege, fut l'inuention de Berri-guen, qui fit refluer la riuere d'Oise, en arrestant le cours au dessous.

B. Si l'on n'eust fait promptement cesser cette belle inuention, la Ville n'eust pas esté tant inondée que les tranchées & l'Armée du Roy.

Pag. 296. art. 20.

D. Il se deffendit si bien, qu'après son audition la procedure cessa.

B. Tout ce qu'il fit de mieux

44 OBSERVATIONS DE M.

pour sa déffense , fut de deman-
der qu'on enuoyast sçauoir de
Rhosne s'il n'y auoit pas des man-
quemēs dans Ardres qui l'auoient
obligé de rendre la Place ; & par
ce relaschement l'ardeur se rallen-
tit , & la faueur de Monsieur de
Biron le sauua.

Pag. 298. art. 2.

D. Particulièrement avec Guil-
laume Cicile , Sur-Intendant des
Finances d'Angleterre.

B. Ce Guillaume estoit Secre-
taire , & son pere qui estoit mort
grand Tresorier , s'appelloit Ro-
bert.

Pag. 300. art. 9.

D. Les Anglois ne vouloient
pas que ce mot de (*Estats*) y fut
couché.

B. La Reyne d'Angleterre n'a
iamais empesché les Hollandois
de faire des alliances avec quel-

que Prince que ce fust.

Pag. 307. art. 9.

D. Assemble les Estats des Notables à Rouën.

B. Ce pauvre homme ne sçait pas quelle difference il y a entre vne assemblée & vne conuocation d'Estats generaux.

Pag. mesme. art. mesme.

D. Car de tout temps l'Assemblée s'en faisoit dans le ressort du Parlement de Paris.

B. Il le dit comme il l'entend; car il n'a iamais veu aucune Ordonnance ny Loy qui y obligeast.

Pag. 308. art. 13.

D. Marc Rie Marquis, qui en estoit Gouverneur.

B. Il ne sçait ce qu'il veut dire; le Marquis de Vallambou estoit de la maison de Rie, & il embrouille comme cela son nom.

Pag. 309. art. 16.

D. Où fut tué Rhoſne, obſtiné dans ſa felonie.

B. Quelle felonie peut auoir commis vn homme qui n'eſtoit point ſubjet du Roy, ny ne luy auoit point fait aucun ſerment ?

Pag. 316. art. 13.

D. Iniurieuſement remonſtré que c'eſtoit choſe meſſeante à ſa Maieſté.

B. Il ne luy en parla iamais.

pag. 319. art. 23.

D. François d'Eſpinoy, Seigneur de ſainct Luc.

B. Il ſe nommoit d'Eſpinay, & non d'Eſpinoy.

Pag. meſme, art. 24.

D. En laquelle furent comptez dix-huit cens hommes de pied, quinze cens hommes d'armes, quinze cens cheuaux legers, & douze pieces de canon.

B. Il y auoit quatre gros bataillons de quatre mil hommes chacun , deux mil cheuaux , & seize pieces de canon.

Pag. 320. art. 25.

D. Et rencontra Contreca avec sa troupe.

B. C'estoit Dom Gaston Spino-la le Borgne , qui avec cinq cens cheuaux estoit venu reconnoistre les passages pour venir à Amiens.

Pag. 321. art. 27.

D. Ha ! mon Dieu ; c'est aujourd'huy que tu me veux punir.

B. Le Roy ne fit alors aucune action de crainte ny d'apprehension.

Plus bas, art. 28.

D. Le Roy s'en alla prendre sa recreation à la chasse.

B. Cela n'est point , & ceux qui auront connu combien le Roy

estoit alerte , ne croiront pas qu'il s'amûst à la chasse, quand il auoit les ennemis sur les bras.

Plus bas. art. 29.

D. Oû de Born, Maistre de l'Artillerie fit bien son deuoir.

B. Est-il possible que cét Historien ignore qu'il n'y a aucun Maistre de l'Artillerie que le grand Maistre , & que les autres s'appellent Lieutenans.

Pag. 322. art. 30.

D. Et fit trauailler toute la nuit en diligence.

B. Ce fut bien Monsieur de Mayenne qui fut d'auis de fortifier Longpré dès le commencement du siege ; & qui persista en cette opinion ce fut Monsieur de Biron , qui y alla loger avec trois mil hommes la veille de l'arriuée du Cardinal , & qui le fortifia.

Pag.

Pag. mesme. art. 31.

D. Qu'il y auoit plus de huit mil cheuaux.

B. Nous n'en eusmes iamais quatre mil.

Pag. 327. art. 4.

D. Et ramenerent prisonniër Sanche, Comte de Saline.

B. C'estoit Sancho Salinas, qui ne fut iamais Comte.

Plus bas.

D. Il dépescha Crequy avec deux cens Maistres, la pluspart Gentils-hommes, pour reconnoître l'estat de la Place.

B. Il en parle en homme qui n'y entend rien, reconnoistre Charbonnières avec deux cens hommes dans les Alpes; il mena deux Regimens, le sien & celuy de Pagnier.

Page mesme.

D. Car ce ieune Seigneur s'é-

tant auancé à la faueur de la fumée , fut soudain enuveloppé de toutes parts.

B. Comment l'entend-il à la faueur de la fumée , avec deux cens cheuaux qu'il dit qu'il auoit aussi? Fust-ce à la retraite , & le lendemain seulement qu'il fut pris dans la neige ?

Page mesme.

D. Il fut mis en liberté peu de iours apres , par eschange avec quelques prisonniers qui estoient Gentils-hommes de marque.

B. Ce peu de iours apres s'étendirent à huit mois ; & apres que la Paix eust esté publiée il eut sa liberté , & non par échange.

Page 328. art. 6.

D. Et le Fort razé rez pied rez terre.

B. Monsieur Desdiguieres se garda bien de le faire razer , com-

DE BASSOMPIERRE. 51

me il paroist encore maintenant.

Plus bas. art. 7.

D. Il s'en retourna à son premier Gouvernement de Limosin.

B. Il deuoit dire en son dernier Gouvernement de Limosin ; car seulement alors il'en fut pourueu.

Pag. 363. art. 9.

D. En recompense de ses merites luy donna encore dequoy recompenser le Sieur de la Guiche, pour la démission qu'il luy fit en sa faueur de l'Office de grand Maître de l'Artillerie.

B. Je ne m'estonne pas si cét homme écrit l'Histoire , en sçachant si bien les particularitez ; l'Artillerie auoit passé en deux mains depuis celles de la Guiche ; sçauoir celles de saint Luc & de Monsieur d'Estree , de qui Monsieur de Rhosny la recompensa pour quarante mil escus.

Page 365. art. 6.

D. Où le Roy enuoya le President de Sillery pour en conferer avec eux.

B. Sillery n'estoit qu'adjoinct à Belliévre , qui estoit Chef de la deputation.

Page 365.

D. Car premierement il le fit mettre en deliberation en son Conseil d'Etat, &c. en suite il fit proposer le mesme article à son Conseil de conscience.

B. Il y a apparence qu'il ne resolut pas vne telle Paix sans en consulter son Conseil d'Etat; mais il se figure qu'il y a vn Conseil de conscience ; ce qui n'est point, & n'estoit point vne affaire à y consulter, s'il y en eust eu vn. Tout cét article n'est que chanson.

Page 366. art. 11.

D. Iean Baptiste de Taxis, Che-

ualier de l'Ordre de sainct Iacques,
& Conseiller d'Estat en Espagne.

B. Iamais Jean Baptiste Taxis ne fut Conseiller d'Estat en Espagne, ny mesme n'y aspira pas seulement.

Page 367. art. 13.

D. Ils demanderent la préseance sur les François.

B. Que cét hōme est mal informé de toutes choses ! les Espagnols ny au Concile de Trente , ny là , ny ailleurs , n'ont iamais demandé ny pretendu aucune préseance sur les François , mais seulement égalité.

Page 370. art. 16.

D. Le Connestable marchant seul deuant ; & le grand Escuyer apres , aussi seul.

B. Il a oüy dire qu'aux Entrées le Connestable marche deuant le Roy l'espée nuë , & le grand Escuyer vn peu deuant luy , portant

54 OBSERVATIONS DE M.
en escharpe l'estoc du Roy ; mais
lors il ne s'y observa rien de pareil.

Page mesme. art. 17.

D. Le Comte de Lore son Lieu-
tenant General.

B. Il estoit grand Escuyer de
l'Archiduc, & non autre chose.

Pag. 321. art. 21.

D. Estant allé visiter le Cardinal
d'Offat.

B. Qui ne fut Cardinal de trois
ans apres, & n'estoit pas lors seu-
lement Euesque sacré.

Page 373.

D. Il ne se pût contenir de faire
mention de la parfaite amitié qu'il
portoit à Gabrielle d'Estée.

B. Il luy en parloit souuent, &
à d'autres aussi ; mais il ne parloit
pas encore de mariage.

Pag. 374. art. 6.

D. Qu'on auoit entierement de-
sesperé de sa vie.

B. Il fut quelque peu malade à Monceaux, mais non pas au point que cét hōme veut le faire croire.

Page mesme. art. 7.

D. Ils apperceurent vn grand homme noir parfaitement hideux.

B. C'est vn conte pour faire peur aux petits enfans. Cefut vn resonnement de la Forest, qui fit retentir le bruit des chiens qui estoient de l'autre costé de la montagne ; & rien plus.

Pag. 375. art. 8. 9. 10.

D. A ses premieres infirmitéz &c. vne si grande quantité d'apostumes, &c. les plus souuerains desquels.

B. Il employe impertinemment trois articles à exagerer vne maladie pediculaire, qui porta Philippes II. au tombeau, comme il arriue à beaucoup d'autres.

Pag. 376. art. 12.

D. Ayant institué Regent d'Espagne le mesme Archiduc Albert son gendre, durant la minorité de son fils.

B. Il n'en eut pas seulement la pensée ; & son fils auoit dix-huit ans quand il mourut.

Plus bas. art. 13.

D. Il ordonna que son fils fist consulter par les Theologiens & Jurisconsultes, du droict qu'il auoit sur la Nauarre.

B. Non plus que de cette consulte pour le Royaume de Nauarre, duquel ils n'ont aucun scrupule.

Plus bas. art. 15.

D. Il auoit dépensé & employé 5594. millions d'or en des entreprises quasi toutes inutiles.

B. Voila débiter comme il faut. Ya-il Roman qui oFAST dire

vne si haute menterie que celle que cét ignorant fourre dans son Histoire ? Quel iugement feront les Estrangers des Historiens François, en lisant cette Histoire de France ? Combien auroit dépensé le Roy d'Espagne aux entreprises vtilles, puis qu'aux entreprises inutiles il a employé vne telle somme ?

Pag. 377. art. 16.

D. Si nous en eussions vsé ainsi du commencement.

B. Grande discretion d'Authour, & bon conseil à donner en vn Royaume où la diuersité des Religions est tolerée.

Pag. 378. art. 2.

D. Luy donna son absolution en secret, & luy permit de viure avec Catherine, comme avec son Espouse legitime.

B. Il paroist qu'il n'a pas consulté les Lettres du Cardinal d'Osat.

Pag. mesme. art. 3.

D. Que sa sœur fust qualifiée Catherine de France.

B. Et comment eust-il voulu qu'on l'eust nommée, estant sa sœur germaine, & luy ne se nommant plus Henry de Bourbon ?

Pag. 380. art. 9.

D. Lesquels il pretendoit faire legitimer par son mariage avec leur mere.

B. Quand bien il auroit esté parlé de cela, n'en ayant esté rien resolu, qu'a affaire la posterité de le sçauoir ; & qu'en peut sçauoir cét Historien de certain ? Quelles preuues en a-t'il eu, outre le bruit de quelques gens, que sa discretion deuoit plûtoft estouffer que publier ?

Page 381. art. 13.

D. Le Cardinal d'Offat & luy en parlerent enfin à sa Sainteté.

B. Monsieur d'Offat, qu'il nomme Cardinal, ne l'estoit point alors.

Et en suite.

D. Il y pouruoiroit par autre voye, & passeroit outre.

B. Iamais ces paroles ne furent dites, & l'Historien impose fausement cette calomnie au feu Roy.

Mesme page. art. 13.

D. Pour venir à Paris le Lundy de la Semaine Sainte.

B. Tout ce calcul est faux; elle ne prit point congé du Roy à Fontainebleau le Lundy, mais le Mercredy matin à Melun, & vint à Paris le mesme iour.

Et peu apres.

D. Le Ieudy ensuiuant elle fut atteinte d'une apoplexie dans le iardin de Zammet.

B. Et ce mesme iour Mercredy, elle fut atteinte de cette apoplexie

qu'il dit ; non au iardin de Zammet , où elle n'entra pas, mais dans le Doyenné de saint Germain , où elle mourut.

Et peu apres.

D. De là elle fut portée chez sa tante en l'Hostel de Sourdis.

B. C'est vne menterie , car elle ne bougea du Doyenné , où elle languit tout le lendemain leudy, qu'elle accoucha d'un enfant mort, & mourut le Vendredy Saint au matin.

Page 382. art. 5.

D. François d'Entragues , Gouverneur d'Orleans.

B. Il ne se surnomme d'Entragues , mais de Balsac , & n'estoit plus Gouverneur d'Orleans ; c'estoit le Mareschal de la Chastre.

Page 384. art. 23.

D. La sixiesme nullité estoit fondée sur les mœurs de la Reyne

Marguerite , lesquelles estoient aussi insupportables que manifestes à tout le monde. Toutefois il n'allegua pas celle-là.

B. Puisque la modestie du Roy ne la vouloit pas alleguer, qu'auoit affaire cét iniurieux Escriuain d'entacher son papier ?

Et plus bas. art. 24.

D. Ha la mal-heureuse ! elle sçait bien que ie l'ay tousiours aimée.

B. Qu'auoit-il aussi affaire de mettre ces mots , qui ne seruent de rien à son Histoire, & peut-estre sont faux ?

Page 386. art. 27.

D. Et peu apres luy Iean de Schomberg son cousin, Archeuesque de Treves.

B. Celuy qu'il dit son cousin ne luy estoit rien, & n'estoiēt de mesme maison ; il s'appelloit Schomberg.

Page 394. art. 7.

D. Le refus de Crequy ne procedoit pas d'inciuité, mais de ce que Philippin s'estoit montré luy-mesme inciuil & discourtois en son endroit, durant qu'il fut prisonnier entre les mains du Duc de Sauoye.

B. Cét Escriuain ne sçait pas que le refus de cette écharpe preceda la prison de Crequy de quelques mois, que Philippin luy fit toutes sortes de complimens durant sa prison, & que ce fut galanterie plûtoft qu'animosité, qui causa cette querelle.

Et au mesme art. un peu deuant.

D. Par la mort de Philippin son fils naturel.

B. Philippin auoit lors vingt-six ans, & le Duc trente-sept. Quelle apparence qu'il eust esté son fils naturel? Il estoit son frere

bastard , & l'Historien vn ignorant.

Pag. 395. art. 11.

D. Iusqu'au nombre de douze cens cheuaux.

B. Il n'en auoit que trois cens.

Pag. 396. art. 13.

D. Ou plûtoſt vne profuſion à l'endroit de pluſieurs.

B. Cette profuſion ne fut pas (horſmis le preſent qu'il fit au Roy de Vaſes de criſtal , & quelques cheuaux qu'il donna) de la valeur de ſix mil eſcus.

Pag. 397.

D. L'on faiſoit eſtat qu'il dépenſa en preſents & autres vanitez, plus de quatre cens mil eſcus.

B. Ce ne furent point d'habiles gens qui firent cét eſtat.

Et peu apres.

D. Sur cinquante-cinq il fit ſon reſte, qui eſtoit de quatre mil piſtoles.

64 OBSERVATIONS DE M.

B. C'est vn conte fait à plaisir & qui mesme n'a esté fait iusqu'à cette fois ; car il est tres-faux.

Mesme page. art. 16.

D. A moderer la fierté de deux Mareschaux.

B. Le Roy ne luy en parla iamais.

Au chapitre suiuant.

D. Il l'eût couuert de sang sans rien excepter.

B. Il ne redit iamais cela.

Page 400. art. 24.

D. Ou de luy remettre en main le Comté de Bresse, Pignerol, & les Vallées, au choix de son Altesse.

B. Il ne fut point arresté de Pignerol & les Vallées, avec le Comté de Bresse, & ne le fut pas mesme proposé.

Pag. 411. art. 12.

D. Conflans place assize sur vne

Roche effroyable , & Miolans qui est de pareille assiettc.

B. Quiconque aura veu Conflans , iugera de l'impertinence de l'Historien , & Miolans aussi.

Et plus bas.

D. Charbonnières encore assize sur vne Roche encores plus affreuse que celle de Conflans.

B. Mais luy est vn affreux Escriuain , de mettre tant de sottises ensemble.

Mesme page. art. 14.

D. Le Sieur de la Guiche mena à sa Majesté de belles troupes.

B. C'est vne menterie, car Monsieur de la Guiche ne bougea de Lyon.

Page 412. art. 15.

D. Iamais le Roy ne rendit vne plus signalée preuue de son bon iugement , de sa prudence & de

66 OBSERVATIONS DE M.

sa generosité tout ensemble, qu'en cette occasion.

B. Où cét homme loge l'excez des belles actions du Roy, de n'adjoûter point de foy à vingt billets mal escrits & mal conceus que l'on ietta dans son logis, & que nous ramassâmes, qui estoient sans feing & sans adueu ?

Art. 16.

D. Cette Place est flanquée de cinq gros bastions, reuestus & liez par des tenailles de bonnes étoffes, avec des fossez taillez dans la Roche.

B. Ceux qui n'auront point veu Montmelian, diront que cét Auteur ne parle pas bien de cette fortification; & ceux qui l'auront veuë, qu'il ne dit pas vray.

Pag. 413. art. 22.

D. Par lesquelles il pouuoit en-

tendre que sa Majesté estoit assez aduertie.

B. Affectuément le Roy n'en sçauoit rien , & ne s'en doutoit pas seulement alors ; & il luy dit à Lyon , en luy faisant ses plaintes, qu'il auoit escouté & escrit , mais que son cœur estoit tousiours demeuré fidelle , & mesme luy en demanda pardon.

Pag. 414. art. 23.

D. Car on a voulu dire depuis qu'il luy auoit dressé cette partie.

B. Le conte est faux , & on ne l'a iamais dit qu'en ce Liure.

Et plus bas.

D. Ioint que le Roy n'auoit garde d'aller exposer sa personne à la portée d'un mousquet.

B. Ce bon Auteur ne connoissoit gueres le Roy ; S'il l'eust veu aux occasions , il ne mettroit pas cette apostille dans son Histoire.

Et plus bas.

D. En faisant le Comte de Soissons General de la mesme Armée, Biron en demeueroit encore plus outré.

B. Pourquoy en eust-il esté plus outré, puis qu'il n'auoit la Lieutenance de cette Armée, ains Lesdiguières ; & quand il l'eust eüe, faisoit-il difficulté d'obeir aux Princes du Sang, Generaux d'Armées.

Pag. 417. art. 32.

D. Deux hommes agitoient quelque question de Philosophie durant son repas.

B. Qu'ont affaire ces questions de Philosophie avec l'Histoire de Henry le Grand?

Pag. 418. art. 36.

D. Mais le Roy qui l'auoit desia pour suspect, s'y en alla en personne.

B. Quel menteur est-ce-là, de

dire que le Roy ayt iamais esté à Bourg en Bresse , ou qu'il en ait seulement approché de vingt lieuës ?

Page 419. art. 14.

D. Il luy repartit brusquement, & d'un accent graue, &c.

B. Cela ne fut point; il inuente les choses, & y fait les responses.

Pag. 425. art. 9.

D. Avec les Villes & Chasteaux de Centalmons, Roque & Espalmier furent adjouitez à la Bresse.

B. Ce pauvre homme ne sçait pas que ces Places sont de tout temps de la France, que ce Duc de Sauoye auoit conquestées durant la guerre de la Ligue, lesquelles il restitua lors au Roy.

Page 427. art. 2.

D. Et au nom de sa Majesté espouser la Princesse Florentine.

B. Cét homme refuse, de dire

70 OBSERVATIONS DE M.
que Monsieur le Grand alla épou-
ser la Reyne au nom du Roy ; ce
fut le grand Duc qui en eut la
Commission, & luy la luy porta.

Au mesme lieu.

D. Alla surgir heureusement à
Florence, s'estant embarqué à Mar-
seille.

B. Il croit que Florence est vn
Port de mer.

Et plus bas.

D. Le grand Duc l'enuoya re-
cevoir au Port par Iean & Antoine
ses fils naturels.

B. Il continuë heureusement de
faire vn Port à Florence ; il fait
Dom Ioüian & Dom Antoine qu'il
nomme Ian, & Antoine fils natu-
rels du grand Duc ; & n'y a si igno-
rant qui ne sçache que le premier
est son frere bastard, & l'autre son
neveu, fils de son frere aisné.

Pag. mesme. art. 4.

D. Vincent Duc de Mantouë,
& Eleonore Duchesse son épouse,
sœur de Marie, aborderent à Flo-
rence.

B. Il croit qu'ils vinrent par ter-
re de Mantouë à Florence.

Et au mesme lieu.

D. Luy-mesme eut l'honneur
de celebrer le mariage d'elle avec
le Roy, representé par Bellegarde.

B. Il persiste de croire que Mon-
sieur le Grand épousa la Reyne au
nom du Roy.

Pag. 428. art. 6.

D. Enrichie au dedans & au de-
hors de perles, lapis, pierreries.

B. Cét homme ne dit aucune
chose à propos; il fait vne mer-
veille d'une Galere de vingt-sept
bancs, qui sont les moindres de la
Mer; celle-là estoit de trente, & la
poupe seulement estoit fort riche

72 OBSERVATIONS DE M.
par le dedans, mais noire en la forme qu'il la décrit.

Et plus bas.

D. Et celles du grand Duc en cinq rubis ; Il y auoit aussi vne Croix de diamans , & vne autre de rubis.

B. Pour faire les armes du grand Duc conformes à la poupe , il eust fallu cinq terribles rubis ; & à quoy ces deux Croix ? Il ne sçait ce qu'il dit.

Art. 7.

D. De la Seigneurie de Gennes enuoya saluer sa Majesté à l'Esperie.

B. A Esperie beste ; il estropie tous les mots.

Au mesme lieu.

D. Et la fit accompagner iusqu'au Port de Final.

B. Ce fut iusqu'au Ponto Fin.

Et en

Et en suite.

D. Elle passa aussi aux Ports de Sauonne, d'Antibe, de saint Marc de Tresport, sans vouloir descendre en nulle terre que ce ne fust en France.

B. Cét animal croit que les Ports sont portes, quand il dit qu'elle passa aux Ports de Sauonne, dont elle n'approcha de trois lieuës. Il croit qu'Antibe soit Barbarie, & non France, & nomme Tresport, qui ne se trouue ny sur terre, ny sur carte aucune, sice n'est en Normandie.

Pag. 429. art. 10.

D. Elle fut conduite au Palais, dans la grand' Salle, duquel Messire Guillaume du Vair, premier President de Prouence, &c.

B. Il croit que le Parlement de Prouence se tienne à Marseille, il n'y a point de Palais; elle vint des-

74 OBSERVATIONS DE M.

gendre de sa Galere dans le logis où logeoit Monsieur de Guise, qui est tout auprès du Port, & à la descente.

Art. 12.

D. La Reyne accompagnée de deux mil cheuaux.

B. Elle n'estoit suiuite d'aucune Gendarmerie.

Page 330. art. 24.

D. La Reyne, dit-il, estoit vestuë à l'Italienne.

B. A la lecture de cette description, on peut voir comme il farcit son Histoire de mesmes pieces que celles qu'il inuente.

Art. 15.

D. Madame, les bien-heureuses influences.

B. Cette Harangue est digne d'estre mise de mot à mot dans vne telle Histoire.

Art. 17.

D. Les Ambassadeurs & Deputez des Villes Imperiales, des Suisses & des Grisons, s'estans presentez pour luy faire la reuerence, & luy parler debout, le Chancelier l'empescha premierement, soustenant qu'ils deuoient estre à genoux.

B. Il n'y auoit lors, ny plus d'un an apres, aucuns Ambassadeurs ou Deputez Allemans, Suisses ou Grisons à Lyon, ny en France; le Chancelier estoit trop habile homme pour les vouloir faire parler à genoux; mais à l'Entrée de la Reyne, les Marchands de Lyon (selon leur coustume) vinrent separez par Nations faire leurs diuerses Harangues, & les Marchands Allemans & Suisses pretendirent faire la leur debout, lesquels cét Historien de Village

76 OBSERVATIONS DE M.
nomme Ambassadeurs & Depu-
tez.

Pag. 431. art. 19.

D. Depuis qu'elle eust entendu
que le Roy estoit si près , elle ne
mangea plus , l'ardent desir de le
voir luy ferrant l'appetit.

B. La Reyne acheuoit son sou-
per , quand elle sceut que le Roy
venoit ; & le repas qu'elle venoit
de faire luy ferrant l'appetit.

Art. 22.

D. Sur les onze heures , iour
consacré à saint Cosme & saint
Damian , & en cela mesme de bon
augure , qu'aucuns des Ancestres
de la Reyne ont porté le nom de
Cosme.

B. Où trouue-t'il de bon augu-
re , de ce que le grand-pere de la
Reyne s'appelloit Cosme , que
Monsieur le Dauphin soit né au
iour de saint Cosme.

Pag. 433. art. 2.

D. L'autre de brasser vne trahison sur Marseille.

B. Il ne la brassa pas, ce fut Merarques qui la vint proposer à Balthazar de Sinuga; lequel Merarques ne l'eust sçeu executer.

Art. 3.

D. Et mesme le Duc de Guise luy auoit dressé vne telle partie à Marseille, que si le Roy l'eust approuuée, il y eust couru fortune.

B. Quelle apparence à cela, veu que Merarques ne proposoit son entreprise que pour l'executer dans seize mois, qu'il deuoit estre Viguiier de Marseille.

Pag. 434. art. 4.

D. Vn sien neveu se baignant vn soir avec quelques Gentils-hommes François, &c. les François irritez, &c. le peuple s'estant irrité, &c. qui se fut saisi, &c.

78 OBSERVATIONS DE M.
violant le droict inuiolable , &c.
B. Le fait est , que Buffy-Lamet,
neveu de l'Ambassadeur , se bai-
gnant , fut appellé gauache , com-
me le peuple a accoustumé de
crier apres ceux qui ne sont ha-
billez à leur mode ; & luy s'en re-
tournant , tua vn Prestre & en blef-
sa vn autre. La Iustice le poursui-
uit , il se sauua au logis de l'Am-
bassadeur , où il eut ordre d'estre
pris , ayant premierement esté de-
mandé , dont on se plaignit fort.
Le Nonce accommoda cette affai-
re , & la Rochepot fut rappellé
d'Espagne.

Plus bas.

D. L'Alcade , qui est le Magi-
strat de la Iustice.

B. C'est le Preuost de la Cour,
& il y en a quatre.

Pag. 435. art. 8.

D. Ils luy apporterent vn buffet

d'or & d'argent , lequel fut employé au service de la Reyne.

Plus bas. art. 9.

D. Qui estoit autant enuiée & muguettée.

B. L'Archiduc estoit lors trop empesché au siege d'Ostende, pour muguetter les Places du Roy.

Au mesme art.

D. Et de n'étendre point sur luy l'indignation de ce qui s'estoit passé en Espagne.

B. L'affaire de la Rochepot estoit desia accommodée, & l'Archiduc enuoya seulement le visiter, & le Roy luy, par Monsieur du Maine.

Plus bas.

D. Pour luy asseurer qu'il n'estoit pas si iniuste.

B. Il ne fit point de réponse à une chose que l'on ne luy auoit pas dite.

Mesme pag. art. 11.

D. Il arriua d'auanture que la Reyne d'Angleterre estoit à Douures.

B. Quelle menterie ! la Reyne estoit lors en progrez à cent lieuës de là.

Et plus bas.

D. Qu'elle feroit la moitié du trajet , qui n'est que sept lieuës d'une coste à l'autre.

B. La belle proposition ! que le Roy qui n'auoir nuls Vaisseaux , s'allast mettre sur des batteaux de pescheurs , au milieu du détroit, pour y rencontrer la Reyne d'Angleterre , qui estoit lors bien en aage pour se mettre sur Mer. A ce dessein , le Roy fit partir Monsieur de Biron , auant qu'elle eust nouvelles qu'il fut arriué à Calais.

Page 436. art. 12.

D. De deux cens Gentils-hommes de marque.

DE BASSOMPIERRE. &

B. Nous pouuions estre soixante Gentils-hommes en tout, tant sui-uans, qu'autres.

Et plus bas.

D. L'on a veu ce qui s'est passé depuis que le Roy fit choix du Duc de Biron, plutôt que d'un autre.

B. C'est bien rencontré; le Roy n'auoit lors aucune défiance de Monsieur de Biron, qui luy demanda cét employ, & Monsieur du Maine celuy d'aller à Ostende vers les Archiducs; & ainsi par leurs desirs ils y allerent tous deux.

Art. 13.

D. Luy fit grace en luy faisant trancher la teste.

B. Il ne fut pas condamné à autre chose, & le supplice des Milords ne s'étend pas plus auant.

Art. 14.

D. La Reyne estoit à Vignes, à

quarante lieuës de Londres , &c. mais sa Majesté y auoit laissé ses Officiers pour le défrayer avec toute sa Compagnie.

B. Elle n'estoit donc pas à Douures , & c'est à vn Chasteau qui s'appelle Basing , où elle estoit , & ne fut défrayé que tant qu'il fut à vne maison proche de Basing , nommée Lauing.

Art. 15.

D. Sans dissimuler pourtant qu'elle n'eust esperé , &c.

B. Elle ne luy fit iamais aucune plainte , mais des complimens tres exquis.

Peu apres.

D. A quoy le Duc de Biron re-partit , &c.

B. Il fait faire de son inuention cette longue repartie au Duc de Biron ; à quoy il ne pensa iamais.

Pag. 437. art.

D. Mais il est bien vray qu'elle luy montra son portrait.

B. Ny ce qu'il dit precedement, qu'aucuns ont escrit, n'est veritable, ny ce qu'il debite pour veritable en suite.

Art. 18.

D. Elle fit vn festin Royal à nos François, joia de l'épinette en leur presence, & maria sa voix avec l'instrument.

B. Elle ne fit aucun festin Royal aux François, horsmis qu'elle défraya Monsieur de Biron & sa troupe, tant qu'il fut à Laning; & vn iour que Monsieur de Biron estoit à Basing, le Milord Corbain le fit entrer avec quatre ou cinq de nous, par vne porte dérobée dans sa chambre, pour la surprendre lors qu'elle chantoit.

Et en suite.

D. Encore qu'elle demeurast mal satisfaite de leur Maistre.

B. Cela est bien faux ; car elle en estoit lors extrêmement satisfaite.

Art. 20.

D. Qui fut vne chasse que sa Majesté marqua particulièrement.

B. Comme il n'auoit lors nul soupçon de Monsieur de Biron, aussi n'y fit il pas reflexion.

Page 438. art. 21.

D. Sur l'aduis que malicieusement on leur donna, que le Roy estoit en bonne intelligence avec le Turc ; & crût-on que cét aduis fut donné en Espagne.

B. Comme si le Persan ignoroit que la France fust en Paix avec le Turc ; s'il estoit vtile à l'Espagnol de donner cét aduis ; s'il importoit de celer cette Paix aux Per-

sans , cét Ambassadeur de Perse dit au nostre à Rome, qu'il viendroit en France. Mais comme il voulut auparauant aller en Espagne, le Roy luy fit dire qu'il ne le vouloit voir, s'il ne le venoit trouver le premier.

Art. 22.

D. Pour prier le Roy de trois choses ; L'une, de n'entrer en aucune confederation contre luy ; de moyenner par son intercession vne Paixou vne Trêve avec l'Empereur d'Allemagne ; & de rappeler Monsieur de Mercoeur, vassal de France, qui luy faisoit la guerre.

B. Je n'ay pas veu homme si instruit des affaires que cét Escriuain ; ce Medecin Marseillois renegat, eut desir de reuoir son païs, & pour sa seureté se chargea d'une Lettre & d'un Compliment au Roy par le Turc ; qui ne voyant

aucune Ligue se preparer contre luy, n'auoit garde d'en aduertir le Roy son amy, & qui auoit vn Ambassadeur à sa porte, ny moins le faire intercesseur d'vne Paix qu'il auoit en ses mains, s'il eust voulu, & dont on le requeroit; & ne sçauoit qui estoit le Duc de Mercoeur, ne s'en soucioit, ny ne le craignoit pas.

Art. 24.

D. Alleguant que le Duc de Mercoeur estoit aussi bien vassal de l'Empire, que de la France.

B. Comme il auoit controuué la demande, il a esté necessité de faire aussi la réponse.

Pag. 439. art. 25.

D. Avec le mesme exemple d'injustice que nous auons veu sous Henry III. en 1583. & depuis sous Louys XIII.

B. Ce galant homme ose im-

punément accuser d'iniustice trois Roys (& tres-bons Roys) tout à la fois; & il a eu mesme permission de faire imprimer cette calomnie.

Art. 28.

D. Les estranges & épouventables impressions en l'air.

B. Qu'a cette fable ou cette vision de commun avec l'Historien de Henry le Grand ; & pourquoy mettre ces niaizeries, & supprimer tant d'autres bonnes choses ?

Pag. 440. art. 1.

D. Et de là avec des Lettres de recommandation du Duc son cousin, s'achemina en Autriche, afin de receuoir l'ordre de l'Empereur Rodolphe deuxiesme, pour estre receu en son Armée de Hongrie.

B. Comme si l'on ne l'eust pas receu en l'Armée des Chrestiens sans Lettres de recommandation

& ordre particulier de l'Empereur , vne personne de cette qualité y allant volontaire.

Pag. 441. art. 2.

D. Sa valeur , experience & iugement , parut principalement à pourvoir à la deffense de Strigonia.

B. La valeur ne paroist point à pourvoir , fortifier & munitionner vne Ville , & le Duc de Mercœur ne pourueut point aussi ; car ce n'estoit point à luy volontaire à y pourvoir.

Art. 3.

D. Vacante par le deceds du Comte de Mansfeld.

B. A son compte , l'Armée Impériale auroit esté quatre années sans Lieutenant General.

Art. 5.

D. Manda par mocquerie au Duc de Mercœur, &c. & qu'ayant

soin de sa reputation & de son salut à cause du nom François.

B. Il ne va point de Trompette d'un Camp à l'autre, comme parmy les Chrestiens, & ce Bascha ne sçauoit pas seulement le nom du Duc de Mercœur, ny de quel pais il estoit.

Et peu apres.

D. Le Duc fit réponse à cette rodomontade.

B. L'enuoy estant fait, la réponse l'est aussi.

Pag. 442. art. 8.

D. Car tout d'un coup le Ciel se couurit de nuées épaisses.

B. Il debite vne simple pluye pour vn miracle, qu'il exagere tant qu'il peut pour le faire paroistre tel.

Pag. 444. art. 15.

D. Et encore plus parmy les Turcs, lesquels ne redoutent rien

tant que les armes des François.

B. Ils s'enquestoient bien si Monsieur de Mercœur estoit François ou Alleman, n'ayant avec luy aucunes troupes Françaises, & ne la connoissant point, pour ne l'avoir point veu; ne les redoutoient pas aussi.

Pag. 445. art. 20.

D. Ce Prince portant vn cœur de Roy sous le tiltre de Duc, fera cy-apres de hautes entreprises.

B. Dieu veuille qu'il soit meilleur Prophete que l'Historien.

Pag. 448. art. 7.

D. Mesme aucuns ont voulu dire qu'elle auoit commencé auparavant, & que sans cela le Sauiyard ne se fut iamais engagé en ce voyage.

B. Quels aucuns l'ont voulu dire, puisque les accusateurs du Duc, ses Lettres, ses dépositions,

& toutes les autres preuues de son procez , témoignent que le desespoir de n'auoir point le Gouvernement de Bourg , le transporta outre son deuoir ; qu'auparauant il n'en auoit pas eu seulement la pensée , ny le Roy le soupçon.

Peu apres.

D. Et sur le discours que sa Majesté luy tint touchant la presumption & fierté du Marechal de Biron.

B. Le Roy ne luy en parla iamais , & estoit trop habile pour découurir à ce Prince estrange , & qu'il soupçonnoit, les imperfections de ses seruiteurs.

Et en suite.

D. Sans en exempter sa Majesté, contre laquelle il sembloit principalement parler.

B. Comme la Reyne ne dit iamais ce que dessus , le Marechal

92 OBSERVATIONS DE M.
ne fit aussi iamais cette réponse.

Art. 8.

D. Sur tous Rhosny, qui n'aimoit pas le Marechal, marquoit toutes ces choses.

B. Il l'aimoit & le portoit autant qu'il pouvoit ; car il estoit oncle de la femme de son frere saint Blancard.

Art. 9.

D. A Suze & à Yurée, & à Somme sur le Pau, où il trouua toujours l'Ambassadeur du Roy.

B. Que cét homme est ignorant des affaires, qui ne sçait pas que l'Ambassadeur d'Espagne près de Monsieur de Sauoye, demeure toujours à Thurin, quand le Duc s'en va à Suze & à Yurée ; Que le Duc n'alloit pas exprés en ces lieux-là pour parler à la Fin, qui le fut bien venu trouver à Thurin, & que le Comte de Fuentes, Gou-

uerneur de Milan , ne sortoit point du Milanois.

Et en suite.

D. Les Huguenots y estoient meslez , pour faire diuersion des armes du Roy.

B. Ils n'auoient aucune communication avec Espagne , ny Sauoye.

En suite.

D. On proposoit au Mareschal de Biron qu'il auroit en souueraineté le Duché de Bourgongne , la Franche-Comté & la Bresse , & qu'il épouserait la troisieme fille du Duc de Sauoye , avec cinq cens mil escus de constitution dotale, le Sauoyard, le Dauphiné & la Prouence , l'Espagnol , le Royaume, qu'il vouloit faire regir par ses Pairs & Gouverneurs , desquels le Duc de Boüillon deuoit estre vn des plus puiffans , & commander

à toutes celles de delà le Loire, iusqu'au Rhosne, & aux Monts Pyrenées.

B. Qui a iamais oüy parler de cela ? le procez du Duc de Biron en parle-t'il ? A-t'on veu quelques Lettres, quelque Traité, quelque témoin ou déposition qui en parle ? Y a-t'il apparence que l'on eust achepté ce Duc à tel prix. La Franche-Comté vn bon heritage d'Espagne, luy eust esté donnée ? vne Infante de Sauoye luy eust esté donnée, & cinq cens mil escus; luy qui auoit fait seulement proposer le mariage de Donna Mathilde, soeur bastarde du Duc, avec luy. N'y a-t'il qu'à dire, pour prendre le Dauphiné & la Prouence ? Lesdiguières & le Duc de Guise luy eussent-iis abandonnez si aisément ? Donner le Gouuernemēt de de là la Loire au Duc de Bouillon,

ne le falloit-il pas prendre auparavant ? & l'Espagnol occupé à Ostende , défait à Nieuport, fussent-ils si aisément venus à bout du Roy , braue & experimenté , puissant & riche en terre , en argent & en amis , & au Duc de Bouillon Huguenot, & beau-frere du Comte Maurice de Nassau. Cét Escriuain deuroit-il pas rougir , de mettre en vne Histoire de telles sottises ?

Art. 10.

D. Que le Duc de Sauoye ayant eu connoissance de son mescontentement , luy auoit fait offrir vne de ses filles en mariage , avec conditions aduantageuses.

B. Il aduoüa au Roy auoir parlé , escouté & escrit , & luy en demanda pardon ; mais il continua encores d'écouter , comme il apparut par ses propres Lettres & dépositions.

Pag. 451. art. 17.

D. Beliévre Chancelier, Ville-roy, Rhofny & Sillery, confignaés mains du Chancelier vingt-sept pieces, la plus importante desquelles estoit le susdit Estat escrit en trois feüilles de papier, de la main propre du Marechal.

B. Sillery n'en sçeut rien, mais bien la Reyne & le Comte de Soissons, outre ces trois sus-nommez; il n'y eut lors que cinq Lettres données par la Fin au Roy, avec non vn Estat, mais vne instruction à la fin escrite en trois feüilles de petit papier; toutes lesquelles Lomenie garda bien, & non le Chancelier. Le Roy les fit lire deuant nous en son cabinet la nuit de sa prise.

Art. 18.

D. Et en dit autant au Baron de Luz, que Biron auoit enuoyé en

en Cour pour estre aux escoutes. Le Roy mesmes dit au Baron de Luz , qu'il estoit bien aise d'auoir appris de la Fin que les bruits qui couroient des intelligences du Mareschal de Biron avec le Duc de Sauoye, n'estoient que des impostures & calomnies.

B. Le Baron de Luz ne vint point à la Cour de toute cette année-là , qu'après la mort du Duc de Biron ; Partant ny la Fin, ny le Roy, ne luy dirent point ce que l'Autheur impose, & la Fin vint déguisé à Fontainebleau en Carefme, l'année 1602. fit dire au Roy qu'il auoit grandes choses à luy dire. Le Roy luy parla en tres-grand secret par deux fois à la Mi-oye, auquel il luy montra & donna les papiers susdits; puis le Roy le renuoya.

Art. 20.

D. Luy enuoya Descures , Marefchal des Logis de la Cour , &c. de mettre fus vne puiffante Armée fous fa conduite.

B. L'Autheur est fi ignorant , qu'il croit que Descures estoit Marefchal des Logis de la Cour , luy qui estoit General des Armées du Roy. Sa Majesté ne luy fit pas accroire qu'il luy voulust donner la conduite de son Armée , ains luy manda que l'on luy donnoit quelques soupçons de sa fidelité , qu'il vouloit éclaircir avec luy.

Page 452. art. 24.

D. Plusieurs Courtisans qui auoient fait gageure qu'il ne viendroit point , perdirent leur argent.

B. Chose fort importante à mettre dans vne Hiftoire.

Art. 23.

D. Le Duc d'Espéron luy en-
uoya au deuant Du-Plessis.

B. Il estoit trop habile homme
pour le faire ; aussi s'en garda-t'il
bien.

Art. 24.

D. Il fut receu de sa Majesté
avec assez de froideur.

B. Au contraire, le Roy luy fit
fort bon accueil , & se promena
avec luy au iardin depuis prés
d'une heure, seul à seul.

Art. 25.

D. Autrement qu'il se la feroit
luy-mesme.

B. On ne parloit pas ainsi au
feu Roy ; l'Historien ne le connois-
soit pas.

Pag. 453. art. 27.

D. Lia vne partie avec Mon-
ieur d'Espéron , contre le Roy
& le Comte de Soissons. Aucuns

100 OBSERVATIONS DE M.
ont escrit que sur cela le Duc d'Espernon luy dit, &c. mais i'ay souvent oüy dire au Duc d'Espernon, &c.

B. Le Roy ne joüa pas cette partie que nôtre Auteur suppose, & le Duc d'Espernon dit au Duc de Biron ce que l'Auteur dit avoir oüy dire à Monsieur d'Espernon, qu'il n'auoit pas dit.

Art. 28.

D. Biron alla souper avec le Comte de Soissons.

B. Cét homme ment aux petites choses comme aux grandes; il fut souper chez Montglot, & non chez le Comte de Soissons.

Art. 31.

D. Ce soir-là Biron soupa chez Montigny.

B. Montignyn'estoit pas à Fontainebleau, par consequent tout cet article est faux; le Duc de

Biron soupa encore chez Montglad.

Art. 33.

D. Celuy-cy au premier commandement donna son espée à Praslin sans aucune indecence, ne resistance.

B. Praslin ne l'arresta point, mais le Roy, qui ayant dit au Duc de Biron : *Hé bien! puis que vous ne me voulez rien dire, ie tascheray d'en apprendre davantage de mon neveu le Comte d'Auvergne, qu'il retint.* Et comme il ouït le bruit de Monsieur de Biron, s'estant émeu, le Roy luy dit ; *C'est Monsieur de Biron que i'ay fait arrester pour des choses que ie suis assure que il a faites, ie n'en ay que le soupçon de vous, que ie tascheray d'éclaircir; & sur ce, l'enuoya tenir en ce petit cabinet de Lomenie, qui est entre la chambre de la Reyne &*

le petit cabinet du Roy ; & com-
 manda à Monsieur le Grand , au
 Comte de Lude, & à quelques au-
 tres , de se tenir près de luy.

Art. 34.

D. Vitry attendit Biron à la
 porte de la chambre de la Reyne,
 avec laquelle il iouïoit à la prime;
 & comme il sortoit, luy fit com-
 mandement de la part du Roy de
 luy donner son espée.

B. L'Escruiain ne se souuient
 pas qu'il a dit plus haut qu'en se
 retirant , le Roy luy dit : *Et bien,*
puis que ie n'en puis apprendre la veri-
té de vous , ie l'apprendray d'ailleurs;
 car il est vray qu'il iouïa à la prime
 avec la Reyne , à qui le Roy donna
 à jouïer son ieu tandis qu'il donnoit
 l'ordre de prendre Monsieur de
 Biron. Ils iouïoient dans le cabinet
 du Roy , & le ieu finy , la Reyne
 se retira , & le Roy entretint Mon-

fieur de Biron long-temps ; puis se mettant sur sa chaire percée , luy dit le cas dessus.

Mesme article.

D. Biron à ce commandement mit la main à son espée , & avec des postures estranges , & avec des agitations & exclamations esclatantes , &c. là dessus mille blasphemes , mille imprecations execrables ; & la moindre parole offenoit la Maiesté diuine & humaine.

B. I'en puis parler ; car Monsieur de Montbason , la Guesle & moy , le vismes prendre en sortant du cabinet du Roy ; & entrant dans la chambre saint Louys , deux Exempts qui estoient proches se ferrerent contre luy , & l'empescherent de mettre la main à l'espée , & de faire autre action , lors que Vitry luy vint dire , que

le Roy luy auoit commandé de l'arrester & de luy demander son espée. Il iura deux ou trois fois, dit que l'on luy laissast prendre vn cheneft ou vn chandelier, & qu'il empescheroit bien que l'on ne le prift. Surquoy nous estans approchez, il dit à Monsieur de Montbafon : *Monsieur, vous avez esté mon amy, obligez-moy d'aller supplier le Roy qu'il me laisse mon espée, laquelle l'a si bien seruy ; & y alla.*

Et plus bas.

D. Le Roy aduertiy de ses failles, manda à Vitry qu'il fist son deuoir sans plus délayer ; & adonc apres toutes ces contestations, il fallut que Biron flechist à la force.

B. Monsieur de Montbafon luy vint dire pour réponse de la part du Roy, qu'il obeist ; & lors il ne donna pas son espée, mais il se la laissa oster insensiblement.

En suite.

D. Il fut conduit en la plus haute chambre du pavillon, proche de l'Horloge ; & passant entre les Gardes , eut apprehension d'estre tué.

B. Il fut mené en la chambre en oualle , où il demeura iusqu'au iour , & y vid en y entrant six Archers de la Garde , qui estoient du costé de la fenestre. Alors il dit, Craint-on que ie ne me iette par les fenestres ? puis se promena toujours à grands pas iusqu'à ce que l'on l'emmena en la chambre au dessus de celle de Monsieur le Grand, & Monsieur le Comte d'Auvergne à vne autre assez proche, regardant sur la Cour de la Fontaine.

Art. 36.

D. C'est chose notable , que pen d'heures auant que Biron fut ar-

resté , le Plessis surnommé , &c. l'un des quatre , comme ennemy du Duc d'Espernon , conclut de le faire arrester , luy faire, &c.

B. C'est chose assuree que tout ce discours est faux ; Monsieur d'Espernon estoit party le matin pour aller à Paris , ne luy enuoya point le Plessis , & ce conseil ne se tint point, dont cet Escrivain n'eust pas sçeu le secret , puis qu'il ignore les choses les plus communes.

Page 456. art. 1.

D. Mais bien ne voulut manger là , ny dans la Bastille , craignant qu'on l'empoisonnast.

B. Il n'en eut ny n'en témoigna jamais de crainte ; mais i'oserois assurer qu'il en eut le desir.

Art. 2.

D. Et on enuoya Commission particuliere à Messire Achilles de Harlay , &c.

B. Il est aussi mal instruit des procédures du Parlement, que de toutes les autres choses, de ne sçavoir pas que quand on enuoye à la Cour de Parlement vn procez criminel, c'est elle-mesme qui ordonne les Commissaires.

Art. 3.

D. Et s'estant enquis de quel pais estoit le maistre bourreau de Paris, il apprit qu'il estoit natif de Bourgogne.

B. Iuge Lecteur, s'il y a apparence que le Duc de Biron eust fait cette enquete durant sa prison, & si Baranton, Capitaine des Gardes du Corps (qui seul luy parloit estant enfermé avec luy) ou ses Commissaires, estoient sçauans de quel pais estoit le bourreau de la Ville.

Pag. 457. art. 5.

D. Sire, nous voicy proster-

nez aux pieds de vostre Majesté.

B. Qui lira cette Harangue , la iugera sortie de la bouche de nostre Historien ; aussi ne fut-elle jamais dite par les parens de Monsieur de Biron , ny la réponse proferée par le Roy , qui parloit bien mieux que cela.

Pag. 459. art. 7.

D. Le Roy ayant prononcé cette parole avec vn accent assez aigre.

B. Au contraire , la réponse du Roy fut fort douce , consolant ses parens , & leur témoignant qu'il participoit à leur déplaisir. Ce fut à saint Maur , & ie l'oüis.

Pag. 467. art. 27.

D. Le peuple qui s'assembloit desia en Greve , voyant rompre l'échaffaut , accourut vers la Porte saint Antoine en si grande foule , que Biron l'apperceuant du haut

de la Bastille , iugea par là qu'il deuoit bien tost seruir d'vn funeste spectacle.

B. Bon Dieu ! quel impudent menteur ? Il n'y eut iamais d'échafaut dressé en Greve , & le Duc de Biron ne sortit iamais de la chambre où il estoit enfermé , qui n'a veuë aucune vers la Porte saint Antoine , que pour venir à la Chapelle , qui est tout contre , lors que l'on luy prononça sa sentence de mort.

Page 468. art 3.

D. Le Chancelier luy demanda en suite le baston de Marechal de France , & la Couronne Ducale.

B. Comme on ne donne point de Couronne Ducale quand on fait vn Duc , on ne luy la redemande point aussi.

Pag. 470.

D. Il les enuoya prier par le

NO OBSERVATIONS DE M.
Cheualier du Guet, que son corps
fust porté à Biron avec ses Ance-
stres; ce qu'ils luy accorderent.

B. Il ne fut point dit lors cette
particularité, qu'il ait fait deman-
der par cette personne cette li-
cence à des gens qui n'auoient pas
puissance de l'accorder; Aussi fut-
il enterré le mesme iour dans l'E-
glise saint Paul.

Page 474. art. 6.

D. Que les choses de toutes ses
conspirations auoient de hauts &
importans desseins, &c. Ils fai-
soient entendre qu'ils n'en vou-
loient qu'à Rhosny.

B. Cét homme remplit la moi-
tié de l'Histoire du Roy, depuis la
Paix, de diuerses coniurations, &
il n'y eut iamais siecle si paisible,
& assure. Biron eut des boutades,
escruiuit, mais ne fit point de mal.
Merarques estoit vn fort necessi-

teux , qui pour tirer quelque argent des Espagnols , leur promettoit ce qu'il ne pouuoit tenir. La Trimouille & Bouillon estoient broüillons, mais n'auoient pas d'étoffe ; ce dernier , sage par la mort de Biron , aima mieux faire sa Paix de loïn , que de venir mettre sa teste en compromis. Mais de tout cela , il n'y eut pas vn homme sur pied , pas vne bicoque prise par vne declaration faite ; & cét Escriuain mesme qui fait le loup si grand, est contraint d'auoüer qu'ils n'en vouloient qu'à Rhosny. Et moy ie dis , que mesmes ils ne luy en vouloient pas , & que tout cela n'estoit que simples & mauuaises volontez que le Roy chastioit, pardonnoit , dispofoit & ancantissoit en se iouiant.

Pag. 475. art. 7.

D. Mesmes vn iour à l'en-

112 OBSERVATIONS DE M.
droit du Comte de Soissons.

B. Cét homme manque bien de matiere, bien qu'il soit dans vn si beau champ, quand il vient farcir son Histoire de choses de neant.

Art. 8.

D. Ces vsurpationstyranniques tendoient à brider les Genoïs, en sorte que s'ils ne dépendoient entierement de l'Espagnol, il pouvoit rompre leur commerce, en le transferant à Final & à Sauonne.

B. C'est toy mesme cheual de bas, que l'on deuroit brider, qui ignores que les Genoïs ne dépendent entierement de l'Espagne, qui tient le Duché de Milan, qui les a sous sa protection, & qui les tient en bride d'une bien meilleure & plus ingenieuse façon, en tenant sous sa main cinquante millions d'or du bien des Genoïs, tant en ce qu'il leur doit, qu'aux.....qu'il

leur a engagez, qu'aux terres qu'ils possèdent dans les païs de son obeïssance ; & nul autre que toy (s'il n'estoit aussi sot que toy) ne diroit pas que l'on pourroit transférer le commerce de Gennes à Final , qui n'est qu'un pouïller , & où il n'y a nuls Marchands , ou à Sauonne , que les Genoïis tiennent sous leur obeïssance.

Pag. 476. art. 12.

D. La Cour de Parlement sur les plaintes qui luy furent faites.

B. Cét Historien qui affecte d'épitomer , employe cinq articles de son Histoire sur vn sçauoir ; mais si les Aduocats mettoient au pied de leurs escritures le salaire receu pour icelles , ou non.

Page 478. art. 1.

D. Ces huit plus grands , qui sont Lutheriens , ou Caluinistes,

auoient receu de meschantes impressions de nos Huguenots , & les cinq des petits Cantons auoient esté quasi gagez par le Roy d'Espagne & le Duc de Sauoye.

B. Combien cét homme est priué de la connoissance des choses dont il veut parler? Iamais les Suisses n'auoient si puissamment assisté Roy de France , qu'ils firent le feu Roy pendant les guerres de la Ligue , ny ne confirmerent vnanimentement vne alliance avec luy; & cét ignorant dit qu'ils sont Lutheriens , n'y en ayant pas vn (ny pas vn Canton) mais Suisse , qui le soit ; qui dit que des treize Cantons , les huit sont Religionnaires , & les cinq petits seulement Catholiques , nous persuaderoit volontiers que Fribourg fust Huguenot , que Soleurre le fust aussi , que dans Glaris & Apenselher , il n'y eust pas

la moitié de Catholiques , & se veut mesler d'écrire vne Histoire & vne telle figure.

Art. 3.

D. Et il s'efforça si bien de boire à leur mode.

B. Cét Escrivain pense que l'on va au cabaret , & qu'un Ambassadeur du Roy , & de telle qualité, n'estoit pas traité avec tant de respect , que personne n'eust osé boire à luy.

Pag. 474. art. 5.

D. Les noms des treize des Cantons des Suisses sont, &c.

B. C'est bien à propos de s'amuser à nous apprendre ces mots, qu'il estropie en plusieurs endroits de telle sorte , que l'on doit deviner ce qu'il veut dire, comme nul. Kusb, pour Mulhausen.

Art. 6.

D. A l'entrée du Louvre , le

Duc de Montpellier accompagné,
&c.

B. Tout cét accompagnement
est tres-faux , & inuenté par cét
ignorant.

Art. 7.

D. Ils ne s'humilierent pas aussi
pour luy baiser la robbe.

B. Ils ne baisèrent point la rob-
be de la Reyne , parce que ce n'est
point leur mode de salüer , & non
pour autre raison.

Pag. 480 art. 9.

D. A la main droite du grand
Autel estoient les Cardinaux de
Ioyeuse & de Gondy, derriere eux
le Chancelier, l'Admiral, & aucuns
Seigneurs du Conseil.

B. Il n'y a personne si dépour-
ueu de sens , qui voulust dire que
des rangs fussent derriere person-
ne ; le Chancelier a le sien au des-
sous des Cardinaux , non derriere,

& à la teste des Conseillers de robe, avec lesquels l'Admiral ne se met point.

Et plus bas.

D. Le creuecœur de voir ce qu'il desiroit le moins, empescha celuy d'Espagne de s'y trouuer.

B. L'Ambassadeur d'Espagne ne s'y trouua non plus que le Nonce, & celuy de Venise que cét Escrivain fait faussement mettre en rang.

Et plus bas.

D. Ce fut chose remarquable, que le Roy parla debout, neantmoins couuert, les assistans estans découuerts, tandis que sa Majesté parla.

B Il y a grande remarque à faire, que dans vne Eglise & en la presence du Roy, les assistans sont découuerts.

Page 481.

D. Les vins les plus excellens de la terre leur estans seruis, causoient vn si grand trouble par ces fumées de leur cerueau, qu'on le pouuoit assez iuger par leurs bourdonnemens & postures.

B. Belle remarque ! belle construction de paroles, qui seruent grandement à l'Histoire.

Art. 11.

D. Sur la fin du disner, le Roy entre en la Salle avec les Cardinaux de Ioyeuse & de Gondy.

B. Il n'y a rien de plus faux ; le Roy n'y fut pas, & n'eust pas donné ce scandale aux Deputez Protestans, d'amener ces deux vieux Cardinaux yurogner avec eux. Les deux articles suiuians sont aussi inutilement eouchez que celuy-là.

Page 486. art. 2.

D. Il fit établir pour y comman-

der en qualité de Lieutenant de Roy, le Sieur de Montcassin son cousin germain; & pour son Lieutenant dans la Citadelle de Metz, mit le Sieur de Samboles.

B. Il se trompe? Teualles estoit Lieutenant de Roy au païs Messin, & Montcassin Lieutenant en la Ville & Citadelle; & ledit Montcassin avec le Houille & Tajan ses freres, s'estans faits de la Ligue, Monsieur d'Espéron qui en eut le vent, fit vn voyage à Metz, tira Montcassin de la Citadelle, & y mit Sambole en sa place, six ans apres que Montcassin y auoit esté mis.

Art. 3.

D. Et obtint d'elle la Lieutenan-
ce, de laquelle il estoit desia en
possession sous le Duc d'Esper-
non.

B. Ce ne fut pas la Lieutenāce de

120 OBSERVATIONS DE M.
Roy du pays Messin , qu'il obtint
par la mort de Teuales ; ce fut, &c.

Et plus bas.

D. Il commença à prendre le
titre & la qualité de Gouverneur
de Metz , en 1601.

B. Il ne prit jamais ce titre ny
cette qualité , & estoit tres-bien,
& comme il deuoit , avec Mon-
sieur d'Espernon , qui n'en eut ia-
mais ombrage , iusques à ce qu'il
eust emprisonné les principaux
Habituans de Metz en 1601.

Pag. 487. art. 4.

D. Vn sien cadet , dit le boi-
teux.

B. Il ne l'estoit pas nommé, mais
il estoit boiteux.

Page 488. art. 9.

D. Allant aux eaux de Spa, passa
à Mets.

B. Il y alla exprés pour appaiser
ce desordre , & visiter le Gouver-
nement

DE BASSOMPIERRE. **IM**
nement qu'il n'auoit veu depuis
huit années.

Plus bas.

D. Luy presenta les clefs par
honneur, mais il n'en fit pas sortir
la garnison, suiuant la coustume.

B. Monsieur d'Espernon ne le
demanda pas; & puis on ne fait
pas sortir la garnison d'une Cita-
delle, lors que celuy qui en est Ca-
pitaine particulier y entre.

Et en suite. pag. 488.

D. Mais cela se deuoit faire, &
non pas demander.

B. Au contraire, cela ne se de-
uoit point faire, & n'eust pas mal
fait quand il ne l'eust pas deman-
dé, veu que c'estoit à Monsieur
d'Espernon son Capitaine, à com-
mander ce qu'il vouloit, & à luy
d'obeir.

Puis en fin.

D. Et entrant dans la Citadelle,

trouua toute la garnison en armes; ce qui estoit encore contre la décence.

B. Vous estes vn animal, Monsieur l'Historien; ç'eust esté contre le deuoir & la décence, si la garnison n'eust esté en armes à l'entrée de Monsieur d'Espernon.

Art. 11.

D. Cette parole ainsi laschée en presence de Boisise, fut releuée & rapportée au Roy, qui en blasma grandement Sambole.

B. L'Historien controuue cela de luy-mesme.

Pag. 489.

D. Prenant en cette saillie pour indifferent, le commandement du Duc d'Espernon, ou sa tolerance.

B. Bon Dieu! que cét homme dit d'impertinences! Le peuple de Metz en la presence de Monsieur

d'Espéron son Gouverneur , qui auoit le Regiment de Metz dans la Ville, & six Compagnies des vieux Regimens , outre vne bonne Citadelle, sans considerer son Gouverneur & sa qualité , ira se retrancher contre la Citadelle, outre son exprés commandement.

Art. 14.

D. Ayant mesme desia remis la Citadelle entre les mains de celuy qui cōmandoit sous luy en son absence , puisque luy & son frere en sortoiēt pour aller trouuer le Roy, qui les y laissa rentrer , & n'en sortirent que cinq iours apres , pour n'y plus commander.

Art. 15.

D. Reçoit la démission de la Lieutenance , faite entre ses mains par Sambole l'aîné ; pouruoit le Sieur de Montigny de la mesme Charge sous le Duc d'Espéron,

en la Ville & pays Messin ; & le Sieur d'Argenson son frere , dans la Citadelle.

B. Quelle ignorance en toutes choses ! Le Roy ne receut point la démission de la Lieutenance de Roy , parce qu'il ne luy en auoit pas donné la prouision ; car Monsieur de Liancourt l'auoit quelques années auparauant , qui l'échangea lors avec Monsieur de Montigny pour le Gouvernement de Paris, dont ledit de Mōtigny estoit pourueu dés long-temps , & Arguien ne fut pas pourueu par le Roy de la Lieutenance de la Citadelle de Metz , ce fut Monsieur d'Espernon , qui dit au Roy (qui l'auoit obligé contre Sambole) qu'il n'y mettroit que personnes telles qu'il plairoit à sa Majesté de choisir. Le Roy luy dit qu'il luy en nommast quelques-vns, parmy les-

quels Arguien fut compris, qui y fut agreable au Roy.

Page 190.

D. Mais il obligea particuliere-
ment le Cardinal de Lorraine, &
Jean Georges de Brandebourg, en
terminant par accord le differend
qu'ils auoient ensemble, touchant
l'Euesché de Strasbourg.

B. Ce differend estoit assoupy
quatre ans auparauant, & en tou-
te autre façon que l'Autheur ne
l'escrit.

Page 496. art. 3.

D. Les autres se mocquans de
cela, ont tenu que ses mœurs las-
ciues.

B. A quel propos diffamer cet-
te Reyne morte, dans vne Histoire
qui ne la touche point, & où l'on
n'est point forcé?

Et plus bas.

D. Pour le mariage, elle n'y eut

pas tant d'auersion qu'elle ne le contractast (comme nous auons veu) avec le Duc d'Alençon , & l'eust épousé.

B. Il en est bien mal informé, car elle ne le voulut iamais contracter , & luy donna son refus ouuertement , en acceptant neantmoins & recherchant touûjours son amitié.

Art. 5.

D. Et Bouuieres Maistre de la Musique de la Chambre du Roy, la contrefaisoit plaisamment en ses tirades , que le phlegme entrecoupoit en garguillant , avec vne posture de vieille qui raste.

B. Y a-t'il rien de plus sot que tout cela ? Si Bouuieres l'eust contrefaite plaisamment, il se fut contrefait , car c'estoit vn mal plaisant bouffon.

Pag. 499. art. 12.

D. Mais estant descendu en l'Isle, il en fit plainte à l'Admiral, qui luy en fit faire telle satisfaction qu'il desira.

B. Il croit que l'Admiral se trouue aux descentes des Ambassadeurs. Premièrement, l'Admiral n'estoit point à Douures ; secondement, il ne luy en fut faite aucune satisfaction, ains luy dirent avec quelque raison, qu'un seul Vaisseau ne peut aborder le Pavillon aux grands masts, & au prejudice de la Flotte d'Angleterre, qui portoit l'Ambassadeur de France.

Art. 13.

D. Lesquels luy firent des excuses de la part de leur Maistre, de ce qu'il ne le faisoit point défrayer, &c. Rhosny leur respondit, que le Roy son Maistre luy auoit four-

ny dequoy défrayer tout son train pour six mois.

B. On ne luy fit point ces excuses ; car on sçait bien (si l'on n'est aussi ignorant que cét Historien) que l'on ne défraye point les Ambassadeurs que lors qu'ils sont arriuez prés des Princes où ils font enuoyez. Rhofny aussi ne fit point cette maigre & impertinente réponse.

Art. 15.

D. Que celuy des deux Roys qui suruiuroit l'autre , prendroit le soin & la deffense du Royaume, des enfans , & de la vefve du defunt.

B. Cela ne fut iamais stipulé ; mais il fut dit depuis par les deux Roys en compliment , & ce galant homme l'a inseré comme vn article.

Pag. 500. art. 16.

D. Sa Majesté le receut seant dans vne chaire.

B. Le Roy fit trois pas, allant à luy pour le salüer; & le Connestable mit aussi le genoüil en terre.

Et plus bas.

D. Monsieur le Dauphin aagé de deux ans, oyant parler qu'il y auoit là des Espagnols, ne comprenāt pas le sujet de leur arriüée: Comment (dit il) des Espagnols, çà que l'on me baille mon espée.

B. Que se peut-il après cela? vn enfant de deux ans ne sçait pas parler, ny moins ratiociner; & neantmoins il fait parler Monsieur le Dauphin comme vn homme.

Et en suite.

D. Par les frequents discours qu'il oyoit faire ordinairement de

leurs entreprises contre la personne du Roy.

B. Monsieur le Dauphin à deux ans ne pouuoit pas sçauoir que le Roy fust son pere, ny que les Espagnols entreprissent contre sa personne. Dequoy en ce temps-là on ne parloit nullement.

Pag. 501. art. 21.

D. Ils se persuadoient que les Escossois estant Puritains, leur Roy d'ailleurs, Prince bien versé aux Lettres, rameneroit les Anglois, (qui sont la pluspart Lutheriens) à la doctrine Escossoise.

B. Les belles coniectures & apparences, que le Roy d'Angleterre, ennemy des Caluinistes, rameneroit les Anglois à vne Religion qu'il abhorroit. Il dit aussi que les Anglois sont Lutheriens; Ce qui est faux.

Pag. 502. art. 22.

D. Le Sieur de Vulman de Nismes, a deuers luy les actes.

B. Voila vn beau renuoy, & dont l'on peut bien profiter.

Page 505. art. 7.

D. Le Roy leuant les yeux, & inuoquant la grace diuine en son cœur.

B. Le Roy ne faisoit point ces preludes, que nostre Autheur décrit.

Pag. 509.

D. Apres auoir enuisagé le Pere, il luy donna vn coup d'espée.

B. Il a esté auéré que c'estoient des lacquais qui se battoient, dont l'vn donna ce coup derriere le carrosse, qui perça & blessa le Pere Cotton.

En suite:

D. La Reyne promet deux mill escus à celuy qui le découueroit.

B. Elle n'en parla iamais.

Pag. 511. art. 1.

D. Fut trauaillé de la goutte, que les Medecins nomment podagre.

B. Aussi font les Latins *podagra*.

Et en suite.

D. Ceux qui ont quantité d'escus font sujets à la goutte, parce qu'ils s'amusent trop à les compter.

B. Voila pas des beaux contes pour vn graue Historien, qui traite d'un si noble sujet que de la vie de ce grand Roy ?

Page 512. art. 2.

D. Ils s'entr'aimerent si parfaitement & cordialement.

B. Tu l'entens bien.

Art. 3.

D. Il y auoit vn sien neueu, fils de son cousin germain.

B. Combien il met de papier à faire des narrations basses & inutiles !

Et plus bas.

D. Et est à present Curé du Mesnil-Aubry près Escouien, entre Paris & Senlis.

B. Il nous importe bien de sçavoir que cét homme soit Curé, & du Mesnil-Aubry, & que ce Village soit près d'Escouien, & entre Paris & Senlis.

Page 519. art. 15.

D. Et c'estoit ce qui l'auoit fléchie aux volontez du Roy.

B. A moins que d'estre Reyne, elle ne voulut commettre cette faute.

En suite.

D. Faisoit de grands regrets & plaintes contre le Roy.

B. Témoins deux enfans qu'il luy fit en suite.

Pag. 520. art. 17.

D. De luy permettre de sortir du Royaume avec sa fille, & les

enfans qu'elle auoit de sa Majesté.

B. Il fait ce bon homme grand zelateur de l'honneur de sa chaste famille.

Et en suite.

D. Le Roy voyant que leur dessein estoit d'aller en Angleterre, &c. ne fit pas difficulté de leur permettre de sortir hors de France.

B. Au contraire de leur permettre, il leur eust estroitement defendu, mais ils ne le luy demandèrent pas aussi.

Art. 18.

D. Pour se retirer deuers l'Espagnol, le dessein duquel estoit d'auoir en son pouuoir la Marquise & ses enfans.

B. Il est vray qu'ils s'adresserent à Dom Baltazar de Suniga, mais les Espagnols n'en firent point d'estat.

D. Vn instrument tres-dangereux , tant pour l'excellence de son esprit , que pour la hardiesse de son courage.

B. Le feu Roy connoissoit bien Monsieur le Comte d'Auvergne, & l'aimoit, mais il ne le craignoit gueres.

Art. 20.

D. Toutefois qu'il luy pardonnoit tout le passé , à la charge de s'absenter du Royaume durant trois ans , & de s'en aller pendant ce temps là à Constantinople ou en Turquie.

B. Quelle belle alternatiue de Constantinople , ou de Turquie ! c'est la plus grande fausseté du monde ; car le Roy ne pensa iamais à luy faire cette proposition.

Pag. 521. art. 21.

D. Le Roy la luy enuoya aussitost en la forme qu'il desiroit.

B. Comment eust-il demandé vne abolition, luy qui ne confessoit pas d'auoir failly ? Et comment le Roy en eust-il enuoyé vne à vn hōme qui se maintenoit innocent ?

Art. 22.

D. Mais quand il se vid logé dans la chambre où le Mareschal de Biron auoit esté prisonnier.

B. Est-il possible que cét Auteur puisse ignorer que le Comte d'Auergne n'a iamais logé en la chambre où le Mareschal de Biron estoit, pendant onze ans qu'il a esté en la Bastille.

Art. 23.

D. Et la Marquise arrestée en son logis, sous la charge du Cheualier du Guet.

B. Dites sous la garde, & ne dites point en son logis, mais en celuy de Sublet-Eudicourt, proche de saint Paul.

Art. 24.

D. Car il ne les vouloit pas perdre , mais plûtoſt pour contenter la Reyne.

B. A ſon dire, la Reyne eſtoit leur partie , qui intercedoit pour leur ſalut.

Art. 25.

D. Et pour la Marquiſe , qu'elle ſeroit conduite ſous bonne garde en l'Abbaye des Religieuſes de Beaumont lez Tours , pour y demeurer recluſe.

B. Il n'y eut aucune Sentence contre la Marquiſe de Verneüil.

Pag. 522. art. 6.

D. Il commuoit la peine de mort d'Entragues , en priſon perpetuelle.

B. Au contraire , Monsieur fut mis en pleine liberté , & ſe retira en ſa maiſon de Malherbes.

Pag. 524. art. 3.

D. Voire! Prince souuerain de cette nouvelle Republique.

B. Qu'il est impertinent, de s'imaginer vne si grande extrauagance!

Art. 4.

D. Estant à Blois, il luy en donna quelque atteinte.

B. Et le Roy ne le vid qu'à Poictiers.

Art. 12.

D. Offrant à tous de l'argent.

B. Ils n'offrirent iamais vn liard; aussi n'en auoient-ils point.

Plus bas.

D. L'argent, disoient-ils, venoit d'Espagne.

B. Il y a bien de l'apparence que l'Espagnol occupé au siege d'Ofstende, donna de l'argent à Monsieur de Bouillon Huguenot, & beau-frere du Comte Maurice.

Page 527. art. 12.

D. D'où il deuoit ramener vne Armée de quarante mil hommes, bien payée des Princes Allemans ses confederez.

B. Je crois que cét homme est yure, de dire que Monsieur de Bouillon eust des Princes en Allemagne ses confederez, contre le Roy.

Plus bas.

D. Que d'ailleurs il esperoit vn grand appuy d'Angleterre.

B. S'il entend de la feuë Reyne, il se trompe; si du Roy Iacques il dément le Traité, dont il vient de parler.

Plus bas.

D. De se saisir de Bordeaux par le Chasteau du Ha; mais le Roy en ayant eu le vent, manda au Marschal d'Ornano de s'en emparer.

B. Cette affaire n'a rien de commun avec celle de Monsieur de Bouillon, le Roy ne manda point au Marechal d'Ornano de se saisir du Chasteau du Ha, mais l'approuua.

Art. 3.

D. Ceux qui sçauoient plus auant les affaires, & reconnoissoient l'esprit de ce courage, & l'ambition du Duc de Bouillon, iugeoient qu'il desseignoit d'occuper les Prouinces d'outre Loire, iusques aux Pyrenées.

B. Il falloit auoir l'esprit aussi sot que celuy de l'Autheur, pour faire ce iugement.

Pag. 529. art. 1.

D. Qu'une tres-dangereuse trahison se brassoit en Prouence pour mettre la Ville de Marseille entre les mains de l'Espagnol.

B. Cette beste fait d'une mou-

che vn élephant; Merarques pour auoir quelque argent d'Espagne propofa (non en Prouence) mais à Paris, à Dom Baltazar de Simiga, vne chofe qu'il ne pouuoit executer , qui estoit de liurer Marseille quand il en feroit Viguier; ce qui ne deuoit estre que deux ans apres.

Page 529.

D. Il fut si impudent de communiquer son deffein à vn forçat, qui en donna aduis au Duc de Guife , & le Duc au Roy.

B. Il n'auoit garde de dire cette pratique à vn forçat, puis qu'il la commença à Paris , & fut decouuerte par l'aduis que l'on en eut, que le Secretaire d'Espagne alloit chez luy.

Page 531. art. 5.

D. Et qu'ils feront volontiers les bourreaux , s'il ne s'en trouue point d'autre , pour s'en defaire.

B. Belle discretion d'Historien ! qui fait dire en termes honorables les sentimens d'un Prince du Sang & d'un Cardinal.

Pag. 532. art. 8.

D. Par ainsi , la pluspart concludoit à ce que Bruneau fust puny de mesme supplice que Merarques.

B. De qui entend-il parler par la pluspart ? Cette affaire fut-elle mise aux voix de quelque Justice ?

Pag. 533. art. 11.

D. Se lançant sur luy vne dague à la main , ainsi qu'il passoit sur le Pont-Neuf , reuenant de la chasse.

B. Voila un grand menteur ; ce fol n'auoit aucunes armes sur luy , s'il en eust eu il eust pery. Il le tira par le manteau , ne le voulant quitter , luy criant : *Rends-moy mon Royaume.* Nous y accourusmes , & les Valets de pied saisirent le fol,

qui par forme fut retenu quelques iours dans la Bastille.

Art. 14.

D. Et des plaintes passerent à vn murmure, qui tendoit à vne sedition dangereuse.

B. Il est malin, d'accuser le peuple de Paris de s'estre voulu emporter à vne sedition du temps de ce Roy, qu'ils adoroient, & qui le traitoit si doucement.

Et plus bas.

D. Tellement que le Roy qui voyoit d'ailleurs son Estat troublé par tant de coniurations.

B. Il n'y auoit dans tout l'Estat que ta ceruelle qui fust troublée; il ne fut iamais plus pacifique, quoy qu'en die ce sot, qui farcit son Livre de trois ou quatre mauuaises volontez, mais impuissantes, d'esprits broüillons ou malicieux.

Pag. 534. art. 19.

D. En ce mesme temps, survint encores vn accident desagreable au Roy, qui fut l'inopinée arriué de la Reyne Marguerite.

B. Tu és vn impudent menteur; car non seulement sa venuë luy fut agreable, mais il l'en pressa par plusieurs fois avant qu'elle y voulust consentir.

Pag. 535. mesme. art.

D. Le Roy enuoya au deuant d'elle le Sieur de Chanuallon, lequel elle auoit autrefois plus aimé qu'elle ne deuoit; de sorte qu'on estimoit cét accueil honteux à vne Princesse.

B. Tu mens faussement; car Chanuallon qui auoit soin des affaires du Duc de Lorraine en France, eut charge de luy, d'aller faire compliment à la Reyne Marguerite, de qui il estoit beau-frere; au contraire,

contraire , le Roy l'enuoya recevoir à Madrid par Monsieur de Vendosme , accompagné de Monsieur de Montbafon , avec les principaux de la Noblesse ; & quand elle vint au Louvre , le Roy la vint recevoir iusqu'au milieu de la Cour, & la Reyne au pied du grand escalier.

Art. 20.

D. Elle l'obtint facilement, bien que du commencement sa Majesté eust mieux aimé qu'elle eust demeuré en quelque vne de ses terres de Languedoc , ou de Guyenne.

B. S'il l'eust mieux aimé, il eust esté, car elle le desiroit , & on eut peine à la persuader de venir à la Cour.

Art. 21.

D. Elle manda le Sieur Marin, âgé de plus de quatre-vingts ans, pere de celuy , &c. Elle me fit par-

146 OBSERVATIONS DE M.
reillement l'honneur de m'escire
à mesmes fins.

B. Il y a bien de l'apparence de
ne trouver autre homme qu'un de
quatre-vingts ans, pour l'accom-
pagner à la Cour; & elle fit certes
un beau choix de cét Auteur.

Plus bas.

D. Je la fus trouver à Madrid,
qu'elle faisoit nommer Boulogne,
du nom d'un Bourg prochain, la
memoire de Madrid en Espagne,
(où le Roy François son Ayeul
avoit esté detenu prisonnier) luy
estant odieuse.

B. Cette maison s'appelle aussi
Boulogne, mais les Courtisans du
temps du Roy François, qui se re-
tiroit souvent en particulier pour
témoigner que là on ne voyoit
point le Roy, disoient qu'il estoit
à Madrid.

Art. 22.

D. Elle voulut que i'eusse l'honneur d'estre des ordinaires de sa Maison, en qualité de Maistre des Requestes.

B. Jamais femme n'employa plus mal ses bien-faits.

Pag. 536. mesme art.

D. Et moy, ie trouue plus estrange qu'il y ait homme de iugement qui n'ait pû iuger que c'est avec des considerations iustes & necessaires, sans qu'il soit besoin que ie les exprime.

B. Maraut que tu es, quand on t'auroit cōmandé de médire d'une Princesse dont tu as mangé le pain, l'aurois-tu dû faire ? Pour quelle raison iuste & necessaire faut-il que tu en parles, puisque le feu Roy dans la necessité de son démarie-ment n'y a pû estre porté ?

Et plus bas , en ladite page 536.

D. Je remettray des éloges apres son trépas , où à la verité ie diray des choses estranges & admirables.

B. Y a-t'il assez de roües & de gibets pour ce meschant , qui mesme apres sa mort luy garde des pasquils & libelles diffamatoires?

Art. 25.

D. Or en tant de conspirations par lesquelles , &c. Le glorieux dessein de Guy de Lual.

B. Cette beste n'a que ses conspirations dans l'esprit ; son dessein estoit bon , mais son éloge ne vaut rien.

Plus bas.

D. De sorte qu'il rauissoit en admiration l'Armée Imperiale.

B. Comment la peut-il raurir d'admiration , puis qu'au premier combat il y fut tué ?

Plus bas.

D. De sorte qu'après auoir poursuiuy les ennemis encore durant vne heure.

B. Il mourut sur la place, & les ennemis furent si peu poursuiuis, que l'on eut bien de la peine de retirer son corps.

Page 537. art. 25.

D. Son effigie demeura empreinte en vn festu, sur lequel estoit tombée vne goutte de son sang.

B. Et toy tu monstre ta folie en vn festu.

Page 538. art. 2.

D. A sçauoir Elizabeth Reyne d'Angleterre.

B. Il fait interceder pour Monsieur de Boüillon, vne personne morte trois ans auparauant.

Plus bas.

D. Berne, Basle, Zurich, & Schaffrouze.

B. Qui n'en firent jamais aucune instance au Roy.

Art. 4.

D. Lequel prenant les affaires avec plus de poids, pria le Roy de luy enuoyer le Sieur de Vitry, offrant de luy enuoyer tel de ses Milords qu'il voudroit à la pareille.

B. Le Roy d'Escoffe aimoit particulièrement Vitry; & paruenù à la Couronne d'Angleterre, fut bien aise, comme chasseur, de voir cét autre chasseur qui eut souuent permission du Roy d'y aller en cete qualité; & enfin il y mourut.

Page. 539. art. 5.

D. Et de Nerencourt, Gentilhomme Champenois.

B. C'est de Nestancourt; il ignore mesme les noms propres.

Art. 6.

D. Afin que Rhosny pût aller

du pair avec le Duc de Bouillon, il le fit Duc & Pair.

B. Et le Duc de Bouillon n'estoit point Duc & Pair; il le fit en reconnoissance de ses seruices, & pour la faueur qu'il auoit près de luy.

Art. 7.

D. La Reyne donna aduis au Mareschal de la bonne volonté du Roy en son endroit.

B. Iuge-le, Lecteur, s'il y a de l'apparence, veu que la Reyne ne l'aima iamais.

Art. 8.

D. Le Roy estant auancé iusqu'à Donchery, il n'y eust pas manqué d'entremetteurs.

B. L'accord du Mareschal de Bouillon estoit fait trois iours auãt que le Roy arriuaſt à Donchery.

Et en ſuitte.

D. Tous lesquels firent vne ſi

152 OBSERVATIONS DE M.
puissante instance vers le Maref-
chal, qu'il se difpofa à donner fa-
tisfaction au Roy.

B. C'eftoit le Roy qu'il falloir
difpofe, & non le Marefchal, qui
eftoit perdu fans reffource.

Puis encor.

D. Qui auoit rebrouffé chemin
pour aller querir l'Artillerie.

B. Il n'auoit garde de rebrouf-
fer chemin, puis qu'il n'eftoit point
auancé avec le Roy.

Pag. 541.

D. L'auoir priué du Gouverne-
ment d'Auuergne.

B. Il ne l'en priua iamais, &
ledit Comte d'Auuergne s'en eft
défait huit ans apres, par recom-
penfe qu'il en a receuë.

Mefme art.

D. Et par ainfi, elle eftoit mani-
feftement ouuerte en faueur de la
Reyne Marguerite.

B. Non tant en sa faueur, que de ses cœurs aînés, Itabelle Reyne d'Espagne, & Claude Duchesse de Lorraine.

Art. 17.

D. Le Roy qui estoit excellent nageur.

B. Il ne sçeut de sa vie nager, mille personnes qui le voyoient baigner à Paris, le peuvent témoigner.

Page 542. art. mesme.

D. De la Chastaigneraye sauua aussi le Duc de Vendosme.

B. Au contraire, le Roy le ietta hors du carosse quand il vid qu'il panchoit & se ietta apres.

Art. 18.

D. Plusieurs prirent cét accident pour des menaces du courroux diuin, prouoqué par les cris du peuple, qui gemissoit sous l'oppression de tant de nouveaux subsides.

B. Mal-heureux que tu és ! Le peuple fut-il iamais plus gay, plus à son aise , & moins foulé qu'il estoit alors ?

Pag. 556. art. 27.

D. Il a rompu les desseins du Roy d'Espagne , qui desiroit la guerre en Italie.

B. Tu és iudicieux , homme d'Estat, de penser que le Roy d'Espagne veuille la guerre en Italie. C'est la chose du mōde qu'il craint le plus.

Art. mesme.

D. Il détruit les desseins du Turc.

B. Qui ne sçauoit pas que le Pape & les Venitiens fussent en contestation.

Page 558.

D. L'Artillerie tira au grand dépit des Espagnols , qui se tinrent mussez toute cette iournée.

B. De peur des coups de canon.

Page 260. art. 9.

D. L'Archiduc Leopold fut élu en sa place Euesque de Strasbourg, par le Chapitre.

B. Il y auoit neuf ans qu'il estoit conducteur du Cardinal de Lorraine en ladite Euesché, d'accord avec le Chapitre.

Et plus bas.

D. Les met d'accord par vne Treve de quinze ans, durant laquelle ils partageroient le reuenu du Benefice.

B. Cét Historien dit toutes les choses de trauers. L'affaire est, que par l'entremise du Duc de Vvirtemberg, de Monsieur de Sansy, & de Monsieur de Bassompierre, il y eut accord entre eux, par lequel vne Ville de delà le Rhein demeureroit pour quinze ans avec le reuenu, au Brandebourg.

Page 561. art. 13.

D. Le Roy accompagné du Prince de Joinville & de Montespau, passa de l'Arsenal en l'Isle de Louviers, & vingt pas plus auant, sur la glace.

B. C'est vn grand miracle, & digne de l'Histoire; & met le Roy luy quatriesme, qui estoit suiuy de plus de cent. Les carrosses & les chariots passoient à toutes heures la riuere sur la glace.

Art. 17.

D. Du grand Maistre de l'Ordre de Nostre-Dame de Carmel, & de saint Lazare.

B. Que cét homme dit de fa-daises!

Pag. 562. art. 23.

D. Le Cardinal d'Orgheffe le fut prendre à son logis, & le conduisit au Vatican, où il fut receu en la Salle des Roys.

B. Cette beste s' imagine que comme les Princes & Officiers de la Couronne viennent accompagner les Ambassadeurs extraordinaires , de mesme les Cardinaux les menent à l' Audiance du Pape.

Peu apres.

D. Sa Sainteté le fit manger à sa table avec Monsieur de Breues.

B. Il se trompe , c'est vne table au dessous de la sienne , mais en la mesme Salle.

Peu apres.

D. Que le mesme Duc auoit receu.

B. Animal , c'estoit son feu pere.

Page 563. art. 25.

D. La Ligue offensive & defensiva entre le Roy & les Estats, laquelle produisoit vne Tréve de douze ans entre le Roy d'Espagne & les mesmes Estats.

B. Comment le Roy eust il fait

une Ligue offensive & deffensive avec les Estats sujets alors du Roy d'Espagne ? Cela est faux ; & mesme depuis que ledit Roy les a reconnus Souuerains , nous n'auons iamais fait avec eux vne telle Ligue.

Page 565. art. 8.

D. En mesme temps le Cardinal André ayant pris congé de leurs Alteſſes , se retira en Allemagne.

B. Au contraire , il s'en alla droit en Espagne, & vid le feu Roy en son chemin , qui estoit lors au Hather.

Page 570. art. 32.

D. Ce fut vne des principales causes qui obligerent les Prouinces vnies à se vouloir donner au Roy , & se remettre sous la souueraineté & protection des armes Françoises.

B. Qui a iamais oüy parler que les Estats se fussent voulu donner à la Couronne de France, en quelque temps que ce soit.

Et plus bas.

D. Se contenta de les prendre en sa protection, contre tous & enuers tous.

B. Et cét habile homme pense que le Roy sans contreuenir à la Paix de Veruins, ait pû prendre la protection des Estats. Tout ce qu'il dit sont pures faussetez.

Pag. 573. art. 4.

D. Dépescha en Espagne pour le rappeler, François Clauerie, vn des Gentils-hommes ordinaires de sa Chambre.

B. Il fait vn bel honneur au Roy, d'appeller Clauerie Gentil-homme de sa Chambre, & à l'histoire d'y mettre le nom de ce faquin.

Page. 576. art. 12.

D. Le Roy enuoya Clauerie au Leuant, pour s'instruire de l'estat de ces regions-là, & mesmement de la Terre-Sainte & de la Syrie.

B. Il forge ce voyage à plaisir; le Roy ne le commanda iamais, Clauerie ne l'executa iamais.

Peu apres.

D. Et ayant des Lettres pour les Potentats Leuantins de sa Majesté, il fit heureusement son voyage, & en rapporta de bōnes instructions.

B. Qui sont ces Potentats Leuantins à qui le Roy escriuit pour les pratiquer, & quelles bonnes instructions en a pû rapporter ce Clauerie?

Et en suite.

D. Ce qui fit croire à plusieurs (non sans grande apparence) que le Roy vouloit faire quelque grande expedition en Leuant, pour y

replanter la Religion Chrestienne.

B. Mal- peste de l'animal , qui fait croire à plusieurs , non sans grande apparence , que le Roy à soixante ans avec huit Galeres, eust voulu pretendre de prendre le Turc à la barbe.

Page 578. art. 8.

D. Le Duc de Neuers pretendoit succeder au Duché de Cleues, comme seul portant le nom & les armes de Cleues.

B. Parce qu'il se nomme Charles de Gonzague , il pretend au Duché de Cleues. Si le Duché est feminin, il y a quelques cent heritiers plus proches que luy.

En suite.

D. Le Comte de Maueurier par mesme raison , auoit pareille pretention sur le Comté de la Mark.

B. Ce n'est pas pareille preten-

162 OBSERVATIONS DE M.
tion , puis que l'un est de la mai-
son , & que l'autre n'en est que par
femme ; Mais il eust mieux dit,
que l'un y auoit aussi peu de droict
que l'autre.

Puis encores.

D. L'Empereur donna l'investi-
ture de Cleues & de Iuliers à Leo-
pold d'Autriche , Euesque de
Strasbourg.

B. Il l'entend bien ; l'Empereur
n'y pensa iamais ; si bien de luy en
ordonner le sequestre.

Art. 9.

D. Qui seul vouloit tout pour
luy , à l'exclusion des autres.

B. Il n'y pretendoit rien de son
chef.

En suite.

D. Et le Comte de Fuentes ar-
moit puissamment dans le Duché
de Milan , pour aller secourir
Leopold.

B. L'éuénement a fait voir s'il armoit, n'ayant pas dequoy seulement deffendre l'Estat de Milan, lors que le Roy mourut.

Page 576. art. 12.

D. Et a-t'on creu qu'il n'y auoit homme en son Conseil qui en sceust toutes les circonstances.

B. Il croit le Conseil du Roy aussi ignorant que luy; les circonstances n'estoient que trop diuulgées, & mesme à ceux qui n'estoient pas du Conseil.

Page 580. art. 13.

D. Qui auoient rendu l'Empire hereditaire à leur Maison, par vne vsurpation tyrannique.

B. Pas vn de nostre siecle n'est paruenu à l'Empire contre les Loix, mais par élection legitime & vsitée.

Art. 13.

D. Il ne sçauoit quelle assen-

164 OBSERVATIONS DE M.
rance prendre du Sauoyard.

B. Il setrompe, il en auoit lors de tres-bonnes, & s'y fioit du tout.

Et plus bas.

D. Pourroit craindre qu'estant reüny à la Couronne de France, les François ne voudroient plus permettre qu'il en fust séparé.

B. Mais le Roy ne pretendoit en aucune façon de se faire Empereur, mais il y auoit vn Empereur viuant plus ieune que luy, qui estoit reconnu & reueré de tous les Princes de l'Empire.

Pag. 581. art. 14.

D. Iugea que pour s'aider de tous, il les falloit contenter tous, & encores d'autres.

B. Il oublie au bout de sa plume de specifier ce qu'il fit pour contenter tant de diuers esprits.

Art. 15.

D. Et cettuy-cy en pourroit mieux parler que nul autre.

B. Quel depositaire du secret du Roy est allé choisir cét Escriuain :

Page 588. art. 5.

D. Le Roy & la Reyne arriuerent le Mardy à midy.

B. Ce fut le Mercredy.

Pag. 584. art. 6.

D. Dés les deux heures apres minuit , la Reyne fut conduite à l'Eglise.

B. Quel animal ! de faire la conduite de la Reyne à l'Eglise , qui se fit avec si grande ceremonie à deux heures apres minuit. Ce fut apres onze heures du matin , le leudy , qu'elle y fut conduite.

Pag. 583. art. pareil.

D. La Princesse de Conty & la Duchesse de Montpensier , por-

toient la queuë du manteau de la Reyne.

B. Il a oublié Madame la Princesse, mere de Monsieur le Prince, qui la portoit aussi bien qu'elles, & premier qu'elles.

Art. 8.

D. A cette seule occasion, elle posa sa Couronne en signe d'humilité.

B. Elle estoit trop bien attachée pour la pouuoir poser ; aussi ne l'osta-t'elle point.

Pag. 587. art. 3.

D. De ce que Descures qui auoit esté sur les lieux, luy asseuroit que ces passages, &c.

B. Assurément Descures ne fut point sur ces lieux qu'il dit, & ne bougea d'auprés du Roy, & ce iour-là n'estoit point au dîner du Roy, car il auoit la goûte tres-forte aux pieds.

Art. 4.

D. Il alla en fuitte trouuer la Reyne.

B. Il y a plusieurs choses fausses en cét article.

Page 590. art. 10.

D. Où l'Archeuesque d'Ambrun luy dit les recommandations de son ame.

B. Il n'y eut que feu Monsieur de Vic, depuis Garde des Sceaux, qui se mit sur son liét, & luy parloit de Dieu; mais il estoit desia expiré.

Pag. 591. art. 14.

D. Trois batailles d'importance, celle de Coutras, celle d'Arques, & celle d'Ivry.

B. Qui a iamais oüy parler ou appeller bataille, le combat d'Arques?

Pag. 583. art. 17.

D. Il a esté blasmé de lubricité,

168 OBSERVATIONS DE M.
ayant contracté si puissamment
cette sensualité pendant le liberti-
nage du Calvinisme.

B. Quelle façon de parler, con-
tracter la sensualité, & la cause de
ce contract, comme si les Hugue-
nots ne la permettoient pas seu-
lement, mais l'ordonnoient; & il
est vray qu'ils la censurent plus
asprement que les Catholiques.

En suite.

D. Ses amours déreglez luy ont
fait perdre de bonnes occasions
pour l'auancement de ses affai-
res.

B. Ses plus cruels ennemis ne
l'en ont pas accusé; & comme il
estoit dans l'oisiueté adonné à ses
plaisirs, il les sçauoit bien quitter
quand il estoit question de penser
à d'autres choses; & iamais ses
plaisirs n'ont ruiné ou incommo-
dé ses affaires.

Art.

Art. 18.

D. On a remarqué en luy pour mauuaife habitude, le ieu de hazard.

B. Il a pris ce diuertissement quand il n'a eu autre chose à faire; & si le beau temps luy a permis, il est plûtoft allé à la chasse, que de demeurer au logis à iouïer.

Art. 19.

D. Aucuns ont tenu qu'il estoit auare.

B. Les marques qu'il a laissées apres sa mort, d'édifices, de fondations & de bien-faits aux particuliers, font voir qu'il estoit liberal aux choses; car il le deuoit estre, & non prodigue, comme son predecesseur.

Art. 20.

D. D'auoir donné lieu à plusieurs duels.

B. Il les a empeschez autant qu'il

170 OBSERVATIONS DE M.
a pû ; ses seueres Edicts le témoi-
gnent.

Art. 21.

D. Iour fatal & funeste , auquel recommencerent nos mal-heurs, lesquels ayans quasi tousiours continué , durent encores.

B. C'est veritablement vn iour fatal & funeste ; Mais quel recommencement de mal heurs a-t'il veu depuis ? & quelle en est encores la durée ? La Regence de la Reyne Mere ne fut-elle pas heureuse ? Le regne de ce Roy fortuné , & l'estat present des affaires du Royaume, glorieux & pacifique ?

Page 594. art. 22.

D. C'est que le quatorzième iour de May , & de la mort de ce grand Roy , estoit celuy de la naissance de la Reyne Marguerite , laquelle le faisoit celebrer annuellement avec toutes sortes de réjouïssan-

ces. A la mesme heure que le Roy fut assassiné, ie l'entretenois à Issy lez Paris, sur le nombre de quatorze.

B. Tu peux dire d'auoir fait vne obseruation que nul autre n'a touchée; car personne n'a voulu mentir comme toy. Elle estoit née en Fevrier, & ie ne sçay quel iour du mois. Elle faisoit tenir ce Bal ce iour-là, & nous y conuioit. Et pour conuaincre ton imposture, elle ne faisoit point faire de réjouïssances, puis qu'elle estoit à parler à toy à Issy, qui estoit vn bien maigre entretien & passe-temps. Mais tu mens encores en cét article, car elle tint le liēt ce iour-là, pour la peine qu'elle auoit euë le iour precedent à la ceremonie; & ce que tu as mis de remarque sur le nombre quatorze, est vne recherche que depuis tu as faite à plaisir.

Art. 23.

D. La mort d'un si grand & si illustre Monarque.

B. Lout ce chapitre est plein de fadaïses.

Peu apres. p. 595.

D. Le Capitaine Mollade de Montirabeau, à vne lieuë de Condon.

B. Il parle d'un fol à marotte, qui n'estoit qu'un visionnaire; mais parce qu'il estoit d'une lieuë de Condon, il est nommé dans l'histoire de Henry le Grand.

Art. 24.

D. La Reyne peu de iours avant son Couronnement.

B. La Reyne Mere a dit que ce conte estoit faux.

Chap. 25.

D. La Brosse excellent Medecin & Mathematicien.

B. Il est faux que la Brosse eust

demandé à parler au Roy ; mais s'il l'eust fait , la réponse qu'il a inuentée eust esté vraye , qu'il eust méprisé de luy parler ; car il le tenoit pour vn fol.

Art. 27.

D. Mais elle depuis son éloignement du Roy eut deux fils ; l'un du Sieur de Chanualon , & cettuy-cy vit encores, & est Prestre Capucin, nommé Pere Ange; l'autre (qui est decedé) du Sieur d'Aubiac , & ie les ay connu tous deux.

B. Infame vipere , qui par ta calomnie déchire les entrailles de celle qui t'a donné la vie ! Ver qui mange la mesme chair qui t'a procréé ! Chien enragé qui mord ton propre maistre , qui te meut d'outrager apres sa mort vne pauvre Princeffe , qui t'a nourrie pendant sa vie , est-ce l'interest du feu Roy ; lequel au preiudice du sien , a

mieux aimé retarder son déma-
riage d'auec elle, que de dire vne
seule parole à son desauantage, &
qui ne la pouuant pour le bien de
son Estat plus tenir pour sa fem-
me, l'a honorée comme Reyne,
l'a aimée comme sa sœur, luy a
donné de grandes pensions, & fait
des dons immenses, est la verité
qui t'y oblige; toy qui as donné le
titre d'Histoire à ce Liure remply
de fables, & farcy de calomnies
& d'iniures. Quelle honte fais-tu
à la France, de publier à tout le
monde, & de laisser à la posterité
des choses si infames d'une des
plus nobles Princesses du Sang
Royal, qui peut-estre sont fausses,
ou au pis aller n'estoient connuës
que de peu de persōnes? Est-il per-
mis à vn particulier, sous le nom
d'Historien, de publier les fautes
d'autruy, de tacher & diffamer la

race Royale, & de souïller la memoire des morts. Si l'on t'auoit voulu forcer de médire legèrement de cette pauvre Princeſſe (qui t'a empesché de mourir de faim) tu deuois plûtoſt ſouffrir le martyre que d'y conſentir; & au contraire, ſans y eſtre contraint, ny meſme conuié, tu cherche des occasions, tu les controuues meſme hors de propos & de raiſon, pour dire d'elle des choſes execrables, qu'un Chreſtien ne peut proferer ſans peché, ny écouter ſans horreur. Non, non, il y a des roües & des bourreaux en ce monde, pour te rigoureuſement punir, & vne Juſtice Diuine en l'autre pour châtier par des tourmens eternels tes faures infinies.

Chap. 96. art. 28.

D. Mais il prit celuy de Duc d'Orleans apres la mort de ſon ſecond frere.

B. Comme si personne ignoroit qu'il n'eust conserué celuy de Duc d'Anjou, iusqu'à ce qu'il fut marié à Nantes, qu'il prit lors le titre de son appanage de Duc d'Orleans.

Qui voudroit éplucher par le menu toutes les choses qui sont à reprēdre en cētEcriuain, il faudroit remplir beaucoup plus de papier que son Liure n'en contient, bien qu'il en ait employé dauantage en marge qu'en écriture. I'y ay seulement noté en le lisant, les choses plus fausses & absurdes que i'y ay rencontrées, & dont i'ay eu connoissance, laissant le reste à ceux qui en voudront faire vne plus exacte recherche, qui trouueront encores assez de quoy s'employer à reprendre cēt homme ignorant des regles de l'Histoire, & priué de toutes les qualitez requises & necessaires à vn Historien, cōme d'estre hom-

me de bien (des-interessé) sans passion , plein de iustice , d'équité & de connoissance des choses dont il traite, & sur tout remply de grande discretion ; car l'Histoire requiert vn parler net & intelligible, sans fard ny artifice, vne narration naïfue, sans affectation, sans digression, sans hyperbole, vne égalité en la façon d'écrire, soit narrative, soit instructiue, soit d'étenduë ou resserrée, & vne perseuerance iusqu'à la fin dans son mesme sujet, sans confusion & sans meslange. Cét homme croit qu'il luy est également permis d'enfraindre ces preceptes ou de les ignorer. Il est aisé de iuger par des inuectiues qu'il fait contre sa bien-factrice, qu'il n'affecte pas la qualité d'homme de bien. On peut voir combien il est interessé de faire gagner le combat de Randan au pere

du Mareſchal d'Effiat, de faire parler le Preſident de Cheury ſi brauement au feu Roy de la part du Cardinal ſon Maïſtre ; & en l'éloge du pere de ſon Commis Corbinelly : ſa paſſion paroïſt contre le Mareſchal de Biron , & aux indignitez qu'il dit de la Reyne Marguerite, & ſon équité à ſes perpetuelles inuectiues contre les Princes nos voiſins , interpretant à mal toutes leurs actions & deſſeins. Il eſt tellement ignorant de toutes choſes, qu'il ne ſçait pas combien d'enfans a eu le feu Roy , ny ce qui ſ'eſt paſſé au Sacre de la Reyne : Il croit que le Fort de Barraut eſt razé , & que Florence eſt vn Port de Mer ; il a ſi peu de diſcretion en toute la contexture de ſon Hiſtoire , qu'il cache ce qu'il deuroit étaller ; il diuulgue ce qu'il deuroit celer ; il építome les choſes qu'il deuroit

étendre au long, & s'épanouït aux ridicules que la bien-seance l'obligeoit à passer legerement par dessus ; il remplit son Liure de pieces, ou qui ne conuiennent pas, ou qui y sont tout à fait inutiles. Les articles du Concile de Trente, qui choquent les priuileges de l'Eglise Gallicane, l'ordre étably à sainte Foy par les Huguenots, l'Edict de Nantes, le discours d'un démoniaque, le Traité du Roy avec le Duc de Sauoye, les actions du Duc de Mercoeur en Hongrie, la harangue du Pere Ignace, le differend du Pape Paul avec les Venitiens, & l'estat des affaires de Flandres, occupent presque la quatriesme partie de son Histoire, qui en deuroient estre retranchées. Finalement, depuis la Paix iusqu'à la mort du Roy, ce n'est qu'une continuelle complainte des conjura-

180 OBSERVATIONS DE M.
tions qui se font contre la France,
du miserable estat du peuple greué
de subsides, & des menaces de l'ire
du Ciel. Cependant, i jamais il n'y
eut Regne plus doux, plus heu-
reux & plus florissant; & si à tou-
tes ces choses on veut encores
adjoûter ses diuers aduis mal rai-
sonnez, ses impertinentes remon-
trances, ses chetiues harangues, &
ses importunes descriptions, on
trouuera qu'il n'y a aucun autre
moyen de corriger cette Histoire,
qu'en en retranchant vne partie, &
supprimant l'autre, si mieux on
n'aime passer tout par le feu.

Fin de Henry IV.



OBSERVATIONS
 DES
 FAUTES REMARQUEES
 EN L'HISTOIRE
 DE DUPLEIX.

Sous le Regne de Louys XIII.

Page 13.

DUPLEIX. Le Sieur de Vitry
 s'en alla mettre des Gardes
 au logis des Ambassadeurs
 de Flandres & d'Espagne.

BASSOMPIERRE. Le Sieur de Vitry
 n'y fut point ; mais eux ayans en-
 uoyé prier Monsieur de Guise de
 les assurer par quelques personnes

182 OBSERVATIONS DE M.
recōnuës qui demeurassent auprès
d'eux , Courboufons y alla , qui
avec des Archers du Guet demeu-
rerent iusques au lendemain au
soir près d'eux.

Page mesme.

D. Le Duc de Suilly accompa-
gné de quarante cheuaux , s'estoit
desia auancé iusqu'à la Croix du
Tiroir.

B. Il vint iusqu'au bout de la
ruë saint Antoine , à l'entrée du
Cemetiere saint Jean , où il ren-
contra quelques cent cheuaux de
Gentils-hommes rassemblez , qui
marchoient pour empescher les
desordres que ce funeste accident
pouuoit occasionner. Le Duc les
voulut haranguer , & leur faire
prester serment de fidelité au nou-
veau Roy ; mais aucun d'eux , ou
qu'ils ne l'aimoient pas, ou faschez
d'ailleurs , ou pour voir sa grande

puissance desormais abbatuë, luy dirent que c'estoit eux qui faisoient prester le serment aux autres, l'ayant desia fait entre les mains du Roy & de la Reyne, où il le deuoit aller faire luy-mesme; ce qui l'étonna de sorte, qu'il s'en retourna sur ses pas, non à l' Arsenal, mais dans la Bastille, qu'il munit de viures au mieux qu'il pût; & enuoya supplier le soir Monsieur de Guise, qui estoit son amy, de le venir trouuer; ce qu'il fit avec Monsieur de Bethune son frere, & Monsieur de Praslain, qui tous ne sçeurent gagner qu'il vinst au Louure, iusqu'à ce que Monsieur de Guise ayant eu assurance de la Reyne pour luy, l'y fit venir le lendemain matin. Aussi-tost qu'il entra à la Bastille, il dépescha vn Gentil-homme à son gendre le Duc de Rohan, pour faire tourner

teste à six mil Suisses dont il estoit Colonel general, droit à Paris ; ce qu'il fit, & partirent d'Atigny où ils estoient, & firent vne journée en deçà. Ce qui luy fut depuis reproché, bien qu'il est croyable qu'il le fit à bonne intention.

Page 14.

D. I'estois ce iour auprès de la Reyne Marguerite, &c.

B. On a bien affaire de sçauoir où ce galant homme estoit ce iour-là.

Plus bas.

D. Où nous celebrions le iour de sa naissance, car elle estoit née ce mesme iour.

B. Cét iniurieux Escrivain pour calomnier & décrediter cette pauvre Princesse, sa bien-faëtrice & sa Maistresse, & qui n'a iamais fait vne plus grande faute que d'auoir donné du pain à cét ingrat, veut

franchement qu'elle soit née le iour de la mort du Roy. Elle estoit née en Fevrier, elle n'estoit point ce iour-là à Issy, ains dans son liét, où elle se reposoit, à cause de l'extrême peine qu'elle auoit euë le iour precedent, & vint à demy habillée au Louure quand elle sceut ce funeste accident. Cét impudent dit ; nous celebrions sa natiuité, comme si elle eust pris vn tel mairaut à sa feste.

Plus bas encores.

D. Non pas de l'amour du Roy, car elle ne l'aimoit pas, & iamais ne l'auoit aimé.

B. Quelle meschanceté! de dire que cette bonne Princesse ne fust pas affligée de la funeste mort de ce bon Roy, qui l'aimoit tendrement, qui luy faisoit tous les biens & honneurs imaginables, à qui elle auoit donné son bien sous le

186 OBSERVATIONS DE M.
nom de Monsieur le Dauphin , à
l'exclusion de ses deux sœurs ger-
maines & de leurs enfans : Mais ce
n'est pas en cét endroit seulement,
mais en tous les lieux où il a pû
trouver sujet de parler de la Reyne
Marguerite , qu'il l'a déchirée &
diffamée vilainement , dont elle
est la premiere cause , d'auoir par
son pain conserué la vie du plus
infame des hommes.

Et peu apres.

D. Car la Reyne Marguerite
n'auoit pas voulu consentir à la
dissolution de son mariage , en fa-
ueur d'autre que d'elle.

B. Cela est faux ; car dès l'année
1598. elle auoit fait dire au Roy que
non seulement elle y consentiroit,
mais y aideroit ; & en ce temps, le
Roy n'auoit aucune pensée de se
marier avec la Princesse Marie de
Medicis.

Page 15.

D. Pour susciter la guerre de France.

B. Monsieur le Prince ne dit pas cela.

Page 16.

D. Assista luy-mesme aux obseques du deffunt, & à l'Oraison funebre.

B. Cela ne se trouuera veritable; car ce fut à l'Eglise saint Louys & à saint Jean de Latran, & les Papes ne vont point à ces obseques-là.

Plus bas.

D. Le Duc de Sauoye qui sembloit n'estre pas affectionné à la France.

B. Cét homme est bien instruit aux affaires, de ne sçauoir pas que le Duc s'estoit aueuglement ietté dans les interests de la France, & que cette mort pensa le ruiner.

Plus bas encore.

D. Ce qui fit iuger à ceux qui estoient exempts de passion, que ce dangereux voisin n'auoit pas trempé à l'assassinat du deffunt Roy.

B. Quoy donc ? il n'eust enuoyé s'offrir au Roy ? il estoit conuaincu d'auoir fait assassiner le Roy son pere par vn meurtrier François apprehendé, questionné, iugé & executé, sans qu'il en fust apprise autre chose.

Page 28.

D. En inuestit l'Archiduc Leopold son cousin germain.

B. L'Empereur n'y pensa iamais, ny n'en eut dessein ny enuie, inclinant de faire tomber ce fief au Marquis de Bourgar, s'il eust pû, qui auoit épousé Sibille, dernière soeur du Duc dernier mort, ou bien au Duc de Saxe, qui estoit

on Partisan ; mais pour empêcher que les Princes conscendans ne se saisissent de Juliers , il s'en rendit maistre par le ministere de Leopold , qu'il y enuoya.

Page 29.

D. Plusieurs Cōmissions odieuses octroyées par le feu Roy.

B. Il garde bien peu de respect la memoire du feu Roy , mesme en décriuant la vie du Roy son ls.

Plus bas.

D. Mais le Duc de Suilly se retira de la Cour , voyant que la Sur-Intendance des Finances estoit donnée au Comte de Schomberg, depuis Mareschal de France.

B. Y a-t'il homme en France autre que luy , qui ne sçache que la Sur-Intendance des Finances sortant des mains de Monsieur de Guilly , tomba entre celle de trois

190 OBSERVATIONS DE M.
Directeurs de Chasteau neuf,
& President Ianin, & que ce der
nier qui fut fait ainsi Controlleur
general, l'attira enfin toute à luy
que Schomberg ne fut Sur-Inten
dant des Finances que neuf an
apres; & que Barbins, & apres luy
le President Ianin pour la second
fois, en eurent l'administration
avant qu'elle paruint à Schom
berg; que Monsieur le Prince &
Monsieur le Comte; le premier
offensé Monsieur par de Suilly, de
ce qu'il auoit conseillé au feu Roy
de l'arrester prisonnier peu auant
qu'il se retirast de la Cour & de la
France; & l'autre de tout temps
son ennemy mortel, eurent le pou
voir de le ruiner, tandis que la
Reyne Mere qui ne l'aimoit pas,
ne le voulut appuyer, & que le
Châcelier & Villeroy & luy eurent
la puissance démesurée qu'il sou-

loit auoir du temps du feu Roy.

Page 30.

D. Lesquelles ie ne repeteray pas icy.

B. Cela luy estoit permis, mais non pas de faire la premiere ceremonie, & chapitre du saint Esprit, faite par le Roy en la promotion de Monsieur le Prince audit Ordre.

Page 31.

D. N'y ayant personne au Royau-me qui entreprist de rien attenter.

B. Cét Historien s'occupe à décrire par le menu comme Vatan eut la teste tranchée, la permission aux Iesuites d'ouuir le College aux Theses, Sentences d'un Iacobin, & sur la dispute du Docteur Richer; en quoy il passe le reste de l'année 1610. toute celle de 1611. & le commencement de 1612. au lieu qu'il cele, ou bien que pour les

ignorer, il ne parle du Gouvernement de Normandie, donné à Monsieur de Conte, de Suilly, de Bourgogne à Monsieur le Grand; des érections du Duché de Danville, & rétablissement d'iceluy; de la broüillerie du Marquis d'Ancre avec Monsieur le Grand, dont la Cour s'interessa; du mariage de Madame de Montpensier, & de Monsieur de Guise; avec les diuerses brigues pour la conclure ou la rompre; de la broüillerie de Monsieur le Prince de Conty & de Monsieur le Conte, qui causa celle de Monsieur le Conte & Monsieur de Guise; des suruiuances des Charges de Monsieur d'Espernon, données à ses enfans; de l'acheminement de Monsieur le Prince en Guyenne; & quant & quant de Monsieur d'Espernon pour le contracter; & de celuy de Monsieur le

le Comte en Normandie ; & des obstacles à son établissement, suscitées par le Marechal de Foruques ; de l'arriuée de la Duchesse de Lorraine à Fontainebleau ; de la mort de Monsieur le Duc d'Orleans , premier fils de France, heritier presomptif de la Couronne, arriuée à saint Germain. Toutes lesquelles choses qu'il supprime ou ignore, sont bien plus dignes d'une belle Histoire, que celle de la Reyne , de plusieurs fadaïses dont il la remplit.

Page 34.

D. La dépense du Carouzel fut de quatre cens mil escus.

B. Il ne dit que ce peu de mots de cette feste , qui a esté la plus belle en son tout & en toutes ses parties , qui ait esté faite depuis cinq cens ans , & qui eust esté bien

194 OBSERVATIONS DE M.
exagerée & épanouïe par quelque
bon Historien.

Page 35.

D. Deux cens quarante-cinq
mulets, avec leurs panaches, can-
nettes & billes d'argent.

B. Que veut dire cét homme,
ou plûtoſt ce mulet luy-mefme?
Quelle forme de parler, panaches
d'argent? & quelle extrauagance
en ce nombre? eſtant vray que
Monsieur du Magne n'auoit que
douze mulets, avec de tres riches
couuertes.

Au meſme lieu.

D. Et cinquante-deux Pages ayant
vn Eſcuyer deuant eux.

B. Voila vne belle & grande li-
urée.!

Et plus bas.

D. Les Ducs d'Alne de l'*In-
fantado.*

B. Ce pauvre homme ne sçait pas que les Grands d'Espagne dont il fait vn troupeau , ne sont pas bestes de compagnie , & que le Duc d'Alne avec quelques siens parens & amis le vint recevoir.

Plus bas, encore.

D. Chose notable , que la constitution dotale de l'une & de l'autre Princesse ne fut que de six cens mil escus.

B. Céthomme trouue chose notable , de ne donner que six cens mil escus de dot aux filles de France ; elles n'en ont iamais eu plus de quatre cens mil.

Page 36.

D. On obserua entr'autres defaux , que son équipage n'estoit pas neuf.

B. Il ne s'en falloit que ce qu'il auoit esté porté ; car tout son train vint en poste vestu d'écarlate &

196 OBSERVATIONS DE M.
de galons d'or , comme le Duc
aussi.

Page 37.

D. Le Prince de Condé & le Comte de Soissons prenans peu de part à la réjouïssance , que le reste de la Cour tesmoignoit pour ces mariages , se retirèrent sans congé en leurs maisons.

B. Au contraire , l'vn & l'autre assisterent à la reception du Duc de Pastrona, à la signature des Contrac̄ts de mariage , & Mesdames les Princesses & Madame la Comtesse , y assisterent aussi ; & apres le partement dudit Duc , Monsieur le Comte qui faisoit instance d'auoir le Goūernement de Quillebeuf, vit arriuer le Mareschal de Feruaques (qui en estoit Gouuerneur) à la Cour , avec grande quantité de Noblesse , à laquelle se ioignirent force des Grands de la Cour ;

de forte que le Marechal luy tint teste , dont il pensa enrager ; & peu apres , estant allé à Blandy en Brie , il y tomba malade , dont il mourut.

D. Luy au contraire se plaignoit de cela mesme.

B. Cét Escrivain de Village fautive vne année & demie sans faire aucune mention de ce qui se passa durant tout ce temps, bien qu'il y ait eu plus de cabales & brigues d'auancement & de reculement, qu'en aucune autre de toute la Regence, & desquelles vn bon Historien se pourroit bien seruir & s'y employer ; car il ne dit rien de cette accusation de sortilege , où l'on voulut embarasser Monsieur le Grand , en laquelle Monsieur de Guise & ses freres, Monsieur d'Espernon & quantité de Grands de la Cour s'interessèrent de telle for-

te , que cela les fit éloigner des bōnes graces de la Reyne. Il ignore la cabale . que la mort de Monsieur le Comte fit éclorre par l'entremise du Baron du Lus ; & les pratiques du marquis de Cœuvres, de Monsieur le Prince avec Messieurs de Neuers , du Maine , de Bouillon, & du Marquis d'Ancre, en laquelle la Reyne se ietta entièrement, éloignāt d'elle le Chancelier, de Villeroy & le President Jannin; cōme aussi Messieurs de Guise, d'Espernon & de Bellegarde. Il ne parle de la querelle du Chevalier de Guise & du Baron du Lus , que comme d'un simple duel ; & ne sçait pas que le déplaisir que Monsieur de Guise conceut de se voir décredité , & ses amis aussi , & la creance que l'industrie du Baron de Lus auoit causé, leur auoit ostée, luy fit faire cette querelle d'Alle-

man par son frere. Il taist ce que cét accident produisit, comme l'ordre au Parlement d'en connoistre, le commandement de la Reyne à la Noblesse, de se retirer de l'Hostel de Guise, & le bannissement de la Rochefoucault pour auoir tardé d'y obeir; les instances vaines du Duc de Guise pour le rappel de la Rochefoucault, qu'ils firent enfin ietter dans la cabale de Monsieur le Prince; lequel & ses partisans assurez, & ne voyant plus d'obstacles à leur auancement, vinrent demander hautement le Chasteau Trompette à la Reyne, pour Monsieur le Prince; qui se trouuant surprise, rechercha Mr d'Espernon & de Guise; quels moyens elle pratiqua pour les r'auoir, & pour rappeler les vieux Ministres; comme cette grande cabale fut décreditée, en laquelle le Duc de Guise

se maintenoit sous main ; ce que la Reyne découurit de Monsieur de Vendosme , du Marquis de Cœuvres , & dudit Duc : ce qui fit chasser le Marquis de la Cour ; les violences du Marquis d'Ancre pour l'y rétablir ; le Traité de Maignat & son execution ; r'acommodement dudit Marquis d'Ancre avec la Reyne & les Ministres ; le mariage de sa fille avec le Marquis de Villeroy ; la maladie de Monsieur le Prince ; la Lieutenance generale de Poictou donnée à Rochefort , à l'instance du Marquis d'Ancre ; les broüilleries du Duc de Rohan en Poictou & Xaintonge , & la guerre de Casal ; comme la Reyne à la mort du Comte de Soissons , retint pour elle le Gouvernement de Normandie, recompensa celuy d'Auvergne, au Comte d'Auvergne prisonnier, qu'elle

donna au Prince de Conty , avec la
 suruiuance pour le Prince de Iain-
 ville , la Lieutenance generale de
 Prouence au Cheualier de Guise,
 & qu'elle fit traiter par Bassom-
 pierre de la Charge de Colonel
 des Suiffes , pour la tirer des mains
 du Duc de Rohan ; de la mort du
 Conneftable de Montmorency ; du
 mariage de fon fils avec vne nièce
 de la Reyne , & de la Lieutenance
 generale de Normandie donnée à
 Monsieur de Montbafon , par la
 mort du Marefchal de Faruaques,
 & des Marefchaux de Souuré , de
 Roquelaure & d'Ancre , créez en
 ce temps-là.

Page 42.

D. Ce feroit impudence à moy.

B. Ce qui doit faire croire que
 cette Lettre eft du ftile de l'Hifto-
 rien, avec la façon de l'infcription
 de Monsieur à vn premier Prince

du Sang , ce que ce vieux Courtisan n'auroit iamais fait , du tiltre impertinent d'Excellence , qui ne s'vle point en France , & qui n'est pas celuy d'un premier Prince du Sang , qui se traite d'Altesse. Finalement , tout le stile de la Lettre, cette offre de cent mil hommes, & l'habilité du Duc de Bouillon , repugnent à confier par vne Lettre ce qu'il sçauoit bien mieux traiter en parole.

Page 44.

D. Le Cheualier son frere fut enuoyé à Malthe , sous pretexte.

B. Ce pauvre homme ne sçait pas que le Cheualier de Vendosme estoit party deux ans auparavant.

Mesme page.

D. A cét effet , le Colonel Galas fut enuoyé en son pays de Suisses, pour y leuer six mil hōmes.

B. Il ignore que ce soit le Colonel general qui fait la leuée, ou les Suisses en son absence; & qu'après on distribuë les Compagnies leuées aux Colonels, qui n'ont rien à faire qu'à leuer leur particuliere Compagnie.

Plus bas.

D. Ils dépeschent aussi de leur part le Capitaine, qui commandoit pour l'Empereur.

B. Que cét homme est mal informé de toutes choses; ce Capitaine qui n'est pas Suisse, mais du Comté de Neufchastel, auoit vn grand credit pour empescher vne leuée d'vn Roy de France en Suisse, ny mesme les Princes reuoltez. Le faict est, que ce Capitaine qui estoit enuoyé pour épier en quel estat estoit la leuée, ayant esté découuert par l'Ambassadeur de Castille, il fut arresté prisonnier.

Page 48.

D. De Fronfac, Comte de saint Paul.

B. Il se trompe , le Comte de saint Paul n'estoit point de ce party , mais bien le Duc de Retz, qu'il obmet.

Page 51.

D. Mais deux accidens , comme deux coups de vents impetueux, suruinrent, lesquels trouble-
rent derechef les affaires.

B. Cét homme exagere les deux affaires , & les étend, qui ne furent aucune chose , horsmis qu'il fut battu à Poictiers par le peuple , où il n'estoit point enuoyé de la part de Mr le Prince , qui ne se plaignit autrement de ces desordres, & en accusa l'Euesque & Monsieur de Vendosme , dilaya par excuses peu de temps ce blanc, qu'il eust bien voulu conseruer.

Page 56.

D. Et le suruiuant portera desormais son tiltre.

B. Au contraire, il eut coustume de porter le tiltre d'Anjou, iusqu'à ce que le Roy luy donna à Nantes en 1616. son appanage; & lors il prit le tiltre du Duché d'Orleans, qui luy estoit donné.

Page 57.

D. Fust receu par quatre Conseillers de la Cour.

B. Cét homme qui a pû voir si souuent ce compliment, ignore mesme que deux Presidens au Mortier, & quatre Conseillers, ont accoustumé de venir trouuer le Roy à la Sainte Chapelle.

Mesme page.

D. C'est chose notable, que le Roy faisant publier la Declaration de sa Majorité, &c.

B. Cette chose notable ne fue

206 OBSERVATIONS DE M.
point, qu'il exagere impertinem-
ment; les Ordonnances preceden-
tes y auoient desia pourueu.

Page 59.

D. A cét effet, le ieufne de trois
iours leur fut indi&t.

B. Cela ne fut point indi&t.

Peu apres.

D. Les Enfans rouges, ceux du
sain&t Esprit, & de la Trinité.

B. Belle remarque, & fort ne-
cessaire à l'Historien!

Et plus bas.

D. Entre l'Euangile & le *Credo*,
& Monsieur Frere du Roy presenta
l'escu d'or à sa Majesté, pour l'of-
frande.

B. Cét entre l'Euangile & le
Credo est encore bien importun,
comme de dire que Monsieur don-
na l'escu; ce qui est d'ordinaire.

Page 60.

D. Le lendemain l'ouuerture des Estats fust faite.

B. Cette beste qui épitome & taist les choses qu'il deuroit étēdre & exagerer , paraphrase celles qui se pouuoient dire en trois mots, & employe naïuement dix feüilles de papier à rapporter l'ordre des Deputez , leurs differends pour leurs presceances, leurs deuotions, de reglemens prouisionels, & leurs diuerses propositions ; toutes lesquelles choses sont bonnes à vn Mercure François , qui est vn recueil & rapsodie de tout ce qui est de particulier , mais qui deuroient estre passées legerement par vn Historien.

Page 72.

D. C'est chose notable que pendant que les Estats se tenoient.

B. Ces trois Offices de Tresorier

des pensions , furent créés deux ans auparavant, & l'argent qui en prouint , mis à l'Espargne par les parties casuelles.

Page 75.

D. Tandis que le Parlement se donnoit beaucoup de peine.

B. Qu'a affaire l'Histoire du Roy d'estre broüillée de tout ce différend de Monsieur d'Espernon? Cela est il essentiel? N'est-ce pas vne action particuliere? & cependant il cite les harangues & réponses si exactement que rien plus.

Page 76.

D. Autrement qu'il l'y iroit remettre luy-mesme.

B. Il ne sçait gueres comme les Roys parlent; & il fera croire aux Estrangers qui liront son Liure, que le nostre n'est gueres absolu, puis qu'apres auoir commandé quelque chose à vn sien Officier,

il reuoque en doute s'il y obeira.

Page 70.

D. Le Duc d'Espernon perdit vne tres-bonne & tres-illustre amie, la Reyne Marguerite.

B. Quoy ! Si elle n'eust esté amie du Duc d'Espernon, tu n'eusses point fait mention de sa mort ? Estoit-elle de si petite condition, qu'il en faille faire mention de cette sorte, mesme estant ta Maistresse, ingrat valet que tu és ? Il luy eust esté vtile de n'estre point amie du Duc d'Espernon, afin de n'estre point dans ton infame souuenir, si tu n'eusses desia vommy contre elle des choses qui meritoient de te faire mourir sur vne rouë. Tu n'entends gueres en suite les termes conuenables aux personnes, de dire simplement d'vne Reyne à l'égard de Monsieur d'Espernon, qu'il perdit vne bonne amie.

Plus bas.

D. A quoy? il deuoit le plus grand auancement de sa fortune.

B. Luy-mesme ne nie pas qu'il n'en ait eu le commencement, le progrez & le comble, par le feu Roy Henry III. qui l'a élevé.

Plus bas.

D. Elle estoit chérie & honorée de tous les Ordres du Royaume.

B. Horsmis de toy coquin, qui luy deuois la vie; aussi ne te dois-tu pas compter ny dans les Ordres du Royaume, ny dans le nombre des hommes.

Et plus bas.

D. Tout le monde la publiant pour Deesse, elle s'imaginoit aucunement de l'estre.

B. Que tu és sot, de ne sçauoir pas que les Poëtes & les Flateurs donnent ces tiltres aux rares beautés, mais qu'elles ne les croyent pas telles.

D. Et prit plaisir toute sa vie d'estre nommée Vranie.

B. Ce meschant pense encore la diffamer , en adjoûtant faussement le nom de Venus à celuy de Vranie , que les Poëtes & les Romains luy ont donné , comme à d'autres Dames celuy de Dorinde, Siluie, Amaranthe, & d'autres.

Et peu apres.

D. Car elle auoit vn autre ordre que celuy des autres femmes, affectant par tout qu'il fust plus pratiqué de l'esprit que du corps.

B. Tu démens bien les ordures que tu as dites en tes precedens Liures où tu controuues d'autres vi- lenies qui font horreur.

Et en suite.

D. I'en pourrois faire vn Ro- mant plus excellent & plus admi- rable que nul qui ait esté com- posé des siecles precedens , mais

i'ay des occupations plus serieuses.

B. Tu deuois dire vn infame Pasquil , & non vn excellent Roman , car ta venimeuse langue ne s'employe qu'à déchirer cette pauvre Princeſſe ; & meſme par ces deux feüillets que tu employes à ſcs éloges , que les reproches que l'on t'a fait de tes precedentes médifances , te force maintenant de reparer , il ſe voit que tu ne l'as louée que pour la blaſmer. Ne t'excuse point ſur tes occupations ſerieuſes , ſi tu n'en as de meilleures que celle de tes Histoires , qui demandent pour reparation le feu pour elle , & le gibet pour toy.

Meſme page.

D. Et auoit logé ſi auant dés ſa ieuneſſe toutes les affections de ſon cœur en ce Prince.

B. Il eſt vray que Monsieur de

Guise eut dessein de paruenir à l'épouser, & que peut-estre il luy en parla, & qu'elle l'agréa; mais dès que le Roy Charles & la Reyne Mere eurent fait connoistre que cette recherche ne leur plaisoit pas, il s'en retira, & se maria peu de iours apres avec la veufve du Prince.

Plus bas.

D. Qu'elle n'aima iamais le Roy de Nauarre.

B. Cette beste a redit cette mesme chose plusieurs fois; & neantmoins l'vn & l'autre ont tesmoigné qu'ils s'estoient autrefois fort entr'amez, & ie leur ay oüy dire à tous deux l'vn deuant l'autre.

En suite.

D. Et enfin épouser malgré elle, & contre les Loix Canoniques.

B. Il ne l'épousa point malgré elle, qui en fut tres-contente, ny

contre les Loix Canoniques, car ce fut avec permission & dispense du Pape, par l'ordre & consentement de leurs parens, & en face d'Eglise; mais cét impertinent Escriuain qui ignore les causes du démariement du feu Roy & d'elle, les pense trouuer sur les Loix Canoniques non obseruées.

En suite.

D. Car elle auoit oüy dire de luy tant de mal à la Reyne sa Mere, aux Roys ses freres, & à tous les Princes Catholiques.

B. Quel mal pouuoit-elle lors auoir oüy dire de ce ieune Prince, qui sortoit de l'enfance, quand la Paix derniere fust faite auant son mariage?

Encore en suite.

D. Horsmis Henry III. parce qu'il desira enfin qu'elle demeurast au-

prés du Roy de Nauarre , qui en eust esté bien aise.

B. Elle estoit mal avec Henry III. dés auant qu'il fust Roy ; & quand la derniere fois qu'il la vid, il la fit partir de la Cour pour aller trouuer son mary , ce qu'il fit pour plusieurs autres choses ; & horsmis quand elle quitta à Nerac son mary , elle ne s'en estoit iamais éloignée que par son ordre , & lors qu'il enuoyoit traiter quelques affaires à la Cour.

Page 71.

D. L'apprehension qu'elle eut en suite , que ses fautes n'obligassent son mary à attenter sur sa vie.

B. Il ne s'est pû passer de faire criminelle celle que par contraincte il vient de louer.

Peu apres.

D. La rendirent hypocondria-

que , mais cette foiblesse ne paroïssoit qu'en certains objets connus à ses domestiques.

B. Si cette sienne maladie n'estoit connuë qu'à ses domestiques, falloit-il, ingrat valet , que tu la misse en évidence dans ton impertinente Histoire ? & quel autre valet ou estrangier a iusqu'à maintenant veu ny oüy dire telles choses , ny nommer haut des humeurs hypocondriaques , des fantaisies particulieres qu'elle auoit contre les gens ?

D. Elle estant autant recherchée d'amour, qu'il en recherchoit d'autres femmes.

B. Tu fais en ce lieu vn bel éloge à cette Reyne, & vn grand honneur à ce Roy.

D. Elle en ayant voulu reietter toute l'ordure sur ce grand Roy, par ses Memoires qui ont veu le iour.

B. Qui

B. Qui a fait voir le iour à ses Memoires, si ce n'est qu'un âpre à sçauoir, qui a quasi aussi mal fait quetoy, de mettre en lumière ce qu'elle n'auoit iamais creu y deuoir estre? Et quelle iniure eust-elle fait à ce grand Roy qui estoit sa protection, sinon de dire qu'il auoit l'inclination amoureuse; ce qu'il montroit ouuertement, & en faisoit vanité? Mais c'est grande honte & outrage de le dire d'une femme, & plus encore d'une grande Reyne, & bien plus dans une Histoire, à la honte de la France & de la Maison de Valois.

Puis encore en suite.

D. Mais ie n'escriis pas icy des Panegyriques pour les Princes & Princesses, mais une vraye Histoire.

B Il y paroist vrayment, que tu n'escriis pas des Panegyriques,

mais il paroist encore mieux que tu n'écris pas vne vraye Histoire.

Et puis apres.

D. Joint qu'en ces amours il y auoit plus d'apparence que d'effet.

B. Si cela est, qui te meut à en parler si indignement?

Et puis.

D. Et de s'entreténir avec sagesse & discretion.

B. Elle ne te l'a pas laissée en Testament.

Et encore apres.

D. En la Cour telle n'est pas tenuë pour habile femme, qui ne sçait pas donner quelques atteintes d'amour aux cœurs des hommes.

B. La Cour vous remercie, & ses Dames aussi, de l'honneur que vous leur faites.

Page 72.

D. Et entr'autres les Sieurs

de Chauny & de Tubeuf.

B. Voila deux grands Person-
nages à estre nommez dans vne
Histoire , & qui le méritent bien.

Plus bas.

D. Elle entretenoit outre cela
ordinairement cent onze ; & la
raison de ce nombre estoit , que
les vsuriers les plus auides pren-
nent dix pour cent, & vn pour dix ;
& que ce qu'ils faisoient en mal,
elle le faisoit en bien.

B. Outre que ce narré & toute
cette suite est impertinente , elle
est fausse aussi.

Puis en suite.

D. Et ne donnoit iamais moins
de trois ou quatre mille couver-
tures.

B. Que cét homme dit de fa-
daises !

Page 82.

D. Le Parlement desia assez

K ij

outré de ce que le Roy luy auoit lié les mains par l'Arrest touchant l'indépendance.

D. C'est vn beau pretexte, parce que le Roy ne veut pas qu'il se mesle d'vne affaire, d'entreprendre de se mesler de toutes, ce n'en étoit pas la cause, mais bien la puissante brigue de ceux qui vouloient lors troubler le repos de la France, qui fit faire ce bel Arrest au Parlement, qui ne fut approuué des plus vieux, ny de la plus saine partie; mais le grand nombre des ieunes & mutinez, l'emporta.

Plus bas.

D. Lequel ayant receu deffense du Roy d'entrer aux Estats, s'estoit retiré à saint Maur des Fossez.

B. C'est vne pure menterie; Monsieur le Prince n'eut iamais

intention d'entrer aux Estats, qu'à l'ouverture & à la closture d'iceux, où il assista tousiours; Il n'eut iamais deffense d'y entrer, & ne fut pas mesme parlé de l'affaire; il ne se retira pas aussi à sainct Maur, ains demeura à Paris tant que les Estats se tinrent.

Puis peu après.

D. Messire Achilles de Harlay, premier President, les porta à sa Majesté au Louure.

B. Comment est-ce que ce buffle pourroit faire l'Histoire, s'il ignore toutes choses, iusqu'à mettre que le President de Harlay presenta les Remonstrances, luy qui auoit remis cette Charge de premier President és mains du President de Verdun dés Pasques de l'année 1611. plus de quatre ans auparauant, & qui lors n'estoit plus en vie?

Page 83.

D. Et les mena en la Chambre du Conseil, par vne montée dérobée. L'excuse qu'il leur en fit, &c.

B. A quel propos toute cette narration, & ce qu'il exagere en suite?

Page 85.

D. Le Roy commanda aux Deputez de passer dans le grand Cabinet.

B. Je voudrois bien sçauoir où est la Chambre du Conseil dont il parle, & quel est ce grand Cabinet.

Plus bas.

D. La pluspart des Seigneurs assistans ne trouuant pas beaucoup à dire sur la matiere, blasmerent la forme de cette procedure.

B. Ils trouuerent à redire sur le tout, car le temps n'estoit point de faire des Remonstrances, il n'y en auoit point de sujet, & toutes

choses estoient en bon estat , les affaires gouvernées par les mesmes Ministres que le feu Roy auoit choisis ; & pour les Finances, ce n'estoit pas peu qu'en vne Regence de cinq ans on n'eust dépensé que trois millions. Celuy qui les administroit auoit les mains nettes , & la Regente n'en auoit emply ses coffres , ny fait aucuns dons par comptant , & le Parlement auoit farcy ses Remonstrances de choses fort communes & accoustumées , trouuées dans les cahiers des Estats ; ce qui faisoit voir la brigue & l'animosité.

Plus bas.

D. Et notamment en ce qui regardoit l'auancement des Estrangers.

B. Que cét homme est meschant ; car il n'y auoit d'Estranger qui fust auancé, que le seul Maref-

chal d'Ancre, qui n'auoit pas eu vn seul don verifié, ny aucun Contract; il faisoit ses affaires dans celles de la Reyne, & par la faueur de sa femme, qui n'ont point esté accusées de cōcussion, ni de larcin. Il estoit lors Marechal de France, Lieutenant de Roy en Picardie, & Gouverneur de la Citadelle d'Amiens & de Peronne.

Plus bas.

D. Pour descharger son fiel, leur dit.

B. Belle discretion d'Historien!

Plus bas.

D. Ayant dit cela avec émotion.

B. Il paroist bien que cét Historien estoit avec les laquais lors de cette action; car iamais rien ne fut plus raffis ny plus retenu que la Reyne en cette action.

Plus bas encore.

D. Aucuns disent que veu que le Roy.

B. Il employe force papier à dire des raisons pour & contre, qui ne font rien à l'Histoire.

Page 88.

D. Le Mareschal d'Ancre qui s'estoit promis de s'en inuestir par la démission du Prince.

B. C'est le Roy qui inuestit des Gouvernemens, les particulier & eux-mesmes ; iamais le Mareschal d'Ancre n'eust visée sur ce Gouvernement, au contraire il persuada à la Reyne de proposer de Luynes au Roy, qui n'y songeoit plus, ny de Luynes aussi.

Plus bas.

D. Auquel il en auoit voulu donner recompense durant sa vie.

B. Le Marquis d'Ancre voulut recompenser la Lieutenance des

Cheuaux-Legers de la Reyne, apres la mort du feu Roy ; & cét animal dit que c'estoit de la Citadelle, à quoy il ne pensoit pas.

Plus bas.

D. Et possédoit Mondidier & Roye des payes de ses deniers, comme il disoit.

B. Je ne sçay s'il est plus sot ou ignorant, ou menteur, de mettre ces choses en auant. Roye & Mondidier sont de mesme Gouvernement que Peronne ; ce que l'on appelle les trois Preuostez. Il auoit eu les Gouvernemens du Sieur de Blerancour par recompense, & non point par engagement.

Et plus bas.

D. Et en suite le Gouvernement de la Prouiñce.

B. On peut dire la mesme chose de tous les Lieutenans de Roy des Prouinces, qu'ils en voudroiēt

bien estre Gouverneurs en chef, mais que le Marechal d'Ancre y ayt eu dessein, qu'il en ayt fait parler à Monsieur de Longueville, ou pratiqué d'ailleurs, cela n'a point paru.

D. Estant donc sur le point d'aller prendre possession de la Citadelle d'Amiens, le Duc de Longueville Gouverneur de Picardie, deliberoit au commencement de s'y opposer.

B. Pour quelle raison s'y opposer? n'en estoit-il pas legitimement pourueu? Vn Gouverneur de Province peut-il empescher que le Roy ne donne les Gouvernemens particuliers à qui il luy plaist; mais cela est si faux en toutes choses, que le Marechal d'Ancre estoit plus de quatre ans auparauant Gouverneur d'Amiens, où il alloit & venoit diuerses fois; & que le

Duc de Longueville n'estoit pas gouverneur lors qu'il en vint prendre possession, mais bien le Comte de saint Paul.

Plus bas.

D. Firent tant par leurs supplications & coniurations enuers le Duc, qu'il sortit d'Amiens, afin de n'estre point spectateur des vanitez du Marechal.

B. Comme les Princes voulurent broüiller les cartes, Monsieur de Longueville alla faire des brigues en Picardie; le Roy y enuoya le Marechal d'Ancre, & Monsieur de Longueville le sentant approcher d'Amiens où il estoit le plus fort, se retira à Corbie. Et quant à ces vanitez supposées dudit Marechal, elles se faisoient donc dans la Citadelle, d'où il sortoit fort rarement pour aller dans la ville d'Amiens.

En suite.

D. Il y laissa soudain des marques de sa cruauté.

B. Ce fut veritablement vne cruelle & mauuaise action que le meurtre de Prouille ; mais qui en a iamais accusé ledit Mareschal qu'il l'auoit fait, & qui ne luy auoit iamais voulu permettre de se défaire de sa Charge entre les mains de qui il luy eust pleu ? Monsieur de Champigny, beau-frere du mort, se plaint bien de ce que l'on auoit fait éuader le meurtrier, & plus encores de ce que l'on auoit laissé éuader celuy qui s'en estoit chargé, mais iamais du Mareschal.

Plus bas.

D. Le Prince estant comme disposé de s'y en aller, le Sieur de Train y suruint aussi avec vne Lettre du Roy.

B. Qui ne iugera par toute la lecture de cét article, l'affectation de l'Auther; & qui ne croira que si Monsieur le Prince eust esté disposé d'aller au voyage, vne Lettre du Roy pour l'empescher l'y eust encore porté d'auantage?

Page 90.

D. Lesquels il nomme, & le Marechal d'Ancre le premier.

B. Pourquoi les taisez-vous, Monsieur l'Historien, puisque luy les nomme; si ce n'est parce que l'vn d'eux, qui est Bullion, gouuerne maintenant les Finances, & que vous en attendez quelque lippée, ou parce qu'vn Historien qui décrit la vie du Roy, & qui affecte particulièrement d'en pouruoir sa cause, & de iustifier celle de ceux qui se souleuoient contre luy, eust creu décrediter leur party, en nommant ces personnes de petite estoffe, sur

lesquels ils fonderent le pretexte de leur reuolte.

Plus bas.

D. Et le voyage de Guyenne precipité.

B. Le voyage precipité auoit esté resolu & conclu, & mesme agréé par Monsieur le Prince plus de six mois auparauant, & le iour pris de part & d'autre entre la France & l'Espagne.

Plus bas.

D. Les insolens déportemens du Marechal d'Ancre.

B. Qu'auoit il alors commis d'extraordinaire qui fust capable de mettre le Royaume en guerre?

En suite.

D. La dissipation du Thresor de Henry le Grand.

B. Ces trois millions d'or dépensez auoient esté tirez de la Bastille par son aduis & adueu.

En suite.

D. Le peu de soin que l'on auoit d'entretenir les anciennes alliances de la France, on en auoit rompu ou negligé aucunes, & on en adjoûtoit de nouvelles.

En suite.

D. Et ne vanger l'exécrable parricide commis en la personne du feu Roy.

B. A quoy y auoit-on manqué ?

Plus bas.

D. Il se plaignoit du mauuais traitement fait aux anciens Officiers & bons seruiteurs du Roy, de l'auancement des Estrangers aux Offices & Benefices, & de l'introduction des Iuifs, Sorciers & Magiciens dans Paris.

B. On n'auoit desappointé aucun Officier, ny seruiteur du Roy, ny auancé aucun Estranger que le Marquis d'Ancre, qui n'auoit

qu'une medioere fortune & un seul Medecin Juif, excellent en son art, lequel auoit esté appellé par la Reyne Mere à son seruice.

Page 91.

D. Le Marquis de Cœuvres.

B. Je crois que le Marquis de Cœuvres auoit inclination à ce party, mais il ne se declara pas, ains enuoya assurez le Marechal de Bois-Dauphin de sa fidelité.

Plus bas.

D. Le Duc de Neuers estoit en Niuernois avec des troupes sur pied.

B. Il n'auoit aucunes troupes sur pied, & ne se declara point pour eux; & ce maraut fait ce qu'il peut en faueur des rebelles, escriuant contre son Roy.

Page 92.

D. Receu vne consolation singuliere, la Reyne luy ayant fait

l'honneur de le visiter , & de luy donner assurance qu'en bref il seroit remis en liberté.

B. Cela est faux ; car bien que la Reyne fut en la Bastille , elle ne le vid point.

Page 93.

D. Apres auoir ouïy la Messe.

B. Voila vne clause bien necessaire à mettre ; comme si le Roy manquoit d'ouïr la Messe tous les iours.

Plus bas.

D. Il n'auoit pour toutes forces que douze cens cheuaux , avec les Regimens des Gardes Françoises & Suisses , faisant ensemble quatre mil hommes de pied.

B. Le Roy n'auoit que les Gardes ordinaires des Gens-d'armes & Cheuaux legers complètes ; mais on fit depuis marcher six Compagnies de Cheuaux legers , & n'a

uoit que deux cens Suiïſſes.

Plus bas.

D. L'abjuration de la Religion Catholique, & proteſtation d'embrasſer le Calvinisme que le Comte de Candale ſon fils ainé fit à la Rochelle.

B. Ce ne fut point cela ; mais qui taſcha de ſe rendre Monsieur d'Angoulesme, & ſe ſaiſir de la Cour, s'il euſt pû ; car il ne ſe fit Huguenot que trois ans apres, & ce en Guyenne, & non à la Rochelle, où il ne fut point, comme le croit cét Historien.

Page 94.

D. Sous le Sieur de Gie leur Colonel general.

B. Cét ignorant ne ſçait pas que les Carabins ſont du Corps de la Caualerie legere, & que ce n'eſtoit que leur Meſtre de Camp.

Plus bas.

D. Mestre de Camp & de Marefchal des Logis.

B. Belle & neceffaire narration!

En fuitte.

D. De celle de grand Maiftre de l'Artillerie.

B. Il eftoit Lieutenant de l'Artillerie.

Plus bas.

D. C'est à fçauoir de l'entrée au Parlement , afin qu'il pût veiller fur cette Compagnie.

B. C'eftoit vn beau surveillant en cette Compagnie , où il n'entroit pas deux fois par an.

Page 95.

D. Là où faint Quentin, la Fere, le Catelet.

B. Aucunes de ces Places ne s'eftoient declarées.

Page 96.

D. Fut tué sur la place, & toute la Compagnie mise en déroute.

B. Il estoit allé battre l'estrade avec vingt-deux cheuaux, & rencontra quelques ennemis qu'il poussa, mais fut tué d'un seul coup.

En suite.

D. Céluy-cy au dessus de Montargis.

B. Ils n'approcherent point de Montargis.

Plus bas.

D. Par le Marquis de Brandebourg, ingrat de tant de biens que luy & ses predecesseurs auoient receu de la France.

B. Où va trouuer cét homme le Marquis de Brandebourg, pour luy faire trauer ser l'Allemagne, au bout de laquelle est son pays, pour venir si promptement enuoyer du

secours à ces Princes, qu'il ne connoissoit point, ny à peine la France, de laquelle ny luy ny ses predecesseurs n'ont iamais receu faueur ny assistance.

Page 97.

D. Et endommager grandement les bataillons qui se trouuerent à sa visée.

B. Elle ne leur fit pas grand mal, ny la nostre à eux.

Plus bas.

D. Le Duc de Mayenne avec les siens estant encor sur le bord de la riuere.

B. Quelle imposture! S'il y eust esté, qui l'eust pû empescher d'estre défait à platte couture?

Puis apres.

D. Favorisé du canon de son party, qui estoit pointé contre les Royaux, sur l'autre bord de la Loire.

B. Comme la premiere chose est fausse , aussi sont encores ces deux dernieres.

Et en suite.

D. Qu'ayant tres-expresses defenses de sa Majesté de donner bataille.

B. Cela est encore faux , & on chercha tous les moyēs de la donner mesme le iour auparauant.

Et encore plus bas.

D. Qu'il traisnoit quantité d'artillerie.

B. Cette quantité consistoit en deux canons , deux coulevrines, & deux bastardes.

Et puis encore.

D. N'ayant iamais reconnu le gué où ils passerent la Loire.

B. C'est vn gué aussi frequenté qu'autre qui soit sur la Loire.

Et encore.

D. Moins deuoit-il exposer de

nuit l'Armée du Roy aux efforts des gens quasi desesperez.

B. Ils n'estoient pas si mauuais qu'il dit, & n'auoit que faire d'employer la nuit, s'il eust voulu.

Finalemēt.

D. Veu mesme qu'il n'estoit pas fort assure de la fidelité de plusieurs de ses Capitaines.

B. C'est vn impudent menteur; iamais Armée ne fust plus fidelle ny plus disposée à bien faire, si on l'en voulust employer.

Page 98.

Et notamment du pays, & par la diligence du Vidame de Chartres.

B. Il n'estoit pas du pays, & n'y estoit pas lors, ny ne fut en l'Armée depuis, qu'au temps de la Conference.

Plus bas.

D. Les Villes de Gien & de Gerjeau.

B. Gien

B. Gien n'estoit point fortifié, Gerjeau estoit place de seureté, tenuë par les Huguenots.

En suite.

D. Et le Cardinal de Gondy.

B. Ceux qui l'ont connû ne l'auroient iamais pris pour vn homme qui pût mettre force troupes sur pied.

Page 99.

D. Et aucuns tant d'auersion au mariage du Roy.

B. Qui est celuy du Parlement qui a iamais trouué à redire au mariage du Roy? Tout ce qui est en suite iusqu'à la fin du Chapitre, ne deuoit estre mis dans vne Histoire, où l'on supprime tant de choses qui y deuoient estre mises.

Page 105.

D. Car iusqu'alors il sembloit auoir voulu garder les gages.

B. Bien au contraire, car sous

242 OBSERVATIONS DE M.
la personne du Roy il commandoit aux gens de guerre, & en recevoit l'argent pour leur paye.

Et en suite.

D. S'enhardirent aussi de luy demander le rétablissement de leurs biens.

B. Il y auoit long-temps qu'ils auoient pris cette hardiesse qu'il dit, à sçauoir lors que le feu Roy donna à ceux de la Religion l'Edict de Nantes.

Page 106.

D. Plusieurs ayant acquis de ces biens-là par l'alienation qui en fut faite de l'authorité de la mesme Reyne.

B. Que cét homme est mal instruit de toutes choses ! les biens des Ecclesiastiques de Bearn furent reünis au Domaine du Roy de Nauarre, & lesdits Ecclesiastiques les ont tousiours redemandez

au feu Roy depuis sa conuersion.

Plus bas.

D. Le 25. iour de Iuin 1625.

B. Quel mesconte il fait aux dattes & au sens commun ! Il dit que depuis l'année 1625. ils furent deux ans à solliciter l'Arrest qu'il datte de 1625. qui sont dix années depuis, & cinq ans apres que le Roy en son voyage de Bearn auoit rétably les Catholiques, & abaissé les Huguenots.

Page 107.

D. Car les Suiffes des Cantons Protestans, qui s'estoient remis n'agueres au seruice du Roy en nombre de six mille, voyans que les Religionnaires auoient pris le party du Prince de Condé, se retirent en leur Pays, sans vouloir plus estre à la solde du Roy; de sorte qu'il ne resta plus en France qu'environ quinze cent Suiffes.

B. Qui a iamais veu impudent
 menteur parler de toutes choses
 qu'il ne sçait point , plus effron-
 tément que celuy-là? Au commen-
 cement de l'année 1614. le Roy fit
 vne leuée de six mille Suiffes, dans
 lesquels il n'y auoit que quatre
 Compagnies Huguenotes ; Ils ne
 furent pas plus de deux mois en
 France , que le Roy en licentia la
 moitié, retenant l'autre sous le Re-
 giment de Galas ; & dans le Re-
 giment licencié , il y en eut trois
 Compagnies Huguenotes de ces
 quatre susdites. Ces trois mille
 Suiffes retenus seruirent le Roy en
 Bretagne , & au retour furent mis
 en garnison à Estampes , où la ma-
 ladie les accueïllit , de sorte que
 l'on fut forcé de les reduire à seize
 cens hommes en dix Compagnies,
 la Compagnie à cent soixante
 hommes ; & parce que le Capi-

taine de la Compagnie Huguenote mourut, on r'enuoya sa Compagnie.

Puis en suite.

D. Hanfredolph Agent de Berne fut si fort transporté de malice, que mesme il passa en Angleterre pour susciter ce Roy contre la France.

B. Cét Agent estoit qui s'en alla à Berne, & ne passa en Angleterre.

Page 108.

D. Prenant le chemin de la porte droit à Bordeaux.

B. On croiroit que le Roy y fut en poste, de la façon qu'il parle du grand chemin de Bordeaux.

Plus bas.

D. Mais quoy qu'on en dise.

B. Il n'y a que luy qui a dit qu'il estoit du party de Monsieur le Prince vn peu auparauant.

En suite.

D. La seigneurie de Foucadois erigée en Duché, a esté venduë à Charlot, & reuenduë au Cardinal de Richelieu.

B. Cela appartient fort à l'Historien.

Page 109.

D. Il estoit assis en vne chaire plus élevée que celle du Roy.

B. Qui doute que celuy qui officie ne soit plus élevé que les assistans, puis qu'il est près de l'Autel?

Page 110.

D. Qu'il auoit esté ainsi pratiqué au Sacre de la Reyne Mere.

B. Quel rapport à cela?

Peu apres.

D. Le Duc de Guise estoit vestu d'une cappe avec la toque à l'antique.

B. Belle forme de parler! vestu

d'une cappe avec la toque à l'antique.

Plus bas.

D. Et mesme aucuns asseuroient que le Comte de Gramont.

B. On ne soupçonna point le Comte de Gramont, & c'estoit luy qui donnoit l'ordre à l'apprest du passage d'Iron.

Peu apres.

D. Il y auoit quatre mille Suisses.

B. Il dit auparauant qu'il y en auoit quinze cent, & que les Gardes Françoises & eux faisoient quatre mille hommes.

Plus en fin.

D. Qu'on dit communément d'Aco.

B. Belle remarque!

Page 111.

D. Lesquels il vid passer à demy

L iij

248 OBSERVATIONS DE M.
lieuë de Condom, à son retour de
Lestoure.

B. Cela est fort important.

Peu apres.

D. Moyennant cinquante mille
francs de recompense.

B. Il deuoit dire cinquante mille
escus.

D. En quoy le Sieur Desperés
conseilla au Siege, de les faire
seruir fidellement & vtilement sa
Majesté pour le disposer à en-
tendre.

B. Tu dis vray; Fonteraille fut
bien aise d'en auoir l'argent, & toy
bien sot de mettre ce Bourgeois
dans ton Histoire.

Puis en fin.

D. Les Religionnaires ne laisse-
rent pas d'en murmurer.

B. Au contraire, ce fut de leur
approbation qu'il y fust mis.

Et apres.

D. Sur la riuere de Bidasse ou d'Andaye , près du Bourg d'Andaye.

B. Elle n'a ny l'vn ny l'autre de ces noms, mais bien celuy de Iron; & on dit communément la riuere d'Iron, parce que le passage en est proche.

Page 112.

D. Qui paroïssoit sans comparaison plus magnifique que la leur, firent prier le Duc de Guise qu'elle fust reduite à vn petit nombre de chaque costé.

B. Tout cela est faux ; car les Espagnols paroïssent bien plus en leur Noblesse que les François, car ils estoient fort parez , & les nostres estoient habillez à la soldate ; mais ce qui parut fort , ce fut nos gens de guerre ; & ils ne firent

250 OBSERVATIONS DE M.
rien à imiter , comme dit cét im-
posteur.

Plus bas.

D. Vestuë d'une robe de toile
d'argent en broderie.

B. Cela est fort nécessaire à met-
tre en ce Liure.

En suite.

D Et de la Guiche.

B. Il veut dire la Comtesse de
Guiche , mere du Comte de Gra-
mont , qui estoit morte alors.

Plus bas.

D. Le Sieur de Puisieux , pre-
mier Secretaire des commande-
mens du Roy, dressa & retint l'acte
de cét eschange.

B. Il n'auoit point qualité de
premier Secretaire , & n'y eut
point d'acte dressé, mais bien quel-
ques papiers donnez de part &
d'autre en passant.

Page 113.

D. De huit cent flambeaux de cire blanche.

B. Il n'y en auoit pas trente.

Peu apres.

D. Ambassade de laquelle vn Prince se fust tenu tres-honoré.

B. Tu l'entens bien , de nommer cela Ambassade , & la fais fort honorable de porter vne simple Lettre.

Et apres.

D. Elle fit leuer vn des plats de la table pour luy enuoyer , qui est vn des plus grands honneurs dont les Roys d'Espagne vsent.

B. Cela ne fut point , & les Roys d'Espagne ne font point de ces honneurs là.

Page 114.

D. Assis en vn Throsne sous vn Dais , & son espée au costé.

B. Toutes menteries & sottises.

Plus bas.

D. Le Cardinal ayant fait voir depuis que son intention n'estoit pas d'offenser le Roy ny la Justice, & que le Concierge auoit esté tué sans dessein.

B. Je voudrois bien sçauoir comment vn particulier peut en pleine Paix dans vne Ville capitale, le Roy present, rompre ouuertement les prisons d'un Parlement, tuer le Concierge & enleuer vn criminel condamné, avec main armée, sans offenser le Roy, la Justice & les Loix d'un Estat.

Page 115.

D. Depuis les neuf heures du soir iusqu'à vne heure apres minuit.

B. On a bien affaire de sçauoir cela : & tu és bien de loisir, ou tu as peu de choses à remplir, d'y fou-
rer tousiours ces particularitez.

D. D'ailleurs le Roy estoit sans finance.

B. Que tu és beste , de penser que les Roys de France manquent de finance & d'argent , & moins celuy-là alors ; mais tu les deshonore davantage de le publier quand ainsi seroit.

Plus bas.

D. Elle emprunta de tous ceux qui luy voulurent prester , & entr'autres des Sieurs de Hourgne & Daignes.

B. A l'oüir parler , le Roy estoit vn safranier , & eust fait banqueroute si ces deux hommes ne l'eussent secouru en cette necessité.

Page 117.

D. Pour la crainte des ennemis, lesquels estoient tousiours aux trouffes de ceux qui arriuoient les derniers.

B. Il n'y eut iamais en ce retour

la moindre alarme d'ennemis , qui en estoient bien éloignez.

Plus bas.

D. Si bien qu'elle commença à se rassurer , & marcher avec moins d'apprehension.

B. Les freres de Monsieur d'Espéron grossirent celle du Roy, qui n'auoit pas besoin de l'estre, pour crainte des ennemis , qui auoient en teste l'Armée de Monsieur de Guise , beaucoup plus forte que la leur.

Plus bas en suite.

D. L'Armée du Mareschal de Bois Dauphin s'estant jointe à celle du Roy.

B. Il ne la commandoit plus, mais bien Monsieur de Guise , qui ne ioignit point son Armée à celle du Roy , mais qui la mena seulement à Poictiers , & puis fut mise en garnison.

Et en fin.

D. Et la cherté des viures en fut plus grande.

B. Il ne sçait ce qu'il dit, l'année fut si bonne que les viures ne coûtoient presque rien en Poictou.

Page 118.

D. Et tout cela ne leua pas le soupçon que plusieurs auoient qu'il eust fauorilé les Princes.

B. Cela est faux, il n'en fut iamais accusé, & il n'y en eut iamais de soupçon.

Plus bas.

D. Coucher à Chastel-Larcher, & de là à Chastel le Seraut.

B. Cét animal ne se contente pas de déguiser les choses essentielles, il en veut faire de mesme des mots, & ne considere qu'il faut qu'un Historien parle selon le stile du temps dont il escrit l'Histoire, &

256 OBSERVATIONS DE M.
non selon le sien , & hors d'usage.

Page 119.

D. De la part du Pape l'espée Imperiale.

B C'est bien rencontré, il luy enuoya l'espée benite à Noël de sa main tous les ans , avec la rose qu'il a accoustumé de donner à quelques Princes & Princesses.

Plus bas.

D. Et pour vne consequence infaillible , il reprouuoit tacitement ce que sa Maiesté auoit ordonné au contraire.

B. Cette beste ne sçait pas que les Roys ne traitent pas du pair avec leurs Sujets , quand ils font Paix avec eux, & qu'il vsēt de deux formes differentes, ou de pardōner ou abolir le passé, ou s'ils veulent mieux traiter les rebelles qu'ils r'appellent à foy, ils declarent le tout auoir esté fait pour leur serui-

ce , comme le Roy en vfa en cette Paix. Ce qui fait tirer cette belle consequence à nostre iudicieux A utheur.

Page 120.

D. Le Roy érigeoit le Marquisat de Chasteau-Roux (appelé ainsi par corruption au lieu de Chasteau-Roul) en Duché & Pairrie.

B. Si le Roy érigea cette terre en Duché, luy l'a erigée auparavant en Marquisat, ayant tousiours auparavant esté nommée Comté; & cependāt il prend bien de la peine à nous faire sçauoir qu'elle s'appelloit autrefois Chasteau-Roul.

Page 121.

D. Apres auoir esté éconduit de la demande de l'aisnée.

B. Il ne la demanda iamais , car elle fut apres la mort du feu Roy promise en mariage au Prince

d'Espagne , & lors le Prince de Galles Henry viuoit.

En suite.

D. Mais voyant le renouvellement des troubles de France , il retourna en Angleterre.

B. Il ne voyoit point le renouvellement des troubles , qui furent bien assoupis par la prise du Chef.

Page 124.

D. Aux Iuifs & autres Nations infidelles.

B. Cét Auteur croit que les Iuifs ont des Pais particuliers à eux.

Page 125.

D. Les Comtes de Sauts , de Chasteau Morant , &c.

B. Il fait vne longue suite de particuliers , parmi lesquels il y a des gens de peu qui ne meritent pas d'estre mis dans l'Histoire.

Peu apres.

D. Modenes parent de Luynes la fit remettre.

B. C'estoit vn bel homme à agir en cela ; & n'estoit , comme dit l'Autheur, parent de Luynes , mais fils aisné d'un valet , que la grand-mere de la Marquise de Montauoit espousé clandestinement apres la mort de son premier mary.

Page 127.

D. Aima mieux composer pour la décharge de celuy-là, à cinq cens escus , qu'il en receut comptant.

B. Cela est faux ; car mesme quand le Mareschal vint voir Monsieur le Prince , long-temps apres ce Cordonnier tascha d'émouuoir le peuple contre luy.

En suite.

D. Que les Habitans de Peronne.

B. Tout ce chapitre est faux, car

260 OBSERVATIONS DE M.
les Habitans n'estoient foulez par
Fanoles , mais Monsieur de Lon-
gueville pretendoit que par la Paix
de Loudun , le Mareschal deuoit
sortir de Picardie, & voyāt qu'il ne
vouloit quitter Peronne , il fit vne
entreprise dessus , & s'en saisit ; le
Mareschal n'y accourut point avec
force, comme ce menteur dit ; il
ne bougea de Normandie , où il
étoit alors, il n'en fit point de plain-
tes au Roy , car il n'estoit pas pre-
sent, mais le Roy y enuoya le Com-
te d'Auuergne, nouvellement sor-
ty de prison, avec des troupes pour
l'inuestir. Monsieur de Bullion fut
aussi enuoyé pour accommoder le
tout , lequel au lieu de Commis-
saire du Roy , seruit d'Ingenieur
pour fortifier la Place.

Puis en suite.

D. Sa Maiesté bien informée des
déportemens & de la bonne inten-

tion du Duc , approuua tout ce qu'il auoit fait en cette occasion.

B. Au contraire , le Roy le fit bloquer ; & peu de iours apres, Monsieur le Prince ayant esté pris, & leur cabale dissipée, il fut bienheureux de sortir Peronne ; à quoy il fut receu , & Blerancour rendant l'argent au Marechal d'Ancre , qu'il luy auoit baillé, rentra dans son Gouvernement.

Et plus bas.

D. Le second accident que i'ay remarqué.

B. Le bel ordre que cét Auteur obserue en son Histoire ! Cette cheute du plancher de iour arriua en Ianuier , & ce qu'il conte de Peronne , qu'il fait marcher deuant , fut en Septembre ; il laisse partir le Roy du iour qu'il arriua à Paris ; depuis s'auise de cét acci-

262 OBSERVATIONS DE M.
dent, & le conte tout au contraire
de ce qui se passa.

Et finalement.

D. Le Sieur de Vignoles & le
Marquis de Rouillac secoururent
fort à propos la Reyne, qui se
trouua en danger d'estre enseuelie
dans les mines.

B. L'effronté menteur ! premie-
rement la Reyne ne tomba point,
& par consequent ne fut point en
danger ; Puis apres si ces deux Ga-
sons, qui sont des Heros de son
Liure, tomberent, comment se-
coururent ils la Reyne, qui de-
meura en vie ?

Page 128.

D. A Tours vne partie de la
Salle où se faisoit le Bal, fondit
sous l'Assemblée.

B. Qu'a affaire cela avec l'Hi-
stoire de Louys le Iuste, de qui il
ne parle quasi point ?

Page 129.

D. De ces deux fils de Miraunes & deux autres.

B. Vraiment Miraunes est vn vray homme à estre mis en ton Histoire.

Puis en suite.

D. Aussi s'acquitta-il de sa Commission, au grand étonnement de toute la Court.

B. Il y eut beaucoup de peril.

Et puis encore.

D. Et conduisit le Prince par vne petite montée, en vne chambre haute au dessus de la grande Salle, & de là à quelques iours apres à la Bastille, & depuis encore au Bois de Vincennes.

B. Vous diriez que cét homme a pris à tasche de mentir iusqu'aux moindres choses; il conduisit Monsieur le Prince en la chambre basse de la Reyne Mere, & n'eut garde

264 OBSERVATIONS DE M.
de le mener au Bois de Vincennes,
où il ne fut mené que douze mois
apres, & Themines n'y estoit pas.

Puis en fin.

D. Le Mareschal d'Ancre se te-
noit cependant à Amiens.

B. Tu sçais bien cheual que tu
és, que la Citadelle d'Amiens n'e-
stoit point au Mareschal d'Ancre,
qui l'auoit quittée plus de cinq
mois auparauant. Il estoit alors en
la Lieutenance generale de Nor-
mandie.

Page 130.

D. Afin qu'il ne semblaft pas
auoir trempé en vne action si
odieuse.

B. Elle ne fut odieuse qu'à ceux
qui en receurent le mal; & ceux
qui estoient lors à l'encontre en
l'affaire mesme l'approuuerent, &
tout ce que font nos Maistres, com-
me vn scelerat comme toy.

Page

Page 131.

D. Qu'il auoit esté assassiné au Louure par le Mareschal d'Ancre.

B. Ce bruit ne courut iamais, car il y auoit plusieurs iours que le Mareschal n'estoit point à Paris.

Page 132.

D. Ainsi la fureur du peuple déjà émeu.

B. Il n'y eut iamais moins d'é-motion en ce logis, qui fut pillé, car il n'y auoit qu'une seule femme dedans; & quelques gens de l'Hostel de Condé qui estoient proche, en ayant enfoncé la porte, les Maçons qui trauielloient au logis de la Reyne Mere y accoururent au butin, & en suite d'autres pendarts.

Puis apres.

D. Et mesme d'or, d'argent monnoyé & non monnoyé.

B. Il n'y en auoit point.

Plus bas.

D. Car il estoit bien assureé qu'elle luy seroit reparée, comme elle le fut.

B. Il deuoit attendre cette grace de la bonté & liberalité de ses Maistres, mais la mort en empescha l'exécution.

Plus bas encore.

D. L'action du Duc de Mayenne en ce tumulte est digne de memoire.

B. Cét homme partial fait d'vne chose inopinée vne grande action. On vint dire à Monsieur du Maine qui oyoit la Messe aux Iesuites, qu'il y auoit rumeur au Louure; il y enuoya en diligence, & dés que l'on luy eut dit ce que c'estoit, il sortit aussi tost de l'Eglise pour songer à sa seureté.

Puis encore.

D. Et tous deux passans à Charenton , prirent le Marechal de Bouillon qui les attendoit.

B. Vn enfant parleroit plus raisonnablement que cét Escriuain de Village , aller passer à Charenton pour s'acheminer à Soissons, par où eussent-ils repassé la Marne? Il ne scauroit dire vn mot de verité aux choses mesme les plus connuës & communes. Monsieur du Maine sortit par la Porte du Temple , & attendit Monsieur de Bouillon qui le vint trouver reue-
nant de Charenton , passant sur les fossez de la Ville de Paris.

Puis en fin.

D. Le Duc de Vendosme fut in-
uesty à Paris dans son logis.

B. Il n'auoit garde d'estre in-
uesty , il s'en estoit retiré de bonne
heure.

Page 133.

D. Tous les Grands de la Cour demeurans estonnez de la persecution de ceux-là.

B. Ils auoient de long-temps preueu ce qui leur deuoit arriuer.

Puis apres.

D. Veu mesme que ces deux-cy n'auoient pas esté de la Ligue precedente.

B. Ils n'en estoient pas; mais depuis peu sur plusieurs mécontentemens, ils s'estoient joints à Monsieur le Prince, & sa prise leur donna sujet de s'absenter.

En suite.

D. Et le Duc de Neuers arriua peu apres à Soissons.

B. Le Duc de Neuers n'y fut point du tout.

En suite.

D. De sorte que cette illustre Compagnie.

B. Iuge le Lecteur comme cét homme, &c.

Puis encore.

D. Et de Zammet.

B. Zammet ne fut iamais avec eux, non pas mesme de la pensée.

Page 134.

D. Ils le firent premierement Controlleur general de la Maison de la Reyne.

B. Cét homme ignore tout, ce fut Intendant de la Maison de la Reyne.

Plus bas.

D. Auoit esté nommé Ambassadeur extraordinaire en Espagne.

B. Il peut bien estre; Peut bien estre aussi que Monsieur le Cardinal ne l'auoüera pas, & que cét homme luy donne Commission à plaisir.

Page 136.

D. Par les charmantes impres-

270 OBSERVATIONS DE M.
sions de Galigay sa femme.

B. Sa femme se devoit appeller la Mareschale d'Ancre, puis que tu appelle ainsi le mary.

Page 135.

D. Le Comte d'Auvergne estant toujours prisonnier dans la Bastille , depuis l'an 1605. qu'il retira bien-tost pour , &c.

B. Que se peut-il dire apres cela? Il devoit au moins sçauoir que le Comte d'Auvergne estoit sorty avant que Monsieur le Prince entrast en la Bastille , puis qu'il fut mis en sa chambre; il devoit sçauoir aussi qu'il estoit allé inuestir Peronne. Je crois qu'il le fait exprés pour se mocquer de ceux qui prendront la peine de lire son Liure.

Et en suite.

D. Le Connestable recreu d'années se repositoit en Languedoc , &

commençoit d'examiner sa conscience avec les Capucins.

B. Ne faudroit-il pas berner cette beste, qui croit le Connestable encore en vie, qui estoit mort quatre ans auparauant?

Page 136.

D. Le Duc d'Espernon avec vne gaillarde Armée.

B. Cette gaillarde Armée estoit composée de trois cens cheuaux, & de deux mille hommes de pied.

En suite.

D. De ce qu'ils auoient contribué à la débauche du Comte de Candale.

B. Qui n'auoit iamais esté dans leur Ville.

Plus bas.

D. Le peuple en continuelle apprehension des cruautez du Marechal d'Ancre.

B. Quelles cruautez auoit-il

exercées ? quelle puissance extraordinaire auoit-il de faire mourir les hommes ?

Et en suite.

D. A cét effet aussi il établit vne espece d'Inquisiteurs pour en informer.

B. Quel Tribunal, quelle Iustice extraordinaire, quels Commissaires ordonna-t'il ?

Encores plus bas.

D. Vn des plus beaux & robustes hommes de ce siecle.

B. On deffendit sur peine de la vie, que personne ne leuast sans Commission, vn Escossois nommé Stuart faisoit des leuées, la Iustice ordinaire luy fit trancher la teste; qu'a affaire le Mareschal d'Ancre avec cela ?

Et en fin.

D. Lequel pour quelque des-

obeissance renduë au Marefchal d'Ancre.

B. Si vn Gentil-homme fe rebelle contre vn Gouverneur de Prouince , ou s'il fait des chofes pour lefquelles (ce Parlement de Paris que peu auparauant tu difois eftre fi zelé à la Iuftice) le condamne à la mort ; qu'y a-t'il à redire ?

Page 139.

D. Voila le déplorable estat de la France diuifée en deux partis.

B. Quels partis y auoit-il lors en France , & quels Chefs eftoient de ces partis ?

Et en fuitte.

D. L'vn du Marefchal d'Ancre, & l'autre des Princes.

D. Scelerat que tu és , qu'eftoit donc le Roy alors ? duquel eftoient les Officiers de la Couronne , le Sceau, les Cours Souueraines, les Villes , la Nobleffe , les gens de

274 OBSERVATIONS DE M.
guerre, & le peuple? A l'oüir parler, le Roy estoit vn *O* en chiffre, tout estoit perdu, tous les François auoient aboly le nom du Roy, & cependant la France ne fut iamais plus paisible, plus gaye, ny le Roy plus absolu; Monsieur du Maine & Monsieur de Neuers ne trouuoient pas leur conte, & à cause de cela il déplore l'estat du Royaume.

Plus bas.

D. Ceux des Protestans ayans refusé secours au Roy.

B. C'est vne pure imposture.

Plus bas.

D. Si les Princes auoient faute de finances, le Mareschal d'Ancre auoit faute de Capitaines.

B. Qu'estoient-ils deuenus, puis que c'estoit le party du Roy, quoy que tu le veüille déguiser? car nous ne marchions pas sous les Patentes du Mareschal.

Plus bas encores.

D. En haine de quoy il fut accusé d'auoir dit qu'il estoit de meilleure maison que la Reyne.

B. Il estoit trop sage & trop retenu pour faire ce discours.

Et encores.

D. Et qu'il luy seroit plus aisé d'attirer le Duc de Longueville, qui se tenoit comme neutre.

B. Tout cela est faux, on ne parloit point lors de Mademoiselle de Soissons.

Puis enfin.

D. D'auoir de luy le Gouvernement de Picardie, en contr'eschange de celuy de Normandie.

B. Que cét homme sçait mal ce qu'il deuroit sçauoir ! le Mareschal d'Ancre n'estoit que Lieutenant de Roy en Normandie, où il songeoit de se bien établir, & n'auoit plus aucune visée sur la Picardie.

Page 140.

D. Le Marechal d'Ancre s'en alla prendre possession.

B. Plus de huit mois auparavant.

Plus bas.

D. Il se saisit du Pont de l'Arche.

B. Il ne s'en saisit pas, il l'achepta vingt mille escus.

Plus bas.

D. Il desiroit aussi de faire rebâtir le Fort de sainte Catherine.

B. Que cét homme deuve les intentions ! car il n'y en eût jamais aucune apparence.

Plus bas.

D. Pour tenter par force ou par argent le Havre de Grace.

B. Il parle de ce Marechal, comme d'un Conquerant ; quelle Armée auoit-il pour tenter le Havre par force ?

Plus bas.

D. Il s'aduisa de faire mettre

en liberté le Comté d'Auvergne.

B. Je m'étonne bien comment toy qui en fais le Heros de ton Livre , ne sçais pas que le Comte d'Auvergne estoit en liberté auant que Monsieur le Prince fust en prison.

Plus bas.

D. Tout le monde sçachant qu'il n'estoit detenu prisonnier que sur le sujet des mécontentemens que la Marquise de Verneuil sa sœur yterine , disoit trop haut d'auoir du Roy Henry le Grand.

B. Maraut qui diffames la memoire de ce bon Roy , crois-tu qu'il eust voulu faire prendre vn homme prisonnier , le mettre en Parlement , le faire iuger & condamner à mort ; que ce grand Parlement en eust declaré les causes dans l'Arrest , dont la bonté du Roy suspendit l'execution , pour

des causes si legeres , & dire encore que tout le monde le sçait assez ?

Plus bas.

D. Il y dressa aussi des Memoires de tout ce qui s'estoit passé.

B. S'ils seruent comme tu dis, d'une iuste & veritable Histoire, elle fera bien differente de celle-cy.

Page 141.

D. Richecourt , Rocroy , Sigi-gny & Chasteau-Portien , se rendirent sans resistance.

B. Rocroy estoit obeissante au Roy , & Chasteau-Portien se fit battre dix-huit iours.

Plus bas.

D. Qui firent de furieuses sorties , esquelles les assiegez perdirent bon nombre d'hommes , & le Marquis de Themires , Prassin & Bassompierre y furent blessez.

B. Ils ne firent pas vne sortie pendant les dix-huit iours qu'ils furent assiegez; mais venans escarmoucher à la faueur de certains rideaux, ils furent si viuement poufsez, qu'ils perdirent l'enuie d'y plus retourner, & vn seul des assiegeans n'y fut tué. Quant à ces trois bleffez qu'il nomme, le.....ne le fut point; Praslin eut la cuisse percée en reconnoissant le fossé, & Bassompierre qui faisoit cette année la Charge de grand Maistre de l'Artillerie par Commission, eut vne bleffure au ventre fort fauorable, en faisant loger huit canons sur le fossé pour y faire vne batterie.

Page 142.

D. Et commence vne furieuse batterie.

B. Comment eut-il commencé vne furieuse batterie, qu'il n'auoit

pas seulement ouuert les tranchées quand la nouuelle de la Paix luy arriua ?

En suite.

D. Qu'il estoit en terme de donner l'assaut general.

B. Il en estoit bien loin , puis qu'il n'auoit pas encores ouuert vne seule tranchée.

Et puis apres.

D. Le Duc de Mayenne en receut puis apres le premier la nouuelle, par vne Lettre que le Roy mesme luy en escriuit, & luy l'enuoya au Comte d'Auuergne.

B. Mon Dieu que cét Escriuain est menteur ! Le Comte d'Auuergne eut la nouuelle par vn Comis du President de Cheury, sur les neuf heures du soir , puis sur les quatre heures du matin Tauannes arriua de la part du Roy , & le Comte l'enuoya dire à Monsieur

du Maine, qui estoit bien aduertý dés le soir auparauant de la mort du Mareschal d'Ancre, mais n'en eut nouvelles du Roy que le lendemain à midy.

Page 143.

D. Le Roy entendant que le Duc de Mayenne estoit pressé dans Soissons par le Comte d'Auuergne.

B. Il estoit tres-mal aduertý, car cinq iours auparauant ledit Duc estoit forty tambour battant, traissant deux canons apres luy ; & auoit à vn quart de lieuë de Soissons battu & forcé Russy-Lamet dans son quartier, défait son Regiment, pris le Mestre de Camp & les Capitaines, avec les Drapeaux qu'il auoit arborez sur les murailles de la Ville de Soissons.

Et en suite.

D. Craignant de perdre ce Prince, vn des Heros de la France se

282 OBSERVATIONS DE M.
resolut d'aller en personne à ce
siede pour le sauuer.

B. Oüy pour le prendre, car pour
le sauuer il n'auoit qu'à faire leuer
le siede de deuant Soissons; ce qu'il
fit cinq iours apres par vne simple
Lettre.

Puis apres.

D. Et quoy qu'il dissimulast son
intention, c'estoit pour se ietter
dans la Ville, & en deliurant ce
Prince de cette oppression, se met-
tre luy-mesme en pleine liberté.

B. Mon Dieu que dit cét hom-
me! il figure le Roy prisonnier s'il
fust venu à Soissons; le Comte
d'Auuergne n'eust-il point recon-
nu & obey à son Roy? ou s'il eut
manqué de le faire, toute l'Armée
y eust-elle pas manqué? N'estoit-
elle point au Roy; ou bien eust-il
esté en plus grande seureté en vne
Ville rebelle que dedās son Camp?

quand il a commandé quelque part; a-t'il esté desobey horsmis par ces Princes reuoltez? Quand il a fait tuer le Marechal d'Ancre, personne s'y est-il opposé? Ou y a-t'on trouué à redire? Vn homme comme l'Autheur qui ignore toutes choses, peut bien aussi ignorer quelle est la puissance d'un Roy de France vers ses Sujets.

Et en suite.

D. Outre que de Luynes & peu d'autres luy en rapportoient la verité.

B. Il reduit ce pauvre Prince en vn miserable estat; neantmoins vous auons veu qu'il a regné dés qu'il a voulu regner.

Et en fin.

D. Qui ne luy rendoit pas seulement la rcuerence & les respects exterieurs deus à la personne du Monarque.

B. Voila vne imposture la plus meschante du monde ; il luy en rendoit à reuendre , & s'il y eust manqué , on ne l'eust pas souffert ; le Marechal d'Ancre auoit des imperfections , mais il n'estoit pas sot.

Page 144.

D. L'on remarqua comme vn sinistre presage de ce que son Cuifinier fut tué par des Villageois à Nanterre.

B. Ce fut vn sinistre présage pour le Cuifinier.

En suite.

D. Il prit resolution d'éloigner du Roy tous les Fauoris de sa Majesté , & notamment de Luynes, à quelque prix que ce fust.

B. Quelle apparence y eut-il de cette resolution ? ou quel effet eut-elle ? car il n'en fut aucun bruit.

En suite.

D. Et Buiffon y fut mis pour la fermer aussi tost que le Marefchal feroit entré.

B. Voila bien débiter ; vn particulier comme Buiffon, homme de peu, eut esté bien obey par vn Capitaine de la porte & fes Archers !

Page 146.

D. Et ne trouuant personne qui leur voulut porter le billet contenant le commandement de vuider de la Ville.

B. Il y a apparence qu'vn Prince absolu ne trouue personne qui veüille aller porter vn billet.

Puis apres.

D. Fille de la nourrice de la mefme Reyne.

B. Tout ce qu'il dit est faux ; Galigny estoit vn excellent Menuisier, qui trauailloit aux machines de Bernard de.....fameux Inge-

286 OBSERVATIONS DE M.
nieur , aimé du grand Duc Fran-
çois, pere de la Reyne , lequel pre-
noit grand plaisir à voir trauailler
à ces machines. Ce Menuisier sup-
plia le grand Duc de prendre sa
fille nommée Leonore , pour faire
ioüer la plus ieune des Princesses,
ce qu'il luy accorda ; & ainsi cette
Leonore Galigny vint avec la Prin-
cesse Marie , qui l'aima iusqu'à sa
mort.

Et par apres.

D. Tant pour auoir succé mes-
me laiët.

B. C'est Catherine femme de
chambre de la Reyne, qui esioit
fille de sa nourrice , & non la Ma-
reschale d'Ancre.

En suite.

D. Qu'elle receuoit ces dons &
faueurs avec mespris , & ses refus
avec iniures.

B. La Mareschale d'Ancre n'e-

estoit point flateuse, mais elle ne manqua iamais de respect.

En suite.

D. Aucuns ont voulu dire qu'elle estoit forciere.

B. Mais on ne l'a iamais creu, & n'y en a eu aucune apparence.

En suite.

D. D'auoir communication avec les Iuifs.

B. Elle auoit communication avec Montalto Iuif, excellent Medecin de la Reyne.

En suite.

D. En consideration de ce mariage, Conchiny fut fait premier Escuyer de la Reyne.

Oüy bien dix ans apres, & apres la mort du Roy.

En suite.

D. Qu'il estoit assez adroit aux armes.

B. Cette beste le louë de ce qu'il

le deuroit blasmer, car il ne fut jamais nourry aux armes; il y estoit fort mal adroit, & l'auoüoit luy-mesme.

Et enfin.

D. Sçachant qu'il auoit esté arresté de ne receuoir aucun Officier de la Couronne, pourueu durant la minorité du Roy.

B. Cét animal croit que les Officiers de la Couronne prestent serment à la Cour; c'est entre les mains du Roy seul qu'ils le font, & ceux qui le veulent, font seulement enregistrer leurs Lettres au Parlement.

Page 147.

D. Franchoit du grand, ou grand Capitaine.

B. Il auoüoit luy-mesme qu'il n'entendoit rien au mestier, mais qu'il tascheroit de le bien apprendre.

En suite.

D. S'ensuiuirent tous ces troubles & mouuemens.

B. Tu l'entens bien, il estoit fort à craindre , comme il a paru.

En suite.

D. Ils estoient capables de renuerfer toute la Monarchie.

B. Elle n'est pas si aisée à renuerfer.

Plus bas.

D. Fut dépoüillé de ses riches habits, & couuert de ceux de quelque belistre.

B. Il auoit vn habillement de fatin tanné, duquel il ne fut point dépoüillé que pour l'enseuelir.

Page 148.

D. Voyant cela, il y en eut qui s'écrierent que le diable l'auoit emporté.

B. Que cét homme remplit de sottises vne telle Histoire!

En suite.

D. Si bien qu'ils bûrent trois poinçons de vin.

B. Voila vne belle remarque!

Finalemēt.

D. Avec tant de vanité, qu'ils faisoient estat de la marier à vn Prince.

B. S'ils n'eussent eu que cette fille, des Princes eussent fait grand estat de l'épouser.

Page 149.

D. Fut mis en la garde du Comte de Fiesque.

B. Il veut dire d'un bastard de Fiesque, que l'Escuyer de la Reyne tua depuis.

Plus bas.

D. Qu'il saisit aussi, & mit sous la main du Roy.

B. De Luynes & Vitry les partagerent.

Page 153.

D. Villeroy, Puisieux, de Gesure &.....reprirent leurs Commissions.

B. Ces deux derniers les auoient exercées sans discontinuation iusqu'alors.

Plus bas.

D. Chasteauneuf, Pontcarré, Boissise, Bullion.

B. Il n'y eut que ce dernier qui fut chassé avec le Chancelier de Sillery, les autres auoient toujourns assisté au Conseil.

Plus bas.

D. Et mesmes aucuns y furent maintenus, comme Maupeou, Arnaut, le President de Cheury, & Castille.

B. Pourquoi les en eut-on ostez?

Page 157.

D. Crea en sa faueur vn Office

292 OBSERVATIONS DE M.
de Conseiller de Robe-courte en
la mesme Cour.

B. Il ne crea point d'Office, mais
il luy donna l'entrée, sceance &
voix deliberatiue, comme Con-
seiller de la Cour; Ce qui s'est fait
à plusieurs autres, & de nostre
temps à Monsieur le Grand, Sou-
uré, Liancourt, & autres.

Page 160.

D. Que ce Prince auoit conceu
de l'enleuer au festin du Baptesme
de son fils.

B. Cela ne fut iamais dit, & c'eût
esté vne mocquerie à Monsieur de
Vendosme de penser enleuer le
Roy dans Paris..... dit qu'il le vou-
loit empoisonner, & pour cette
calomnie eut la teste tranchée.

Page 161.

D. Et demeura constant à ce re-
fus, iusqu'à ce que le Roy luy eust
donné l'Euesché de Lisieux.

B. Cét Euesché n'estoit pas vaquant lors que ce don fut scellé.

Page 170.

D. Et depuis ce iour-là, sa Majesté a continué d'y coucher quand bon luy semble.

B. C'est dequoy personne n'est en doute.

Page 171.

D. Le Roy luy-mesme voulut estre de la partie d'un magnifique Balet.

B. Il y auoit dix iours qu'il estoit dansé quand la Reyne partit de Blois.

Page 172.

D. Qu'elle ne reuiendroit point trouuer le Roy, sans qu'au precedent il en fust aduerty, & sans qu'il y consentist.

B. Aussi n'en prit-elle pas le chemin s'en allant à Angoulesme.

Plus bas.

D. Et enuers le Duc de Luynes.

B. Qui ne fut Duc d'un an apres.

Et en suite.

D. Qui d'ailleurs auoit assez de disposition à ruiner le Duc d'Espéron, lequel seul sembloit faire ombrage au progrez de son ambition.

B. Tu t'y entens bien ; quel ombrage luy pouuoit il faire ? Estoit-il d'aage pour prétendre des faueurs ? N'auoit-il pas assez fait de fortune pour n'entreprendre sur celle des autres , & n'y auoit-il que luy en France qui empeschast de Luynes de s'agrandir ?

Page 173.

D. Estant ainsi eschapé des embusches de ses ennemis.

B. Cét animal ne sçait ce qu'il dit ; on ne luy fit point d'embusches , & mesmes ses amis eurent

bien de la peine de le porter à se retirer de la Cour.

Et en suite.

D. Et ce faisant , qu'il seroit arresté , & enuoyé à la Bastille ; & ne le faisant pas , le Roy iroit à Metz , & le dépouilleroit de son Gouvernement.

B. Beau stratagême certes , & bien raisonné ! Mōsieur d'Espernon est à la Cour , & il est au pouuoir du Roy de l'enuoyer à la Bastille au moindre commandement qu'il en fera à vn Capitaine des Gardes , & il l'en fait sortir pour puis apres simuler vn voyage en Champagne , afin qu'il y vienne saluer le Roy , & lors le prendre , ou bien l'aller forcer dans Metz ; C'est se donner beaucoup de peine , & courre bien du peril à faire vne chose que l'on pouuoit faire en se ioüant ; mais le Roy n'en eut iamais la pensée , &

il y paroist de ce qu'il ne le fit pas, & ne voulut permettre à Monsieur d'Espernon de repasser à la Cour pour aller à son Gouvernement.

Puis enfin.

D. Eut quelque sentiment du projet que le Duc faisoit de sortir de Metz, & en donna avertis au Roy.

B. Il n'en donna jamais avertis au Roy, car ce projet se faisoit ouvertement, Monsieur d'Espernon ayant enuoyé demander congé au Roy, lequel il attendoit pour partir.

Page 186.

D. Mais il proteste qu'il luy coûte plus de deux cent mille escus.

B. Et i'ay oüy autrefois protester à la Reyne Mere, & à Monsieur le Cardinal de Richelieu, que si Monsieur d'Espernon veut venir à compte & faire recepte de ce qu'il

a leué, & qui a par la Paix esté validé au nom de la Reyne, qu'il en deura bien de reste.

En suite.

D. Et le mesme iour furent aussi verifiées les Lettres d'érection du Duché & Pairrie de Lesdiguières.

B. Comme cét homme confond toutes choses, elles ne le furent de six mois apres.

Puis apres.

D. Qu'en auoit faite le Roy Henry le Grand à cét ancien seruiteur.

B. Il se trompe, car ces Lettres n'ont esté données que par la Reyne Mere, prés de deux ans dans sa Regence.

Page 187.

D. Moyennant cent mille francs, encore qu'il en trouuast beaucoup dauantage.

B. Il parle de cela comme d'une

298 OBSERVATIONS DE M.
Charge , & ce n'est qu'une Com-
mission.

En suite.

D. Charles d'Albert , Duc de
Luynes.

B. Cette beste luy a fait ériger
son Duché avant cette action , &
il ne le fut qu'au retour de ce
voyage , & en Octobre ; il ne laisse
pas neantmoins par anticipation
de le nommer Duc , & continuë
de mesme en suite.

Page 188.

D. Laquelle par la gentillesse de
son esprit estoit fort avant dans les
bonnes graces de la Reyne Mere.

B. N'est-il pas impertinent , de
louër la gentillesse de l'esprit de
cette vieille femme ?

En suite.

D. A cause qu'elle s'humilioit
d'autant plus bas , que le Roy la
vouloit honorer.

B. Tout cela est fort à propos.

En suite.

D. En leur demandant comment elles se portoient.

B. Voila vne belle harangue à estre couchée par escrit!

Encores.

D. Et Mesdames apres elle.

B. Il n'y auoit que la Duchesse de Sauoye.

Et plus bas.

D. La Reyne s'assit en vne chaire qui estoit à main droite, & la Reyne Mere à vne autre qui estoit à gauche.

B. Je ne le pense pas, ou ce fut par mégard, ou que cette main gauche estoit le haut bout, car la Reyne Mere ne fait point ceremonie avec sa belle fille, chez elle.

Page 189.

D. Qui d'ailleurs auoit fort peu de conditions propres au gouuer-

300 OBSERVATIONS DE M.
nement du Frere unique du Roy.

B. Il n'en estoit pas lors iugé incapable , mais cét homme iuge par les éuenemens.

Plus bas.

D. Mais la recommandation de de Luynes l'emporta sur le merite de plusieurs autres.

B. Il n'y auoit pour lors aucun concurrent qui luy disputast.

Page 190.

D. Il fut rauy de l'admiration de sa beauté.

B. Rauy de l'admiration ; quel terme de parler est-ce-là ?

Plus bas.

D. Où il arriua apres minuit.

B. Cela est bien important à l'Histoire !

Page 191.

D. Elle le fit mettre prisonnier à la Bastille , & depuis au Bois de Vincennes.

B. La Reyne Mere le fit bien mettre prisonnier à la Bastille; mais ce fut le Roy , en apres , qui le fit transferer au Bois de Vincennes.

Plus bas.

D. L'obtint facilement du Roy.

B. Vn iudicieux Escriuain qui fait l'Histoire du Roy , ne deuroit point attribuer cette action à personne , qu'au Roy mesme.

Plus bas.

D. Il y auoit perdu trois petits Princes , vn seul & deux iumeaux.

B. Il ne perdit que ces deux iumeaux.

Plus bas.

D. Je vous enuoye mon cousin le Duc de Luynes.

B. Il ment mesme en ce qu'il copie , car le Roy n'eust pas escrit alors , mon cousin le Duc de Luynes , qui ne l'estoit pas , puisque

302 OBSERVATIONS DE M.
Monsieur le Prince l'assista à sa re-
ception.

Page 192.

D. Des deniers de l'Espagne.

B. Il falloit bien que ce fust des
deniers de l'Espagne, puisque le
Roy les donnoit.

En suite.

D. Ne voulut pas pourtant sor-
tir le premier iour.

B. Cela ne dépendit pas de luy
mais de de Luynes, qui auoit char-
ge de le mener trouuer le Roy
Chantilly.

Plus bas.

D. Accompagné de tous le
Grands de la Cour.

B. Tant qu'un seul carosse en pût
tenir ; & cét Auteur a si peu de
iugement, qu'il fait presenter par
Monsieur le Prince un hōme pou
estre receu Duc, à qui il fait don-
ner auparauant dans vne Lettre d

Roy cette qualité, lors que Monsieur le Prince estoit en prison.

Plus bas.

D. Mais cela n'empescha pas que la Salle de l'Audience ne fust peuplée de personnes de marque.

B. Il n'y en auoit pas vne douzaine.

Et enfin.

D. Mais pourtant il n'en fut fait que cinquante-neuf.

B. Combien eusse-tu voulu que l'on en eust fait ? vingt-huit & cinquante-neuf, n'est-ce pas le nombre remply des Cheualiers du S. Esprit ?

Page 195.

D. La Reyne assise sur vn Theatre.

B. C'est à dire, appuyée sur vne fenestre.

Page 196.

D. Lors qu'elle le vit reuenir

304 OBSERVATIONS DE M.
victorieux , ayant fait trois dedans
en cinq iours.

B. Voila vne belle victoire &
vne belle façon de parler ; faire
trois dedans !

En suite.

D. Elle fondant en larmes de
ioye.

B. Quelles sottises dit cét Escri-
vain de Village !

Plus encore.

D. Non tant par les.....des
Trompettes, que du peuple, criant
Viue le Roy.

B. Mon Dieu que cét homme
est sot!

Page 197.

D. On luy fit entendre qu'elle s'y
estoit opposée , bien qu'elle n'en
sçeust rien.

B. Elle le sçeut auant partir de
Tours , & ne s'y opposa pas.

Plus bas.

D. Contenoit que son emprisonnement auoit esté fait par violence, & avec iniustice.

B. La Declaration ne dit pas vn mot de cela, & le Roy se fust fait grand tort de le dire, puis qu'il l'auoit si long-temps retenu.

Et en fin.

D. On ne luy en auoit pas voulu accorder vn seul, & que tous auoient esté nommez par de Luynes.

B. Quelle quantité d'estriuieres merite ce pendart, qui en décrivant la vie du Roy fait faire toutes les actions Royales par autruy, & ment faussement; car de Luynes n'en recommanda que quatre, qui furent Mony, Blainville..... & Rambure; tous les autres estoient uommez du feu Roy, de la Reyne Mere Regente, ou du Roy, qui

306 OBSERVATIONS DE M.
en laissa l'élection aux Cheualiers,
& mesmes aux Officiers de l'Or-
dre, qui y mirent quelques-vns de
leurs parens; hors cela, la promo-
tion fut fort belle, & de grands
Seigneurs.

Page 198.

D. Entre lequel & le Duc de
Luynes, il y auoit vne grande an-
tipathie.

B. Cette beste forge de sa teste
toute cette antipathie; car ils n'eus-
rent iamais en leur particulier au-
cune chose à démesler.

Plus bas.

D. Qui luy en furent faites par
la Dame de Maintenon.

B. Tu l'entens bien! c'estoit bien
de cela qu'elle luy parloit.

Plus bas.

D. Auoit épousé l'heritiere de
Pequigny, laquelle il recherchoit
en mariage.

B. Monsieur du Maine n'a jamais pensé à ce mariage.

Puis en fin.

D. Fut que le Roy vint à Orleans avec armes.

B. Il y vint avec sa Cour ordinaire, sans aucun surcroist.

Page 199.

D. Pour arrester ce qui venoit du costé de Bresse, Neufchastel & Sauoye.

B. Il sçait bien la Carte, d'envoyer en Champagne pour arrester ceux qui viennent de ce pais-là.

En suite.

D. Le Duc de Brissac en Bretagne.

B. Il ne fut Duc que l'année suivante.

En suite.

D. Avec Monsieur le Marechal de saint Geran en Poictou.

B. Il ne songea jamais d'y aller,

308 OBSERVATIONS DE M.
ny le Roy de l'y enuoyer.

En suite.

D. Le Comte de Schomberg, & les Vicomtes de Pompadour & de Bordeilles en Limosin.

B. Schomberg estoit Chef des Finances, & ne bougea d'auprés du Roy; & Bordeilles n'a que faire en Limosin.

Page 200.

D. Pas vn de ceux qu'elle auoit recommandez n'auoit esté nommé.

B. Si furent bien, car elle n'en recommanda pas vn.

Plus bas.

D. Laisant ordre au Mareschal de Bassompierre.

B. Il ne fut Mareschal de France que trois ans apres.

Page 201.

D. Et bien que la table fust desia couuerte pour souper, il ne laissa

pas de leur donner Audience.

B. Il n'auoit pas crainte que l'on soupast sans luy.

Page 202.

D. A Charles d'Auger de Serignac, Sieur de Belmont, Lieutenant au Regiment des Gardes, & premier Capitaine au Regiment de Chapes.

B. Lors qu'il parle de quelque simple Gascon, il n'oublie pas ses qualitez.

En suite.

D. Le Roy les enuoya visiter par Modene.

B. C'est vne chose de grande importance à escrire, & à specifier Modene.

En suite.

D. Galleteau Valet de chambre de sa Majesté, receut commandement de prendre vn Trompette, & s'en aller sommer Prudent.

B. N'auoit-il autre chose à décrire , que la Commission de ce Valet.

Page 203.

D. Verneüil , Dreux , la Ferté-Bernard , & Vendosme.

B. Ces Places se rendirent à la veüe de l'Armée du Roy, conduite par Bassompierre.

Page 205.

D. Lesquels firent autant leur deuoir , qu'il se pouuoit faire en telle occasion.

B. Personne ne fit autre deuoir que de fuir.

En suite.

D. Saint - Aignan combattant vaillamment y fut fait prisonnier.

B. Il ne combattit point du tout, & y fut fait prisonnier par vn Messager que le Roy enuoyoit à Crequy & Bassompierre.

Et en fin.

D. Qui y fut blessé d'un coup de pique dans la cuisse.

B. Mais bien d'une mousquetade dans l'épaule.

Page 206.

D. Le pria plusieurs fois de le laisser au combat, auquel se trouva seulement le Baron de Pont-Château, depuis Marquis, à la teste de sa Compagnie.

B. Si le Marechal de Bois-Dauphin & le grand Prieur estoient à Angers, qui croyoient que le gros de l'affaire tōberoit sur eux voyant paroistre l'Armée du Roy, comment est-ce que le grand Prieur vouloit aller au combat, & où aucune Cavalerie ne combatit ?

En suite.

D. Et vingt-cinq Gardes de sa Majesté sous la mazure.

B. Il n'y en eut iamais vn seul.

En suite.

D. Avec les volontaires que Saint-Aignan conduisoit , furent deux ou trois fois à la charge.

B. Aucune troupe ne fut à la charge , plusieurs furent à la fuite.

En suite.

D. Et se retirerent avec tout l'ordre qui se pouuoit.

B. Beautru confirma au Roy cét ordre , disant que les Generaux estoient faits les premiers , puis les Mareschaux de Camp , & en suite le reste.

Peu apres.

D. Le Baron de Meillancy perdit son cheual.

B. Il le nomme , parce que c'est vn Gascon , & ne dit mot des Chefs.

Page 208.

D. Avec leurs Drapeaux.

B. Aucun Capitaine qui se retirast du seruice du Roy , ne se
ietta

ietta à Metz, & n'y porta son Drapeau.

En suite.

D. Furent portez à la Reyne Mere par le Sieur de Crequy.

B. Cela n'est point, car Crequy ne fut à Angers que le iour que la Reyne en partit pour venir à Brissac.

Page 209.

D. La payant luy-mesme de ses deniers aux preneurs.

B. Cela est faux encores, car la garnison n'y fut rétablie que le iour que le Roy partit de Brissac.

Page 210.

D. Ces deux Seigneurs ayans receu de grands mécontentemens du Duc de Luynes, qui redoutoit la main de l'un, & l'esprit de l'autre.

B. Le Duc de Luynes n'auoit eu aucune chose à démeller avec eux,

314 OBSERVATIONS DE M.
& auoit fait beaucoup de choses
pour Monsieur du Maine.

Enfin.

D. Et aucuns tenoient que par ce
moyen il esperoit de se faire Con-
nestable de France.

B. Je croy qu'il l'eust bien desiré,
mais il ne l'esperoit pas.

Page 211.

D. Lors que les plaintes des Ec-
clesiastiques de Bearn l'appelle-
rent en ce pais-là.

B. Ce ne fut pas cela qui l'y ap-
pella, mais bien pour abaisser l'au-
thorité de Messieurs du Maine &
d'Espernon, & chastier quelques-
vns des rebelles, comme il fit.

En suite.

D. Receut les plaintes des Ha-
bitans contre le Duc de Rohan.

B. Ils ne luy en firent aucune
plainte, car il estoit fort bien avec
eux, qui l'auoient appellé.

Page 212.

D. Il y vint vn Exempt de ses Gardes , & peu apres y enuoya le Duc d'Espernon, afin d'y pouruoir.

B. Tout cela est faux.

Peu apres.

D. Port & Place frontiere contre l'Anglois.

B. Elle l'est aussi par mesme raison de ceux de Canada.

En suite.

D. Dont François des Purbes de Lussau, Marquis d'Aubeterre, estoit Gouverneur.

B. Il n'oublie pas toutes les qualitez de ce Gascon.

En suite.

D. Depuis Duc de Luxembourg.

B. Il l'estoit desia deuant que partir de Paris , ayant épousé la Duchesse.

En suite.

D. Capitaine des Chasteaux

316 OBSERVATIONS DE M.
de Caumont , & Fronfac.

B. Il l'estoit de Fronfac, mais non
pas de Caumont.

Plus bas.

D. Permitt qu'il fust arresté dans
le logis du Comte de saint Paul,
où il croyoit estre comme dans
vn azile.

B. Il fut arresté dans le logis du
Roy à l'Archeuesché.

Page 213.

D. Le peuple s'estoit si furieuse-
ment émeu tant contre le Conseil,
que contre le Gouverneur.

B. Ils ne parlerent iamais rien
moins que de cela.

En suite.

D. Toutesfois que la verification
en auoit esté faite mentalement,
n'osant pas le rediger par escrit.

B. Cela ne fut iamais dit , ny
pensé.

En suite.

D. Fut en termes de faire pendre ces deux imposteurs.

B. Il n'en fut iamais parlé , ny pensé.

En suite.

D. L'Aduocat du Conseil de par luy , vint presenter l'Edict verifié du iour precedent.

B. Cét homme ignorant des pratiques, ne sçait pas que quand vn Tribunal a donné vn Arrest de refus , il n'y peut plus toucher que par vne Iussion.

Page 214.

D. Que s'il n'y auoit vne Eglise dans Pau.

B. Tout cela est faux.

Page 215.

D. Il est certain qu'elles ne furent iamais comprises entre les Places de seureté accordées aux Religionnaires.

B. Il nous dit vne grande nouvelle ; car ceux de la Religion demeurent d'accord qu'elles ne sont point Places de seureté, & que le Bearn n'est point compris dans l'Edict de Nantes.

Page 216.

D. Qui sont d'environ huit mille hommes.

B. Il n'y auoit que quatre Parfans, & chaque Parfan n'auoit que mille hommes sous luy.

Page 217.

D. C'est chose notable, qu'en toutes les susdites actions parlant de Bearn, on vfa de nouveau terme de souueraineté de Bearn.

B. Cét animal tient pour chose notable le mot de souueraineté de Bearn, dont on vfe depuis le temps du Roy Louys XII. qui l'a reconuë souueraineté.

Eu suite.

D. Oû i'ay censuré l'inepte opinion de ceux qui ont tenu que les Bearnois venoient du Canton de Berne en Suisse.

B. Personne n'a iamais eu cette opinion , s'il n'estoit aussi sot que toy , qui veux censurer vne chose qui n'est point contestée , ny dite ; car Berne est vne Ville bastie depuis quatre cens ans par le Duc Bertolde dernier..... nommée Berne , à cause d'un Ours qu'il y trouua comme il en iettoit les fondemens.

En fin.

D. Non pas fortant , comme i'ay creu autrefois , avec d'autres.

B. Tu crois bien d'autres impertinences.

Page 219.

D. Qu'elle estoit violente , & accompagnée de rebellion & felonie.

O iiij

B. Où trouues-tu cette possession violente & rebelle ? puis qu'elle a esté donnée par la Reyne Ieanne, confirmée par Henry le Grand, sans alteration, rebellion, ny felonie.

Page 220.

D. Les Sieurs de Belrion, la Boiffiere & Ioly, Ministres de la basse Guyenne.

B. Quelque chetif maraut que ce soit, pourueu qu'il soit son amy, il a part dans son Histoire, & en bonne sorte.

Page 223.

D. Cette raison est sans repart, & tout à fait inuincible.

B. Au contraire, elle ne vaut rien sur ton cas posé ; car si le Roy leur a promis & permis de se rassembler, qu'ont affaire les declarations contraires ?

En suite.

D. Et cependant dresser toutes

fortes d'appareils de guerre, leuer troupes, mette garnisons.

B. Rien ne se fit de tout cela alors.

Page 224.

D. Ces offres du Clergé estoient de six cens mille escus par an; sçavoir deux cens mille par le Pape, deux cens mille par le College des Cardinaux, & deux cens mille par les Ecclesiastiques de France.

B. Y a-t'il rien plus fat que cela? Le Pape n'offroit aucun argent, & on ne luy en demanda pas aussi; le College des Cardinaux n'a aucun reuenu, & ne fournit iamais à aucuns frais, & le seul Clergé de France fournit cette année-là douze cens mille escus d'extraordinaire.

Puis en fin.

D. Offrant trente millions de li-

322 OBSERVATIONS DE M.
ures des confiscations des Hugue-
nots de deçà le Loire.

B. Je le crois bien, & dauantage;
mais on ne confisque pas le bien
des Sujets fideles & obeiffans.

Page 225.

D. Tant parce que n'estans pas
grands Capitaines.

B. C'est ce qui leur deuoit faire
desirer, puisque l'un auoit la Char-
ge de Connestable, & l'autre de
Mareschal de France.

Page 227.

D. Et mesme fit battre de la mon-
noye à autre coin qu'à celuy du
Roy.

B. Cela est faux, & eust esté inu-
tile; car cette monnoye n'eust
point eu de cours.

En suite.

D. Elle projettoit de créer Ge-
neral du party le Mareschal de
Bouillon.

B. Cela est faux encores , car ils n'y penserent point , & le Marechal estoit moribond.

Page 234.

D. N'estoit Place de seureté, ny de mariage.

B. Cela est faux , elle estoit Place de mariage ; & le Sieur de Chambor , Seigneur d'icelle , l'y auoit fait mettre.

Page 236.

D. Qui estoit allé à Nostre-Dame de Latran.

B. Il importe bien de mettre ce pelerinage de Monsieur de Montmorency , qui ne fait rien à l'affaire.

Page 240.

D. Thibaut de Montmorency, Connestable.

B. L'Histoire de la Maison de Montmorency ne le nomme point

324 OBSERVATIONS DE M.
tel, & ceux de ladite Maison ne le
ſçauent donc pas.

En ſuite.

D. Laquelle le Roy fit tirer du
cabinet de ſes armes.

B. C'eſt bien rencontré ! il y a
bien de telles eſpées au cabinet de
ſes armes ; c'eſtoit l'eſpée de dia-
mant du feu Mareſchal d'Ancre,
priſée à quelques dix mille eſcus.

Page 243.

D. Quarante-vn mille hommes
de pied, & ſix mille cheuaux.

B. Tu metsyne belle Armée ſur
le papier !

Page 248.

D. Avec deux mille hommes
de pied, tous gens d'élite, & trois
cens Maîtres.

B. Il n'y eut iamais cinquante
cheuaux & huit cens hommes de
pied.

Plus bas.

D Haute-fontaine Capitaine de courage & d'experience.

B. Il n'estoit Capitaine, & n'avoit autre experience que celle qu'il s'estoit acquise à la suite de Soubize, à qui il estoit domestique.

Page 249.

D. Brissac ceda le principal commandement à Lesdiguières, en qualité de Mareschal general des Camps & Armées Royales.

B. Il ne luy ceda que la Charge de Mareschal de Camp general; car au reste, il le preceda aux conseils, & au commandement de la premiere attaque, qui estoit celle des Gardes.

Plus bas.

D. Cinq batteries furent dressées.

B. Il n'y en eut que deux; l'une au quartier des Gardes, & l'autre en celuy de Picardie.

Et puis enfin.

D. Du Marquis de la Valette, de Zammet, de Bassompierre.

B. Qu'a affaire Zammet d'estre là nommé deuant Bassompierre, luy qui n'estoit que Mestre de Camp, & l'autre Mareschal & Colonel general des Suisses ?

Et apres.

D. La Vallée Lieutenant de l'Artillerie, y rendit par tout des signalées preuues de son courage & grande esperance.

B. Il supprime les noms de plusieurs Chefs qui y firent tres-bien, & fait vn éloge de ce fou étourdy, qui ne faisoit rien qui vaille, s'il ne croit que ceux qui menent le plus de bruit sont les plus braues & habiles.

Page 250.

D. L'une, par laquelle il fit dresser des Oratoires par tous les

quartiers pour dire la Messe.

B. Le Roy ne fait iamais faire ces Ordonnances ; car chaque Regiment ne manque iamais dés qu'il campe, d'auoir son Oratoire dteffé.

Plus bas.

D. Vn Hospital fut étably pour y receuoir les bleffez & les malades.

B. Cela se fait en toutes les Armées sans Ordonnances.

Plus bas.

D. Et neantmoins il y en eut quinze qui se voulurent opiniastrer à forcer la troisieme barricade.

B. Tout ce que dit cét homme est si fort changé, que la verité ne s'y peut reconnoistre.

En suite.

D. Ne fit ny l'vn ny l'autre.

B. Il deuoit neantmoins faire l'vn ou l'autre, & le fit aussi ; mais cét Auteur se plaist à dire tout ce

qui ne se fait point , & à supprimer ce qui se fait.

En suite.

D. Ne peut estre retenu d'aller reconnoistre la Place de si prés, qu'aucuns furent blessez proche de sa personne.

B. Il ne fit point cela, parce qu'il ne le devoit point faire, bien fut-il sur vn haut voir hors de portée les attaques de la Ville.

Plus bas.

D. Il remarqua plusieurs defauts aux logemens, tranchées, & ailleurs.

B. Il n'en pouuoit remarquer aux logemens, parce que hors les Suisses nul Corps n'estoit campé, ny aux tranchées, où il ne fut pas.

En suite.

D. Ayant demeuré douze heures à cheual en cette fonction, sans manger ny boire.

B. Il ne fit point cela , & quel besoin eust-il eu de le faire?

Et enfin.

D. S'en alla aussi reconnoistre la place à son imitation.

B. Il n'y fut point , & s'il eut imité le Roy , il eust esté plus braue qu'il n'estoit.

Et ensuite.

D. Vn de ses Heraux d'armes, du titre de Champagne.

B. Vn bon Escriuain eust dit le Heraut Champagne , & eust mieux fait de dire seulement vn Heraut.

Et finalement.

D. De sa Cotte d'armes de velours brun , semée de fleurs de Lys d'or.

B. Il se deuoit contenter de dire la Cotte d'armes sans la semer , parce que l'on sçait bien comme elle doit estre ; & quand il n'eust point spécifié de Cotte d'armes , il

330 OBSERVATIONS DE M.
eût mieux fait, parce qu'un Heraut
ne va point en charge sans la
porter.

Page 251.

D. Un baston marqueté de fleurs
de Lys en la main, & vne tocque
sur sa teste.

B. A quel propos cette sotte des-
cription ?

En suite.

D. Car on ne l'osa mener plus
auant.

B. Tu ne sçais ce que tu dis.

En suite.

D. Sçachez que ny comme Ca-
pitaine.

B. Tout cela ne fut iamais dit
de part ny d'autre.

En suite.

D. Non comme de sujet, mais
comme de party à party.

B. On enuoye des Heraux, aux
Sujets & aux Villes rebelles,

En suite.

D. Dont le Duc de Luxembourg leur Colonel, s'acquittoit dignement.

B. Cette beste ignore la charge du Duc de Luxembourg, qui est de Lieutenant de la Compagnie de Cheuaux legers de la Garde du Roy.

En suite.

D. Assisté du Comte, &c.

B. Est-ce estre Historien de faire cette ample enumeration des Gentilhommes qui vont à la guerre avec vne Compagnie de Cheuaux legers, luy qui ne dit rien de ce qui se faisoit au siege, ou n'en dit rien de vray?

En fin.

D. Vn iour ils enleuerent vn Mousquetaire qui estoit en sentinelle à la barriere.

B. Cette troupe ne s'approcha

332 OBSERVATIONS DE M.
iamais d'une lieuë près de la Ro-
chelle.

Page 252.

D. Le Duc d'Espèrnon arriua au
Camp avec quatre mille hommes
de guerre.

B. Il n'en amena vn seul.

En suite.

D. Afin de n'estre pas obligé de
faire sa charge sous le Connesta-
ble, ny sous le Mareschal de Lesdi-
guieres.

B. Il est trop habile pour ne vou-
loir faire sa charge sous vn Con-
nestable, puis qu'il la doit faire
sous tous les Mareschaux de Fran-
ce, & autres Lieutenans Gene-
raux.

En suite.

D. De receuoir commandement
du Mareschal de l'Esdiguieres.

B. Cét animal ne sçait pas que
là où est le Connestable, c'est à

luy seul à qui les hauts Officiers s'adressent, puisque l'Infanterie de chaque quartier n'obeit pas seulement aux Mareschaux de France qui les commandent, mais aux Mareschaux de Camp aussi.

Plus bas.

D. L'assaut general ayant esté resolu.

B. Que dit cét animal du costé de Saint Eutrope? On voulut seulement se loger sur vne demie lune auancée, & du costé des Gardes on estoit logé dans le fossé quand la Ville se rendit. Quelle apparence y a-t'il que l'on voulut donner vn assaut general, veu que l'on n'auoit pas le fossé, & que l'on auoit fait brèche?

Plus bas.

D. L'intercession tantost de Iammet, tantost du Chastellier Barlot, enuers le Connestable.

B. du sot, de faire choisir de tels intercesseurs à Soubise vers le Connestable.

Enfin.

D. Par vne nouvelle batterie dressée contre la porte de Niort, par l'avis du Duc d'Espernon.

B. Il n'y en eut point de dressée, ny le Duc d'Espernon ne donna aucun aduis.

Et puis.

D. Car voyant que la ruine de leur muraille entraisoit quand & quand leur porte.

B. Il y eut autant de ruine de muraille que de batterie.

Page 253.

D. Sortirent environ quinze cens hommes, & deux cens Maistres.

B. Il sortit quelque sept cens soldats, & pas vne troupe de Cavalerie.

En suite.

D. Et se iettant à genoux deuant
sa Maiefté.

B. Il ne le fit point, & le Roy
ne luy fit la responce fuiuante.

En fin.

B. Le Duc de l'Esdiguieres, avec
deux cens Maistres, le fit conduire
en lieu de seureté.

B. C'est bien à propos : vn Ma-
reschal de France, comme luy fe-
roit bien cette fonction; il en don-
na la charge à vn Mareschal de
Camp.

Page 256.

D. Le siege ayant duré six sep-
maines.

B. Il ne dura que vingt-trois
iours.

En suite.

D. Et le nom du Bourg-Louis.

B. On ne pensa iamais de luy
donner ce nom, & a coustume de

336 OBSERVATIONS DE M.
s'appeller S. Jean d'Angely.

En suite.

D. Le Marechal de Brissac
estant tombé malade se fit.

B. Il eut vne apoplexie dont il
guerit, & mourut cinq mois apres
d'vne recheute.

En suite.

D. Les blesez furent, &c.

B. La pluspart des blesez ne le
furent point, dont ie puis répon-
dre que le Prince de Joinville,
Saint Chaumont, Roüillac, Ther-
mes, Bressieux, Arnault, & Cha-
ban, ne receurent en ce siege au-
cune blessure.

Page 255.

D. Il donna le Gouvernement
de Poictou au Comte de la Ro-
chefoucaut, & la Lieutenance ge-
nerale au sieur de Brassac

B. Il ne donna de sept mois ce
Gouvernement, dont il pourueut
la

la Rochefoucault au retour de Guyenne; & ayant partagé la Lieutenāce du Roy, qu'il en auoit entre de la Chasteigneraye & de Brissac, ce premier refusa d'en accepter la moitié; ce qui fut cause que l'autre l'eut toute entiere.

Page 256.

D. Esprouue que la conformité de Religion.

B. Quel ignorant! le Marquis de Rhosny estoit Catholique trois ans deuant.

Page 257.

D. Et d'ailleurs la plus opulente de leur party.

B. Cette beste croit Nerac la plus opulente du party Huguenot.

Page 258.

D. Ayant exercé l'amitié sous le Roy Henry le Grand.

B. Il alloit à Nerac pour s'y ra-

338. OBSERVATIONS DE M.
fraischir , & pour s'éloigner de la
guerre.

Page 259.

D. Le Sieur de Vignolles aduert
ty de leur depart de Nerac , les at-
tendoit avec six-vingt Maistres.

B. Tout ce discours n'est que
pour nommer son Heros Vignol-
les , auquel neantmoins il fait faire
vne lasche piece.

En suite.

D. Avec les troupes qu'il luy
auoit laissées à son retour de Bearn.

B. Cét Autheur dit plus haut
qu'il vint avec Monsieur d'Esper-
non quatre mil hommes de ses
troupes ; puis icy il les fait encores
mener par Vignolles à Monsieur
du Maine ; & moy ie dis, que Mon-
sieur d'Esperson n'auoit en Bearn
que quelque Noblesse volontaire,
qui le suiuit avec ses Gardes , &
les garnisons que le Roy auoit

laissées en Bearn l'année précédente ; C'est pourquoy Monsieur d'Espernon ne les amena point à saint Jean d'Angely, & Vignolles n'en auoit point pour mener à Monsieur du Maine.

Page 260.

D. Vn iour entr'autres.

B. Tout ce conte est faux.

Page 261.

D. Sans la diligence du Sieur de Doudas.

B. Cét amy, dont le nom est inconnu, a eu besoin d'estre mis dans l'Histoire.

Page 262.

D. Les Neraquois.

B. Tu deuois dire les Narquois.

Page 263.

D. Et le Duc de Mayenne ayant aduis que le Prince de Condé approchoit, vouloit receuoir les assiegez à conditions honorables, de

peur que le Prince luy vinst ravir la gloire de la prise de cette Ville.

B. Je ne sçay où cét homme a le sens ; il dit plus haut que Monsieur le Prince fut destiné pour faire la guerre en Berry ; il dit aussi qu'en ce temps dont il parle , ledit Prince faisoit obeïr Sancerre , & prenoit Suilly ; & maintenant il le fait venir en Guyenne , & en donne ombrage au Duc de Mayenne.

Page 264.

D. Se dispoisoit à punir leur orgueil , & à les rāger à l'obeïssance.

B. Il donne vn employ à Monsieur d'Espernon , avec des forces qui ne furent point sur pied.

Plus bas.

D. Que pour auoir induit son fils aisné le Comte de Candale , d'abjurer la foy Catholique.

B. Ils n'ont garde de l'auoir fait ,

car le Comte de Candale ne fut jamais à la Rochelle.

Page 265.

D. Où le Sieur de Boesse enuoya le Sieur Maleret, Gentil-homme Bordelois, Religionnaire.

B. Il est bien necessaire dans vne telle Histoire, de dire le nom des Messagers enuoyez par vn Gentil-homme au Roy ! de specifier le lieu de sa naissance, la Religion qu'il professe.

En suite.

D. Et Panissant gagne Desplan.

B. Ny l'vn ny l'autre ne meritoient pas d'auoir nombre dans l'Histoire.

Page 266.

D. Sa Majesté ne changea rien au Mont de.....

B Pourquoi y eut-elle rien changé, puisque la Place & le Gouverneur estoient Catholiques ?

Plus bas.

D. Ils furent les premiers de toute la France.

B. A quel propos faire vne grande digression de l'origine du Lutheranisme dans Clerac, & du nom de celuy qui l'y introduisit.

Page 267.

D. Et nonobstant Harage ne voulut point entrer en son carosse.

B. Ou il ne dit rien de particulier du Roy, bien que ce soit son Histoire, ou il en dit des choses de cette étoffe.

En suite.

D. Où il soupa de ce qu'il trouua à l'auanture, & n'eut point d'autres cuisiniers que les Seigneurs qui l'accompagnoient.

B. Voila pas de belles remarques qu'il fait du Roy ! N'a-t'il pas eu de bonnes instructions & me-

moires pour escrire la vie d'un tel Prince ?

Et plus bas.

D. Vray est que le commandement fut fait aux troupes de s'avancer & de se loger entre deux.

B. Comme si on logeoit le Roy à la teste des ennemis, sans faire des logemens avancez.

Page 268.

D. Il fut Prestre trois ans durant sans dire Messe.

B. Que trouvez-vous à redire à cela ? S'il n'a pas voulu (estant forcé de se détourner aux affaires de l'Estat) mesler les choses prophanes avec ce diuin mystere, ou s'il l'a fait par humilité, comme plusieurs autres.

En suite.

D. Non plus qu'il fut Euesque, sans prendre aucun soin de son Diocese.

B. Il en eût tout le soin nécessaire, horsmis celuy de la residence que la Charge des Sceaux l'a empesché de faire, & dont il auoit vne bonne dispense.

Plus bas.

D. Attendant l'arriuée du Chancelier de Sillery, vieux & cassé, qu'il auoit laissé à Paris pour les affaires; & le Roy n'auoit point lors dessein de les luy rendre, comme il parut.

Et puis encores.

D. Et Henry le Grand les ayant retiré des mains du Cardinal de Vendosme, les commit au Marechal de Biron.

B. Cela est faux; le Cardinal ne les eut iamais, ny le Marechal de Biron non plus: Bien est-il vray, que quãd de Montholon les rendit, le Roy les laissa quelque temps entre les mains de son Conseil, ius-

qu'à ce qu'il les rendit au Chancelier de Chiuerny ; & comme le Marechal de Biron estoit le plus ancien Conseiller , c'estoit luy qui scelloit.

Et enfin.

D. L'ordre estoit tel.

B. Cét ordre & tout ce qui suit de ce Chapitre est fait à plaisir ; & quand il seroit vray , cela est bien nécessaire à estre rapporté en vne Histoire où il obmet tant de choses importantes.

Page 269.

D. De Lesdiguieres qui estoit dans sa litiere.

B. Ce bon homme ne se mettoit point en litiere en pareilles occasions, aussi n'y estoit-il pas alors ; & toutes les fadaïses que cét impertinent Autheur dit en suite , sont fausses.

Page 270.

D. A quoy seruit grandement l'industrie du Duc d'Angoulesme, qui trouua moyen de gagner vn des plus riches Habitans, nommé Galline.

B. Cét animal qui a pris le Duc pour le Heraut de son Prince, ne trouuant rien à dire pour le mettre en auant alors, l'employe à pratiquer ce celebre Galline, sans lequel la Place n'eust pas esté si tost renduë, laquelle le Roy assiegeoit viuement.

Page 272.

D. Le Baron de Maillot, Lieutenant de la Compagnie de Gens-d'armes du Connestable.

B. Le Baron de Maillot n'estoit que le Guidon, mais ce sot a taché d'estropier toutes choses.

Page 275.

D. Qu'on pouuoit faire venir

encores six mille hommes de guerre que le Prince de Condé auoit en Berry.

B. Le Prince de Condé n'eut pas vn homme sur pied (aussi n'en auoit-il que faire alors) apres qu'il eust pris Suilly & Sancerre, & Monsieur de Vendosme n'auoit point de troupes réglées.

Plus bas.

D. Si l'Armée eust esté fortifiée des troupes de Berry & de Bretagne.

B. Où il n'y en auoit plus vn mois auparauant.

Et en fin.

D. La dépense de la guerre épui-
soit les finances.

B. Tu nous dis vne grande nouvelle.

Page 276.

D. Qui s'estoit promis de ruiner
de fonds en comble l'ancienne &

348 OBSERVATIONS DE M.
grande Cité de Thoulouze , com-
me mal saine , & de transporter
tous ses ornemens à Montauban,
où l'air est plus salubre.

B. S'ils n'eussent esté aussi fots
que cét Auteur , cette pensée ne
leur eust pû entrer en la teste.

Page 277.

D. Le Comte de Fiesque y finit
aussi ses iours d'un coup de fau-
conneau prés des tranchées.

Plus bas.

D. Le Roy ordonna neuf batte-
ries.

B. Voila bien debuté ! il n'y en
auoit que trois.

En suite.

D. Le feu prit aux poudres des
batteries du Connestable , & du
Duc de Chevreuse.

B. Malle- peste soit la beste ! le
Connestable n'auoit point de bat-
terie , & n'estoit pas au Camp ,

ains à..... & le Duc de Chevreuse n'auoit aussi point de batterie, & estoit du costé du Moustier où le feu ne prit à aucune batterie, si fit bien au quartier des Gardes, commandées lors par Monsieur le Marechal de Praslin, & au quartier de Ville-Bourbon, où Monsieur du Maine commandoit.

D. La Vallée, Lieutenant de l'Artillerie, vn des plus experts & vigilans de son temps.

B. C'estoit vn fou estourdy, qui ne sçauoit que crier & faire du bruit sans effets; mais ce sont des hommes comme il luy faut pour les louer.

Page 278.

D. Car dès la nuit suiuiante.

B. Il prend à tasche de dire tout au rebours; ce fut le soir precedēt.

Et en suite.

D. Dont on n'a pas sceu encores

350 OBSERVATIONS DE M.
la cause, non plus que de ces deux
precedens.

B. Oüy bien toy qui ignores
toutes les causes; mais ceux qui y
estoyent, les connurent & sçeurent
fort bien.

Et enfin.

D. Messieurs, si i'auois l'honneur
d'estre.

B. Il paroist à la structure de cet-
te harangue qu'elle n'est du Duc,
mais de l'Historien.

Page 281.

D. Ayant perdu en cette attaque
le Comte de Bourg-ferme, sur la
conduite duquel ils se repositoient
le plus.

B. Que cét homme est intelli-
gent aux affaires! Masoris & Bour-
franc estoient gagez par le Con-
nestable, & ceux de Montauban le
sçeurent, qui luy firent donner par

derriere vne mousquetade, qui le tua.

En suite.

D. Il y eut vne furieuse attaque d'une demie-lune.

B. Il n'y eut iamais de demie-lune en cette attaque; ce fut à gagner la contrescarpe que cette furieuse attaque se fit.

Et en fin.

D. La nouvelle d'un heureux exploit d'armes fut publiée au Camp fait par le Duc d'Angoulesme.

B. Il fait faire à son Heraut un grand combat, auquel il n'y eut pas dix hommes morts; mais l'Historien qui taille en plein drap, fait d'une mouche un éléphant.

Page 282.

D. Aucuns par erreur escriuent Combers.

B. Il nous importe de sçauoir

Page 284.

D. Il rendit l'ame trois heures
apres.

B. Il la rendit au mesme instant,
& ne remua iamais depuis.

En fin.

D. N'ayant les conditions requi-
ses à vn Gouverneur de Prouince.

B. Quelles conditions requiers-
tu qui manquassent à celuy-là?

Page 285.

D. La premiere rencontre fue
de vingt-cinq ou trente Cheuaux
legers du Roy.

B. Voicy le plus extrauagant
Historien qui ayt iamais esté, qui
affecte de telle façon d'estre Ro-
mant, qu'il falsifie toutes les cho-
ses vrayes. La défaite du secours
de Montauban est veritable, & la
description qu'il en fait est toute
fausse. Apres que son Duc d'An-

goulesme , enuoyé pour empescher ledit secours de passer , l'eut laissé venir iusques dans l'Armée du Roy , sans luy donner ny tour ny atteinte , il vint fondre en la plaine du Cormier , proche de Montauban ; & les Cheuaux-Legers du Roy destinez à le combattre s'il passoit par là , ayant esté diuertis par Modene , qui leur vint donner vn faux aduis sur vn autre passage , cinq Cheuaux-Legers reuenans de vedette ayant rencontré ledit secours , le conduisirent tirant tousiours quelques coups de pistolets , pour nous donner aduis de sa venuë , & du chemin qu'il prenoit. Il vint enfin fondre en vn quartier nommé le Carrero de Cuffe , qui auoit esté retranché , & où on auoit logé cent hommes du Regiment de Normandie , commandez par le Veynes & la Salu-

die, lesquels receurent brauement les ennemis, & les empeſcherent de forcer leurs retranchemens. Lors il tafcha de paſſer à la droite, mais il fut rencontré par Baſſompierre, Mareſchal de Camp, qui eſtoit ſuiuy par deux cens Suiffes, dont il eſtoit Colonel general, qu'il auoit menez avec luy, lesquels en firent vn grand chamaillis, demeurant deux cens cinquante hōmes morts ſur la place, autant de prifonniers, entre lesquels eſtoit leur Chef Beaufort, & autant qui ſe retirerent, & furent ſuiuis & pris par le Comte.....deux heures apres. Le reſte qui pouuoit faire trois cens hommes entra, la pluspart bleſſez; mais ce ſecours n'approcha iamais de deux mille pas du quartier de Normandie, ny de mille de celuy des Suiffes; & malgré cēt infame Historien, le Roy &

toute l'Armée donna tout l'honneur de cette défaite à Bassompierre, dont cét Auteur ne met pas seulement le nom, parce qu'il n'est point Gascon, ou qu'il ne le paye pas pour escrire de luy, dont il l'oblige fort, & se tiendroit heureux s'il en médisoit.

Page 286.

D. Sur le peu de préuoyance duquel on reiettoit les defauts.

B. S'il eust eu autant d'experience que de préuoyance & de bonne volonté, les affaires fussent mieux allées.

Page 287.

D. Voulut traiter generalement pour tous les rebelles, & demandoit des conditions indecentes au Roy.

B. On vouloit bien aussi qu'il traitast generalement pour tous, & ne demandast point de conditions

indecentes , puisque ce furent celles que le Roy accorda l'année d'après ; mais le Roy fut dissuadé par Schöberg , & par ceux du quartier du Moustier , qui respondirent au Roy sur leur honneur & sur leur vie , de prendre Montauban dans dix iours , dont ils se tromperent.

Plus bas.

D. Se resolurent à faire vn dernier effort.

B. Cette resolution fut prise dès le commencement du siege , à la persuasion de Schomberg , qui demanda que tous les canons des quartiers fussent menez à celuy du Moustier ; moyennant quoy il respondit , & les autres Chefs dudit quartier , de forcer la Place dans douze iours , & ils n'entreprirent pas de cinq semaines apres de faire cette attaque , qui fut iugée inutile & vaine.

En suite.

D. Il y auoit en bas vne tranchée profonde d'vne toise & demie, & large de deux, bien flanquée de tous costez.

B. Cette beste ne sçait ce qu'il dit; c'estoit le fossé qui estoit bien plus large; & ce qui estoit de pis, c'est qu'il s'en falloit plus de deux toises de muraille à bas, que l'on ne pût monter à la bresche.

En fin.

D. Et de fait, il n'en reuint pas vn ou deux de tous ceux qui s'y presenterent.

B. Il dit vray; car il ne s'y en presenta pas vn seul.

Puis apres.

D. Lesquelles toutesfois reüssirent fort mal, y ayant perdu plus que nous.

B. Ces deux sorties leur reüssirent si mal, qu'à la premiere, sans

faire perte , ils tuerent quantité de soldats , & quatre Capitaines du Regiment de Picardie , gagnerent & rompirent quatre cens pas de tranchées ; & à la seconde , ils en cloüerent trois pieces de canon. mal-menerent le Regiment de Villeroy , & en suite celuy de Champagne , sans perdre aucun homme de marque de leur part , & peu ou point de soldats.

Puis encores.

D. Cependãt les maladies moissonnoient dans le Camp.

B. Cette belle diminution de personnes de qualité , qui moururent dès le commencement du siege , n'estoit point celle qui le deuoit faire leuer , veu leur condition Ecclesiastique , ou de Plaimme & ce Pierre Mathieu meritoit bien d'estre mis avec éloge dans ce lieu-là.

Page 288.

D. Le Comte de Miolans & le Marquis de Montelac - Casteras, Capitaine au Regiment des Gardes; les Sieurs de Marillac & Baronde.

B. Cét animal oublie ceux qu'il deuroit mettre, & met ceux qu'il en deuroit effacer, & estropie tellement leurs noms, que l'on n'y connoist plus rien; car il n'y a point de Marquis de Montelac; le Comte de Miolans ne fut pas tué des ennemis, mais bien d'une de nos mines, d'où il estoit à plus de quatre cens pas. Casteras n'estoit point Capitaine au Regiment des Gardes, comme il dit, mais domestique du Sieur de Bassompierre. Marillac n'eut qu'un meschant coup de pierre, qui à un autre que toy n'eust pas fait peur; ny Chablais n'eut qu'une égratigneure, &

n'estoit pas de qualité d'estre mis en l'Histoire , où il ne deuoit pas oublier Lancheres Aide de Camp, Gohu Capitaine aux Gardes, Zammet Marefchal de Camp, le Comte de Fiefque , & tant d'autres.

Page 289.

D. Ils auoient deffein de faire tuer les hommes les plus genereux , & mefmemment de la Noblesse.

B. Cela est faux; car quelles personnes ont esté tuées qu'aux deux attaques de Ville-Bourbon ?

Plus bas.

D. Il enuoya le baston de Marefchal de France au Sieur de Chastillon.

B. Cela est faux ; car il ne l'eut que l'annéc d'apres , par capitulation, en rendant Aigue-mortes.

factieux.

Plus bas.

D. Il se separa pourtant du party factieux.

B. Cela est faux ; car lors il s'y engagea davantage , appellé par ceux de la Ville de Montpellier ; mais l'année d'apres , ils eurent ombrage de luy , & le chasserent de leur Ville ; Ce qui le fit ietter dans le seruice du Roy.

Plus bas.

D. Afin de faire auancer les Galeres du Roy.

B. Cela est encores faux , car les Galeres ne le reconnoissoient point ; & elles ne passerent que l'année d'apres , & luy partit au siege dès le commencement.

Page 288.

D. Il auoit vne entreprise sur Grenoble.

B. Mon Dieu quelle beste ! Le Comte de la Suze passoit dans le

Q

Dauphiné pour tafcher , à ce que lo'n croyoit , de s'aller ietter aux places. Il fut arresté à quinze lieuës de Grenoble , en passant.

En fuitte.

D. Le Comte s'en allant ioindre Montbrun avec vne bonne troupe de Caualerie.

B. C'est avec la Caualerie que l'on prend les Places , & ce Comte n'en auoit point, mais fut pris avec fon train , qui confiftoit en dix cheuaux.

Page 290.

D. Pour lesquelles ils auoient fait des dépenses au deffus de leurs forces.

B. Ceux de Tholofe ne furent requis de faire aucune dépense pour ce fiege ; auffi n'en firent-ils point.

En fuitte.

D. Et en termes de fe faire Catholique.

B. Ceux qui ont connu Boësse peuuent s'asseurer qu'il n'estoit point en ces termes-là.

Page 292.

D. Accompagné tant seulement d'un Prestre.

B. Ny que ce fust là le train de Boësse.

En suite.

D. Il s'estoit battu vingt-deux fois en duel.

B. Luy-mesme dit au Roy peu deuant sa mort, qu'il s'estoit battu cinq fois.

Page 293.

D. Le Mareschal de Rocquelaure & le Sieur de Gondrin, firent tres-bien leur deuoir en ce siege.

B. Tu és vn pernicious homme, de dérober l'honneur à ceux qui trauaillerent bien à ce siege, pour le donner au Mareschal de Rocquelaure, qui ne fut que sur la fin

364 OBSERVATIONS DE M.
du siege, & n'y trauailla point; &
au Sieur de Gondrin, qui ne fut
commander à la tranchée qu'un
seul iour; Mais ie te le pardonne,
ils sont Gascons.

Plus bas.

D. Mais le Sieur de Bresoles,
Lieutenant de la Compagnie des
Gens d'armes du Sieur de Roc-
quelaure.

B. Tu as voulu mettre ce Gascon
dans ton Histoire, qui ne fut ia-
mais où tu dis, & n'auoit garde
d'y aller, ayant la riuere entre-
deux; ce fut le Duc de Luxem-
bourg qui alla avec des troupes
faire teste de ce costé-là.

Page 294.

D. Neantmoins sa Majesté fit du
bien à ses parens & amis, &c.

B. Beaumont, Palaiseau, Toi-
ras, Palluau & Estiffat, sont mis
dans ce Liure comme creatures

du Connestable, parce que le Roy leur donna ou quelque chose de la dépoüille, ou d'autres Charges.

Page 295.

D. D'un puissant raisonnement, & capable de grandes affaires.

B. Tu te connois bien en gens.

En suite.

D. Auquel comme à son parent, le Duc de Luynes auoit entiere confiance.

B. Il n'estoit point parent de Modene, mais fils d'un homme l'affaires de la Marquise de.....
 e quel elle épousa apres la mort de
 on mary clandestinement; & le
 Colonel qui auoit épousé la petite
 lle de cette femme, le mit auprès
 u Connestable, qui le tenoit pour
 n menteur & affronteur; mais sa
 icilité ne luy permettoit pas de se
 épestrer de l'importunité de cet
 omme.

Plus bas.

D. Dans Gontaut, petite Ville à vne lieuë de l'autre.

B. Au moins, ignorant, deurois-tu sçauoir les distances des Villes de ton Pais ! Cette Compagnie estoit de là la Garonne, à trois lieuës de Monthart, qui estoit deçà.

Et enfin.

D. La deuoient attaquer avec le petard, comme ils firent.

B. Quelle imposture ! il n'y eut iamais de petard en toute cette affaire, & on n'en auoit que faire car le lieu où estoit cette Compagnie n'estoit point fermé ; il y auoit bien vn petit Chasteau qu'ils ne prirent pas.

Page 296.

D. Que d'auoir choqué les Grands qui faisoient ombre à sa fortune.

B. Tout au contraire, il les auoit recherchez, fait pour eux, & pardonné à ceux qui s'estans souleuez auoient esté vaincus.

En suite.

D. Maistre Estienne d'Aligre fut mis en concurrence avec luy.

B. Il n'en fut iamais fait alors de mention.

En suite.

D. Si le President Jeannin.

B. Il fait des conjectures de tout ce qui luy vient à la teste, & les debite pour veritez, comme en cela que l'on eust donné les Sceaux au President Jeannin, qui estoit decrepite & plus vieux que le Chancelier, qui les eût depuis.

Page 299.

D. En quoy il eut de fortes considerations.

B. Au contraire, le Roy auoit dessein d'aller par le Lyonnois

droit dans le Languedoc ; mais la mauuaife intelligence de Meffieurs d'Espéron & de la Rochefoucault , qui donnoit loifir au Sieur de Soubize de faccager le bas Poictou, forcerent le Roy d'y tourner teffe.

En fuitte.

D. Qu'il tranchoit du fouuerain , & defia plusieurs des fiens le qualifierent Roy des Eglifes.

B. Cela eft faux , & il eult fallu eftre auffi fort que cét Autheur , qui l'efcrit pour le faire.

En fuitte.

D. Signées par des Secretaires de fes commandemens.

B. Il ignore que tous ceux qui cōmandoient les Armées, auoient leurs Secretaires , leurs Commiffions , & leurs Ordonnances.

En suite.

D. Ayant vn Regiment de ses Gardes.

B. Il ignore aussi que le premier Regiment fait garde deuant le General.

Plus bas.

D. Il s'en alloit emparer des Isles de Ré, de Peries, & des Mons.

B. Il luy estoit bien aisé, car tous les Habitans estoient Huguenots.

Plus bas.

D. Ceux du pais les appellent Achenaus, & ceux des Bordelois Esteis, comme qui diroit Stations.

B. C'est bien rencontré!

Page 300.

D. Plusieurs estoient d'avis de fortifier son Armée, en sejournant quelque temps à Nantes.

B. Il ment impudemment, personne n'en fut d'avis, car il ne fut

pas mis en deliberation; aussi eust-il esté inutile de le proposer, puis qu'aucunes troupes ne suiuoient ny n'estoient aux enuirons, & celles du Roy estoient plus que bastantes pour défaire Soubize, comme il parut.

En suite.

D. Avec huit cent cheuaux; mais la Caualerie croissoit tous les iours par le concours de la Noblesse.

B. Il n'y eut point de concours de la Noblesse, ny ces huit cens cheuaux qu'il suppose, puis qu'en tout au combat, le Roy ne pût mettre en rang trois cens cinquante cheuaux.

En suite.

D. Et le Comte de Soissons avec vne émulation genereuse, vouloit estre à la teste de l'Infanterie vne pique à la main.

B. Il n'eut eu garde de deman-

der cette Place de bataille, qui n'est digne de luy, veu que l'Infanterie estoit diuifée en bataillons de trois à quatre cens hommes chacun; & il en auoit vne bien plus honorable, de commander en cette action l'aisle gauche de l'Armée du Roy.

Page 301.

D. Car encore qu'ils fussent sujets tenanciers du Duc de Rohan, faisans neantmoins profession de la Religion Catholique.

B. Ils n'estoient sujets du Duc de Rohan, & estoient tous Huguenots.

En suite.

D. Mais il n'en fut pas besoin.

B. Si fut bien; car sans ce renfort le Roy eust perdu cette aisle, & laissé échaper Soubize.

En suite.

D. La Rochefoucault s'estant

372 OBSERVATIONS DE M.
joint à l'Armée Royale avec ses
troupes.

B. Il ne s'y joignit point qu'après
la défaite de Soubize.

En suite.

D. Ceux du Pais l'appellent le
grand Pont.

B. Ceux du Pais l'appellent le
Pont d'Oronet.

En suite.

D. En abandonnant l'Isle des
Monts.

B. Il n'auoit garde de l'aban-
donner, car il n'en approcha ja-
mais.

En suite.

D. Ils pouuoient aisément ar-
rester l'Armée du Roy en cette
longue & ennuyeuse chaussée.

B. Si les ennemis eussent pû ga-
gner l'Isle de Peries, nous n'euf-
sions pas entrepris de passer sur
cette chaussée.

En fin.

D. Voyant donc nos troupes dans l'Isle des Monts.

B. Il deuoit dire dans l'Isle de Peries.

Page 302.

D. Bassompierre alla sonder le guet.

B. Tu ne sçais ce que tu dis.

Plus bas.

D. Bassompierre & le Comte de Palluau.

B. Cettuy-cy estoit premier Marechal de Camp, & l'autre Mestre de Camp sous luy.

En suite.

D. Et par mesme moyen distribuer du pain.

B. Il eust fait vn grand miracle; car il n'en estoit point passé, & n'y en auoit point dans cette Isle.

En suite.

D. Apres vn disner bien leger,

374 OBSERVATIONS DE M.
l'Armée fut mise en Ordonnance.

B. Il ne sçait ce qu'il dit ; l'Armée passa à minuit, & partit au iour pour aller combattre les ennemis.

En suite.

D. Le Sieur Toufin, Lieutenant de Roy à Ardres ; & peu apres les Sieurs de Beaumont & Marchant venans de reconnoistre les ennemis.

B. Il ment, aucun de ses trois n'y fut ; & quand ils y eussent esté, vn des Cheuaux Legers & deux autres particuliers ont bien affaire d'estre nommez là où il ne dit vn seul mot des Mareschaux de Vitry & de Praslin, qui menoiert les coureurs, & des autres qui meritoient d'estre nommez.

En suite.

D. Les prisonniers qu'ils amenoient au Roy témoignoiert la mesme chose.

B. Comme ces personnes n'estoient point où il dit, aussi ne ramenerent-ils aucuns prisonniers, ny n'y en eut de pris qu'à la déroute.

Enfin.

D. De Tyrons , Bisoques , & nouveaux soldats.

B. Voila de belles formes de parler , & bien intelligibles!

Page 303.

D. Le Comte de la Rochefoucault avec sa petite Armée.

B. Composée de quatre-vingts chevaux , & six cens hommes de pied.

Plus bas.

D. Ne demandoit plus que la vie au Prince de Condé.

B. Le Roy estoit-il lors absent!

Enfin.

D. Qui fit vn horrible massacre.

B. Tout ce que cét homme dit est falsifié.

Page 304.

D. Bayers Lieutenant du Comte de la Rochefoucault, les poursuit.

B. Et à quoy penses-tu que s'amusoit alors l'Armée du Roy ?

Plus.

D. Ausquelles tout fut rendu, & notamment les cloches.

B. Il sçait bien comme se rendent les choses pillées par vne Armée ; & cét apostille de notamment les cloches, me plaist fort.

En fin.

D. Enfin sa Majesté en donna le Gouvernement à de Toubongeau, premier Capitaine du Regiment d'Estissac.

B. Autant de mots, autant de faussetez, le Royn'y songea pas,

& la Rochefoucault y mit qui il luy pleût.

Page 305.

D. Du Sieur de la Salle, du Port, du Palais, de saint Geruais ses freres, du Baron d'Aresdalesme, & du Sieur Lardinalis.

B. Voila pas des Commissions & des personnages qui meritent d'estre dans l'Histoire de Louïs le Iuste.

Page 309.

D. Les Sieurs de Molines, de saint Ram, de Languedoc.

B. Il met le nom des moindres suiuanes de Soubize.

Page 312.

D. Accompagné tant seulement du Comte de Schomberg, du Sieur de Hallier, & de deux autres Gentils-hommes.

B. Ce maraut feroit, s'il pouuoit, cacher le Roy dans vn four.

Il venoit tous les iours aux tranchées avec les principaux de ses seruiteurs, & se mettoit en tous les perils que les simples soldats eussent pû faire.

En fin.

D. Mais la playe de cettuy-cy ayant esté empoisonnée par vn Chirurgien Religionnaire qui le pensoit.

B. Cela est faux, il fut pensé par des Chirurgiens du Roy, & des Regimens tous Catholiques.

Page 313.

D. Le Marquis de Senecey, &c.

B. Il ne fut point blessé là, mais la nuit suiivante, faisant reparer les debris de l'attaque & de la mine du iour precedent. Il estoit Marechal de Camp de l'Armée; mais parce qu'il n'est point Gascon, l'Autheur passe sous silence ce brave homme, lequel ne mourut

point lors comme il dit , mais six mois apres à Lyon , où il eust esté fait Chef des Finances s'il eust vesçu.

En suite.

D. Il en sortit prés de mil hommes de guerre.

B. Ce fut donc en l'air ; car par mer il ne s'en embarqua pas trois cens.

Page 314.

D. Qu'on appelloit l'auant-garde du Roy.

B. Il n'y a eu que luy qui luy a donné ce nom.

En suite.

D. De Montpouillon autrefois Fauory du Roy.

B. Il ne se douta jamais de l'estre , & personne n'en eut iamais opinion.

Page 315.

D. Maistre Iacques du Duc Con-

seiller sortit la pique à la main en
ruë.

B. Il fait heureusement trouver
vne picque à ce Conseiller arriué
le soir mesme pour faire cette belle
action, & digne de memoire, com-
me l'est aussi le nom du Pere Herué
Mamitet Iesuiste.

Page 306.

D. La ville de Tonncins fut pri-
se par les rebelles.

B. Cela estoit arriué quatre mois
auparavant.

Page 318.

D. Vignolles ayant curieuse-
ment reconnu la place, y dressa
trois batteries.

B. Son second Heros Vignolles,
estoit Mareschal de Camp sous le
Duc d'Elbœuf & le Mareschal de
Temines qui faisoient ce siege.

Enfin.

D. Pontac, Pichon, & d'Arrerac.

B. Voila trois fameux Personna-
ges , & qui firent de grands ex-
ploits pour les nommer en l'Hi-
stoire.

Page 320.

D. Et estans rencontrés par le Vi-
comte d'Arpajou accompagné des
Sieurs de Saint Chamaran , Perdri-
gal , la Serre , Brigantin , & dix ou
douze autres.

B. Voila vne belle action , & des
personnes fort considerables pour
les nommer.

Plus bas.

D. Nous y perdismes trente Ca-
ualiers.

B. Ce combat fut bien beau ,
mais nous y perdismes en gens de
condition plus que les Ennemis.

Page 323.

D. Et luy donnoit deux cens mil
escus.

B. La capitulation ne fut que de

382 OBSERVATIONS DE M.
deux cens mil francs.

Page 324.

D. Laquelle le Duc de Mayenne fit à la volonté des assiegez, &c.

B. Cette beste persiste à dire que Monsieur du Maine fit bonne capitulation à Nerac , de crainte de la venuë de Monsieur le Prince qui ne songeoit pas de venir en Guyenne, ny le Roy de l'y appeller alors.

Plus bas.

D. Sommée par le Baron de Chabane.

B. Il affecte certaines gens de peu , qu'il cite où il peut.

Page 325.

D. Et n'est pas chose peu remarquable à ce propos.

B. Cela est fort remarquable que l'on fasse taire le Peuple lors que les Prestres chantent.

Page 326.

D. Le Sieur de Soyecourt , dit

vulgairement Saucourt.

B. Cela est bien à propos dans l'Histoire.

Page 327.

D. Fut arresté prisonnier par le Comte de Charlus.

B. Où diable va chercher cette beste le Comte de Charlus? ce fut par le Comte d'Orual son fils.

Plus bas.

D. Comme estant vn des plus pernicious Seigneurs de France.

B. Y a t'il assez d'estriuieres pour ce pendart qui ose parler de telle sorte d'vn tel personnage?

Page 328.

D. Sa Majesté ne voulant pas laisser impunie vne trahison si horrible & si hardie.

B. Le Roy n'auoit aucun dessein de les chastier, & auoit pardonné leur faute à la consideration du Duc de Boüillon leur Seigneur, &

cette faute n'estoit pas comme cét
 Autheur le dit, ains seulement les
 soupçonnoit-on d'auoir fauorisé les
 Ennemis lors qu'ils r'entrèrent dās
 leur ville, & y tuerent ceux qu'ils
 trouuerent de ce susdit Regiment.
 Le Roy vouloit aller par là pour
 aller à Saint Anthonin.

Plus bas.

D. Ils les mirent dehors avec in-
 jures.

B. Ils ne les laisserent pas entrer,
 & tirerent sur eux, ce qui fut cause
 de leur ruine.

Page 329.

D. Et avec vne si heureuse ressou-
 uenance de ce qu'il y auoit remar-
 qué l'année passée.

B. Il falsifie tout ce qu'il dit, le
 Roy n'auoit iamais esté plus pro-
 che de Negreplisse que de Pic-
 cacos.

Plu

Plus bas.

D. Il y eut de furieuses escarmouches aux approches.

B. Cela est faux, ils ne sortirent jamais de leur placé.

Plus bas.

D. Des nostres y furent tuez trente-cinq ou quarante soldats, & peu de gens de marque, & entr'autres le Comte de Chasteauroux & le Moustier.

B. Nostre Historien dit le Comte de Chasteauroux & le Moustier qu'il a veu cent fois depuis quinze ans se portant tres bien.

Enfin de 329.

D. Le sac de la ville fut donné à l'armée, avec deffences de violer les femmes ny les filles, ny de mettre le feu aux maisons.

B. On ne donne point le sac des villes prises d'assaut; car cela s'entend de soy-mesme, & l'on ne le

R

386 OBSERVATIONS DE M.
ſçauroit empescher en ce cas, non
plus que les autres insolences &
incendies, que bien mal-aiſément.

Page 330.

D. Receu & enuoyé le ſecours
de Montauban.

B. Il ſ'en faut prendre à ceux qui
le laiſſerent paſſer iuſqu'à Saint
Anthonin , qui eſtoient logez au
dedans de Saint Anthonin avec
des forces pour ce faire , & non à
ceux qui eſtant rebelles ſeruoient
leur party , & n'eſtoient coupables
que de leur premiere rebellion.

Plus bas.

D. La..... nauigable , &c.

B. C'eſt vrayement en ce lieu là
vne belle riuiera.

En ſuite.

D. Le canon y auoit eſté monté,
& y trouuoit ſes plattes formes.

B. Il euſt mieux dit , y auoit eſté
deſcendu ; car il ne fut iamais

qu'au fond de la vallée.

Plus bas.

D. Les assiegez arborerent leurs drapeaux sur leurs bastions.

B. Oüy s'ils eussent eu des bastions ; car il n'y a pour tout à la teste que deux méchantes demy-lunes pour flanquer vne borne qu'ils auoient faite.

Plus bas.

D. Y firent des efforts sur-humains.

B. Quelle façon de parler pour exprimer vn logement sur la poire de la corne tenté par deux fois par vingt hommes à la fois, qui n'y firent rien qui vaille.

Plus bas.

D. Les battans de plusieurs flancs meurtriers qui estoient encore en deffence.

B. Il s'y connoist bien de dire qu'vne corne qui a esté battuë du

canon ait à la teste des flancs meurtriers qui soient encores en defence. *En fin.*

D. François de Barbisy, Sieur de Leconuille, près de Pontoyse, se porta tres-valeureusement à cette attaque, où il fut blessé & terrassé dans le fossé.

B. Malle- peste du fat & de son Barbisy, que peut il faire plus que les autres en cette attaque, où il ne se fit rien pour le nommer dans cette Histoire.

Page 331.

D. Qui voyoit tout d'un lieu éminent, non toutefois sans peril.

B. La malice de cét Escrivain, qui pour diminuer la gloire du Roy, ne le nomme pas aux lieux où il estoit avec gloire & peril, & le fait estre aux lieux où il n'estoit pas, comme en celuy-cy; cette action se fit du matin, & le Roy

estoit à vne grande lieuë de là en son quartier de..... où il ap- prit les nouvelles du succez.

En suite.

D. La piece & la place demeura enfin aux nostres.

B. Oüy bien la piece de corne ; mais la place ne se rendit que le lendemain que les Ennemis virent percer leur contr'escarpe.

En suite.

D. Entre lesquels le Marquis de Senecey & le Sieur d'Arpajou rendirent preuue de leur hardiesse.

B. Aussi firent beaucoup d'autres que tu deuois plûtoſt nommer que ceux-là, afin de les faire connoistre ; car ces deux personnages ſont reconnus pour ſi braues & ſi genereux, que ta flatteuſe plume leur fait plus de tort qu'elle ne leur donne d'honneur.

En suite.

D. Et les Ennemis y perdirent deux cens hommes, le Roy non gueres moins que six.

B. Cette attaque nous mit plus de six cens hommes hors de combat en morts & blessez, & nous affoiblit nostre Armée; mais il falust forcément le faire ou leuer le siege. *En suite.*

D. Et par cette aduersité apprit sibien à prier Dieu, qu'il s'est enrrollé depuis dans la Congregation des Peres de l'Oratoire.

B. Animal que tu és! ce fut son frere aîné qui fut blessé, & non celuy qui s'est retiré avec ces Peres que tu dis.

Page 332.

D. Ces deux villes que les rebelles s'imaginoient deuoir resister pendant quatre mois.

B. Il eust falu qu'il eussent esté

aussi mal-habiles que toy, pour se persuader que des bicocques eussent dû seulement tenir trois iours deuant vne Armée Royale, aussi n'eust pas fait cette derniere, si on l'eust attaquée par où il falloit.

Puis apres.

D. Es monts Albanois en prirent là l'Armée.

B. Ils sont bien plus habiles que cela, le Roy estoit outrepassé de dix lieuës, & auoit enuoyé desia vne partie de sa Caualerie en Languedoc.

En suite.

D. On mit en délibération si Montauban deuoit estre attaqué, les vns, & mesme le Prince de Condé, tenans que ce seroit chose honteuse de passer si prés sans l'assaillir.

B. On ne mit iamais cela en délibération, & mesme lors que l'on

392 OBSERVATIONS DE M.
estoit aduancé outre Montauban,
que l'on n'eust assiegée deuant les
bicoques, si ç'eust esté le dessein du
Roy ; & Monsieur le Prince n'o-
pina iamais sur cela , mais cette
beste le controuue.

En suite.

D. A cause que l'Armée du Roy
n'estoit pas assez puissante pour
l'attaquer.

B. Si estoit bien , mais ce n'e-
stoit pas le dessein du Roy.

En suite.

D. Ayant ordonné au Maref-
chal de Praslin & au Sieur de Bas-
fompierre de mener son Armée
deuant Carmany.

B. Au contraire, ils eurent ordre
de mener l'Armée au Mas sainte
Espuelles , pour aller au bas Lan-
guedoc ; mais passant près de Car-
many , & faisant semblant de l'in-
uestir , elle se rendit.

Page 333.

D. Alexandre de Gelas, Marquis de Leberon & d'Ambres, depuis Lieutenant du Roy en Languedoc, passant auprès avec sa Compagnie de Cheuaux-Legers, fit éteindre le feu.

B. Corriger toutes les fauffetez & impertinences de cét Auteur, il faudroit brûler le Liure, car il en est tout plein. Combien de titres il donne à cét Alexandre de Gelas, parce qu'il est Gascon; il luy donne vne Compagnie de Cheuaux-Legers, & il estoit volontaire alors en l'Armée, & cette bicoque fut petardée vne nuit, & les Habitans se sauuerent par le haut en la montagne; ce qui fut cause que nos gens ne trouuans point de resistance, la pillerent, & y mirent le feu, puis Bassompierre les ramena la mesme nuit à Car-

394 OBSERVATIONS DE M.
many, qui se rendit au point du
iour.

En suite.

D. Le..... ..bonne & forte Ville, estoit en estat de resister.

B. C'estoit vn pouïller, qui ne fit autre resistance que de se rendre à la premiere sommation; sans quoy elle n'eust pû tenir quatre heures. Tout ce chapitre est faux.

En suite.

D. De Carcassonne où de Montmorency vint ioindre sa Majesté.

B. Monsieur de Montmorency vint sans troupes aucunes, ny mesmes aucun train, avec Portes & Cramail, trouver le Roy à Alsonne, au partir de Castelnaudary.

Puis en suite.

D. Vne tres-magnifique entrée.

B. Il n'y eut en l'une & en l'autre Ville aucun preparatif d'entrée, que du soir au matin.

Puis encores.

D. Car la nouvelle vint à Beziers , que Mansfeld & Halberstard entroient en France.

B. Quel impudent menteur ! ils ne parurent que sur la frontiere de France.

Enfin.

D. Et de retourner en Allemagne chargez de butin.

B. C'est bien à propos ; ils estoient chasses d'Allemagne , & ne sçavoient où se ietter pour se sauuer.

Page 335.

D. Car la Reyne Mere qui estoit à Paris assistée , &c.

B. Qu'y a-t'il à dire apres cela ? La Reyne Mere à Paris , qui en estoit partie avec le Roy , & n'y retourna qu'apres le Roy , au commencement de l'autre année.

En suite.

D. Et d'ailleurs les Religionnai-

396 OBSERVATIONS DE M.
res François ne leur amenans pas
ces forces promises.

B. Ce badin s'imagine que
Mansfeld auoit esté appellé par les
Huguenots, & il estoit chassé d'Al-
lemagne & poursuiuy viuement
par le Baron d'Anholt, avec l'Ar-
mée de la Ligue Catholique.

En suite.

D. Et fondant à l'improuiste sur
l'Armée du Marquis de Spino-
la, luy fit leuer le siege de Berg-
Obshom.

B. Ce ne fut pas luy qui luy fit
leuer le siege, mais l'impossibilité
de prendre la Place, où les Hollan-
dois auoient ietté huit mille hom-
mes de guerre, qui tenoient le de-
hors contre luy, & il n'approcha
pas l'Armée, ny ne se fit en suite
effort sur elle, mais s'en alla pre-
senter deuant Aymarck.

B. Aymarck estoit démentelée

auparavant, mais il fut assiéger..... qui se rendit le cinquiesme iour, Monsieur le Prince estant arriué à ce siege avec l'Armée du Roy, dont le Mareschal de Praslin estoit Lieutenant general, Bassompierre premier Mareschal de Camp en titre d'Office, & sous luy Valançay, Senecy, Zammet & Marillac, Mareschaux de Camp.

En suite.

D. Et en suite mit le siege devant Marsillagues.

B. Quel Historien de Village ! Monsieur le Prince apres la prise de Marquialt, vint camper entre Linel & Marsillagues, près d'une Eglise ruinée, où il tint conseil pour sçauoir laquelle des deux Places il assiegeroit la premiere ; & enfin se resolut de separer son Armée en deux, & de les atta-

quer toutes deux ensemble Pour
cét effet, il enuoya avec Monsieur
de Montmorency, Marillac, Ma-
reschal de Camp, & Zammet, &
des forces de l'Armée, avec qua-
tre Regimens que Monsieur de
Montmorency auoit leuez; sçauoir
Fabreque, la Roquette, saint
Brest & Masarques, pour assieger
Marfillaques, il enuoya le Maref-
chal de Praslin avec Seneçay &
Valençay & Lunel, Bassompierre
prenant le soin de l'vn & de l'autre
siege, qui alla faire les approches
de Marfillaques, puis camper les
forces départies pour ce siege, &
en suite il fit les approches à Lu-
nel, & campa l'Armée. Marfilla-
ques se rendit le troisieme iour
& lors tout se rassembla deuan
Lunel, & Monsieur le Prince fit
razer les murailles de Marfilla-
ques.

Page 336.

D. Et du Marquis des Portes,
Mareschal de Camp.

B. Le Marquis des Portes n'estoit point Mareschal de Camp de l'Armée du Roy, ains conduisoit seulement quelques troupes de Monsieur de Montmorency.

Plus bas.

D. Vne des plus fortes Places que les rebelles eussent en Languedoc.

B. Elle est en belle assiette, mais nullement fortifiée.

Plus bas.

D. Les approches faites, &c.

B. Tout ce chapitre est faux, & c'est ce qu'il deuoit declarer; la suite du siege durant neuf iours, le bon iugement de Garimny pour les tranchées & loges de pieces de canon, rendoit inutile vn retranchement que les Ennemis fai-

soient; il ne s'y fit point de bresche comme ce menteur dit. Monsieur le Prince fut au deuant du secours à Cauuiffon, qui entra cependant dans la Ville, qui ne laissa pour cela de se rendre le lendemain; & la capitulation mal gardée est fausement décrite par cét Auteur.

Plus bas.

D. Voyant d'ailleurs deux bresches faites par deux diuerses batteries.

B. Il n'y auoit aucunes bresches faites, & les batteries n'auoient pas seulement encore leué les deffenses quand la Ville se rendit, qui y fut forcée par la prise de Riquasse, lieu éminent qui commande droit au Chasteau.

Enfin.

D. A Malsie, Capitaine au mesme Regiment.

B. Il s'appelle..... Malissy n'estoit

point encores Capitaine au Regiment des Gardes , ains Lieutenant de la Mestre de Camp , n'estoit point à ce siege, parce qu'il n'estoit pas encoire guery d'une grande blessure à la gorge qu'il auoit eue à sainct Anthonin , bien que cette beste ne luy ayt pas nommée; mais c'est qu'il confond toutes choses.

Page 337.

D. Le Gouvernement de Xaintonge , Angoulmois , Limosin & pays d'Aulnis, fut donné au Comte de Schomberg.

B. Il ne sçait ce qu'il dit ; ces Gouvernemens furent diuisez entre le Mareschal'de Praslin , qui eut la Xaintonge & l'Aulnis , & Schomberg qui eut l'Angoulmois & le Limosin.

Page 339.

D. En quoy le Sieur d'Argentcourt , l'un des plus entendus de

402 OBSERVATIONS DE M.
ce siecle en ces ouurages.

En suite.

B. Tout cét éloge d'Argencou
est bien à propos.

D. Receut adivs que le Duc d'
Rohan mal satisfait des Espa
gnols, avec lesquels il traittoit, se
roit bien aise d'entendre à la Paix

B. Personne n'a i jamais crû ni
pensé que le Duc de Rohan trai
tast lors avec les Espagnols; mai
le Duc de l'Esduignieres traittoit
souvent avec luy de la part du
Roy, & ce à l'insceu du Prince de
Condé, du Cardinal de Retz
Schombery & de Vic qui estoient
lors contraires à la paix, & fut lors
concluë; mais Monsieur le Prince
intimida de telle sorte ceux de
Montpellier, disant qu'il feroit
piller la ville si le Roy y faisoit
son entrée, qu'ils nepeurent i jamais
estre portez d'y laisser entrer le

Roy le plus fort , si bien Monsieur le Connestable , dont le Roy indignés'opiniastra au siege.

Plus bas.

D. Estant arriué sans voir le Roy il s'aboucha avec le Connestable.

B. Il ne vint point à la Cour ny Monsieur le Connestable ne le vit point , si bien Monsieur le Marechal de Crequy , & Bulion luy firent parler par diuerses fois dans Montpellier.

Plus bas.

D. En demandant que toutes ces fortifications demeurassent sur pied.

B. Au contraire, ils accorderent qu'elles fussent rasées ; mais que le Roy fist prendre possession de leur ville par Monsieur le Connestable, pour la crainte qu'ils auoient d'estre pillez & leurs femmes vio-

404 OBSERVATIONS DE M.
lées, comme on les en menaçoit.

Plus bas.

D. Promettant d'y laisser vne
bonne partie des fortifications.

B. Pourquoi l'eust il promis,
puis qu'eux-mesmes ne le deman-
doient pas ?

Et enfin.

D. Gentilhomme Condonnois
signalé par son courage & pru-
dence.

B. En quoy s'estoit-il signalé au-
parauant de courage & de pru-
dence ? mais il est Condonnois,
c'est assez.

Page 340.

D. Considerant qu'il n'estoit
fortifié que de deux redoutes.

B. Il n'y auoit aucune redoute ny
fortification, si ce n'est que ce lieu
estoit vû & commandé des ba-
stions de la ville, qui y tenoit vn
Corps de Garde auancé.

Plus bas.

D. Et n'y ayant laissé que deux nouveaux regimens, Frabreque & Saint Brest.

B. On y laissa outre ces deux Regimens celuy de la Roquette qui y fut tué, deux cens hommes du Regiment de Piedmont, & cinq cens de celuy de Normandie, & auoit esté ordonné cinquante Cheuaux de la Compagnie d'Eure qui n'y vint point; ce qui causa la déroute des nostres.

Plus bas.

D. Et ordonnant le secours.

B. Bien à propos il vid plûtoft la déroute que le combat; car des nostres il n'y eut aucune resistance que des Chefs, dont Fabreques, la Roquette, & Comballet y furent tuez.

Pnis en fin.

D. Pour auoir suiuy trop lege-

406 OBSERVATIONS DE M.
rement le Duc de Montmorency,
tres-valeureux Seigneur , mais
tres-mauvais Capitaine.

B. Tous ces Seigneurs croyoient
encores estre parmy les nostres,
lors qu'ils furent enuoloppez des
Ennemis, & le Duc de Montmo-
rency ne doit estre blasmé en ce
lieu de mauuais Capitaine par cet
injurieux Escriuain, veu qu'il n'y
estoit que volontaire. Toute cette
narration d'attaque est tellement
falsifiée que l'on n'y reconnoist
plus rien de son estre.

Page 341.

D. Il n'estoit arriué au camp que
le iour precedent.

B. C'est vn menteur , car il
n'auoit point quitté le Roy depuis
qu'il estoit arriué de Paris.

Plus bas.

D. Aagé de dix-huict ans , &

auoit desia rendu tant de preuues de sa generosité.

B. Cét âge qu'il cotte rend ridicule ce qu'il dit en suite des preuues de sa generosité ; car c'estoit la premiere année qu'il auoit suiuy le Roy.

Plus bas.

D. Le Sieur de Comballet y ayant esté blessé & fait prisonnier fut assassiné de sang froid contre les loix de la guerre.

B. Cela est faux ; car il fut tué combattant vaillamment, & tomba chargé de coups.

Plus bas.

D. Mais le Roy y perdit Roquelatre-Dlaigne, Gentilhomme Merigordin, valeureux & expérimenté Capitaine, qui auoit esté General d'une Armée Venitienne.

B. Il ne sçait pas comme les Venitiens se gouuernent de faire

408 OBSERVATIONS DE M.
Olaigne General de leur Armée.

En suite.

D. Castelnau Capitaine au Re-
giment des Gardes.

B. Ce Castelnau fut tué quel-
ques iours auparauant à cette atta-
que d'un coup de canon dans la
tranchée comme il déjeunoit.

En suite.

D. Iean Zammet Marechal de
Camp.

B. Pourquoi dire ce nom pro-
pre? ce n'est point la coustume.

D. Fut blessé peu après d'un
coup, &c.

B. Il fut tué plus d'un mois au-
parauant.

Page 342.

D. Par le bruit du secours qu'
deuoit venir tantost du costé de
Lunel, tantost du costé des Se-
uenes.

B. Com

B. Comment eust-il pû venir du costé de Lunel , qui tenoit pour nous , & tout le Vauuage , & qui l'eust enuoyé ?

En suite

D. Mais les Ennemis en ayant eu le vent , se retirèrent.

B. Ils ne penserent pas seulement d'y venir.

Plus bas.

D. Ayant demeuré continuellement armé iour & nuit durant cette caualcade.

B. Et au diable soit donné la peste ; le Roy ne fut iamais armé , & cette caualcade ne dura que quatre heures.

Plus bas.

D. Que le siege ne pouuoit plus subsister , si l'Armée n'estoit renforcée.

B. Aussi l'estoit-elle tous les

410 OBSERVATIONS DE M.
iours , par les troupes qui y arri-
uoient.

Plus bas.

D. Quoy qu'auec beaucoup de
regret de leuer le siege de Bari-
stete.

B. Au contraire, auec beaucoup
de ioye d'auoir ce sujet de le leuer,
où il s'estoit morfondu vingt iours
durant , & n'estoit pas prest de le
prendre.

Plus bas.

D. Contoient mille sornettes de
brocards contre les nostres.

B. Au contraire , il ne se peut
dire comme ils estoient retenus en
leur parler.

Page 343.

D. Incitoit encore à la conser-
uation de toutes ces fortifications

B. Iamais ceux de Montpellier
n'ont demandé la conseruation de
leurs nouvelles fortifications, f

bien de n'auoir point de garnison.

En suite.

D. D'autre part plusieurs du Conseil, &c.

B. Il ne fut point mis en delibération, & cette affaire fut traitée & concluë par le Connestable & le Mareschal de Crequy, qui en donna aduis secrets au Roy, qu'il ne communiqua qu'à deux personnes. Tout ce chapitre est faux.

Page 344.

D. Voulut que ce fust le soir bien tard en son cabinet.

B. Tout ce qu'il dit là est faux; car ce fut tard que Monsieur de Rohan & tous ceux qui estoient lors au cabinet du Roy, y assistent.

Plus bas.

D. Luy donna le breuet de l'exemption de la Citadelle de Gouverneur de la garnison.

B. Cela est absolument faux.

Page 345.

D. Sous quatre drapeaux suiui des Suiffes.

B. Ils n'auoient point de drapeaux les vns ny les autres.

En suite.

D. Il fit le lendemain son Entrée en armes dans la Ville de Montpellier.

B. Cela est faux ; il vint sans ceremonie ny armes , au logis qui luy estoit préparé.

En suite.

D. Quand il fut question , &c.

B. Tout ce chapitre est encore faux.

Puis enfin.

D. Bassompierre pour auo bien seruy , &c.

B. Il fut fait Mareschal de France douze iours auparauant,

Page 346.

D. Il honora Bassompierre d'un baston de Marechal de France.

B. Il le fait encores vne fois faire Marechal de France en Provence, où il n'estoit point, & ne se souvient pas qu'il a desia dit que ce fut dans Montpellier; Il n'est vray ny l'un ny l'autre, car ce fut durant le siege.

Plus bas.

D. Il luy fit present d'une espée & d'un bouclier garnis de diamans.

B. Si bien un harnois d'or enrichy de turquoises.

Plus bas.

D. Lesquels firent leur harangue à genoux à sa Majesté.

B. Cela est faux, ils parlerent debout.

Page 348.

D. Vers le Golphe de la Gironde.

B. Cét ignorant prend vne Emboucheure pour vn Golphe.

Page 349.

D. A sept cens pas de la Mer.

B. Elle n'est pas à trois cens pas du Canal.

Page 352.

D. Le Marquis de Roüilla estant sorty du Havre de Broüage avec neuf Vaisseaux , faillit à forcer de regret de ce qu'il ne vint pas à temps pour se trouver à la bataille.

B. C'est vn de ses Herauts qui est met dans l'Histoire à tort & à travers , lors qu'il s'en auise.

Plus bas.

D. Avec quinze cens soldats , & deux cens Gentils-hommes.

B. C'est vn menteur, il n'y amena personne.

Page 353.

D. Sans que pas vn des leurs les pût cramponner.

B. S'ils ne les pûrent cramponner, (qui est vn beau mot) comment souûtint-il leur effort? Tout le reste de ce chapitre est si fort changé de ce qu'il doit estre, que rien ne s'y accorde avec la verité.

Page 355.

D. Car auãt la bataille ils estoient desia aduertis de la Paix de Montpellier.

B. Ils n'en furent aduertis que deux iours apres, & n'eussent pas hazardé ce combat s'ils l'eussent sçeu.

Plus bas.

D. Il est bien vray que le Duc de Guise auoit receu aussi auant la bataille, la nouvelle de la Paix.

Cela est faux, il ne receut cette nouvelle que cinq iours apres.

Plus bas.

D. Car ils perdirent en cette bataille plus de quinze cens hommes, outre les blesez, les prisonniers, & la perte de dix Vaisseaux.

B. Cela est encores tres-faux; car il n'y eut que le Vaisseau de Monsieur de Guise, & celuy de Monsieur de saint Luc Vice-Admiral, qui combatirent main à main, & n'y eut pas le quart des hommes tuez qu'il dit; & n'y eut aussi qu'un seul Vaisseau des Ennemis coulé à fonds.

Page 356.

D. Tant à cause qu'il n'estoit pas bien satisfait des promesses de l'Espagnol.

B. Il est faux de dire que le Duc de Rohan eust eu lors aucune pratique avec l'Espagnol.

En suite.

D. Et iettant son Armée aux Seuennes pour y hyuerner.

B. Quel cheual de poste ! de dire que le Roy eüst ietté dans les Seuennes son Armée pour y hyuerner , qui est vn lieu qui n'a pas dequoy nourrir ses propres Habitans en vn lieu plus aspre que les Alpes.

Enfin.

D. Se voyant obligez par les Edicts de pacification de s'en dépotiiller.

B. Il y auoit dix fois plus de biens des Huguenots en la puissance des Catholiques , que de ceux des Ecclesiastiques entre les mains des Huguenots.

Page 357.

D. Leur malice paroissoit encore , &c.

B. Ce reste de chapitre & tous

48 OBSERVATIONS DE M.
le suiuant, est faux ou impertinent
comme aussi les deux subsequens

Page 358.

D. Les effects auoient desia de-
uancé, &c.

B. Tout ce chapitre est si defe-
ctueux & impertinēt que rien plus

Plus bas.

D. Tellement qu'ils échaperen
en plusieurs lieux, & commirent
des felonies insupportables.

B. Cela n'est point, & aussi n'est
dénomme il pas vne particuliere

Plus bas.

D. Les Habitans de Montpellier
se montrèrent des plus insolens en
cette conjoncture, &c.

B. C'est au contraire ; car Va-
lençay exclut plusieurs Huguenots
du Consulat, & le Duc de Rohan
estant venu pour remedier à cette
infraction de l'Edict, il l'arresta
prisonnier.

Page 359.

D. Et le peuple par des fremissemens.

B. Entémoigne sa mauuaise volonté, par des fremissemens, entémoigne sa crainte.

Plus bas.

D. Mais c'est qu'ils aimoient mieux auoir leurs surueillans renfermez en vn coin de la Ville, qu'épars par tous les quartiers, voire par toutes les maisons particulieres.

B. C'est bien rencontré ! ils estoient fort aises d'auoir cette grosse garnison qui les enrichissoit, & ne les incommodoit point; mais cette garnison incommoit le Roy, qu'il fit procurer de demander vne Citadelle par les habitans; ce qu'ils firent, les Catholiques le requerans, & les Huguenots n'osans y contrarier.

Plus bas.

D. Et de contenter leur esprit par la communication de leur malice les vns avec les autres.

B. Que cét homme est calomnieux, iniurieux & meschant ! Les Habitans de Montpellier sont bonnes gens qui souffrent sans murmurer ce que l'on leur impose, & de qui le Roy a toute satisfaction.

Plus bas.

D. Que bien qu'il eût en cela sujet d'estre mal satisfait du Duc de Rohan, neantmoins il commanda à Valançay de luy oster ses Gardes.

B. Il y a bien de plus grāds exemples de la candeur du Roy, qu'en cette action ; parce que sa Majesté n'auoit aucun sujet de mécontentement cōtre le Duc de Rohan, attendu que venant pour représenter que l'on n'obseruoit pas la Paix

qui luy auoit esté faite au nom de ceux de sa Religion, Valençay l'auoit arresté. Aussi dès que le Roy sçeut sa detention, il dépescha à Valençay pour luy en ordonner la déliurance.

Plus bas.

D. Les pouuant tous enleuer comme d'un coup de retz, avec autant de facilité que de iustice.

B. L'équitable & religieux Escriuinain, qui conseille au Roy contre sa foy & sa parole, d'enleuer ceux qui viuent dans sa Cour sur la seureté qu'il leur a donnée.

Page 360.

D. Aussi estoit-il vn des plus accomplis Capitaines de son temps.

B. Quelles preuues en auoit-il renduës pour le faire si accompli?

En suite.

D. Mais aussi obligerent le Roy

422 OBSERVATIONS DE M.
de mettre le siege deuant leur Vil-
le, apres l'auoir prise.

Page 372.

D. Et quelque temps apres sa
promotion, la Sorbonne l'éleut.

B. Est-il possible que ce pendant
ne sçache au moins que ce fut plus
de trois mois auant sa promotion
au Cardinalat, que la Sorbonne
l'éleut pour son Prouiseur, puis-
que l'Autheur mesme dit que Mon-
sieur le Cardinal estoit lors à Pra-
gues; & ce ne fut qu'apres la Paix
de Montpellier qu'il receut le Bon-
net de Cardinal dans Auignon, de
la main du Roy.

Page 376.

D. Qu'encores que le Prince
de Piedmont eust esté preferé à
Charles Prince de Galles, en la
recherche de Madame Christine,
sœur puisnée du Roy.

B. Il ne luy fut pas preferé, car

ils n'estoient pas concurrens ; & le Prince de Galles recherchoit lors l'Infante Marie d'Espagne.

Page 377.

D. Vit disner le Roy , &c.

B. Cela est faux ; il arriua à la nuit à Paris , vit le Roy dans son cabinet sans se faire connoistre , puis vit recorder le Ballet à la Reyne , & puis partit le lendemain auant iour.

En suite.

D. Vserent de tant d'artifices pour le rompre.

B. La rupture vint du costé d'Espagne.

Page 378.

D. Cette longue negociation se faisoit donc par l'Espagnol , afin d'amuser & abuser l'Anglois iusques à ce que la troisieme fille de France fut mariée ailleurs.

B. Voila vne raison tirée par les

cheueux , & qui estoit de longue haleine , veu qu'il ne se parloit point lors de la marier.

Plus bas.

D. Que la constitution dotale seroit de huit cent mille escus.

B. Il est menteur comme aux choses plus visibles ; car le dot ne fut que de quatre cent mille.

Plus bas.

D. A sçauoir la moitié la veille des Fiançailles.

B. Cela ne fut pas ainsi stipulé.

Page 379.

D. Elle auroit vingt-huit Prestres ou Ecclesiastiques.

B. Il n'en fut demandé & accordé que quinze.

En suite.

D. Qu'en consideration , &c.

B. Tout ce qui reste de ce chapitre est faux ; mais fut dit que les Catholiques Anglois receuroient

meilleur traitement qu'il n'auoit esté promis par les articles projettez avec l'Espagne.

En suite.

D. L'accord de ce mariage fut suiuy de réjouïssances publiques.

B. Il ne se fit aucune feste publique à cette occasion.

En suite.

D. Tous les Estats & Nations de la Chrestienté , excepté dans les terres de la domination de la Maison d'Austriche.

B. Ils ne firent ny pis ny mieux les vns que les autres.

Page 380.

D. Et aborda le lendemain à Douures.

B. Elle y arriua le iour mesme à disner ; mais cette beste seroit bien marrie de dire les choses comme elles sont.

Enfin.

D. Dont il s'acquitta dignement

B. Tu és le premier qui a dit que Despeffes s'acquitta dignement de cette Ambassade.

Page 383.

D. Qui est vn beau & grand Havre, baillé aux Espagnols durant la Ligue, par le Duc de Mercœur

B. Cét ignorant dit toutes choses à la volée ! Le Duc de Mercœur ne donna point ce Port aux Espagnols, & fut bien marry de ce qu'il le prirēt. Ce furēt eux-mesmes qui ayant reconnu l'importance de ce lieu inhabité, y vinrent faire de cente, & apporterent tous les matériaux pour y construire vn Fort

Plus bas.

D. Dont aucuns appartenoient au Duc de Nevers.

B. Il ne faut point dire aucuns

car il n'y en auoit vn seul qui ne fust à luy.

Plus bas.

D. S'empara facilement du Bourg qui est sur le Port.

B. Cette beste ne sçait pas qu'il n'y a point de Bourg, mais bien sept ou huit cabanes de pescheurs.

Plus bas.

D. Le Marquis de Molac y accourut des premiers, avec plus de cent Gentils-hommes, auxquels il tenoit table.

B. Il n'en amena pas dix; & est bien à propos de sçauoir dans cette Histoire s'il leur faisoit bonne chere, ou non, & tous les noms des Seigneurs qui y vinrent sans troupes; parmi lesquels il nomme comme vn homme de qualité, le Baron de Chabane.

Plus bas.

D. Et par l'autre à la Roche de

428 OBSERVATIONS DE M.
Lamor , Village à l'opposite.

B. Cét homme a perdu le sens,
de faire des cables de demie lieuë
de long , car autant y a-t'il de Bla-
uet à Lamor ; on attachâ ces cables
qui estoient tout à fait inutiles à
vn poteau qui est à douze toises du
Fort , & qui là ferme le Port.

Plus bas.

D. Avec lequel ils foudroyoient
les Vaisseaux des Ennemis.

B. Ils ne leur firent point de
mal , car ils n'estoient point à
portée.

Plus bas.

D. Et plus de trois cens hommes
tuez.

B. Quel menteur ! à peine en
pûrent-ils tuer vn.

Page 384.

D. Et craignant d'y estre bloqué
s'il n'en échapoit promptement.

B. Est-il possible que l'on ait

permis à cét homme d'écrire l'Histoire du Roy ? Soubize attendoit le vent , sans lequel il ne pouvoit sortir de ce Port ; & dès qu'il l'eut fauorable , il s'en alla.

En suite.

D. Le plus grand nommé Saint-François , coula à fonds à la sortie , & se perdit avec tout ce qui estoit dedans.

B. Il ne coula point à fonds , & ne se perdit que pour Soubize , car nous l'eufmes , & tout ce qui estoit dedans ; mais vne patache s'estant mise au costé droit , le Vaisseau de Saint-François pour se couvrir du canon du Fort en sortant du Port , s'embarassa tellement avec les verges dudit Vaisseau , qu'il le fit dériuer & donner l'un & l'autre contre le ras prochain du Port , où ils se rendirent à nous le matin ensuiuant.

En suite.

D. Cinq ou six autres échoüèrent aussi du costé de Lamor, & se sentant battus du canon, se rendirent aux nostres, qui donnerent la vie aux hommes, & retinrent leurs Vaisseaux avec tout leur équipage.

B. Tout cela est tres-faux ; aucun Vaisseau n'échoüa de ce costé-là ; tous passerent seurement au Port, sans autre dommage, hormis le Vaisseau de Saint-François, & la patache susdite ; par consequent nostre canon ne battit point les autres, ils ne se rendirent point, nous ne leur donnâmes point la vie, nous ne retinâmes aucun Vaisseau ou équipage.

En suite.

D. Non sans vn extrême hazard, si les cables eussent esté assez tendus & bandez pour resister.

B. Il est vray que les cables eussent pû resister , que les Vaisseaux ne seroient pas passez , s'ils ne les eussent coupez ; mais c'estoit vne mocquerie, de penser avec des cables pouuoir empescher vn Vaisseau qui a flot , vent & marée fauorables , pour sortir du Port.

En suite.

D. Ils se delecterent sur tout à prophaner l'Eglise & les Autels.

B. C'est vn conteur de sornettes, il n'y a point de Bourg , par consequent point d'Eglise , bien vne simple Chapelle , qui n'a pas mesme de vitres. Tout ce conte est faux.

Puis en suite.

D. Aucuns ont écrit qu'ils le firent seruir de but à leursmoussquetades.

B. Qui sont ces aucuns qui ont écrit cela , puisque ceux qui estoient

au Fort ou au secours , n'ont jamais oüy parler que l'on ait gardé le saint Sacrement dans cette petite Chapelle ? Tout ce qu'il dit est faux ; & pour authentifier sa menterie, il dit qu'aucuns l'ont écrit.

Plus bas.

D. Cinglant contremont le Golphe de Gironde.

B. Il se plaist à nommer Golphe l'emboucheure de la riuere de Bordeaux.

Page 386.

D. Au lieu du Sieur de Breues, plus capable de l'institution d'un grand Prince que luy.

B. Il ne fut point mis au lieu du Sieur de Breues, mais par la mort du Comte de Lude, qui le gouvernoit. Et quelle capacité trouvois-tu plus grande en Monsieur de Breues,

Breues , qu'à luy ? Cela alloit de Turc à More.

Page 393.

D. Qu'ils en fussent amortis.

B. Cela n'est point intelligible que par le bel esprit de l'Authcur.

Page 398.

D. Et mit de la Noblesse du pais qui seruoit le Roy à ses dépens.

B. Il n'eust iamais trois cens Gentils-hommes ensemble.

Plus bas.

D. Et vn d'entr'eux pour sauuer la vie ayant seruy de bourreau, & stranglé son propre pere.

B. C'est vne pure menterie.

Page 406.

D. Valais, Milsusb, Rotueil, & rienne.

B. Malle-peste du sot ! il dit que les Valesans sont Grisons, qui sont bien éloignez ; met Rotueil pour estre des Grisons, qui

434 OBSERVATIONS DE M.
est vne Ville alliée des Suiffes dans
lale..... n'est en aucun lieu
du monde , & Brienne aussi peu
s'il ne veut entendre Bielle , qui est
à quatre lieuës de Soleure , éloi-
gnée des Grisons. Est-il possible
que l'on ait permis à ce marau-
d'écrire vne telle Histoire ?

Plus bas.

D. Le Roy enuoya deuers eux
son Ambassadeur le Sieur Gueffier
pour les en diuertir; d'autant qu'ils
ne sçauoient fournir en mesme
temps tant d'hommes à la France
& à la Seigneurie de Venise.

B. Cét animal ne sçait pas que
les Venitiens contracterent Ligue
avec les Grisons par ordre & con-
sentement du Roy Henry IV. &
que ce dont il s'agissoit alors estoit
de renouveler cette alliance que
le Roy ne voulut plus , pour quel-
ques particuliers respects.

Plus bas.

D. Mais ils rebuterent nostre Ambassadeur , comme s'il ne fust venu que pour mépriser leurs Forts.

B. Cela est faux ; & de fait , ils ne renouvelerent point cette alliance , mais ils se plainquirent de ce bel Ambassadeur qui estoit partial pour les Espagnols ; aussi fut celuy qui causa tous les troubles depuis suruenus pour la Valteline.

Peu auparauant.

D. Le Comte de Fuentes , Viceroy de Milan.

B. S'il n'estoit du tout priué de sens , il connoistroit que l'on ne nomme point Viceroy ceux qui gouuernent ces Duchez , mais seulement Gouverneurs. Ainsi nomme-t'on en France Gouverneur de Normandie , Bretagne , &c. & non Viceroy.

En suite.

D. Mais nonobstant cela, ils ne laisserent pas de renouveler leur alliance avec la France, en mesme temps que les Suisses, en l'année 1602.

B. Belle consequence ! que la construction du Fort de Fuentes en l'année 1606. n'empescha pas le renouvellement de l'alliance faite en 1602.

En suite.

D. Si bien qu'avec l'intelligence de ceux-cy, il a trouué moyen d'entrer dans leurs terres, & en suite de se saisir de plusieurs Places, & notamment en la Valteline.

B. Quand la reuolte se fit en la Valteline, ce furent veritablement les Catholiques qui égorgerent tous les Grisons qui se trouuerent dans la Vallée, car elle estoit toute

Catholique : Mais quand les Espagnols y vinrent , ils y furent appelez par les Planta-Ruynelly , & autres Huguenots.

Page 407.

D. Mais l'Archiduc Leopold d'un costé , & le Viceroy de Milan de l'autre , leur empeschoient le passage.

B. Y a t'il rien de si impertinent , que de dire que Leopold ou le Comte de Fuentes , pûssent empescher le passage des Suisses aux Grisons , ny que les Venitiens puissent entrer en la Valtoline. Je n'ouïs iamais parler , non pas d'un tel homme , mais d'une beste telle que cét Auteur.

Page 408.

D. De sorte que bien que le Marquis de Bagny , Colonel des troupes de sa Sainteté , fust dans la Valteline , l'Espagnol retenoit tou-

438 OBSERVATIONS DE M.
jours en son pouuoir les Forts &
les passages.

B. Que diront les Estrangers
qui liront cette Histoire , voyant
cette imposture ? car les Espagnols
n'auoient pas vne seule Ville , ny
mesme vn pouce de terre dans
la Valteline , ny nous ne nous en
plaignons pas aussi , mais bien de
ce que le Pape ne la rendoit aux
Grisons , y obseruant les choses
qui concernoient la Religion ,
comme il auoit esté stipulé , ce
qu'il ne voulut faire ; & ce fut ce
qui occasionna le Roy d'assister les
Grisons à recouurer la Valteline.
Le Marquis de Baqui estoit Gou-
uerneur de la Valteline pendant le
depost du Pape , & non Colonel
des troupes Papales , comme c'est
asne dit.

Page 409.

D. Luy donc pressé d'en reti-

rer toutes ses forces , &c.

B. Tout ce passage est si absurde & si faux , qu'il le faut entièrement rayer pour le corriger; car il presuppose que le Roy d'Espagne occupant lors la Valtoline , ce qui est faux. Il presuppose, dis-je, que le Roy d'Espagne ne pretendoit aucun remboursement de ses frais, ce qui est encor faux. Il veut que le Roy d'Espagne prit lors la protection des Grisons, ce qui est aussi faux ; & finalement fait declarer par le Roy d'Espagne qu'il veut garder les Places & passages iusqu'à son remboursement , & il n'en tenoit point.

Plus bas.

D. Estant fait d'Ambassadeur, General de l'Armée du Roy.

B. Il n'eut cette qualité que seize mois apres , & mesme apres la délaite de Visser & Campo.

Plus bas.

D. Avec ses forces nostre General reprit en peu de iours tout ce que l'Archiduc Leopold auoit pris sur les Grisons.

B. Il ne reprit rien, parce que l'Archiduc Leopold n'auoit rien pris.

Page 410.

D. Fauorisant l'Espagnol, se preparoit à luy faire teste.

B. Il ne fauorisoit point l'Espagnol, qui ne tenoit rien dans la Valteline, de laquelle ce Marquis gardoit le dépost pour le Pape, & ne se prepara qu'à quitter la Valteline sans resistance, dès que les François & les Grisons y arriuerent.

En suite.

D. Encores que la pluspart de la garnison fust Espagnole.

B. Cela est faux, c'estoient trouppes leuées & enuoyées par le Pape.

En suite.

D. Laquelle déliurée de l'oppression Espagnole, &c.

B. Il continuë son imposture, & cele tout ce qu'il deuoit raconter.

En suite.

D. Où ils furent vertement chargez & rompus par les nostres.

B. Il met la défaite de Vissèr & Campo immédiatement apres l'inuasion de la Valteline, & elle ne fut de huit mois apres, & qu'ils furent chargez & rompus par les nostres, là où au contraire les nostres ne rendirent aucun combat, perdirent tous leurs canons, toutes leurs barques armées, & trois lieues de pais, qu'ils ne regagnerent iamais depuis.

Plus bas.

D. De sorte que le Mareschal, &c.

B. Il ne fut Marefchal de France que quinze mois apres.

Enfin.

D. Auquel pourtant ils perdirent beaucoup plus d'hommes que les nostres.

B. Ils n'en perdirent point du tout ; car les nostres ne rendirent point de combat, & les nostres en perdirent fort peu, car ils fuirent fans faire refistance ; & le Prouifeur Venitien dit à propos vn bon mot, que l'on n'auoit iamais donné bataille où l'on eust plus perdu de canon que d'hommes, qu'en celle-là feule.

Page 411.

D. Craignant que cette Armée victorieufe n'en demeureroit pas là, fit en forte que le Pape, &c.

B. Pourquoi veut cét Auteur que ce fut l'Espagnol qui moyenna cette Legation, veu que le Pape

qui en auoit receu l'affront, d'estre spolié du depost, y estoit si fort interessé ; & ce n'estoit pas de cette Armée victorieuse de la Valteline, que le Pape auoit apprehension, mais de celle du Roy & du Duc de Sauoye jointes, qui estoient dans le Geneuois, dont ce fat ne fait encores aucune mention.

En suite.

D. Pour obtenir du Roy que les Valtelins demeurassent libres, & hors de la domination des Grisons.

B. Ce n'estoit point l'effet & sujet de sa Legation, mais bien de faire vne suspension d'armes, & d'arrester les armes du Roy qui s'auançoient dans l'Italie.

Plus bas.

D L'Espagnol apprehendoit que si la longue guerre continuoit, il

444 OBSERVATIONS DE M.
fust entierement spolié de tout ce
qu'il tenoit en Italie.

B L'effet fit bien voir qu'il n'a-
voit pas cette apprehension.

Page 412.

D. Le principal motif fut d'o-
bliger par ce moyen l'Espagnol, à
faire diuersion de ses armes em-
ployées à la conquête dans la
Valteline.

B. Voila bien raisonné! L'Espa-
gnol ne faisoit aucune conquête
dans la Valteline, mais il maintint
Riues à la barbe de nostre Armée,
où il mit le Papenheim avec deux
mille hommes. C'eust esté à nous
vne grande folie de faire vne telle
dépenſe pour vn si petit sujet, n'y
ayant rien qui nous y obligeast. Il
est aisé à voir que cét Auteur n'a
pas consulté, comme il dit, toutes
les pages de son Histoire avec mon-
sieur le Cardinal; car s'il l'eust fait,

ie suis assureé qu'il n'auroit mis aucune page de son Histoire sous la presse.

Plus bas.

D. Car il prétendoit qu'ils auroient arraché les bornes qui limitoient & distinguoient les terres de Piedmont & des Genoïs , & les auoient auancées dans celles de son Altesse.

B. Au diable soit la beste ! qui croit que les Estats des Princes soient limitez par des bornes, comme les champs des Villageois ? Ce sont les Montagnes, les Forts, les Riuieres & les Mers, qui diuisent les Estats ; aussi ne s'agissoit-il point alors de cela, mais bien du fief de Zuurel, que chacun d'eux prétendoit auoir achepté du veritable Seigneur, & le contestoient alors.

Plus bas.

D. Comme donc il s'estoit faisi des Places des Valtelins , alliez de la France ?

B. Les Valtelins ne sont point alliez de la France , ce sont les Grisons , Seigneurs de la Valteline.

En suite.

D. Et auoit occupé les passages que les Grisons sont obligez de tenir ouuerts pour l'Italie , aux François.

B. Mon Dieu que cét homme dit de sottises & de menteries ! Nous auons bien affaire des passages des Grisons pour entrer en Italie ; il y en a bien d'autres plus aisez & meilleurs , & les chemins plus courts , non seulement de la France mesme , mais encores des Suisses & Valesans.

En suite.

D. Aussi se resoluoiént-ils de s'emparer de Gennes , qui est le passage par où l'Espagnol porte ses armes par toute l'Italie , & de-là en Allemagne.

B. Voila vne belle raison, parce que l'Espagnol qui n'occupoit lors aucune chose de ce que cette beste a dit aux Grisons: Mais quand ainsi il eust empieté sur eux , il falloit que le Roy fist la guerre à vne Republique qui est en Paix avec luy, & qui ne l'a point offensé. Et de dire que c'est le passage par où les Espagnols entroient en Italie , ie ne puis comprendre qu'un Port de Mer se puisse nommer passage , où toutes rades de la coste d'Italie le sont aussi ; & le Roy ne prenoit pas ce pretexte-là , mais bien celui d'assister son beau-frere le Duc de Sauoye , qui estoit en guerre

ouuerte avec les Geneuois.

Plus bas.

D. Car sa Majesté deuoit retenir, &c.

B. Il fait vn partage imaginaire entre le Duc de Sauoye & le Roy.

Page 413.

D. Il y auoit long-temps que le Connestable faisoit de grandes instances au Roy pour le recouurement & conquesse de Gennes.

B. Il n'en fit assurement iamais, car ce n'estoit pas son faict. Le pais du Duc de Sauoye est par terre, entr'eux & nous, & nous n'auons point esté les plus forts sur Mer pour l'executer sur Mer; c'est pourquoy l'imagination de ce fol d'Historien vient de sa teste; & cette guerre du Geneuois n'arriua que parce qu'au mesme temps que nous auions de grands desseins en Italie, ils nous furent troublez &

diuertis par les Huguenots , qui prirent les armes & vinrent à Blauet ; & nos troupes estant en partie sur pied & passées , on les voulut occuper à Gennes , sans ouurir la guerre à l'Espagnol.

En suite.

D. Mais la commune opinion estoit aussi , que l'auarice en faisoit le plus grand effort en son ame.

B. La plus commune opinion n'estoit point celle-là , comme cét iniurieux Escriuain dit ; car bien que le Connestable fut bon mesnager & eut amassé de grands biens, il faisoit la guerre pour l'honneur principalement , mais n'en rejettoit pas le profit quand il s'offroit.

Page 414.

D. Mais le Sieur de Gouernon, Gentil-homme Dauphinois.

B. Tu te connois bien en Noblesse.

Page 419.

D. Et le Sieur de Vignolles.

B. Il n'oublie pas son Gascon.

Plus bas.

D. Et mesmes le Marechal, le Sieur de Vitry, & de Chapes.

B. Aucun des trois ne fut blessé en cette occasion.

Page 422.

D. Si le Conseil qui commençoit à estre affoibly par les diuisions qui éclaterent quelque temps apres, n'y eust fait naistre des empeschemens.

B. Il n'estoit point affoibly, car Monsieur le Cardinal en estoit le Chef, & en auoit eu en main le gouuernail; & ces diuisions que tu dis, n'estoient pas alors conceuës, ny plus d'un an apres.

Page 423.

D. Je sçay de bon lieu.

B. C'est vne pure fausseté, Be-

rulle n'estoit lors qu'un simple Capellan, n'auoit aucune part aux affaires, ou s'il en auoit, cela dépendoit absolument de Monsieur le Cardinal, qui luy fit auoir le Bonnet vn an apres.

Page 426.

D. Afin que le grand Prieur, ou le Comte de Soissons, pût pretendre au mesme party.

B. Le grand Prieur pretendre d'épouser Mademoiselle de Montpensier! Autre que toy a t'il iamais eu cette pensée? Il estoit Cheualier de Malthe, ayant fait ses vœux; & quand cela neust pas esté, luy cadet qui n'auoit rien, eust-il esté préféré à Monsieur le Comte de Soissons, ou à d'autres grands Princes Estrangers?

Plus bas.

D. Faisoit par tout des plaintes du peu de bien-faits qu'il auoit re-

452 OBSERVATIONS DE M.
ceus du Roy, & que l'air avec lequel il en parloit témoignoit vn grand creue-cœur interieur.

B. Cela est faux ; Chalais ne faisoit aucune plainte du Roy, de qui il receuoit tres-bon accueil ; & auant la prise du Mareschal d'Ornano, le Roy en estoit bien satisfait.

Plus bas.

D. Qu'il auoit eu de secrettes conferences avec le Mareschal d'Ornano.

B. Au contraire, il n'estoit pas bien avec le Colonel d'Ornano, ny n'estoit de cette cabale ; mais apres que le Mareschal fut fait prisonnier, les Dames le porterent à parler de leur part à Monsieur, & luy donner les aduis qu'elles desiroient qu'il eust, sans que l'on s'en apperceust, & se seruirent de son entremise.

Plus bas.

D. Chalais ayant pris grande habitude avec Monsieur, &c.

B. Tout ce chapitre est falsifié. Le faict est, que Chalais ayant esté d'un Conseil où il fut resolu d'aller attaquer Monsieur le Cardinal à Fleury, voyant le Cheualier de Valençay tout à luy, le voulut mettre de la partie, & luy declara l'affaire; mais il l'en détourna, estant ce qu'il estoit domestique du Roy, & le porta à découvrir l'affaire au Roy & à Monsieur le Cardinal; ce qu'il fit par crainte que le Cheualier ne le preuint à le dire, comme il l'en menaça.

Page 427.

D. Au voyage de Bretagne on découurit que Chalais, &c.

B. L'affaire ne va pas ainsi; Les Dames qui employoient Chalais vers Monsieur, en peine d'où cette

resolution prise d'attaquer Monsieur le Cardinal à Fleury, auoit pû estre éuentée, Chalais leur dit ingénuëment comme c'estoit par son adueu au Roy, & à Monsieur le Cardinal, & ce qui l'auoit forcé de le faire, les assurant de nouveau de sa fidelité, elles y reprirent confiance, & comme on faisoit voir à Blois, qui voyant Monsieur, on trouua que Chalais qui estoit logé proche de son appartement, luy venoit secretement parler la nuit. Lors on connut veritablement qu'il ioüoit les deux.

Plus bas.

D. Qu'à Tours vn homme enuoyé de Paris auoit esté caché en son logis.

B. Cela n'a point esté dit, & aussi personne n'auoit que faire de se cacher, car on alloit & venoit librement qui vouloit.

Plus bas.

D. Vn nommé la Louuiere estoit allé faire vn voyage secret, dont on ne pouuoit découurir la fin & le sujet.

B. Au contraire, la fin & le sujet en furent découuertes au mesme temps du voyage; car Louuigny à qui la Louuiere auoit esté auparavant domestique, & qui luy auoit tout découuert en partant, le vint dire au Roy à Ancenis, qui estoit en effet pour sonder l'intention de Monsieur de la Valette, s'il voudroit receuoir Monsieur à Metz.

Page 428.

D. Et au Sieur d'Effiat.

B. Il ne demanda point à parler au Sieur d'Effiat.

En suite.

D. Et les conseils qu'il auoit donnez apres la prise de Monsieur de Vendosme.

B. Les conseils auoient desia esté donnez auant la prise.

Plus bas.

D. Et l'vn d'eux a osé proposer au Roy les moyens de la repudiation de la Reyne son épouse.

B. Cela n'a iamais esté dit alors, ny depuis, que par ce scelerat Escriuain, qui est punissable d'oser mettre telle chose dans vne Histoire.

Plus bas.

D. Le Sieur de Marillac, Garde des Sceaux, receut secretement la déposition de ceux par qui il fut déferé.

B. Pendant que tu és, par qui pouuoit-il estre déferé que par le Roy, à qui tu dis faussement qu'il l'auoit proposé? Est-ce de luy que le Garde des Sceaux receut la déposition?

Plus

Plus bas.

D. Mais cette pensée estoit si horrible & détestable, qu'on n'en voulut pas faire plus grand bruit par vne plus exacte procedure.

B. Meschant si on a voulu étouffer cette pensée, bien qu'elle ne fut iamais pensée, car tu mens méchamment, pourquoy la découures-tu? *Enfin.*

D. En ces entrefaites, Monsieur ayant reproché au Chancelier d'Aligre.

B. Le bon Historien, & qui accorde bien les temps! il fait aller le Roy à Nantes prendre prisonnier Chalais, & en suite éloigner de la Cour, & oster les Sceaux au Chancelier, à qui ils furent demandez avant que le Roy partist de Paris.

Page 429.

D. Ceux-là ont esté mal instruits,

qui ont écrit que le grand Prieur eut du Roy parole de seureté pour son frere, ou commandement de le faire venir à la Cour.

B. Qui est-ce qui l'a écrit, dit ny pensé que toy ? Le grand Prieur proposa de luy-mesme à Monsieur le Cardinal, de faire venir son frere, tant pour remercier le Roy de la permission qu'il pensoit auoir de la recompense de l'Admirauté que pour l'aider à trouuer de l'argent pour cette recompense ; & comme il n'auoit point lors de doute, aussi ne demanda-t'il point de seureté.

Plus bas.

D. Sa Majesté ayant dit toujour que si le Duc de Vendosme auoit dit qu'il ne le verroit iamais qu'en peinture, il ne luy conseilloit pas de changer de resolution.

B. Comme le Duc de Vendosme

ne dit iamais cela , auffi le Roy ne fit iamais ce discours controuué par cét Auteur.

Page 431.

D. Je ne m'arrefteray point à décrire les magnificences & les ceremonies de cette célébrité.

B. Je m'en étonne , puis qu'il fait profession d'écrire tout ce qui n'est point , car il n'y eut aucune ceremonie ny magnificence.

Page 432.

D. En confideration de la Prin-
ceffe de Chalais fa mere.

B. Qui l'a iamais nommée ainfi
que cette beste?

Page 433.

D. Iean-Baptifte d'Ornano estoit
à termes de recevoir pareil châ-
timent que Chalais.

B. Qui te l'a dit , puis qu'il n'a-
voit pas esté interrogé , qu'il n'a-
voit point de Iuges , & que tous

460 OBSERVATIONS DE M.
ceux qui auoient esté faits prison
niers avec luy, comme Chaude
bonne, ses freres, Modene, &
d'Argin ont esté élargis sans en
queste, sans interrogation, sans
iugement, ny chastiment?

En suite.

D. J'admire l'impudence & l'im
posture de ceux qui ont esté pu
blier que ses iours luy auoient est
auancez par poison.

B. J'admire ton impudence &
ton imposture, de dire que l'on
osé publier, car cela n'a iama
esté, & l'on eust seuerement ch
tié tels publieurs, comme on d
uroit faire toy-mesme, qui mal
cieufemēt veux faire douter d'un
chose dont on n'a iama parlé,
l'exagérant tout le long de
Chapitre.

Page 334.

D. Pour son extraction, &c.

B. Voilà de belles fadaïses pour mettre en ce lieu là, qui ie m'asseure font controuuées; car le stile des Lettres des Mareschaux de France, ny des Lieutenans Generaux des Prouinces, ne font point de cette sorte.

Page 435.

D. Ny dans les rebellions des Religionnaires.

B. Non pas de ces derniers, mais il en auoit tousiours esté quarante ans durant auparauant.

Plus bas.

D. Et mesmes la pluspart furent remis en liberté, comme Modene, Deagen, Marfillac, & Tronson.

B. Quelle beste d'Historien, & quelle belle Histoire! Modene & Deagen ne furent point remis en liberté, & ne sont sortis de prison que prés de cinq années apres. Quant à Marfillac & Tronson, luy-

462 OBSERVATIONS DE M.
mesme dit auparauant qu'ils furent
seulement chassés de la Cour, &
ne furent iamais emprisonnez.

Page 446.

D. Le Sieur de Soubize qui
estoit en ce temps-là en Angleterre
, & autres François Religion-
naires, trauaillerent aussi à ce
desordre.

B. Cela est faux ; ils n'estoient
point à la Cour, & les domesti-
ques y trauaillerent plus que tous

D. Peu de iours apres arriua
Montagu pour executer ce preci-
pité renuoy.

B Comment est-il possible de
souffrir cét animal, qui dit toute
choses à l'enuers ? Ce fut le Milord
Carleton, qui fut enuoyé de la part
du Roy de la grãde Bretagne pour
faire sçauoir les causes de l'éloi-
gnement des domestiques de
Reyne sa femme ; & peu de iours

apres le retour du Roy de Nantes à Paris , le Roy de la grande Bretagne enuoya Montagu vers Monsieur & Madame , pour se conjoüir de leur mariage; lequel pour quelques causes le Roy ne voulut point qu'il parust , & le fit reconduire iusques à Calais.

Page 447.

D. Le Mareschal ne les pouuant accepter , passa la Mer pour les rapporter au Roy son Maistre.

B. Il les accepta conformément à son instruction & à ses ordres, remettant neantmoins à sa Majesté de les ratifier dans vn mois. Mais comme nous voyons desia les preparatifs qu'ils faisoient pour assister les Rochelois à reprendre les Isles & les arrests de Vaisseaux , faits de part & d'autre , on ne voulut rien conclure à demy.

Page 448.

D. Et notamment la Guyenne, à cause du bon vin qu'elle produit.

B. Voilà vn beau raisonnement d'Historien, & vne belle cause du regret des Anglois.

Page 449.

D. La iustice de leurs armes à reconquerir l'ancien patrimoine de leurs Roys, qui leur auoit esté osté par violence.

B. Pour montrer que ce discours n'auoit point esté fait, les Rochelois pour lesquels ils parloient, se vouloiet-ils remettre sous l'obeissance des Anglois, non plus que les Religionnaires de Guyenne?

Page 451.

D. Les autres furent pris sur les Marchands Estrangers çà & là ainsi qu'ils furent rencontrés sur Mer, Flamans, Hollandois, Fran-

çois , tout se trouvant de bonne prise par les pirates.

B. Qu'il est impertinent , d'iniurier mesme les Ennemis ! Le Roy n'a-t'il autre moyen de se vanger d'eux que par des iniures ; C'est vne fausseté de dire , que les Anglois fassent leurs Armées de cette sorte , ayans vne prodigieuse quantité de Vaisseaux non seulement dans leurs Ports , mais sur la Tamise ; & quant aux Matelots, dès que l'Admiral d'Angleterre en commande , il en a plus qu'il n'en veut, seulement à dix milles au dessus & au dessous de Londres.

Plus bas.

D. Surquoy sa Majesté considerant , &c.

B. Tout ce chapitre est falsifié ; le Roy dressa vne Armée , de laquelle il fit ses Lieutenans Generaux les Mareschaux de Bassom-

466 OBSERVATIONS DE M.
Pierre & de Schomberg. Le Duc
d'Angoulesme n'y fut ny nōmé ny
consideré ; mais le Roy en partant
estant tombé malade à Marseille,
où se trouua le Duc d'Angoules-
me , il brigua par le moyen de
l'Euesque de Mondes , d'estre en-
uoyé en Poictou pour receuoir
l'Armée , disant qu'il ne luy falloit
qu'une simple Lettre de Cachet,
estant desia Colonel general de la
Caualerie legere , qu'il ne preten-
doit point de qualité de Lieute-
nant General , sçachant bien que
cela appartenoit aux Mareschaux
de France , & qu'il y en auoit desia
de choisis qui se retireroient à la
venuë du Roy , n'y pretendans
rien. Ainsi il fut enuoyé , mais
ayant demeuré pendant la maladie
du Roy ; & mesmes lors que Mon-
sieur y alla , lors que le Roy arriua
à Niort , il luy enuoya dire qu'il

quittast l'Armée aux Mareschaux de France ; & lors se plaignant que l'on luy faisoit vn affront , y ayant trois mois qu'il la commandoit , il fit tant par ses brigues , qu'il fut vn des trois Lieutenans Generaux, contre tout ce qui s'estoit toujourns auparauant obserué , qu'il n'y en auoit iamais d'autres , le Roy y estant , que les Mareschaux de France, Monsieur estant Lieutenant sous le Roy.

Page 452.

D. Saint-Simon premier Escuyer , le plus fauory de sa Majesté.

B. Cela est bien à propos à dire.

Page 454.

D. Les Rochelois prenant cela pour argent comptant , en donnerent aduis aux Anglois.

B. Les Rochelois n'estoient pas

bestes , ny mal aduertis qu'ils ne sceussent à vn homme prés ce qu'il auoit de forces.

Plus bas.

D. Et neantmoins mirent vn Corps de Gardes à Bougraine, afin d'estre aduertis de ce costé-là.

B. Rare stratagesme de guerre, & digne d'estre mis dans l'Histoire !

Plus bas.

D. Lequel sans cela ils faisoient estat d'emporter d'emblée.

B. Ils n'eurent iamais ce dessein, & c'est vne fable inuentée par cet Escriuain.

Enfin.

D. Pour se mettre sous la domination Angloise.

B. Ils n'en eurent iamais enuie ny dessein, & ne voulurent pas seulement receuoir aucunes troupes

Angloises dans leur Ville , pour leur secours.

Page 455.

D. Le Duc d'Angoulesme demeurant Lieutenant General sous luy en la mesme Armée.

B. Il s'y fourra tellement qu'ellement , & n'eut iamais Lettres ny pouuoir de Lieutenant General.

Plus bas.

D. Et trouuant le Sieur de Marillac pressé des Ennemis , le dégagea.

B. Cela n'a point esté dit ny soupçonné , & l'un & l'autre ne s'engageoient pas inconsiderémēt.

Plus bas.

D. Le Comte d'Aletz son fils , à la teste de trois Compagnies de Cheuaux-Legers , y signala son courage.

B. Il l'a fait paroistre ailleurs , & est braue Prince, mais il n'eut point

470 OBSERVATIONS DE M.
d'occasion de le faire en ce lieu-
là , puis qu'il n'y eut pas de com-
bat , & ne se mesla point.

Page 456.

D. Mais par bon-heur aucuns
de leurs amis qui eurent le vent de
cette querelle , arriuerent assez à
temps pour les separer , auant qu'il
y en eut aucuns de blesez.

B. Tu le sçais bien ; ils se batti-
rent tres-bien , & Pontgibaut fut
extremément blessé & rapporté,
croyant qu'il ne deût viure long-
temps , ils ne furent separez que
par là , car personne n'y arriua.

Page 457.

D. Et le Duc de Nemours absent,
luy en escriuit.

B. Le Duc de Nemours estoit à
Paris present , & n'en escriuit
point.

En suite.

D. Le Marquis de Molac.....

de celuy qui auoit si dignement seruy Henry le Grand , non pas du Baron de la Hunauldaye , comme aucuns ont escrit.

B. Quelle dignité de seruice auoit rendu celuy-là , pour le renoueller en ce lieu ; & qui sont ces aucuns qui ont escrit qu'il fut fils de la Hunauldaye ?

Page 460.

D. Cét ordre n'estoit pas approuué de Roches-Baritaut.

B. C'estoit vn grand Capitaine & bien entendu , pour y donner son approbation.

En suite.

D. En estant demeuré plus de quatre cent sur la place.

B. Il n'y eut pas lieu de le faire, car l'Artillerie ennemie rompit l'Ordre de Thoiras , & luy tua ses meilleurs hōmes, auant que l'on en vinst au ioindre. Au reste , cette

472 OBSERVATIONS DE M.
beste d'Escrivain garde vn si mau-
uais ordre d'escrire cette Histoire,
qu'il fait précéder l'arriuée de
Monsieur deuant la Rochelle , à
cette descente de Retz.

En suite.

D. Il n'auança pas l'ouurage
avec tant de diligence qu'il estoit
requis à vn Gouverneur de Place.

B. Au contraire , c'est vne mer-
ueille qu'vn champ de terre la-
bourée l'année precedente eust
esté celle-là ; vn Fort qui eust tenu
quatre mois contre vne Armée
Angloise.

En suite.

D. Au contraire , la meilleure
partie de ses hommes ayant esté
diuertie ou employée à montrer sa
magnificence à la Noblesse qui le
venoit visiter.

B. Cela auoit esté si bien diuer-
ty , que Thoiras auoit emprunté

du sien plus de cinquante mille escus pour mettre cette Place en deffense.

En suite.

D. Ou à pleurer la mort de ses confreres.

B. Tu deuois plûtoft dire à faire des réjouïffances de la victoire qu'il auoit euë sur les nostres.

Page 462.

D. Par des hauffieres à mares, chaisnes de fer, cordages, mafts, & grosses pieces de bois attachées l'vne à l'autre, & à des grosses amares.

B. Il n'y auoit rien de tout cela, & n'y en eust sceu auoir; & pour preuue, tous les secours que l'on a enuoyé à ce Fort, font passez sans rencontre.

En suite.

D. Qui est pour le moins de deux lieuës de l'Isle au continent.

B. Le trauers n'est pas d'une lieuë.

Plus bas.

D. Nomme Pierre Lafnier d'Amet en Agenois.

B. Ce nom est bien necessaire à sçauoir , si ce n'est parce qu'il est de son pais.

Page 465.

D. En quoy il fut grandement assisté du Sieur des Roches-Bari-taut.

B. Au contraire , vne des grandes peines de Thoiras estoit de contenter des Roches , & trente autres qu'il auoit emmenez , ne croyant pas que les Ennemis deussent descendre , ny eux estre enfermez quatre mois.

Page 466.

D. Lesquels se mirent sur la deffense avec tant de courage , &

arresterent si long-temps la fureur des Ennemis.

B. Quel menteur en tout ce qu'il décrit ! Toutes les Barques passerent sans resistance ; celle-là seule s'embarassa dans les cordages d'un Navire, & se rendit aussi-tost, ne pouvant resister.

Page 467.

D. Fit faire vne si horrible discharge de toute son Artillerie sur la Flotte des Ennemis, qu'ils furent contraints de relascher.

B. Cét animal croit que la Flotte Angloise fust à la portée du canon du Fort de saint Martin de Retz.

Page 469.

D. Où ils rapportèrent au Roy le déplorable estat de la Citadelle de Retz.

B. La Citadelle ne pâtit de rien depuis ce dernier secours, & pouvoit encores tenir vn mois.

Plus bas.

D. Le Marechal de Themines ambitionnoit de commander le secours.

B. Il met en jeu vn homme qui se mouroit d'vne longue maladie, & dont la nouvelle de la mort fut apportée auant le secours de Retz; mais il estoit Gascon.

Page 470.

D. Les Mousquetaires du Roy, qui sont l'élite & la fleur de toute la Milice Françoisse

B. Je les tiens pour l'élite de toutes les Compagnies des Mousquetaires à cheual, mais non de toute la Milice Françoisse.

Plus bas en ladite page 470.

D. Et entr'autres le Duc d'Angoulesme son Lieutenant general en l'Armée, le Marechal de Bassompierre, Vignolles & du Hallier Marechal de Camp.

B. Monsieur Frere du Roy estoit Lieutenant general de l'Armée, & sous luy le Duc d'Angoulesme & les Mareschaux de Bassompierre & de Schomberg, tous trois avec égale puissance, dont les deux Mareschaux gronderent fort, que l'on leur eust donné vn tiers compaignon.

Page 471.

D. Les exhortoient à dōner la bataille, & ne les y pouuant resoudre.

B. Il n'y auoit point d'Ennemis deuant eux à combattre; car quand ils donnerent cēt assaut, le Marechal de Schomberg n'estoit point encore passé.

Page 472.

D. Et le Sieur de Marillac aussi, lequel y estant arriué au precedent, auoit esté rappellé par sa Majesté.

B. Au contraire, il n'y estoit

478. OBSERVATIONS DE M.
point arriué , & le Roy fut tout
prest d'y en enuoyer d'autres ,
voyant que ceux-là n'y venoient
point. Marillac mesme vint vne
fois s'embarquer à Chef-de-Baye
pour passer , & eut par chemin
vne vision d'une Roberge , & re-
broussa tout court à Calais , dont
on se mocqua.

Plus bas.

D. Parcē qu'il faut ou fuir , ou
faire conuersion pour se deffen-
dre ; & cette conuersion se faisant
à la haste , apporte du desordre.

B. Voilà bien parler de la guer-
te , de faire la conuersion en vne
retraite pour se deffendre ? C'est
demy tour à droit , beste que tu es.

Page 482.

D. Pompée Targot Italien , In-
tendant des machines du Roy.

B. Voilà vn Office erigé de nou-
veau.

Page 483.

D. Le Canal de la Mer deuant la Rochelle, est quasi de la forme d'un fer de cheual, s'auance en étroiffissant depuis Correille & Chef-de-Baye, iusqu'aux murs de la Ville.

B. Qui a iamais oüy parler d'une telle description, ny si fausse, ny qui la peut comprendre?

Plus bas.

D. Qu'on pouuoit prendre dans le Pais circonuoisin, fort peuplé & desolé.

B. Ces deux choses se contra- rient.

Plus bas.

D. Sa platte-forme estoit de quatre toises, sa base de deux ou trois fois plus large.

B. Qui est l'Architecte ou Mas- son qui puisse entendre ce jargon, & a-t'on accoustumé en vne chose

480 OBSERVATIONS DE M.
reglée de mettre deux ou trois
fois.

Page 484.

D. Sous l'ordre de l'Isle-Droüet

B. Le Marechal de Bassompierre auoit la charge de ce costé-là , & sous luy le Sieur de l'Isle-Droüet , à la construction de la Digue.

Plus bas.

D. Le troisieme estoit de gros pieux fichez au fond de la Mer , es endroits où les distances des obstacles precedens sembloient trop ouuertes.

B. Il n'y eut iamais vn seul pieu fiché.

D. Il y auoit vne forest de toutes sortes de Vaisseaux à voile & rame

B. Cette forest est reduite à vingt-deux Pataches , s'il ne veut nommer Vaisseaux les Chaloupes.

Enfin

En fin.

D. Comme le Marquis de Ta-
uannes.

B. Il fait vne longue énumera-
tion de ces Gentils-hommes qui
auoient des Chalouppes pour dé-
tourner les Brûlaux des Ennemis.

Page 485.

D. Paroissant vingt-cinq beaux
Nauires de guerre.

B. Il y auoit vingt-deux Pataches
des grands Vaisseaux qui s'en
estoiert retournez, la plus grosse
desquelles n'estoit pas de cent cin-
quante tonneaux de port.

Plus bas.

D. Et brûler nostre pallissade
pour leur rendre le passage libre.

B. Si la pallissade estoit au de-
uant de la Digue du costé de la
Mer, comment est-ce que les Ro-
chelois la fussent venu brûler?

Plus bas.

D. On ordonna vingt-sept Vaisseaux de diuerses sortes, &c.

B. Les Vaisseaux de diuerses sortes estoient des simples Chaloupes, & cette beste prend peine à nommer ceux qui estoient dessus, ne nommant pas deux fois en tout son Liure ceux qui commandoient l'Armée.

Plus bas.

D. Excepté la circonuallation qu'il trouuoit estre trop proche de la Ville.

B. Comment eust-il pû parler de cela, puis qu'il n'y auoit aucune circonuallation commencée ?

Enfin.

D. Mais nous sçauions bien que la garnison n'estoit pas si forte, &c.

B. Si on le sçauoit bien, pourquoy ceux du costé d'Estree fai-

soient-ils tenir le Roy toute la nuit à cheual, & Monsieur aussi, sous de faux bruits?

Page 486.

D. Ce qu'il fit si mal à propos, qu'il demanda congé le mesme jour qu'il y auoit nouvelle que l'Anglois estoit en Mer pour venir secourir la Rochelle.

B. Cét ignorant ne sçait ce qu'il dit; il deuoit accuser les Espagnols de n'estre venus à temps pour combattre l'Armée Angloise deuant Cé; car leur retardement empescha que Monsieur de Guise, qui auoit nombre de Vaisseaux pour se joindre à eux, ne pût faire aucun exploit, & les Espagnols ne sortirent hors de leurs Ports, quand ils sçeurent que les Anglois estoient retournez en leur Pais; est pourquoy il parut qu'ils n'auoient pas voulu ou hazarder leur

Flotte, ou nous secourir à temps, ainsi qu'ils auoient promis. Mais lors que cét Autheur parle que les deux Flottes Françoisse & Espagnolle vinrent rader proche de Ré, comme elles n'estoient plus nécessaires, & que la saison estoit incommode, le Roy renuoya l'une & l'autre, qui offrit de demeurer aussi long-temps qu'il plairoit au Roy.

Plus bas.

D. Firent ce qu'ils pûrent pour le détourner de s'en aller si precipitamment.

B. Ils ne firent aucun offre sur ce sujet, car ils n'en furent requis & le Roy voyant qu'il luy falloit fournir de victuailles à cette Flotte mal garnie, fut celuy qui pressa Dom Fadrique de s'en retourner.

Plus.

D. Qui iustifia à tout le monde que les Espagnols ne vouloient

rien moins que la prise de la Rochelle.

B. Je crois qu'ils ne la desiroient, mais neantmoins ils en desiroient faire le semblant ; & cette affaire-là ne faisoit pas découvrir leur dessein eouuert.

Plus bas.

D. Et de fait, ils auoient mis en deliberation s'ils la deuoient secourir ; mais soit qu'ils n'osassent l'entreprendre, ou qu'ils s'en aduissassent trop tard tard.

B. Il n'y a iamais eu que ce soit Escriuain qui ait dit ou pensé cela, ny qui ait oüy dire qu'en Espagne cette deliberation eust esté mise sur le tapis.

En suite.

D. Ou bien comme i'ay oüy dire à Dom Lorrenso Ramirez de Prado, que le Conseil de conscience du Roy Catholique s'y opposa.

B. Premièrement , cette best s'est imaginé qu'il y auoit en Espagne vn Conseil de conscience , c qui n'est point ; & quand il y e auroit eu vn , que l'on l'eust consulté là dessus : Car si le Roy Catholique eust secouru la Rochelle il se fust entieremēt decredité ver le party Catholique , qui est son fort. Secondement, ce Lorrenso Ramirez , qui ie m'asseure n'a iamais parlé à ce faquin , n'estoit pas si mal habile de dire que le Conseil de conscience eust empesché de faire cette action , que son honneur l'empeschoit d'auoüer.

Page 487.

D. Et les Mareschaux de Schomberg & de Bassompierre.

B. Il deuoit sçauoir que le Mareschal de Bassompierre est plus ancien que Schomberg.

Plus bas.

D. Ils ne pouuoient pas debatre de commandement avec le Cardinal de Richelieu.

B. Aussi ne faisoient-ils , mais bien d'auoir le Duc d'Angoulesme pour compagnon , Lieutenant general comme eux ; ce qui n'estoit pas la coustume.

Plus bas.

D. Mais aussi qu'ils ne pouuoient pas estre rabaissez au troisieme degre d'authorité.

B. Il ne s'agissoit pas de cela, mais ils ne vouloient souffrir que le Duc d'Angoulesme leur fust associé.

Plus bas.

D. Encores que hors cette consideration ils reconnûssent le Duc d'Angoulesme pour Prince de naissance.

B. Il ne s'agissoit point de sa qualité, qu'ils ne débitoient point.

Plus bas.

D. Et Capitaine de singulier merite.

B. Comme ils ne l'auoient point veu en commandement de Lieutenant general, horsmis deuant Soissons , qu'il ne prit point , ils n'en pouuoient que iuger.

Plus bas.

D. Moyennant les protestations que les Mareschaux firent au Duc, de luy déferer en toutes rencontres les honneurs deus à sa naissance , à sa vertu & à son merite.

B. Ils ne firent aucune protestation , furent fort indignez de ce que le Roy contre la coustume vsitée , luy auoit donné commission conjointe à eux , & vescuient avec luy comme par le passé , eu égard à sa qualité de Prince.

Peu auparauanc.

D. Qui auoit esté premier Ge-

neral de cette Armée.

B. Il ne le fut qu'alors avec eux, & n'eut jamais Lettres ny pouuoir de Lieutenant General.

Page 488.

D. De faire petarder le onzieme de May la Porte de Maubec, laquelle eust sauté par l'effort d'un petard.

B. Monsieur le Cardinal n'eut jamais dessein de faire petarder cette Porte, & n'y eust pas aussi reüssi; car à ces forteresses, chaque Porte en a deux ou trois de suite deuant que de pouuoir entrer dans la Ville; mais il croyoit que si par la grille petardée il eust pû faire entrer cinq cens hommes choisis, comme il se le promettoit, qu'il eust pû par eux faire ouvrir cette Porte à coups de haches.

En suite.

D. Reconnoissans d'auoir esté

490 OBSERVATIONS DE M.
déliurez d'un peril presque inévitable, si ce dessein eust esté executé, il est sans doute qu'ils eussent couru fortune; mais il y a tousiours de la difficulté aux desseins, & y en avoit de grandes en celuy-là.

En suite.

D. Et comme ils offrirent de renoncer à la domination Françoisise; pour se mettre sous celle du Roy de la grande Bretagne.

B. Toutes ces Lettres prises, & le contenu d'icelles, est faux.

Page 489.

D. Et en chemin faisant il rétablit la Religion Catholique par tout où l'exercice en avoit esté discontinué.

B. Quel rétablissement pouvoit-il faire de la Religion, autre que celuy que les Commissaires y avoient desia fait.

Plus bas.

D. Le Sieur de Vignolles alla acheuer la commission que le Duc auoit heureusement auancée.

B. Ny l'un ny l'autre n'y fit rien digne d'estre mis dans cette Histoire, sinon parce que ce sont les deux Herauts, ce dernier Gascon.

En suite.

D. Pour leuer huit cent cheuaux.

B. Quel iugement ! d'écrire que le Sieur de Bricqueville fut homme capable de leuer dans la basse Normandie contre le seruice du Roy, en ce temps-là, huit cent cheuaux.

Plus bas.

D. D'aller prendre possession de son Gouuernement de Xaintonge, Angoulmois & Limosin.

B. Cette beste ne se souuient pas que durant sa disgrace il y auoit desia demeuré prés de deux

492 OBSERVATIONS DE M.
ans , & maintenant seulement il
luy en fait prendre possession.

Page 490.

D. N'estoit pas moindre en nombre & grandeur de Vaisseaux , que la precedente.

B. Horsmis que celle-cy n'estoit que de quarante cinq Vaisseaux, & l'autre estoit de cent quatre-vingt.

Page 491.

D. Si bien que sans les conjurations de la Dame de Rohan, mere du Duc.

B. Ce fut l'assurance que le Roy de la grande Bretagne leur donna d'un grand secours prochain , & non les instances de la Dame de Rohan.

En suite.

D. Fut suiuy d'une infinité d'imprecations que les Rochelois faisoient contre les Anglois.

B. Au contraire , ils demeure-

rent cois sans murmurer , attendant le nouveau secours promis.

Plus bas.

D. Difoit que les Rochelois auoient promis de donner de leur costé sur la Digue , pour y faire ouuerture & faciliter l'entrée aux Anglois.

B. Comment les Anglois se pouuoient-ils plaindre de ce manquement , puisque lors ils ne tenterent rien contre cette Digue , & n'y firent aucun effect ?

Plus bas.

D. Chaisnes , pallissades , scarades , chandeliers.

B. Il n'y auoit rien de tout ce que cét homme étale.

Plus bas.

D. Le vent leur pouuoit faillir en vn moment , & la marée au bout de deux heures.

B. Tout cela est vray , mais cela

494 OBSERVATIONS DE M.
ne deuoit pas empescher qu'ils ne
l'entreprissent , estant venus de si
loin à cét effet.

Plus bas en ladite page 491.

D. Et à toutes les deux fois on y
remarqua des miracles. Ainsi le ra-
porte en son Histoire de la Rebel-
lion le Sieur Bernard , Conseiller
d'Etat , & vn des Historiographes
du Roy.

B. Il cotte vn aussi suffisant &
veritable Historien que luy , & le
cotte en des choses ridicuies com-
me celle-là , s'il l'a dit ; car cela ne
se trouuera en effet , ny en escrit,
que dans leurs Liures , & ce sont
deux asnes qui se gratent l'vn l'au-
tre , en ce qu'ils expriment ces
belles qualitez qui sont indignes
d'estre sceuës du monde , si on en
a honoré de telles gens. **Tout ce
reste de chapitre est faux.**

Page 492.

D. Maistre Dominique du Bourg, Conseiller au Parlement de Bordeaux, fut commis, s'estant trouué sur les lieux, pour rendre compte à sa Majesté d'une autre commission qu'il auoit executée dans les Isles.

B. Nous auons bien affaire de sçauoir cela, & l'éloge de son compatriote.

Plus bas.

D. Le Roy l'alla visiter de nuit en personne, & y ordonna des parapels bien flanquez.

B. Maraut que tu és ! oses-tu dire que le Roy qui estoit tous les iours sur la Digue, la fut alors seulement allé visiter la nuit ? Est-ce comme tu l'honores dans ton Histoire, & la sienne ?

En suite.

D. Et quoy que le Cardinal eust

496 OBSERVATIONS DE M.
tasché de le diuertir de cette visite,
en laquelle il s'exposoit au canon
de la Ville, il ne le sceut pourtant
retenir.

B. Au dire de cét Historien,
le Roy ne s'approcha iamais à
quinze cent pas du canon ; car il y
auoit-il autāt de la Ville à la Digue.

Page 493.

D. Iettoient des paroles de reddi-
tion, d'autres de sedition.

B. Ce galant homme fait vn jeu
de paroles.

Plus bas.

D. Entre cette illustre Compa-
gnie, le Duc de la Trimouille se fit
signaler.

B. Il appelle se signaler, de se
faire Catholique.

Plus bas.

D. Le baston Royal en sa main.

B. C'est le baston du Roy d'ar-
mes, non le baston Royal.

Page 495.

D. Le Roy permit à six de ses Vaisseaux, appelez Dragons, conduits par six Cheualiers de Malthe, de les aller harceller.

B. Je croy bien que voire; c'estoient bien six beaux Vaisseaux à venir se presenter deuant la Flotte Angloise.

Page 496.

D. Et seuls détacherent quelques Brûlaux pour venir brûler nos Vaisseaux.

B. Quelque narration que cét homme fasse, il y a tousiours du méconte, ou de la fausseté; Les Ennemis ne nous enuoyerent ce iour-là aucuns Vaisseaux à feu, mais l'Historien ne croit pas qu'ils soient venus attaquer nos Vaisseaux que ce seul iour, & ils y reuinrent encores deux autres fois, à sçauoir le lendemain, où ils nous

enuoyerent ces Brûlaux , & encores vne autre fois depuis.

Plus bas.

D. Le Milord Montagu qui auoit esté fait prisonnier à la défaite de Ré.

B. Autant de mots , autant de faussetez ; Montagu n'est point Milord , il ne fut point avec le Duc de Buckingham au siege de saint Martin de Ré , ny par consequent à la défaite ; & estoit lors de ladite défaite , dans la Bastille-Bourbonne, ayant esté pris prisonnier en Lorraine.

Page 500.

D. Fut renuoyée à Niort avec ses filles , sous bonne garde ; & iamais personne de sa qualité ne fut plus prosnée & huée du peuple par tout où elle passoit , plusieurs y ajoutant des imprecations & maudissons execrables.

B. Cela est faux ; elle ne passa en

aucun lieu où il y eust du peuple, sinon en sortant de la Rochelle, où personne ne luy dit vn seul mot, & en entrant à Niort, où elle fut mise prisonniere dans le Chasteau, dont on en eut pitié. Au reste, il nomme ses filles, & il n'y en auoit plus qu'une en vie.

Plus.

D. Et les Anglois de six cens reduits à soixante-deux, qui furent logez en vn coin de la Ville, attendant que leur Flotte démarast pour retourner en Angleterre.

B. Quel menteur ! il n'y auoit point de garnison Angloise, par consequent il n'en demoura point de reste; & il se coupe luy-mesme, quand il dit que l'on les logea en vn coin de la Ville en attendant que la Flotte démarast; car on les eust renuoyez plutôt à la Flotte, puis qu'ils ne sçauoient pas quand

ils auroient le temps propre à démarer ; & que quand ils l'auroient, ils le deuoient prendre sans attendre ces soixante-deux Anglois.

Page 502.

D. On asseuroit qu'une mere s'estoit repeuë de la chair de sa fille morte de faim , & qu'une autre fille auoit rongé à belles dents le bout des doigts de son petit frere.

B. Cela ne s'est iamais dit ny asseuré , & n'est point veritable , si bien qu'ils ont constamment enduré sans se plaindre & mutiner d'une telle faim , que plus de trois mille personnes en sont morts.

En suite.

D. La disette auoit fait la cherté si excessiue.

B. Tout le reste de ce chapitre est impertinent & indigne d'une telle Histoire, s'il ne veut dire pour

s'excuser, que toute son Histoire est de mesme étoffe.

En suite.

D. Il ordonna par son Testament que son corps y fust enterré.

B. Il ne fit point de Testament, & par consequent.

Page 503.

D. L'Abbé de Marillac qui auoit esté comme second & adjoint en ses exploits.

B. Quels exploits !

En suite.

D. Herrouart premier Medecin du Roy, auquel Bouuart succeda.

B. Herrouart mourut à Paris, & non à la Rochelle; & l'Histoire ne permet pas de nommer ce successeur premier Medecin.

En suite.

D. Vne des plus signalées marques de la malice des Rochelois,

fut que voyant leur ruine prochaine , ils marierent la pluspart de leurs filles qui se trouuerent nubiles , & notamment les heritieres & les mieux dotées , afin que la Ville estant renduë ou prise , elles ne fussent point données en mariage à des Catholiques.

B. Quel excez de malice peut-on remarquer en cette action ? N'est-ce pas bien fait de marier des filles nubiles ? Est-ce pas bien fait à des peres & meres dans vn siege , de pouruoir s'ils venoient à mourir , que leurs filles fussent au soin des maris qu'ils leur auront donnez ; de desirer plûtoft que leurs filles fussent mariées à gens de leur connoissance , qu'à des inconnus & gens de leur mesme Religion , que de celle qu'ils tiennent Heretique ; à quelque homme sortable , qu'à quelque vil soldat ?

Plus bas.

D. Par Descanville Thomas.

B. Il est bien important de sçavoir par qui vn simple Gentilhomme a esté pris. Le chapitre suiuant est de la pure fabrique de l'Autheur.

Page 504.

D. Et les Habitans déclarez contribuables à la Taille.

B. Cela est faux.

Plus bas.

D. Ces remparts qui auoient esté éleuez de la ruine des Eglises & des Monasteres.

B. Cela est faux.

Plus bas.

D. Dépescha en diligence Mercier, Secretaire du Duc d'Angouesme, vers les riuieres de Garonne & de Dordogne, afin d'amener le plus grand nombre de batteaux

qu'il pourroit pour passer en la mesme Isle.

B. Pour montrer que cela est faux, & que ce discours est pour mettre ce Mercier dans son Histoire, c'est que l'on n'auoit garde de soupçonner les Anglois de prendre l'Isle de Ré, qui auoit vne forteresse imprenable garnie de toutes choses en abondance, veu que n'y ayant l'année precedente que de simples retranchemens, ils ne s'en estoient sceu emparer, on n'eut iamais cette apprehension, ny mesme allarme, ny aduis.

Page 505.

D. Y allant luy-mesme pour y receuoir les Anglois, vn iour qu'il auoit eu aduis qu'ils y deuoient entreprendre; qu'eux considerant que de l'attaquer ce ne seroit que chercher l'occasion de se bien faire battre, ne songerent plus qu'à
leuer

leuer l'ancre, à donner les voiles au vent, & à cingler vers leurs Costes Infulaires.

B. Où va chercher cét homme tout ce qu'il dit ? Si les Anglois auoient eu dessein avec leur Flotte d'attaquer Broüage, si bonne place, si bien munic & artillée, eust-ce esté par Mer ? Par quelle apparence eussent-ils fait vne descente en terre pour l'assiéger, tandis que le Roy estoit à sept lieuës de la Mer avec vne si puissante Armée, Monsieur le Cardinal voulut auant son retour à Paris, aller visiter cette Place. Tandis qu'il y estoit, vne forte tourmente accueillit la Flotte Angloise, & en contraignit vne partie de relascher vers la riuere de Seudre, où mesme vn assez beau Vaisseau s'échoüa.

Plus bas.

D. Apres auoir fait mille impre-

506 OBSERVATIONS DE M.
cations contre nos Religionnaires, quiles auoient appellez à leur secours , sans auoir aucun moyen de fauoriser leur descente.

B. Ce mot d'imprecations luy est familier , mais mal propre en ce lieu, puis qu'ils ramenerent avec eux & firent bon traitement à Soubize Laual, & autres Religionnaires qui les auoient conuiez de venir.

Plus bas.

D. Que quatorze de leurs Vaisseaux furent engloutis par les flots écumans.

B. C'est vn conte fait à plaisir.

Page 509.

D. Ce qui luy eust esté fort aisé s'il eust pû surprendre la Citadelle

B. Il est bien aisé de prendre Montpellier, si on en auoit pris la Citadelle.

En suite.

D. Cent vn qui se trouuerent attroupez.

B. Reduits à trente-quatre.

Page 520.

D. Auoit en sa pensée les conquestes du pais circonuoisin, pour s'étendre iusqu'au Rhin, sur lequel il bâtissoit desia des Ponts imaginaires sur le modele de ceux de Iules Cesar, pour passer en Allemagne & retirer le secours de l'Empereur, pour s'en appuyer contre la France.

B. Que cét homme a peu de iugement, de dire que le Duc de Lorraine vouloit conquerir les Pais qui sont entre ses Estats & le Rhin, pour de là tirer du secours de l'Empereur ! Ces Pais qui sont entre luy & le Rhin, appartiennent à l'Empereur, qui n'eust pas pensé contre la France, avec laquel-

le il estoit en Paix , celuy qui luy eust vsurpé son patrimoine ? Et quelles fadaïses, dit-il, de ces Ponts imaginaires , comme s'il n'y en auoit pas desia de construits ?

Plus bas.

D. Du costé de sa femme , qui estoit de la maison de Mantouë.

B. Il veut dire de sa belle-mere, car sa femme est de la maison de Lorraine.

Page 521.

D. Sous la conduite du Marquis d'Uxelles, qui auoit rendu de bonnes preuues de son courage , &c.

B. Il le fit bien paroistre au Val de saint Pierre.

Page 524.

D. Il y en eut beaucoup de personnes , &c.

B. Tout ce chapitre & le suiuant sont faits à plaisir.

Page 525.

D. L'Armée du Roy estoit de vingt-deux mille hommes de pied & de trois mille cheuaux.

B. Elle estoit de dix-sept mille hommes de pied , & de quinze cens cheuaux.

Page 526.

D. Le Prince Major y estant venu faire la reuerence à sa Majesté , ne la sceut retarder non plus par ses complimens & belles protestations , que par ses dissimulations & artifices.

B. Le Prince de Piedmont ne vid point le Roy , mais bien Monsieur le Cardinal , qui estoit auancé à Chaumont.

Page 527.

D. Mais enfin le Sauoyard n'ayāt pas voulu voir Comminge-Guitaut , enuoyé par le Roy.

B. Ce bel Historien nomme les

particuliers, & ne parle point du tout des Generaux, qui estoient les Mareschaux de Crequy, de Bassompierre & de Schomberg. Ce dernier y arriua seulement à l'heure du combat, & fut blessé par mal-heur d'une arquebuzade tirée de la montagne.

Page 528.

D. Les Ennemis voyant fondre sur eux le Comte de Sault.

B. C'est bien rencontré ! le Comte de Sault auoit eu charge d'aller d'un autre costé par derriere Gallusse, attaquer les retranchemens d'une autre Vallée; & ne sceut rien de nostre combat, qu'apres qu'ayant fait le sien, il nous vint rencontrer à Suze.

Page 529.

D. Le lendemain le Roy se presenta à Suze.

B. Il n'y vint pas de huit iours apres.

Page 533.

D. Plus par nécessité que par inclination.

B. Mais bien plutôt par bienveillance, tous les Potentats d'Italie vinrent par leurs Ambassadeurs saluer le Roy, quand il fut de là les Monts.

Page 534.

D. C'est chose notable qu'au mesme temps, &c.

B. Qu'y a-t'il de si notable, qu'en vn mesme temps on traite & conclud en deux diuers endroits?

Plus bas.

D. Tite-Liue rapportant, &c.

B. En ce temps les chemins n'estoient ny nécessaires, ny frequentez, ny connus, maintenant ils le sont.

Page 545.

D. Fut adjoucté le supplice d'un grand nombre, à la veüe du Fort de Toulon.

B. Au contraire, il n'y eut aucun des Ennemis pendus, qu'après que nous fusmes entrez dans Toulon.

Page 546.

D. Et enuoyerent leurs Deputez vers sa Majesté, avec les clefs des portes de leur Ville.

B. Cela n'arriua point, s'il ne veüt prendre la Corse, Valais, Veignas, & autres, pour Villes, qui ne meritent pas le nom de pouliers.

Plus bas.

D. Saint Ambrois, &c.

B. Ce saint Ambrois ne se rendit qu'à la veüe de l'Armée du Roy, par la persuasion du frere du Perron, leur Euesque & Seigneur.

Plus bas.

D. La Ville d'Aletz, qui estoit aussi proche de Priuas, qu'aucunes de celles-là.

B. Cela ne peut estre, puisque toutes ces Bourgades sont entre Priuas & Aletz.

Plus bas.

D. Le Duc d'Angoulesme, Comte de ce lieu, qui eust volontiers employé son intercession pour eux, estoit celuy qui condamnoit le plus leur felonie.

B. Où diable va cét animal citer le Duc d'Angoulesme en ce lieu, qui estoit alors à Paris, qui ne sçauoit ny que le Roy assiegeast Aletz, ny ne s'employa pour eux; mais il veut trouuer vn lieu propre pour ramenteuoir son Heraut.

Page 547.

D. Admiroient les saintes ceremonies de nostre Religion.

B. C'est bien à propos, au contraire ils abhorrent nos ceremonies.

Plus bas.

D. Cette reddition d'Aletz étonna plus le Duc de Rohan.

B. Aussi le Roy s'approchoit trop près de luy.

Page 548.

D. I'estime que comme il est d'un puissant raisonnement, il leur parla de cette sorte.

B. A quel propos mettre dans une Histoire ce qui n'a pas esté dit, & la remplir de ce pedantisme.

Plus bas.

D. En disant, il pouffoit dehors des soupirs accompagnez de larmes.

B. Ce fat ne se fouvient plus qu'il vient de dire qu'il estime qu'il deuoit faire cette harangue qu'il a composée à plaisir, & il le paroist bien; & maintenant il le fait véritablement soupirer & pleurer.

Page 551.

D. Afin que toute la maison d'Autriche pût joindre ses armes ensemble contre la France.

B. Il s'est bien dit que le Duc de Rohan traitoit avec l'Espagnol

pour auoir quelque secours d'argent sous main , en reuanche de ce que nous donnōs aux Hollandois, mais iamais qu'il nous eust voulu ouurir la guerre , ny sa maison aussi.

Page 552.

D. Ils firent vne tres-magnifique Entrée à sa Majesté.

B. Il n'y fut fait aucune Entrée solemnelle au Roy.

Page 553.

D. Quelque froideur qui eust esté auparauant entr'eux , sembla s'éuanoüir à cette entreueuë.

Page 558.

D. Avec le Gouvernement d'Orleans , Blaisois, Vendosmois, & pais Chartrain.

B. Celuy-là luy auoit esté donné trois ans auparauant en appanage, & le Gouvernement en mesme temps ; & pour marque , on don-

516 OBSERVATIONS DE M.
na la Touraine dès ce temps-là au
Comte de saint Paul, qui auoit le
Gouuernement d'Orleans.

Page 562.

D. Il ne receut aucune satisfac-
tion de son Altesse, s'éloignant
grandement des termes du Traité,
& defauoüant le President.

B. Au contraire, le Duc enuoya
le Prince son fils deçà les Monts,
qui courut fortune de perir pas-
sant le petit Saint-Bernard, pour
s'aboucher avec Monsieur le Car-
dinal; lequel Prince enuoya le
Comte de saint Maurice de sa
part, trouuer Monsieur le Cardinal
à Lyon, luy offrir passage & estapes
par la Sauoye, & le prier d'une
entreueuë au Pont de Beauuoisin;
& que pour cōsideration, Monsieur
le Cardinal ne voulut accepter en
ce lieu limitrophe.

Page 563.

D. L'vne, qu'il ne fit point fournir aux François les munitions dont il auoit receu le prix à Suze.

B. Cét Auteur ignorant les affaires, & n'ayant pas de sens, forge à sa fantaisie les raisons de ce qu'il ne sçait pas; car ce ne fut point pour manque de fournir ce qu'il auoit promis, parce qu'il fit tenir dans Cazal des viures pour défrayer vn mois nostre Armée; mais monsieur le Cardinal considerant qu'il falloit raitailler Cazal, demanda d'autres viures que ceux-là pour son Armée; & le Duc qui vid que par ce moyen Cazal seroit muny, les luy refusa; & de là vint la rupture.

En suite.

D. Et mesme la monnoye de France fut décriée.

B. C'est vn menteur, il n'y eut

518 OBSERVATIONS DE M.
aucun nouveau décry de mōnoye.

Page 568.

D. Faisant ensemble vingt-trois mille hommes de pied, compris six mille Suisses nouvellement leuez par le Mareschal de Bassompierre, quatre mille Liegeois, &c.

B. Le Mareschal de Bassompierre auoit bien fait vne leuée de six mille Suisses, mais il en enuoya trois mille en Champagne; & de ces quatre mille Liegeois, la leuée ne fut que de deux mille, sous le Colonel Merdre, dont il n'en vint iamais huit cens en Sauoye.

Plus bas.

D. L'établissement en fut fait par Messire Paul Huy, Sieur de Chastellet, Maistre des Requestes, & Intendant de la Iustice en l'Armée du Roy.

B. Quand le Roy est en vne Armée, il n'y a point d'Intendant de

Iustice que le Chancelier & le Conseil ; Aussi estoit-ce Chasteau-neuf , Bullion , & autres , qui faisoient cette Intendance , & donnoient commission à des Maistres des Requestes d'aller çà & là pour ce qui estoit necessaire Ce furent eux qui établirent ce Conseil souverain , & non pas ce que tu qualifies de tant de titres.

Page 571.

D. De Soye..... ..dit Saucourt.

B. Au diable soit le pedant , & ses fadaïses !

Page 572.

D. Son Armée estoit composée de vingt mille hommes de pied , & de quatre à cinq mille cheuaux.

B. Quel menteur ! Le Duc n'eut jamais dix mille hommes de pied & quinze cens cheuaux.

Plus bas.

D. Qui furent presentez au Roy , à Lyon.

B. Ils luy furent enuoyez deux iours apres à saint Jean de Morienne , où il estoit.

Plus bas.

D. C'est chose notable , qu'une Place de telle importance fut prise à la veüe de l'Armée des Ennemis.

B. Cette Place ne vaut du tout rien , & ouurit les portes sans faire resistance.

D. Et mesme Philippin Spinola.

B. C'est Dom Philippes Spinola qu'il se nommoit alors.

Plus bas.

D. A cause d'une superstitieuse opinion qu'il auoit conceüe en son esprit , qu'il deuoit mourir incontinent apres la prise de Saluces.

B. Cela est controuué par l'Auteur , & n'a iamais esté dit ailleurs.

Plus bas.

D. Par vn Almanach ou Ephemerides.

B. Belle façon de parler !

Page 576.

D. Son nom estoit Charles Emanuel.

B. Il nous apprend ce que chacun sçait.

Page 577.

D. Il n'eut iamais l'affection qu'il deuoit pour les François.

B. Au contraire, il auoit le cœur François ; & iamais homme n'a plus affectionné la France que luy, depuis l'année 1605. iusques en 1628.

En suite.

D. Le Sieur du Chastellet, Intendant de la Iustice.

B. Il n'est point de l'Histoire de mettre ces particularitez.

En suite.

D. Ayant passé le Lac prochain secrettement, avec des Gondoles.

B. Avec des Gondoles ? Ne deuroit-on pas donner les estriuieres à vn tel Historien ?

Page 580.

D. Dom Diego de Cordonas
fils du Roy de Maquera , Viceroy
de Portugal.

B. Que les Estrangers se moc-
queront de nous , de permettre à
de tels fots d'escrire l'Histoire du
Roy , quand ils verront le nom du
Duc de Macquera , qui est Maque-
da , Viceroy de Portugal, veu qu'il
n'y en peut auoir qu'un Prince de
la maison d'Autriche , ou un Por-
tugais , & celuy-cy est Arragõnois.

Plus bas.

D. L'on attribuë ce defaut aux
Allemands , lesquels ne voulurent
iamais bouger de leurs postes.

B. C'est à ceux qui quitterent
leurs postes & s'enfuirent , qu'il en
faut attribuer la cause , & non à
ceux qui tinrent bon.

Page 591.

D. Le Mareschal de Bassompier-
re , &c.

B. Tu montre bien que tu n'es pas du secret, puisque tu mets ces raisons en auant, qui sont fausses.

Page 594.

D. Et les Sieurs de Vignolles, du Plessis & Bezançon, &c.

B. Ce n'est pas ton Heraut Vignolles, celuy dont il se parle icy, mais vn Ayde de Camp; & ce Plessis & Bezançon que tu nommes pour deux, estoit le Plessis-Bezançon.

Page 603.

D. Car faisant couuerture de l'estomach d'autruy & du sien, il ne se pouuoit imaginer que le Roy voulust démordre les Places qu'il tenoit.

B. Ils n'ont point douté que le Roy ne fust pour accomplir ce qu'il auoit promis pour le bien de la Paix.

Plus bas.

D. Et de la seigneurie de Venise

B OÙ prend-il ce qu'il dit ? les Espagnols tenoient-ils quelque chose des Estats de la seigneurie de Venise ?

Page 622.

D. Le Comte d'Issembourg Lieutenant de l'Empereur au Duché de Luxembourg.

B. Cét Historien ne sçait pas que le Duché de Luxembourg est vne des dix-sept Prouinces des Pays-bas , & que le Comte d'Issembourg en estoit lors Gouverneur pour le Roy d'Espagne.

Plus bas.

D. Vn des plus puissans d'Affrique , quoy que Mahometan.

B. Comme s'il estoit deffendu en Affrique d'estre Mahometan.

Page 625.

D. OÙ Troisvilles donna le pre-

nier à la teste des Mousquetaires.

B. Cela merite bien d'estre mis dans l'Histoire ; & puis c'est vne pure flatterie indigne d'vn bon Auteur.

Page 526.

D. Sainct Michel , les Lorrains disent sainct Miel , où estoit le Parlement de Lorraine.

B. Ce ne sont pas seulement les Lorrains , mais les François , & toutes les autres Nations , horsmis ce fat Escriuain , qui la nomme ainsi , & ce Parlement de Lorraine n'est pas là , si est-ce bien vn Parlement étably pour le iugement des causes des terres qui sont purement souueraines au Duché de Bar , car il est diuisé en deux ; sçauoir le Barrois de la mouuance, qui est celuy qui releue de la France , compris dans les Bailliages de Bar & du Bassigny ; & le Barrois

526 OBSERVATIONS DE M.
souverain compris dans le Baillia
ge de saint Michel & dans celui
de Clermont, avec quelques au
tres terres enclauées dans la Lor
raine, dont ce Parlement est Juge

Plus bas.

D. Sur lequel sa Majesté preten
doit droit.

B Il n'y pretend aucun droit,
comme il appert par le Contract
de vente; Il est important au Roy
pour aller à Verdun, en estant vn
passage, & le Chasteau qui est tres
bon, pour luy servir de frontiere.

Page 629.

D. Que le Duc n'aimoit pas,
depuis qu'il eut obtenu du Roy
vne commission pour leuer vn
Regiment de dix Compagnies.

B. C'estoit vn specieux pretexte
de haine; mais on dit que s'il y
auoit de la haine elle estoit simu
lée, & qu'ils s'entendoient bien.

En suite.

D. Le Duc le querella vn iour,
 & le menaça de le tuer.

B. Cela n'a point esté , & n'a
 mesme iamais esté dit que par ce
 menteur.

En suite.

D. Qu'il sçauoit comment il
 faut bien mourir.

B. Comme le premier n'a point
 esté dit , aussi n'y a-t'il esté fait cette
 repartie.

Plus bas.

D. Reuoqua sa soubscription, &
 continua de rendre de bons serui-
 ces à sa Majesté.

B. Voilà comment l'Autheur se
 vante , qui nous a confessé main-
 tenant que le Baron d'Ambres
 estoit soubscrit avec les autres Sei-
 gneurs & Gentils-hommes qui
 estoient reuoltez contre le Roy
 avec Monsieur de Montmorency.

Page 631.

D. Avec la Roque-Nassau.

B. Cette beste ne sçait pas qu'est la Roque-Machaut d'Auvergne ; & croit qu'il est de la maison de Nassau.

Page 632.

D. Etoson Chanoine de Nostre-Dame de Paris.

B. Il ne l'a iamais esté qu'en peinture.

Plus bas.

D. Aussi au contraire , le bon deuoir que faisoit le Duc d'Espernon.

B. Le Roy estoit bien en peine de luy , auquel il auoit mandé de se tenir vers Bordeaux ; & au contraire , il iugea plus à propos de se tenir avec force troupes vers Moyzac ; ce qui faisoit soupçonner au Roy qu'il n'y eust quelque secrette intelligence.

Page

Page 633.

D. Leur camarade Beauregard.

B. Ce nom merite bien d'estre mis dans l'Histoire, & le sujet aussi.

Plus bas.

D. Et en resolution de le coniu-
rer de rechercher les bonnes gra-
ces du Roy, comme il fit dés lors,
&c.

Depuis.

B. L'impertinente excuse que
cét Autheur fait pour son amy ;
d'aller, Monsieur estant en armes,
le trouuer pour le conseiller de
paix, luy qui est homme de fortu-
ne & de guerre, qui s'estoit aupa-
rauant engagé contre le Roy avec
Monsieur du Maine ; mais il est
Gascon, & cela iuffit.

Plus bas.

D. Mais sa Majesté en eut incon-
tinent des preuues contraires par
ses actions.

B. Dés qu'il sçeut que les affai-

Z

530 OBSERVATIONS DE M.
res & les armes du Roy prospere-
roient, il ne manqua pas de l'en-
uoyer asseurer de son service.

Page 635.

D. Et le Sieur de Vignolles pour
y servir sa Majesté sous l'ordre du
Prince, & commander ses armes
en son absence.

B. Il tasche tant qu'il peut de
faire son Heros Vignolles, Lieute-
nant general, & nous en laisse en
doute par son escrit, lequel fut
seulement Mareschal de Camp en
l'Armée que Monsieur le Prince
deuoit mettre sur pied en cas de
besoin.

En suite.

D. Et si quelque accident leur
arriuoit, de prendre ordre du Pre-
mier President de Thoulouze.

B. Tu l'entens bien ! Le Com-
te hait de telle façon le Premier-
President, qu'il eut plutôt com-

mandé à ses sujets d'auoir recours au diable, qu'à luy.

Page 636.

D. Apres auoir fait reconnoistre par les Sieurs de l'Isle & d'Elpe-
nan.

B. Quand on enuoye le narré particulier d'vn combat, on peut nommer les simples personnes, & les simples commissions, mais à vn Historien qui ne met point le détail d'vne affaire, cela est impertinent; mais ils sont Gascons, ie luy pardonne.

Plus bas.

D. Ie fus vn mois apres sur les lieux.

B. Cela est fort necessaire à sçauoir, pour le mettre dans l'Histoire.

Plus bas.

D. Avec deux coutelats, & vn à la main.

B. Cét Escriuaïn arme plaisam-

532 OBSERVATIONS DE M.
ment Monsieur de Montmorency.

Page 637.

D. Le Sieur de Puislaurens, la Roche-Dagon estoit son Escuyer, & ne sçait comment il se pût retirer, voyant Monsieur de Montmorency son Maistre par terre, & pris.

B. Quant à Hoüillay, sa Charge de Capitaine des Gardes de Monsieur ne luy permettoit pas d'abandonner son Maistre, qui ne fut point à la charge; & pour Puislaurens, il ne pensa pas seulement d'aller au combat; c'est pourquoy il dit faussement que ces deux derniers furent blesez.

Plus bas.

D. Les Sieurs de Lauriers pere & fils, Arnault & Bidran, y signalerent leur courage.

B. La Caualerie dont ceux-cy estoient ne fit rien; mais iel'excuse d'auoir nommé son amy Bidran.

Page 639.

D. Arriuoit à Louze.

B. C'est Alsonne, impertinent.

Page 650.

D Il fit appliquer vn poteau par l'Executeur de la haute Iustice.

B. Au diable soit le sot! qui croit que Monsieur de Montmorency ait esté attaché à vn poteau par le bourreau ; car à Thoulouze on coupe la teste sur vn bloc avec vne hache , mais l'Executeur ne l'approcha iamais que pour luy donner le coup.

Page 651.

D. De Quenillon, ou Ganelon.

B. Cét animal a bien affaire d'écrire cela en ce lieu-là.

En suite.

D. Le Lecteur curieux le pourra voir, &c.

B. Il faut estre bien curieux pour lire les sottises de cet homme,

334 OBSERVATIONS DE M.
si ce n'est pour les conuaincre.

Page 653.

D. Et se plaisoit à la lecture des bons Liures , & notamment des Historiens celebres , au lieu que la pluspart de la Noblesse perd le temps auprès des Romans fabuleux.

B. Voilà pas vn bel éloge à ce grand homme de guerre , de le faire lire des Liures , & vn beau reproche , de faire reprimande à la Noblesse , qui Dieu mercy ne s'adonne point à la lecture de ces Romans , qu'il croit n'auoir pas assez expliqué , s'il ne dit en suite, fabuleux. Sçaches qu'ils ne peuvent lire aucun Roman , parce que la pretenduë Histoire dont le sujet admirable est gasté , est peruertie par ton impertinence.

En suite.

D. Le Sieur Suffirte qui auoit

suiuy ledit Duc, fut compris aux mesmes Lettres, pour jouïr de son rétablissement.

B. Voilà vn habile homme, de mettre dans vne telle Histoire le rétablissement d'vn suiuant de Monsieur de Bellegarde.

Page

D. Les noms desquels exprimeront assez leurs merites.

B. Si en vne chose si publique & si connuë par la Gazette & les Escrits imprimez, celuy-cy falsifie les noms, que fera-t'il en des affaires obscures? car il met au nombre de ceux qui furent faits Cheualiers, le Mareschal de Toiras, qui ne le fut point; & oublie d'y mettre Messieurs de Liancourt, & l'aisné sainct Simon, qui le furent.

Page'663.

D. Et en suite Cauiremy, Mercourt & Espinal.

B. Je ne pense pas qu'il y ait jamais eu vne si lourde beste que cét Historien : il met Cauiremy pour vne des Villes de Lorraine, & ce Cauiremy est vn homme qui fut mis dans Mirecourt par le Roy.

Page 664.

D. Et mesme luy promet de faire mettre entre ses mains la Princesse Marguerite ; & ayant obtenu passe-port de sa Majesté pour faire sortir son équipage de Nancy, il la fit éuader secrettement & frauduleusement.

B. Le Roy ne s'est iamais plaint du Cardinal de Lorraine, ny qu'il luy ait manqué de foy ; il ne luy auoit pas promis de luy remettre en main la Princesse Marguerite, & s'il l'eust fait, & qu'il luy eust manqué, il ne fust pas venu retrouver le Roy, ou s'il l'eust fait, le Roy l'eust retenu ; aussi ne fut-ce pas

luy qui la fit éuader , mais le Roy fut fort fasché contre Sainct-Chaumont , à qui on auoit donné ordre d'auoir l'œil au guet pour l'empescher , & qui ne l'auoit pas fait.

Page 677.

D. Et apres auoir roulé par l'Italie , il s'en vint en Flandres.

B. Y a-t'il rien de plus sot ? il partit de Sauoye , & s'en vint par le Comté de Bourgogne & la Lorraine en Flandres , plûtoft que l'on cust eu nouuelles de son éloignement ; & ce fat dit qu'il roula par l'Italie.

En suite.

D. En auoit escrit en sa faueur au Marquis d'Aytonne.

B. Il est cousin germain du Roy d'Espagne ; & cette beste fait que le Roy le recommande au Marquis d'Aytonne pour luy donner quelque employ.

Page 679.

D. La Motte est vne petite Ville en Lorraine , à deux lieuës de Nancy.

B. Malle peste du fat ! La Motte est en Barrois , & se nomme la Motte aux Ducs de Bar ; & c'est à vingt lieuës de Nancy.

Plus bas.

D. Qui est l'onzième du siege.

B. Qui sçait s'il entend l'onzième mois , ou l'onzième iour.

Page 680.

D. Qu'un Religieux nommé Eustache.

B Il deuoit dire Pere , ou Frere Eustache.

Plus bas.

D. En ietta seul plus de dix charretées sur le Regiment de Tonnains , en moins de six heures ; & qu'il y en auoit grand nombre qui pesoient iusqu'à cent & cent cinquante liures.

B. Ne deuroit-on pas donner cent cinquante coups d'estriuieres à cét impudent menteur?

Page 700.

D. Au Sieur Arnaut, Colonel des Carabins de France.

B. Sot que tu és ! il ne fut iamais que Mestre de Camp, & les Carabins sont non seulement sous le Colonel de la Caualerie legere, mais encores sous le Mestre de Camp des Cheuaux legers.

Page 702.

D. Le Roy ayant receu diuerfes plaintes.

B. Y a-t'il Historien au monde qui fit vn registre des Ordonnances & Arrests, des Reglemens & autres choses de pratique, que ce-luy-là, qui a tant de belles choses à remplir?

Page 715.

D. S'en est reserué le comman-

340 OBSERVATIONS DE M.
dement, & étably Capitaine Lieu-
tenant le Sieur de Troisvilles.

B. Quelles sortises dit cét Au-
theur, qui nomme les Lieutenans
sous-Lieutenans, & simples Offi-
ciers d'une Compagnie de Mous-
quetaires à cheual.

Plus bas.

D. Et le Sieur Goulart, Cornet-
te de la mesme Compagnie.

B. Les Carabins & Mousque-
taires à cheual n'eurent iamais de
Cornettes, & mesmes cette Com-
pagnie n'a qu'un Tambour; c'est
pourquoy il faudroit vn Enseigne
s'il y auoit vn Drappeau; mais il
n'y a qu'un Mareschal des Logis,
lequel cét Auteur specifie par son
nom.

Plus bas.

D. Le Parlement de Paris est de
si grande étendue.

B. A quel propos de mettre

dans l'Histoire l'origine & établis-
 sement des grands Iours de Poi-
 ctiers, leur fruit & autres fadaï-
 ses, & de remplir deux feüillets
 tant de cela, que d'un projet d'une
 Commanderie pour les soldats
 estropiez, de la deffense des pas-
 semens & dentelles, des Exempts
 des Tailles, un aduis impertinent
 sur les réelles & les persōnelles; le
 Jardin des simples du Faux-bourg
 saint Victor, les mines de char-
 bon & autres mines, qui ne font
 rien à cette Histoire, en laquelle il
 deuroit décrire mille bonnes cho-
 ses qu'il obmet pour ne les sçauoir
 pas ?

Page 710.

D. Vne des Places plus muguet-
 tées entre le Rhin par les Impe-
 riaux, c'est Heildelberg, capitale
 du Palatinat.

B. Elle est si peu muguetée, que

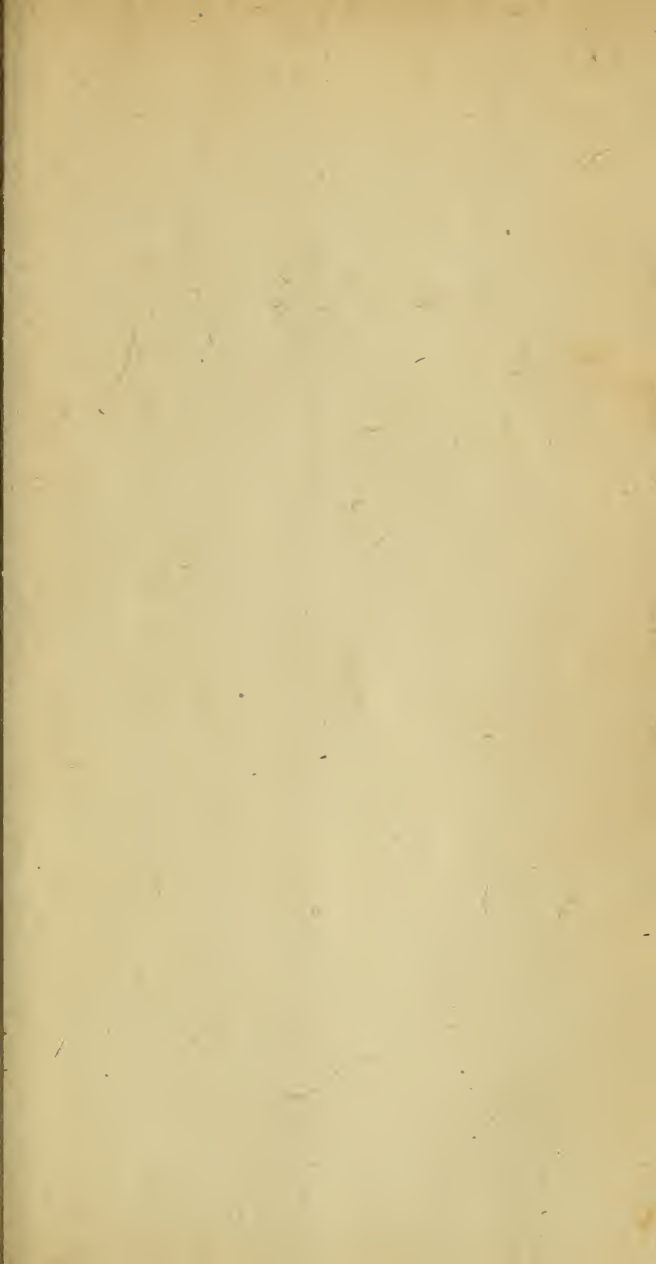
l'on n'en a jamais fait aucun estat, aussi ne vaut-elle rien du tout, ny mesme le Chasteau, qui fut abandonné par les Imperiaux aux Suédois, avec plusieurs autres Villes qu'ils ne iugerent pas propres à garder à leur arriuée; neantmoins le Chasteau en fut brauement defendu, iusqu'à ce que l'Armée Francoise qui estoit proche de là, vint faire retirer les assiegeans plus viste que le pas.

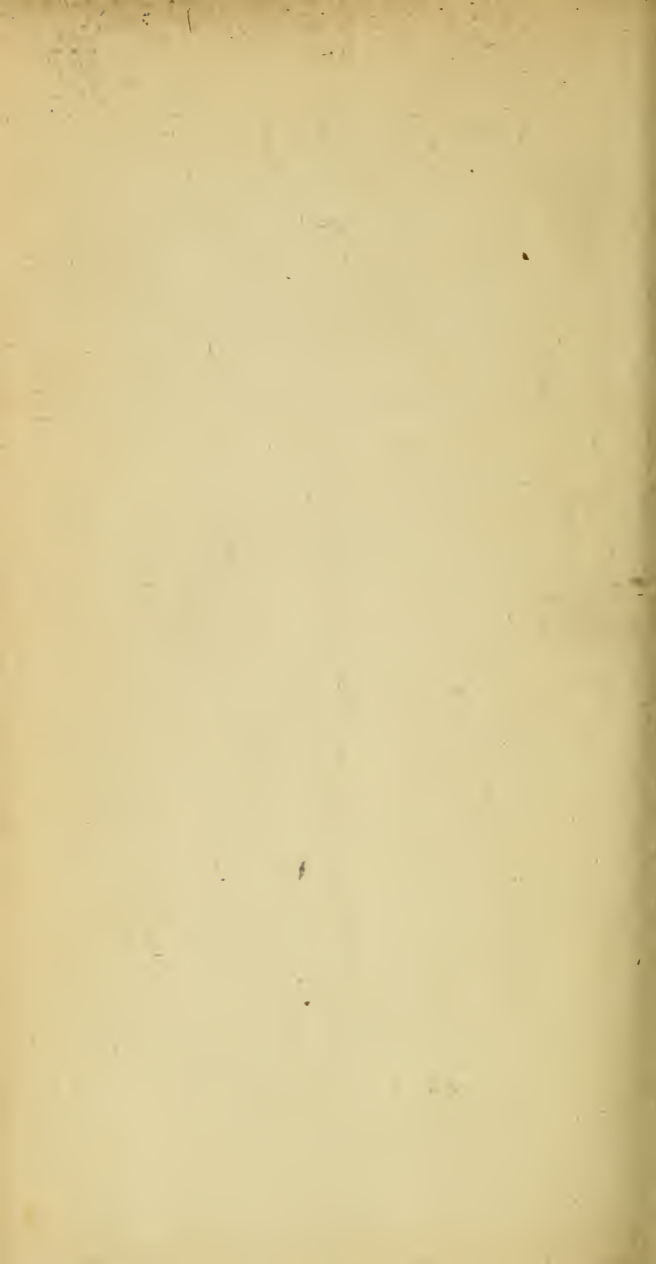
Pour conclusion, ce Liure qui traite de la vie illustre d'un si grand Roy, qui a executé heureusement, mais encores plus genereusement, tant de hautes entreprises, n'est remply que de choses basses, vulgaires, peu dignes d'une Histoire, & à plus forte raison d'une telle Histoire; lesquelles en outre sont tellement falsifiées qu'elles n'ont plus leur propre vi-

age ; & l'Autheur qui est entièrement ignorant de toutes bonnes choses , est encores impertinent en toutes ses narrations , n'a aucun choix ny distinction de ce qui est bon , d'auec ce qui ne l'est pas , ou qui est inutile ; & s'étend sur ce qu'il deuoit décrire legerement , & passer par dessus ; ou au contraire , passe & décrit en peu de mots les choses vraymēt dignes de l'Histoire , flatte seruilemēt ceux qu'il louë avec vne affectation découuerte ; il les cite hors de propos pour les faire tomber dans son discours , étalle leurs actions outre mesure , cache ou supprime leurs defauts , iuge indiscrettement des desseins des autres , fait donner des aduis pour & contre , qu'il inuente ; fait parler des personnes au contraire de ce qu'ils ont dit , cele les bonnes actions de ceux qui ne luy

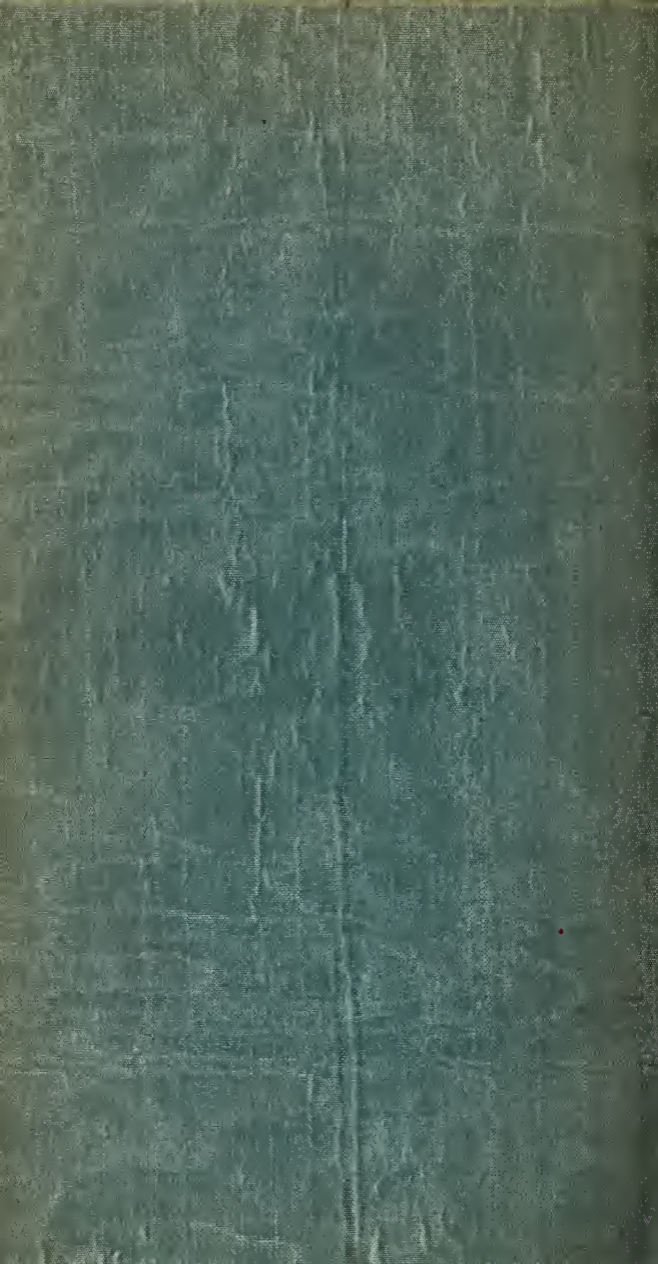
544 OBSERV. DE M. DE BASS.
agrément pas , ou qui n'ont pas
captivé ou acheté sa plume ve-
nale ; parle insolument de plu-
sieurs personnes d'honneur & de
respect, il est injurieux outre mesu-
re ; & enfin il a tous les vices con-
traires aux vertus qui se requierent
en vn bon & indicielux Historien.


F I N.






8/1-



No.  4649^a-41

 The Public Library of the City of Boston.

